

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

**Rapport du Comité sénatorial
permanent de la Sécurité nationale et de la Défense**

**Première session
Trente-septième législature**

Février 2002

(This report is available in English)

Des renseignements sur le Comité sont donnés sur le site:
www.parl.gc.ca/defence.asp

Prière d'adresser vos questions au numéro suivant:
Sans Frais: 1-800-267-7362

Ou d'envoyer un courriel à l'adresse suivante
Greffier du Comité: defence@sen.parl.gc.ca
Président du Comité: Kennyco@sen.parl.gc.ca

Les demandes d'information des medias doivent être
envoyées à:
ckres2@sen.parl.gc.ca

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Rapport du Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la Défense

Le président du Comité,
L'honorable Colin Kenny

Le vice-président,
L'honorable J. Michael Forrestall

Février 2002

MEMBRES

37ième Parlement - 1^{ère} Session

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Président: L'honorable Colin Kenny

Vice-président: L'honorable J. Michael Forrestall

et

Les honorables sénateurs: Atkins
 Banks
 *Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)
 Cordy
 Day
 LaPierre
 *Lynch-Staunton (ou Kinsella)
 Meighen
 Wiebe

Les sénateurs suivants ont aussi participé aux travaux du Comité lors de son étude: Les honorables sénateurs Jaffer, Hubley, Pépin et Rompkey.

ORDRE DU RENVOI

37ième Parlement – 1ième Session

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 31 mai 2001 :

L'honorable sénateur Kenny propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore,

Que le Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité soit autorisé à faire une étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité qui touchent le Canada en vue de la préparation d'un plan de travail détaillé pour des études plus poussées;

Que le Comité présente son rapport au Sénat au plus tard le 28 février 2002, et que le Comité conserve les pouvoirs nécessaires à la diffusion des résultats de son étude jusqu'au 31 mars 2002; et

Que le Comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer son rapport auprès du Greffier du Sénat, si le Sénat ne siège pas, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	7
PARTIE I	
Ce que nous avons appris	15
Les questions de défense.....	15
1. Formuler une vision stratégique pour le XXI ^e siècle	15
2. Les services de santé des Forces canadiennes	18
3. La qualité de la vie	20
4. Le recrutement et le maintien en fonction	23
5. Le rythme opérationnel.....	26
6. La Réserve des Forces canadiennes	28
7. L'équipement et les services à contrat.....	32
Les questions de sécurité	37
8. Les ressources humaines et l'équipement	37
9. L'accès public aux dispositifs de cryptographie.....	38
10. Les risques de désastres environnementaux causés par l'être humain	39
11. La surveillance des ports et des frontières	40
12. Les aéroports	43
A) L'aéroport de Montréal (Dorval)	43
B) L'aéroport de Vancouver	45
13. Les ports	47
A) Le port de Montréal.....	47
B) Le port de Vancouver	48
C) Le port de Halifax.....	51

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Les problèmes communs de défense et de sécurité	54
14. La formulation d'une politique de sécurité nationale	54
15. La lutte contre la menace nationale, le terrorisme, la menace asymétrique et la menace informatique	58
16. La collaboration entre organismes et les compétences partagées	60
17. Le mandat du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).....	67
18. Le voyage d'étude à Washington.....	69
19. Le NORAD et le projet de commandement de la défense intérieure.....	71
20. L'élargissement de l'OTAN	73
21. L'interopérabilité de l'OTAN.....	75
22. Le système de défense anti-missiles	76
23. L'axe du mal	78
24. Les prisonniers talibans et d'Al Qaida à Guantanamo	78
25. Les questions frontalières	79
PARTIE II	
Ce que nous pensons	85
PARTIE II (A).....	87
Ce que nous pensons, en matière de défense	87
1. Contexte.....	88
2. Le financement de la défense	89
3. Tendances historiques des dépenses militaires – Dollars constants de 2000	90
4. Évaluation du Comité	90
5. La capacité de défense sous-tend la politique étrangère	91
6. Budget de 2001.....	92

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

7.	Résultats des témoignages et des visites	93
8.	Opérations des Forces canadiennes – Faire plus avec moins	96
9.	Mais où sont passées les troupes?.....	96
10.	Vision réductrice du terrorisme	97
11.	Nous avons gagné la guerre froide – Conséquences /Mieux vaut prévenir que guérir	97
12.	Composer avec un budget réduit de 30 pour 100	98
13.	Qualité de la vie.....	99
14.	Services de santé	99
15.	Rémunération et avantages.....	100
16.	Vêtements et équipement personnel.....	102
17.	Autres questions touchant au moral	102
18.	Recrutement et conservation	102
19.	Le projet sous-marin	104
20.	Rémunération en fonction des compétences / rémunération des spécialistes	104
21.	Les réserves.....	105
22.	Hausse requise de 4 milliards de dollars du budget de base.....	105
23.	Exigences à court terme	110
24.	Interopérabilité	111
25.	L'élargissement de l'OTAN	112
26.	Commandement du Nord	113

PARTIE II (B)

Ce que nous pensons, en matière de sécurité nationale	117	
Introduction	118	
1.	La sécurité dans les ports maritimes.....	118
A)	Les préoccupations des administrations portuaires	119

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

B)	Clôtures et laissez-passer	121
C)	Un système national de vérifications des antécédents	122
D)	Questions relatives au commerce maritime	123
E)	Une stratégie nationale sur la sécurité dans les ports.....	124
F)	Des normes de sécurité universelles	125
G)	Petits ports et havres	126
2.	La sécurité dans les aéroports	127
A)	Les laissez-passer.....	127
B)	Inspection des passagers et des bagages	128
C)	Agences privées de sécurité	129
D)	Courrier et marchandises	129
3.	Les questions frontalières	130
A)	Les questions commerciales	130
B)	Le personnel de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et ses conditions de travail	131
4.	Un défi fondamental pour la GRC et les SCRS	132
5.	Service canadien du renseignement de sécurité	133
6.	Les mécanismes de surveillance nécessaires	134
7.	La nécessité d'une politique nationale sur la sécurité.....	135
 RECOMMANDATIONS		
Défense	139	
Sécurité Nationale	140	
 Partie III		
Ordre de renvoi proposé	145	

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

ANNEXES

ANNEXE I PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ.....	147
ANNEXE II LETTRE DU MÉDECIN HYGIÉNISTE POUR LA VILLE DE TORONTO.....	159
ANNEXE III PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ	165
ANNEXE IV ORGANISATIONS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ	185
ANNEXE V STATISTIQUES SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ	188
ANNEXE VI LISTE DES PIÈCES	187
ANNEXE VII BIOGRAPHIE DES MEMBRES DU COMITÉ.....	191
ANNEXE VIII BIOGRAPHIE DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ	217
ANNEXE IX ACTIVITÉS DES MÉDIAS	225
ANNEXE X INDEX DES FASCICULES 1 À 12	227
ANNEXE XI INDEX DU RAPPORT	247

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

INTRODUCTION

Pour les sept mois qui viennent de s'écouler, le comité s'était fixé comme objectif d'amener ses membres à mieux connaître les dossiers de sécurité et de défense ainsi que les responsables gouvernementaux s'intéressant à ces questions. Il voulait aussi leur exposer aux opinions de tout un éventail de spécialistes du domaine appartenant aux milieux universitaires ou non gouvernementaux. Cette période aura été la première étape de la préparation du plan de travail de nos futurs travaux. La liste des questions abordées est donnée en annexe et la partie 1 du présent rapport dresse un résumé des témoignages entendus.

Le comité a commencé son étude par deux jours d'audiences fort bien remplies, les 18 et 19 juillet 2001, à Ottawa. Le 18, nous avons accueilli des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale qui nous ont dressé un aperçu de la politique de défense ainsi que de la planification et des opérations au MDN, tandis que des représentants de la Force maritime, de l'Armée de terre et de la Force aérienne ont effectué un survol de la capacité des Forces canadiennes et des défis qui les attendent dans l'avenir.

La journée du 19 a débuté par l'exposé d'un représentant du ministère du Solliciteur général qui a porté sur les divers volets de la sécurité nationale, notamment la politique de sécurité, la lutte contre le terrorisme, la technologie et l'accès légitime. Cet exposé a été suivi d'une analyse des défis auxquels est confrontée la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale (GRC) dans son travail de traque aux infractions à la Loi sur la sécurité nationale.

Le comité a ensuite bénéficié d'un exposé du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité et la journée s'est conclue par une présentation sur le travail du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (ministère de la Défense nationale).

Les attentats terroristes de septembre 2001 aux États-Unis se sont produits avant que le comité ne reprenne ses audiences, en octobre. Les attaques contre le World Trade Centre et le Pentagone ont, non seulement, confirmé la sagesse de la décision ayant présidé à la constitution de ce comité mais ont conféré un caractère

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

pressant à ses travaux. Ils ont aussi souligné à quel point il convient de disposer de bons renseignements pour adopter des mesures efficaces contre le terrorisme et de resserrer la coopération internationale, surtout entre le Canada et les États-Unis.

Le Sénat du Canada a mis sur pied un comité spécial chargé d'étudier les questions relatives au projet de loi C-36, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme*. Ce projet de loi est un élément important de la réponse du gouvernement du Canada aux attaques du 11 septembre. Comme la majorité des témoignages entendus par le comité spécial concernaient le travail du Comité permanent, nous avons pris des dispositions afin d'en reprendre des extraits dans nos délibérations et en faire rapport dans le présent document. Par ailleurs, le Comité permanent a soigneusement examiné la question qu'il allait devoir étudier, modifiant son plan de travail pour tenir compte des nouvelles réalités au lendemain du 11 septembre.

Les réunions d'octobre ont été consacrées aux divers volets du renseignement : la collecte de l'information, son traitement par des analystes du renseignement et sa diffusion auprès des décideurs concernés.

Le comité a entendu d'anciens hauts fonctionnaires qui, avant leur retraite, occupaient des postes élevés dans le milieu du renseignement : le commissaire de la GRC; le directeur adjoint des Opérations au Service canadien du renseignement de sécurité et le chef d'état-major des Opérations interarmées à la Défense nationale. Des universitaires spécialisés dans le domaine, le sous-chef d'état-major adjoint, le directeur général du Renseignement militaire, le sous-commissaire (Opérations) de la GRC et le commissaire adjoint, Direction des renseignements criminels, sont venus compléter ces témoignages.

Le comité a également accueilli des représentants d'organisations non gouvernementales s'intéressant à la défense nationale. Il s'agissait essentiellement d'anciens hauts gradés des Forces canadiennes qui, maintenant à la retraite, pouvaient s'exprimer plus franchement que leurs collègues en activité ou que les fonctionnaires sur la situation actuelle et les capacités des Forces canadiennes.

Le comité a effectué deux visites d'étude en novembre, à l'occasion desquelles des fonctionnaires, des policiers et des douaniers l'ont renseigné sur la

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

sécurité dans les ports et dans les aéroports de Montréal et de Vancouver. Il a également entendu les témoignages d'officiers supérieurs et de membres du rang des unités régulières et de réserve des Forces canadiennes stationnées à Montréal, Esquimalt et Winnipeg. Il s'est notamment rendu au QG des Forces maritimes de l'Atlantique, à Esquimalt, et au QG de la 1^{re} Division aérienne du Canada/région canadienne du NORAD, à Winnipeg.

Dans toute la mesure du possible, le comité a pris les dispositions voulues pour rencontrer en privé des groupes d'engagés et d'officiers subalternes, de même que des agents des douanes en compagnie de leurs représentants syndicaux sur place, afin de discuter avec eux de « qualité de vie », de formation et de sécurité. Ces réunions ont donné aux membres du comité la chance inestimable d'apprécier les préoccupations quotidiennes des hommes et des femmes qui servent « en première ligne » au sein de nos forces de sécurité nationale.

Les membres du comité tiennent à remercier les officiers qui ont organisé ces réunions et indiquer qu'ils ont tout particulièrement apprécié la clarté des propos et la franchise des participants.

De retour à Ottawa, le comité a poursuivi son étude des questions de défense en tenant une audience sur la politique actuelle du ministère de la Défense nationale qui repose encore sur les principes énoncés dans le Livre blanc de 1994. En outre, il a entendu des témoignages sur l'examen des programmes qui est en cours et sur la possibilité d'un réexamen de la politique au lendemain des attentats du 11 septembre.

Deux réunions ont eu lieu en décembre. Le comité a d'abord accueilli les chefs d'état-major des trois armes – la Marine, l'Armée de terre et la Force aérienne – qui leur ont parlé de leurs opérations actuelles et des facteurs qui, dans les années à venir, vont influencer leurs capacités respectives.

Ces témoins ont été suivis par le général Henault, chef d'état-major de la Défense, qui a donné un aperçu de la participation des Forces canadiennes à la campagne contre le terrorisme. Il a notamment été question de l'Opération Apollo et de l'Opération Active Endeavour (qui est la contribution de l'OTAN à cette campagne). Le général Henault a aussi parlé des progrès réalisés au chapitre des efforts déployés pour retenir les militaires au sein des Forces et pour recruter de nouveaux officiers et militaires du rang. Il a parlé de l'amélioration des

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

communications et de la participation du Canada au projet multinational de mise au point de l'avion de combat interarmées.

Pour sa dernière réunion de décembre, le comité a accueilli la Vérificatrice générale qui a commenté deux chapitres de son rapport publié le même mois. Le chapitre 8 évalue la capacité des douanes à gérer le risque que constituent les expéditions commerciales. Le comité a accordé une attention tout aussi grande au chapitre 10 qui fait ressortir les faibles ressources financières dont disposent les Forces canadiennes. Il y est question des sérieux problèmes que pose l'état d'une partie de l'équipement des Forces canadiennes. On y attire l'attention sur la pénurie de techniciens aptes à assurer les tâches de maintenance de même que sur l'absence de formation spécialisée d'une partie du personnel d'entretien, pourtant essentielle.

Du 20 au 24 janvier, le comité a visité des unités des Forces maritimes de l'Atlantique où il a eu l'occasion de découvrir ce qui s'y fait de même que les défis auxquels sont confrontés les officiers, les hommes et les femmes qui servent dans ce Commandement. Le comité a aussi visité le port de Halifax où il a bénéficié d'un exposé par les autorités portuaires, les douaniers et leurs représentants syndicaux, ainsi que par des policiers de la GRC et de la police de Halifax qui sont chargés de lutter contre le crime organisé et de patrouiller le port.

La visite des installations sur la côte est s'est conclue par une escale à la base de Gagetown où le commandant du Secteur de l'Atlantique de la Force terrestre a présenté l'organisation et la mission de son commandement. Son intervention a été suivie par une série de présentations et d'échanges très francs avec le commandant du 3^e Groupe de Soutien de Secteur, du commandant du Centre d'instruction au combat ainsi que des commandants des écoles de combat de l'artillerie, des blindés et de l'infanterie.

Ces échanges ne se sont pas limités à l'instruction avancée des officiers et des MR de l'Armée de terre, puisqu'ils ont porté sur des questions comme les soins de santé offerts aux familles, la qualité de la vie sur la base, l'incidence des compressions d'effectif dans les écoles sur les unités opérationnelles, et ainsi de suite. Ces discussions ont été tellement instructives pour le comité, qu'il a été au regret de renoncer à la visite prévue des écoles des trois armes de combat et d'enchaîner tout de suite par celle du 403^e Escadron « Wolf ». Cet escadron, qui vole sur des hélicoptères Griffon, apporte un soutien à l'Armée de terre.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Le comité s'était fixé plusieurs objectifs pour son voyage à Washington, au début février, où il devait discuter avec les Américains des activités conduites au Canada depuis le 11 septembre :

- a. comprendre le point de vue de l'administration et du Congrès américain relativement aux questions actuelles et futures concernant la défense et la sécurité, et déterminer la position du Canada sur ces plans;
- b. favoriser une meilleure compréhension de la coopération bilatérale relativement à la sécurité intérieure et aux futurs accords de défense;
- c. explorer certains thèmes comme l'élargissement de l'OTAN, les questions associées au nouveau commandement conjoint du NORAD, le système de défense anti-missiles, les questions frontalières et les mesures de lutte contre le terrorisme.

Le président du comité et le conseiller principal (Défense) ont successivement rencontré le chef d'état-major de la Défense, le sous-ministre de la Défense nationale, le sous-chef d'état-major de la Défense, le vice-chef d'état-major de la Défense et le directeur général de la politique de sécurité internationale sur les questions concernant le CINC du Nord et la défense conjointe⁽¹⁾.

Le comité s'est ensuite préparé pour sa visite d'étude aux États-Unis en tenant deux journées de séance à Ottawa et une journée d'exposés à Washington. Le lundi 28 janvier, il a assisté à des présentations et à tenu des échanges de vues sur divers aspects des relations canado-américaines, en compagnie de trois groupes de témoins.

Le groupe de témoins du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international lui a dressé un aperçu des divers aspects des relations canado-américaines, soit la réponse canadienne aux attaques du 11 septembre, la dynamique politique aux États-Unis depuis cette date, les problèmes inhérents aux relations entre les deux pays (comme la nécessité d'équilibrer la sécurité aux frontières avec la libre circulation des marchandises et des personnes) et les

(1) CINC signifie commandant en chef. Il s'agit ici du projet de commandement conjoint que caresse le Secrétaire Rumsfeld.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

positions respectives de nos gouvernements sur l'élargissement de l'OTAN et le système de défense anti-missiles.

Un groupe de témoins du ministère de la Défense nationale a poursuivi l'analyse sur l'OTAN, le NORAD et le système de défense anti-missiles, de même que sur les possibilités et les risques associés à la décision américaine de créer un commandement suprême de la défense intérieure.

Étant donné que l'équilibre entre la sécurité à la frontière et les échanges commerciaux est très important pour le Canada et les États-Unis, un groupe de témoins, composé de représentants de la GRC, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de Transports Canada, du Solliciteur général, de Citoyenneté et immigration Canada et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, a été invité à rencontrer le comité en soirée afin d'analyser cette question.

Mardi, le comité a entendu des exposés de représentants de la GRC sur la coopération policière et l'échange de renseignements avec les États-Unis. Il a aussi été renseigné sur la contribution du Canada à la campagne contre le terrorisme et sur ce que le gouvernement a fait pour améliorer la sécurité publique en collaboration avec les États-Unis.

En préparation à son voyage, le président a rencontré le Premier ministre et le vice-premier ministre pour recueillir leurs points de vue sur les questions bilatérales avec les États-Unis.

La semaine à Washington a débuté dans la matinée du lundi 4 février, quand une équipe de l'ambassade du Canada est venue expliquer aux sénateurs en mission les différends canado-américains et leur parler des comités et des personnalités qu'ils allaient rencontrer.

En après-midi, le comité a entendu les exposés d'experts sur des aspects qui sont vitaux pour les intérêts canadiens de même que pour la sécurité nord-américaine. Il a été question des mesures administratives et technologiques qui permettraient de séparer la vaste majorité des conteneurs transfrontières, qui ne présentent que peu de danger, du tout petit pourcentage qu'il faut soumettre à une inspection plus attentive.

Le mardi, les membres en mission ont rencontré des représentants des deux comités du congrès américain – le House Select Committee on Intelligence et le Senate Armed Services Committee. Entre ces réunions, les membres du comité ont

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

rencontré des spécialistes de la Brookings Institution et de la Carnegie Foundation avec qui ils se sont, après avoir entendu leurs exposés, entretenus de la politique étrangère et de la politique de défense des États-Unis.

Le mercredi a été une journée particulièrement bien remplie. Le comité a commencé, très tôt en matinée, par une rencontre avec le House Armed Services Committee dont le président a demandé l'instauration de relations suivies de comité à comité. C'est ce qui fut convenu après la réunion.

Le comité a ensuite profité d'une invitation impromptue à rencontrer le Secrétaire à la Défense Rumsfeld. Ils ont ensuite été conviés à entendre le témoignage du secrétaire Rumsfeld devant le House Armed Services Committee. Pendant l'audience, le président de ce comité le secrétaire Rumsfeld ont complimenté et remercié le Canada pour sa contribution à la guerre contre le terrorisme et pour la façon dont il a accueilli les passagers des avions qui se sont retrouvés bloqués sur notre territoire à cause de la fermeture de l'espace aérien américain.

Cette séance a été suivie par des réunions, au département d'État, avec des fonctionnaires chargés du dossier « Canada » et au Pentagone où les membres ont assisté à des exposés sur le projet de commandement unifié du Nord, sur l'élargissement de l'OTAN, sur le NORAD, sur le système de défense anti-missiles et sur la sécurité à la frontière.

En soirée, les membres sont revenus au Capitole pour une seconde rencontre avec leurs homologues du House Select Committee on Intelligence.

Le jeudi, dernier jour de notre visite a débuté par une réunion très matinale avec le Judiciary Committee of the House, avant d'assister à un exposé sur la sécurité intérieure, à la Maison blanche.

La présente introduction a revêtu la forme d'un survol chronologique du travail du comité. La partie 1, qui suit, se veut une analyse des sujets sur lesquels le comité s'est attardé. La partie 2 énonce ses remarques et conclusions en matière de défense et de sécurité. Quant à la partie 3, elle décrit le mandat que le comité va réclamer en vue d'effectuer une étude plus approfondie dans le courant du prochain exercice financier.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

PARTIE I

Ce que nous avons appris

Les questions de défense

1. Formuler une vision stratégique pour le XXI^e siècle

D'aucuns disent que le contenu du Livre blanc de 1994 est maintenant dépassé par les réductions budgétaires et les événements récents. Le comité a donc jugé souhaitable d'examiner ce dernier document ainsi que la politique de défense en général et d'étudier les principes qui devraient guider l'évolution des Forces canadiennes au XXI^e siècle.

Dans les premières séances, le comité a constaté à un désaccord entre les témoins, tous n'estimant pas que les principes et les engagements énoncés dans le Livre blanc de 1994 ont été dépassés par les événements récents.

Les témoins chargés d'appuyer la politique du gouvernement et d'assurer le financement des Forces canadiennes ont soutenu que ces dernières sont toujours en mesure d'assumer le rôle et les missions qui leur ont été attribués dans le Livre blanc de 1994, voire d'aller au-delà.

D'un autre côté, les théoriciens militaires et les représentants d'organisations non gouvernementales de défense ont soutenu que l'effectif, le matériel et la capacité des Forces canadiennes sont loin de correspondre à ce qui était énoncé dans le Livre blanc.

Notre premier témoin, M. Daniel Bon, directeur général, Planification des politiques, sous-ministre adjoint, Politiques, au ministère de la Défense nationale, a vigoureusement défendu l'avis du Ministère, à savoir « qu'à quelques exceptions près, les Forces canadiennes sont à présent beaucoup plus aptes au combat qu'elles

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

ne l'étaient, il y a à peine 10 ans »⁽²⁾. Plus tard, M. Bon a fait parvenir un document au comité pour appuyer sa position, comme il avait été invité à le faire.

Le point de vue du Ministère a été contesté par le lieutenant-général (retraité) Charles Belzile, président du Congrès des associations de la Défense. Selon lui, les Forces canadiennes souffrent de sous-financement depuis 30 ans et leur pouvoir d'achat a subi un recul gravissime de 30 p. 100 au milieu des années 90. Ce sous-financement a nécessité une réduction d'effectif, et les FC sont passées de 85 000 à 57 000 personnes (soit 53 000 en activité). Cette situation a imposé des pressions supplémentaires sur le personnel restant, occasionnant de cas d'épuisements professionnels et de faibles taux de maintien en poste.

À cause de leurs capacités en déclin et l'impossibilité d'obtenir de nouvelles ressources, les Forces canadiennes ne sont pas en mesure d'assurer un engagement au-delà d'un niveau marginal, compte tenu des ressources nécessaires et des contraintes de temps imposées. La conclusion du lgén. Belzile fut sans ambages : « Nous sommes prêts à nous combattre, mais sans capacité de tenir ». Selon lui, pour parvenir ne serait-ce qu'à stabiliser la situation des Forces canadiennes, il faudrait augmenter le budget d'un milliard de dollars par an pendant cinq ans, par rapport aux 11 à 16 milliards prévus. En outre, l'effectif en activité des Forces canadiennes devrait être porté à 60 000 personnes, puis être augmenté à au moins 75 000⁽³⁾.

Hormis leur désaccord sur la capacité actuelle et les niveaux de financement, les témoins ont semblé s'entendre sur certains points, vers la fin des audiences (notamment à l'occasion du témoignage des fonctionnaires du Ministère et des commandants en chef des Forces armées) : les attaques du 11 septembre contre les États-Unis et l'engagement des États-Unis en Afghanistan ont remis en question des hypothèses politiques sur laquelle s'appuie le Livre blanc et les Forces canadiennes sont désormais confrontées, non seulement à un «défi budgétaire» mais aussi à un problème de «soutenabilité».

M. Kenneth Calder, sous-ministre adjoint (Politiques) au MDN, a reconnu que l'examen de programme lancé au début de 2001 est parti de l'hypothèse « ...

(2) M. Daniel Bon, directeur général, Planification des politiques, sous-ministre adjoint, Politiques, ministère de la Défense nationale, *Délibérations*, 18 juillet 2001.

(3) *Ibid.*, fascicule 4, 15 octobre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

selon laquelle la politique en place demeure valable et que (nous) disposons des ressources nécessaires pour mener à bien la tâche exposée dans le Livre blanc. Cela dit, nous avons reconnu également que le financement posait certaines difficultés ». Le 11 septembre a remis en question les hypothèses autour desquelles s'articule la politique actuelle et a soulevé la possibilité d'un examen complet de la politique de défense⁽⁴⁾.

Les commandants en chef des trois services ont été très francs quant à leurs difficultés à respecter ce qui était prévu dans la politique de défense. Le vice-amiral Ron Buck, chef d'état-major de la marine, a déclaré que, même si son arme peut assurer les éléments essentiels de son mandat en comptant sur les ressources dont elle dispose, elle a « ... besoin de ressources pour que les militaires puissent faire ce qu'on leur demande de faire. Comme je l'ai dit, je parle à l'essentiel. J'aimerais avoir davantage de possibilités »⁽⁵⁾

Le lieutenant-général M.K. Jeffrey, chef d'état-major de l'Armée de terre, a fait remarquer que, même si l'armée est fortement sollicitée « elle est confrontée à une soutenabilité limitée et il est urgent d'améliorer sa capacité en la modernisant. À la fin de sa déclaration liminaire, il a émis une mise en garde. « Nulle efficacité ni technologie de pointe ne peuvent remplacer la taille et la profondeur d'une force et, en fin de compte, ce sont le gouvernement et la société qui doivent déterminer nos missions »⁽⁶⁾.

Le lieutenant-général Lloyd Campbell, commandant du Commandement aérien et chef d'état-major de la Force aérienne allait, quant à lui, préciser « même si je suis intimement convaincu d'avoir géré mon organisation pour économiser et d'avoir amélioré la capacité et la qualité de la majorité de nos forces, il ne (faut) pas confondre tout cela avec la viabilité à long terme, parce que ce sont deux choses bien différentes. On ne peut effectuer le genre de réduction de ressources que nous avons conduite dans les années 90 sans que quelque chose change »⁽⁷⁾.

(4) *Ibid.*, fascicule 7, 26 novembre 2001.

(5) *Ibid.*, fascicule 8, 3 décembre 2001, matin.

(6) *Ibid.*,

(7) *Ibid.* 3 décembre 2001, après-midi.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

2. Les services de santé des Forces canadiennes

Même avant les attaques terroristes contre les États-Unis, il était devenu nécessaire de revoir la question des soins médicaux et du traitement du personnel rentrant des missions de l'ONU ainsi que les services offerts à leurs familles⁽⁸⁾. Peu importe le degré de participation du Canada aux opérations lancées contre des bases de terroriste à l'étranger, nous allons assister à une intensification de la pression qui pèse déjà sur les services médicaux et dentaires et à une aggravation du problème que pose la rétention d'un personnel médical compétent.

Au début des audiences, des témoins ont mentionné que la prévention et le traitement des maladies liées au stress, surtout au syndrome de stress post-traumatique, constituent désormais un problème croissant⁽⁹⁾. On accorde aujourd'hui une plus grande attention à l'information dispensée aux soldats relativement aux réalités auxquelles ils seront confrontés lors de leur déploiement, de même qu'aux procédures de suivi, sur le théâtre des opérations et de retour au Canada. Malgré les progrès que représente la mise sur pied de centres destinés à aider les soldats souffrant du syndrome de stress post-traumatique et de troubles moindres également dus au stress, les témoins estiment qu'il faudra faire davantage, surtout dans le cas des réservistes⁽¹⁰⁾.

Étant donné la nature des déploiements des Forces canadiennes, le risque de stress et de maladies dues au stress est évidemment plus important pour ceux et celles qui servent dans l'Armée de terre. Toutefois, les marins et les aviateurs courent également un risque, plus personnel celui-là, et le taux relativement faible de maladies graves associées au stress cache souvent l'existence d'un problème plus grave.

À la 1^{re} Division aérienne du Canada, par exemple, le comité a appris que le temps réduit consacré à l'entraînement est sans doute la principale source de stress. La Force aérienne manque des ressources nécessaires pour traiter les conséquences plus graves du stress, soit le syndrome de stress post-traumatique, et elle a dû

(8) *Délibérations*, fascicule 1, 18 juillet 2001.

(9) Voir les brefs commentaires du colonel Colonel William Peters, directeur de la Planification stratégique, chef d'état-major de l'Armée de terre, ainsi que du commodore Jean-Yves Forcier, chef d'état-major J3, sous-chef d'état-major de la Défense, *Ibid.*, 18 juillet 2001 après-midi.

(10) *Ibid.*

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

conclure des partenariats avec des cliniques non militaires. Elle a en outre de la difficulté à faire en sorte que les aviateurs déclarent leur état avant que leur stress ne devienne chronique. Ce sont surtout ceux et celles qui ont servi auprès de l'Armée de terre qui sont les plus affectés, leur problème étant aggravé par leur isolement au moment de leur retour dans leur unité⁽¹¹⁾.

Le vice-amiral Ron Buck, chef d'état-major de la Force maritime, a fait remarquer que le personnel de la marine n'est pas particulièrement sujet au syndrome de stress post-traumatique quand il est en mer, mais que les membres d'équipage et les plongeurs qui ont participé aux opérations de récupération de l'épave de l'avion de Swissair ont été fragilisés et qu'il a fallu mettre des cliniques sur pied dans les centres médicaux de la marine à Halifax et à Victoria⁽¹²⁾.

Le lieutenant-général Christian Couture, sous-ministre adjoint (Ressources humaines), a décrit pour le comité les initiatives prises par les Forces au cours des dernières années afin de traiter le syndrome de stress post-traumatique et d'en réduire l'incidence. Il a notamment été question de mettre sur pied un réseau de cliniques de stress opérationnel, partout au pays, de mieux préparer le personnel à ce qui l'attend, de mieux former les chefs pour qu'ils reconnaissent ces symptômes sur le théâtre des opérations, d'établir, à Ottawa, un centre conjoint avec le ministère des Anciens combattants et de créer un « système de soutien social pour les victimes de blessures liées au stress professionnel ». Ce centre a pour mission d'apporter un soutien social aux militaires, de leur dispenser une formation avant le déploiement et de les soumettre à un débriefing de post-déploiement.

L'accès précoce au traitement accroît les chances de réussite. Ce faisant, il est important de convaincre les militaires de déclarer tout de suite leur problème en leur garantissant la confidentialité du traitement et en formant leurs supérieurs immédiats sur la nature de ce traumatisme⁽¹³⁾.

Lors d'échanges officieux avec les militaires du rang ainsi que les représentants de leurs familles, les membres du comité ont été saisis de plusieurs plaintes relativement à la qualité des soins médicaux. Selon le Igén Couture, depuis que les Forces se sont départies de leurs hôpitaux au milieu des années 90 à

(11) Notes: Rapport de visites d'étude à Victoria et à Winnipeg,*Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

(12) *Délibérations*, fascicule 8, 3 décembre 2001.

(13) *Ibid.*, fascicule 9, 10 décembre 2001

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

l'occasion de la réorganisation des services médicaux pour se concentrer sur les déploiements, le système de soins de santé s'est détérioré. Il a reconnu que le système ne répond plus aux besoins des garnisons ni des unités en opération mais a déclaré au comité que le programme RX2000, lancé en 2000, allait permettre de restructurer le système d'ici 2004⁽¹⁴⁾.

3. La qualité de la vie

Beaucoup attribuent les améliorations marquées, constatées sur les plans de la solde et des indemnités des grades subalternes ainsi que des logements, à la mise en œuvre de la majorité des recommandations du rapport de la Chambre des communes sur la qualité de vie au sein des FC.

Il est un fait que le ministère de la Défense nationale a mis sur pied une direction générale permanente de la qualité de la vie chargée de contrôler l'application des autres recommandations contenues dans le rapport de la Chambre et de surveiller la qualité de vie ainsi que d'autres questions⁽¹⁵⁾.

Pour l'instant, la source de mécontentement la plus répandue est le rythme opérationnel et la fréquence des déploiements à l'étranger. Dans une des premières séances d'information du comité, le major-général (retraité) Clive Addy, président national sortant de la Fédération des instituts militaires et interarmées du Canada, a soutenu que les Forces canadiennes sont trop fréquemment déployées – par exemple, six fois en Yougoslavie au cours des 10 dernières années, le problème tient en partie au fait qu'elles sont en sous-effectif. Cette situation est celle qui cause le plus de difficultés au personnel et à leurs familles, surtout dans le cas des 65 p. 100 qui sont mariés⁽¹⁶⁾.

Le comité a entendu la même remarque sur la côte ouest. Le rythme opérationnel, qui a détrôné la solde et les indemnités comme principal motif de plainte. Il a une incidence négative sur le moral, il est source de stress (des particuliers et des familles) et il a un effet néfaste sur la santé et sur la cohésion du groupe. Tandis que la plupart des marines de l'OTAN ont maintenu un ratio de 50-

(14) *Ibid.*

(15) *Ibid.*

(16) *Ibid.*, fascicule 4, 15 octobre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

50 entre le temps passé à bord et le temps passé à terre, la Marine canadienne, elle, fonctionne suivant un ratio de 60 p. 100 en mer et 40 p. 100 à terre. Dans des échanges officieux avec les membres du comité, les réservistes de la Marine ont indiqué qu'ils passent même plus de temps en mer que le ratio officiel de 60 p. 100-40 p. 100⁽¹⁷⁾.

Lors de la visite du comité à la 1^{re} Division aérienne du Canada, l'adjudant chef Dan Dietrich a mentionné l'initiative « Plan de vol pour la vie » qui vise à améliorer la qualité de vie du personnel. L'adjudant chef du Commandement est président du comité consultatif du PVPV (Plan de vol pour la vie) du Commandement aérien, qui compte des représentants de différentes unités.

Le comité consultatif sollicite des recommandations sur la façon d'améliorer le moral de l'ensemble du personnel, à tous les niveaux, et évalue les suggestions pour lesquelles il garantit des réponses systématiques. Le programme a tellement bien fonctionné qu'il a été adopté par d'autres Forces aériennes.

La plus grande réussite de cette initiative réside sans doute dans le fait qu'elle a encouragé les FC à faire preuve de plus de souplesse dans leurs déploiements : le concept 12V appliqué aux déploiements en Bosnie-Velika/Kladusa prévoit des rotations de 12 mois pour un escadron, le personnel ayant des affectations de durées variables. Un noyau de 16 militaires est déployé pendant six mois à la fois, la plus grande partie des autres membres de l'escadron effectuant deux et rarement trois affectations de 56 jours. Ce régime est non seulement moins perturbant pour la vie familiale, mais il permet au personnel de la réserve de participer plus facilement aux rotations. Si ce nouveau système a effectivement allégé les pressions associées aux déploiements, le rythme opérationnel et le manque de personnel gênent la formation et instaurent un cercle vicieux⁽¹⁸⁾.

Lors de sa visite sur la côte est, le comité a été mis au courant d'un certain nombre de problèmes touchant à la qualité de la vie. Il est admis que les logements du gouvernement fédéral disponibles dans la région de Halifax ne sont pas aux normes. De l'avis de plusieurs marins, c'est sans doute à cause de la piètre qualité

(17) Notes: Rapport de visites d'étude à Vancouver, Victoria et Winnipeg, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

(18) *Ibid.*

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

des locaux en fonction du loyer imposé que 70 p. 100 des militaires stationnés à Halifax ont acheté des maisons. Aucun budget n'a été débloqué pour moderniser les logements familiaux ou LF, qui ont été construits selon les normes des années 40 et 50. Comme il existe suffisamment d'appartements de une ou deux chambres sur le marché, il est prévu de se concentrer sur la remise à niveau des unités de trois et quatre chambres. Si la qualité des logements gouvernementaux dérange un petit nombre de militaires, hommes et femmes, les plaintes que suscitent les couchettes à bord des frégates et des sous-marins sont universelles : les matelas sont trop minces et trop durs.

La base de Gagetown se trouve non loin de Fredericton, au Nouveau-Brunswick. L'une de ses principales fonctions est d'appuyer les écoles d'entraînement de l'Armée de terre. Les commandants du 3^e Groupe de Soutien de secteur, du Centre d'instruction au combat et des différentes écoles d'instruction avancée de l'artillerie, des blindées et de l'infanterie, se sont fait accompagner de leurs officiers supérieurs et sous-officiers pour rencontrer le comité. Ils ont soulevé un certain nombre de questions très importantes relatives à la qualité de la vie.

Le manque de chambres individuelles sur la base est devenu criant à cause du nombre croissant d'inscriptions aux cours d'instruction et de la nécessité de faire venir d'autres instructeurs des unités opérationnelles. Même en hiver il manque des chambres et près de 200 militaires sont contraints de s'entasser à deux ou trois dans une chambre. En été, la base doit accueillir en plus 2 000 stagiaires et membres du personnel qui doivent loger sous la tente ou dans des casernements ouverts.

Le manque de services pour les familles en est au stade de crise, si bien que les militaires ayant des familles ne sont plus disposés à accepter des mutations à la base. Même si le personnel médical et dentaire est suffisant pour s'occuper du personnel, l'armée n'assure plus les services médicaux aux membres des familles qui doivent trouver un personnel soignant dans le privé. Cependant, presque aucun médecin civil n'accepte de nouveaux patients, parce que le ratio médecins-population dans la région métropolitaine de Fredericton équivaut au tiers de celui de la moyenne nationale. Il est tout aussi difficile de trouver un dentiste sur place et les francophones ont encore plus de mal à trouver des médecins ou des dentistes aptes à les traiter dans leur langue.

Les militaires qui souffrent du syndrome de stress post-traumatique peuvent être la cause de problèmes physiques ou mentaux dans leurs propres familles. Bien

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

que l'armée s'occupe des siens, les membres des familles doivent se tourner vers les ressources de la province. Toutefois, la situation sur ce plan varie d'une province à l'autre. Ainsi, le Nouveau-Brunswick n'offre pas le même niveau de service que la Colombie-Britannique, l'Alberta ou l'Ontario. Cette réalité est valable non seulement pour les soins médicaux, mais aussi pour les services sociaux et les services d'éducation spéciale.

Militaires et membres du comité ont convenu que le ministère de la Défense nationale doit reprendre à son compte la responsabilité des soins médicaux des familles et que les militaires dont les familles ont des besoins spéciaux, sur le plan médical, éducatif ou autre, devraient pouvoir, sans être lésés dans leur carrière, refuser des mutations dans des régions où leurs besoins ne peuvent être comblés⁽¹⁹⁾.

4. Le recrutement et le maintien en fonction

Ces dernières années, les trois armées ont éprouvé de plus en plus de difficulté à recruter du personnel, dans tous les groupes professionnels, et à maintenir en fonction les spécialistes qui intéressent les employés civils.

Le comité a appris qu'il existe 105 groupes professionnels au sein des Forces canadiennes. Un groupe est jugé rouge ou « en situation critique » quand « l'effectif formé en activité » correspond à 90 p. 100 ou moins du « niveau préférentiel de dotation » et quand rien n'indique que l'effectif reviendra à la normale dans les deux ans. Un groupe professionnel est jugé ambre (« attention ») quand l'effectif se situe entre 91 et 95 p. 100 du « niveau préférentiel de dotation » (NPD) et qu'il y a lieu de croire que le manque de personnel ne sera pas corrigé dans les deux ans. Le même code est attribué en cas de changement rapide de « l'effectif formé en activité » (d'une année à l'autre) d'un niveau égal ou supérieur au NPD ou si l'écart est de plus de 10 p. 100 supérieur NPD.

Partant de là, pas moins de 66 des 105 métiers sont « à flux tendu », 43 ayant la cote « en situation critique » et 23 la cote « attention ».

Les emplois de MR pour lesquels il y a pénurie sont parmi les plus spécialisés, comme les techniciens de conduite de tir et d'armement, plusieurs

(19) Notes : Rapport de visites d'études à Halifax et à Fredericton, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

sous-spécialités d'électroniciens navals, de même que les emplois plus traditionnels comme ceux de techniciens de véhicule, de techniciens en radiologie, de techniciens en laboratoire médical et de techniciens en soins dentaires. Chez les officiers, six des spécialités d'ingénieur sont préoccupantes, en plus des spécialités médicales et dentaires⁽²⁰⁾.

Selon les officiers qui ont donné un exposé au comité, la Force régulière de la Marine est en sous-effectif de 400 personnes environ, essentiellement dans les métiers techniques et dans le grade de lieutenant où il manquerait 80 à 100 officiers.

Ce faisant, certains navires sont en sous-effectif, ce qui explique en partie pourquoi le *Huron*, par exemple, est immobilisé. De toute façon, les quatre destroyers de la classe Tribal (DDH-280) ne sont pas tous sollicités car, étant énergivores, ils ne sont pas complètement opérationnels⁽²¹⁾.

La Force aérienne, qui est confrontée à une grave pénurie de 222 pilotes et de 40 ingénieurs en aérospatiale de même que de plusieurs techniciens, espère que les primes de maintien en poste permettront de freiner le départ d'un personnel très précieux.

La nécessité de recourir au personnel le plus qualifié pour encadrer les recrues pèse lourd sur les unités concernées.

Le commandant du Centre d'instruction au combat de la base de Gagetown et les commandants des différentes écoles d'instruction avancée de l'artillerie, des blindés et de l'infanterie ont parlé très honnêtement de leur situation. À cause d'une réduction de près de 25 p. 100 de leur personnel permanent et des demandes croissantes de formation des officiers et d'instruction avancée (la charge de travail étant passée de 1 429 stagiaires et 50 000 jours-stagiaires en 1997-1998 à 2 342 stagiaires et 106 000 jours-stagiaires dans le présent exercice financier), il est devenu nécessaire d'aller chercher les meilleurs éléments dans les unités opérationnelles pour les employer comme instructeurs.

(20) « Métiers critiques, considérés à risque, à cause d'une pénurie de personnel ». Renseignement fourni en complément du témoignage du 3 décembre 2001.

(21) *Délibérations*, fascicule 1, 18 juillet 2001 et Notes: Rapport de visites d'étude à Vancouver, Victoria et Winnipeg, fascicule 12, 18 février 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Les demandes imposées sur les unités opérationnelles ont augmenté de façon exponentielle au cours des cinq dernières années, passant de 233 réservistes et 113 réguliers en 1997-1998 à 734 réservistes et 1 266 réguliers dans le présent exercice. Comme l'actuel programme de recrutement donne d'excellents résultats, la situation ne fera qu'empirer dans les prochaines années, les nouveaux militaires, après avoir terminé leur instruction de base ailleurs, devant être pris en compte à l'étape de l'instruction avancée.

La mutation des piliers des unités dans les centres d'instruction, surtout durant les quatre mois d'été, empêche les unités opérationnelles de conduire leurs exercices d'entraînement collectif ou d'assurer la formation professionnelle des officiers et des hommes. Comme un témoin devait le déclarer sans ambages au comité, l'accroissement incessant de la charge de travail n'est viable ni pour les écoles ni pour les unités opérationnelles⁽²²⁾.

Selon nos témoins, l'actuelle campagne de recrutement donne, dans l'ensemble, d'excellents résultats. Les Forces canadiennes offrent des indemnités de recrutement pour la plupart des emplois en sous-effectif, accordent des équivalences pour certaines formations techniques non militaires (ce qui permet aux recrues d'être dispensées d'une partie voire de la totalité de l'instruction militaire), lancent un programme de commandite collégiale pour certains des métiers techniques et encouragent les mutations internes.

L'armée fait désormais davantage pour favoriser le passage des MR dans les grades d'officier et pour financer les études universitaires d'un plus grand nombre de futurs ingénieurs, médecins et dentistes. Malgré toutes ces mesures, il faut des années de formation et d'expérience pour produire un technicien ou un officier pleinement qualifié. Un constat est inquiétant : beaucoup trop de militaires formés et qualifiés quittent les Forces armées plutôt que de rengager au terme de leur contrat⁽²³⁾.

Tout au long des audiences et de ses déplacements, les membres du comité se sont renseignés sur les résultats des programmes de recrutement et de maintien en poste des francophones, des femmes et des membres des minorités visibles dans les Forces armées. Ils ont appris que la représentation des minorités visibles dans

(22) Notes : Rapport de visites d'étude à Halifax et Frédéricton, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

(23) *Ibid.*

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

les trois armées et dans les différents grades n'est pas ce qu'elle doit être pour que les FC représentent vraiment la société canadienne. Pour expliquer ce déficit, les interlocuteurs du comité ont invoqué le fait que la plupart des recrues sont issues de petites collectivités et que nombre d'immigrants récents, dont la majorité réside dans les grandes villes, ont des raisons de se méfier des institutions autoritaires de l'État.

5. Le rythme opérationnel

Le rythme opérationnel s'entend du nombre total de missions entreprises en tout temps par les Forces canadiennes. Celles-ci doivent notamment remplir les obligations de traités contractées par le Canada, porter assistance aux autorités civiles, assurer l'instruction et effectuer des exercices collectifs, et remplir des missions de maintien de la paix. Déjà très sollicitées, peut-être même trop, les Forces canadiennes viennent juste de se voir confier une nouvelle mission : assister les Nations unies dans leur guerre contre le terrorisme international. Dès le début des audiences et des déplacements du comité, le rythme opérationnel soutenu a été mentionné comme facteur contribuant aux autres problèmes rencontrés, qu'il soit question de soins de santé, de qualité de vie, de capacité de mener des manœuvres de grande envergure ou d'assurer le perfectionnement professionnel de chaque militaire.

Le colonel Peters, dans son témoignage du 18 juillet 2001, a déclaré au comité que, dans les années 90, le rythme opérationnel imposé à l'Armée de terre a été supérieur à ce qu'il avait été depuis la guerre de Corée. L'Armée a non seulement dû assurer des déploiements en Europe de l'Est, en Afrique et dans la ceinture du Pacifique, mais elle a aussi dû remplir des missions au Canada à l'occasion des inondations dans l'Ouest et de la tempête de verglas dans l'Est. Pour notre interlocuteur, l'Armée a prouvé sa capacité de maintenir deux groupes de bataille à l'étranger, dans le cadre d'opérations de paix très exigeantes, mais, devait rajouter «... à un prix considérable. Nous nous inquiétons de notre capacité à soutenir ce rythme avec les niveaux de ressources actuels ». Le fardeau est devenu intolérable pour nos soldats, en particulier pour nos sous-officiers qui ont dû travailler quelque 80 jours de plus que ce qu'exige une année de travail type. Aux niveaux plus élevés de la hiérarchie, on constate une régression dans les attitudes

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

vitales de combat à cause du manque d'entraînement collectif à l'échelon de la brigade⁽²⁴⁾.

Si c'est l'Armée de terre qui semble avoir effectivement subi le fardeau le plus lourd en matière de rythme opérationnel, la Marine et la Force aérienne n'ont pas été épargnées. Par exemple, les Forces maritimes de l'Atlantique comptent 5 230 militaires dont 2 625 servent à bord des bâtiments de surface. Bien plus de la moitié de ces 2 625 marins est actuellement déployée à l'étranger, 1 150 en soutien à l'Opération Apollo de lutte contre le terrorisme et 240 autres à bord du NCSM Toronto. Comme la Marine est à court d'environ 600 personnes, la charge de travail incombe à ceux qui restent est d'autant plus lourde et le personnel doit être de plus en plus souvent muté d'une unité opérationnelle à l'autre car, pour pleinement armer un navire en partance, il faut souvent prélever des membres d'équipage d'un autre navire.

Le manque d'officiers subalternes impose une charge de travail additionnelle sur les autres, mais comme l'actuelle campagne de recrutement fonctionne bien, cette situation devrait s'améliorer d'ici quelques années⁽²⁵⁾. Il demeure que, pour reprendre les termes d'un officier qui décrivait la charge de travail imposée aux officiers des grades intermédiaires : « la situation équivaut à bien plus que de l'abus ». Comme il faut une vingtaine d'années pour amener un officier au grade de capitaine dans la Force maritime, ou à un grade équivalent dans les autres services, il sera beaucoup plus difficile de remplacer ces gens-là⁽²⁶⁾.

La 12^e Escadre de Shearwater est composée de détachements d'hélicoptères employés à bord des destroyers et des frégates des Forces maritimes de l'Atlantique et des Forces maritimes du Pacifique. Chaque détachement d'hélicoptères se compose d'un Sea King, de quatre pilotes et de 11 techniciens d'entretien. Quatre de ces unités évoluent à partir du 443^e Escadron basé à Pat Bay, près de Victoria, en Colombie-Britannique, et cinq sont basés à Shearwater, en Nouvelle-Écosse. Comme la demande de détachements d'hélicoptères du groupe aérien maritime continue d'être supérieure aux disponibilités, les détachements

(24) *Délibérations*, 18 juillet 2001.

(25) Forces maritimes de l'Atlantique « Notes d'information à l'intention du Comité sénatorial sur la défense et la sécurité : problèmes de personnel militaire et de qualité de la vie ».

(26) Notes: Rapport de visites d'étude à Vancouver, Victoria et Winnipeg, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

opérationnels passent de navire en navire. Ce faisant, le personnel de ces détachements d'hélicoptères passent, en moyenne, plus de journées en mer que la plupart de leurs camarades de la Marine et, quand ils sont à terre, leur famille doit les partager avec la nécessité constante de maintenir un entraînement collectif et individuel⁽²⁷⁾.

Il n'est donc pas étonnant que, dans son témoignage, le vice-amiral Ron Buck, chef d'état-major de la Force maritime, ait mentionné le rythme opérationnel parmi les trois problèmes prioritaires de la Défense⁽²⁸⁾.

6. La Réserve des Forces canadiennes

La Réserve des Forces canadiennes est censée constituer une base de mobilisation pour le temps de guerre. La Marine et la Force aérienne ont toutes deux trouvé des rôles utiles pour leurs réserves respectives, mais l'Armée de terre traîne de l'arrière sur ce chapitre. Malgré les progrès réalisés dans la restructuration de la Réserve de la Force terrestre (milice), celle-ci ne dispose pas encore de rôle bien défini dans le concept de la force totale.

Dans son exposé sur le rôle des réserves, M. Bon a indiqué au comité que le Livre blanc de 1994 prévoyait la réduction des effectifs de la Réserve pour financer l'augmentation des effectifs des unités de campagne (plus 3 000 militaires). Quand le comité a voulu savoir ce qu'il en était des compressions, il a répondu que « le ministère de la Défense nationale n'a pas de politique sur les réservistes. Il s'agit plutôt d'une politique du gouvernement du Canada. [...] tout comme les Forces armées canadiennes, les réserves doivent également traduire la réalité aujourd'hui ».

Le commodore McNeil a donné au comité un aperçu global de la situation de la Réserve navale, indiquant que les 4 000 réservistes sont répartis en 24 divisions navales de 150 à 200 réservistes chacune. À l'instar de la Force régulière de la marine, la Réserve navale est en sous-effectif de 400 personnes. La Marine a défini un rôle particulier pour sa réserve à qui elle a confié un partie de

(27) Notes : Rapport de visites d'étude à Halifax Frédéricton, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

(28) *Délibérations*, fascicule 8, 3 décembre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

son équipement; par exemple, les équipages des navires de la défense côtière sont essentiellement composés de réservistes⁽²⁹⁾.

Au cours de la visite du comité sur la côte ouest, le capitaine (Marine) Pile a dressé un tableau plus détaillé du rôle de la réserve dans la dotation des six navires de la défense côtière de la côte ouest et des six autres de la côte est. À l'exception de deux experts techniques de la Force régulière, l'équipage de ces bâtiments est entièrement composé de réservistes, notamment pour ce qui est des officiers (38 réservistes dont le commandant), qui viennent de partout au Canada et qui remplissent des contrats allant de trois mois à trois ans. Les bâtiments eux-mêmes se prêtent facilement à des changements de configuration, ce qui veut dire qu'il est possible de les doter d'armement ou de les employer dans des opérations de levée et d'inspection d'objets des fonds marins ou de les transformer en navires de recherche et de sauvetage. La Force maritime a adopté le concept de force totale, imposant à ses éléments de la réserve et à ses éléments de la régulière les mêmes normes, les mêmes attentes ainsi que le même degré de leadership et de professionnalisme.

Dans la réserve, la solde comporte trois échelons. L'échelon de classe A pour le personnel qui sert un soir en semaine et occasionnellement en fin de semaine; l'échelon de classe B pour le personnel servant à contrat à bord des navires côtiers et l'échelon de classe C pour le personnel qui sert à temps plein dans des emplois de la Force régulière. En avril 2002, la capacité de déploiement établira une distinction entre les classes B et C. Le personnel pouvant être déployé recevra la solde complète de la Force régulière, plutôt que 85 p. 100.

Le capitaine Pile a donné deux raisons pour expliquer les retards à intégrer certaines recrues dans la réserve : quand le candidat a un dossier criminel ou quand il a déjà servi dans les FC et qu'il faut mettre la main sur son dossier avant de lui faire une offre. Or, à cause des réductions d'effectif, la Marine manque de personnel pour effectuer ce genre de recherches. À l'instar des autres officiers avec qui les membres du comité se sont entretenus, le capitaine Pile est opposé à une loi semblable à celle qui régit la réserve aux États-Unis : les grands employeurs pourront toujours autoriser leurs employés à prendre des absences et même à « combler » la solde versée par la Marine, mais les petits employeurs pourraient hésiter à engager des réservistes s'ils devaient conserver leur poste pendant que ces

(29) *Délibérations*, fascicule 1, 18 juillet 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

derniers servent dans les Forces. Il a mentionné deux grands problèmes : le manque d'effectif (cinq des six bâtiments seulement pouvant être dotés) et le peu de temps consacré à l'instruction en mer (le gros de ces périodes étant consacré à la formation des officiers).

C'est le colonel Peters qui a renseigné les membres du comité sur la situation de la Réserve de la Force terrestre, autrement appelée « milice ». Les 15 000 réservistes de la milice sont regroupés en 10 brigades réparties sur l'ensemble du territoire canadien. Il s'agit de formations petites et faiblement équipées qui ne peuvent être déployées ni servir en combat. La milice a toujours servi à la mise sur pied de la force, surtout au « renforcement individuel », mais les FC ont maintenant l'intention de passer à des éléments de la taille d'une compagnie (100 soldats) pouvant être déployés au sein d'une unité de la Force régulière, d'ici 2002⁽³⁰⁾.

Lors de sa comparution devant le comité, le lgén M.K. Jeffrey, chef d'état-major de l'Armée de terre, a fait état de certains progrès réalisés dans le déploiement de formations de la milice plutôt que de réservistes individuels. L'unité qui se trouve actuellement en Bosnie, par exemple, le 3^e Vingt-deuxième, comporte six sections complètes d'infanterie de la réserve. La prochaine rotation, celle du 2^e Vingt-deuxième, comportera un ou deux pelotons complets et la suivante inclura une compagnie complète d'infanterie de la réserve. Le général a avoué très franchement qu'il cherchait à régler le problème de manque de confiance entre la régulière et la réserve : « En toute franchise, les réservistes ne faisaient pas confiance aux Forces régulières et réciproquement »⁽³¹⁾.

Lors de son déplacement à Montréal, le comité a eu l'occasion de rencontrer officieusement certains officiers et membres du rang du 3^e Bataillon des Black Watch. Voici certains des problèmes qui lui ont alors été mentionnés :

- a. la milice manque de plus en plus d'instructeurs, raison pour laquelle elle n'est pas en mesure d'augmenter rapidement ses effectifs;
- b. le fait de déployer un grand nombre d'unités de la milice en même temps que les unités de la force régulière, que ce soit outre-mer ou dans le cadre

(30) *Délibérations*, fascicule 1, 18 juillet 2001.

(31) *Ibid.*, fascicule 8, 3 décembre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- de l'instruction, compromet la capacité de la réserve de former ses recrues et les autres;
- c. les réservistes n'ont pas d'emploi garanti quand ils rentrent de mission, leurs employeurs n'étant pas légalement tenus de protéger leur emploi;
 - d. il est plus long d'amener à niveau quelqu'un qui possède déjà une expérience de la milice qu'une recrue;
 - e. le recrutement des officiers et des hommes est gêné par la centralisation, ainsi que par des budgets et du matériel de promotion qui sont généralement insuffisants. Les FC ne font que peu d'efforts pour jouer sur la corde sensible de l'idéalisme des jeunes ou pour attirer les jeunes femmes dans l'infanterie. Il est également très difficile, pour les unités locales, d'obtenir la permission de faire du recrutement de leur côté, dans les écoles secondaires, les collèges et les universités;
 - f. la milice souffre d'une grave pénurie de matériel depuis plusieurs années;
 - g. le lieutenant-colonel Bolton, le commandant de l'unité, a insisté sur le fait que le moral de ses troupes est bon malgré des budgets limités et la bureaucratie de plus en plus pesante caractéristique du milieu militaire⁽³²⁾.

L'effectif de la Force aérienne régulière est légèrement supérieur à 13 000 personnes. La Réserve compte un peu plus de 2 100 personnes, dont 700 à temps plein et le reste à temps partiel. Hormis deux escadrons de réserve dotés de l'hélicoptère Griffon, la Réserve de la Force aérienne est pleinement intégrée aux escadrilles régulières qui sont réparties sur l'ensemble du territoire. La Force aérienne envisage de porter sa réserve à 3 000 personnes⁽³³⁾.

Au cours de notre visite à la 1^{re} Division aérienne du Canada, à Winnipeg, le lieutenant-colonel Bert Doyle, commandant du 402^e Escadron, a expliqué au comité le rôle de l'escadron qui intègre le concept de « force totale ». Il a pour mission d'assurer l'instruction des pilotes sur les Havilland Dash 8 et de fournir les appareils de l'École de navigation aérienne qu'utilisent les équipages à

(32) Résumé des témoignages des 5 et 6 novembre 2001.

(33) Lieutenant-général Lloyd Campbell, commandant du Commandement aérien et chef d'état-major de la Force aérienne, *Délibérations*, fascicule 8, 3 décembre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

l'entraînement. Les membres de la Force régulière et de la Force de réserve travaillent côte à côte dans l'accomplissement des rôles et des missions du 402^e Escadron. La seule différence réside dans le fait que le personnel de la Force régulière est utilisé chaque fois qu'on a besoin de lui et que les réservistes ne sont employés que lorsqu'il est possible de le faire. Près de 10 p. 100 des réservistes du 402^e Escadron servent à temps plein. Les réservistes se préoccupent surtout du fait que leurs emplois ne sont pas légalement protégés pendant qu'ils sont appelés à servir en opération ou à l'entraînement⁽³⁴⁾.

Chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion, les membres du comité ont demandé aux officiers et au personnel non-officier de la réserve des trois armes ce qu'ils pensaient d'une loi qui contraindrait les employeurs à donner du temps libre aux réservistes pour leur entraînement ou un déploiement. Les officiers se sont montrés réticents envers le modèle juridique américain parce que les petits employeurs pourraient être portés, toutes choses étant égales par ailleurs, à éviter d'engager des réservistes. Certains militaires du rang partageaient ce point de vue, mais dans l'ensemble, ils étaient davantage favorables à l'adoption d'une loi destinée à protéger leur emploi.

Ils ont déclaré au comité que toutes les provinces, à l'exception du Québec, avaient adopté une loi autorisant les fonctionnaires à être libérés pour remplir des fonctions de réserve, mais que le gouvernement fédéral ne disposait d'aucune loi du genre. M. Kenneth Calder, sous-ministre adjoint (Politiques) au MDN a indiqué que la loi qui se trouve actuellement devant la Chambre des communes, devrait permettre de protéger les emplois des réservistes dans les cas d'urgence décrétés par le gouvernement – comme ce fut le cas lors de la tempête de verglas ou des inondations de la Rivière Rouge – mais pas pour les opérations de maintien de la paix⁽³⁵⁾.

7. L'équipement et les services à contrat

Plusieurs témoins ont fait remarquer que les Forces canadiennes manquent de certains types d'équipements, tandis que d'autres arrivent au terme de leur vie

(34) Notes: Rapport de visites d'étude à Vancouver, Victoria et Winnipeg, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

(35) *Délibérations*, fascicule 7, 26 novembre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

utile. Malheureusement, les restrictions budgétaires ont retardé le remplacement de cet équipement et limité le nombre d'éléments pouvant être remplacés. Ils ont aussi parlé de l'efficacité du programme de « diversification des modes de prestation » qui consiste à confier à contrat les tâches n'étant pas jugées fondamentales ou essentielles à la conduite des opérations.

M. Bon a rappelé au comité que, d'après la politique énoncée dans le Livre blanc de 1994, les Forces canadiennes devaient être « ... ainsi équipées de façon appropriée, sans plus » afin de contribuer au vaste éventail d'opérations, au Canada et à l'étranger. De nouveaux équipements seraient prévus uniquement quand ils seraient jugés essentiels au maintien des capacités de base et ils devraient convenir pour une gamme d'activités de défense aussi complète que possible. Le Livre blanc mentionnait uniquement quatre grands programmes d'acquisition : les véhicules blindés de transport de troupes, les hélicoptères de recherche et de sauvetage, éventuellement les sous-marins, et les hélicoptères embarqués. À l'exception notoire des hélicoptères embarqués, les forces ont acquis tout le matériel mentionné dans cette liste.

Dans sa présentation, le commodore McNeil a montré au comité un graphique qui illustrait la durée de vie restante de certains des principaux équipements de la défense, de l'hélicoptère Sea King à la jeep ILTIS (qui sont tous deux à bout de potentiel), en passant par l'Aurora, le Hercules, les CF 18, le char Léopard et d'autres (25 à 50 p. 100 chacun) ainsi que les équipements récents ou « presque récents » comme les sous-marins Victoria, les navires de la classe Kingston et de la Halifax, l'hélicoptère Griffon et les véhicules de troupe blindée légers (75 à 100 p. 100). Pour financer l'achat d'équipement, le service de planification du Ministère insiste beaucoup sur la nécessité de trouver de nouvelles façons de consacrer davantage de budget aux immobilisations qu'à l'heure actuelle (2,1 milliards sur 11,4 milliards de dollars)⁽³⁶⁾.

D'aucuns considèrent que la situation de la Marine et de l'Armée de terre sur le plan de l'équipement est assez bonne, surtout parce que ces armées ont bénéficié d'une importante dotation en matériel peu avant les réductions budgétaires du milieu des années 90. Les Forces navales affectées à l'Opération Apollo, par exemple, sont pleinement intégrées aux groupes aéronavals de l'armée américaine. Toutefois, la Marine continue de dépendre des hélicoptères Sea King de la Force

(36) *Ibid.*, fascicule 1, 18 juillet 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

aérienne dont le remplacement est sans cesse remis depuis plus de 10 ans. Par exemple, le 443^e Escadron est censé mettre six Sea King à la disposition des Forces maritimes du Pacifique, mais il n'en a aucun. À cause de l'âge de ces appareils et de leur électronique de bord, les Sea King exigent 30 heures d'entretien par heure de vol⁽³⁷⁾.

Selon le vice-amiral Ron Buck, chef d'état-major de la Marine, la grande priorité de son arme consistera à remplacer les deux navires avitailleurs vieux de 30 ans que sont le NCSM *Protecteur* et le NCSM *Preserver*. La Marine espère recevoir des moyens de transport maritime et réduire ses besoins en équipage de près de moitié, par rapport aux 265 marins qu'exige la dotation des navires actuels. En outre, la Marine doit envisager de remplacer la capacité de commandement et de contrôle et de lutte anti-sous-marine que représentent les quatre destroyers de la classe Tribal, ce qui ne veut pas dire que ce sera par un nombre égal de bâtiments. Bien que les destroyers des années 70 et les frégates des années 90 soient à peu près de la même taille, les premiers exigent un équipage de 330 marins tandis que les deuxièmes n'en exigent que 225, la différence étant attribuable à leur technologie respective⁽³⁸⁾.

Pour le colonel Peters, l'Armée de terre a un besoin urgent de se doter d'une meilleure capacité ISTAR, c'est-à-dire de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectif et de reconnaissance⁽³⁹⁾. La Force aérienne apporte un appui à l'Armée de terre en mettant en œuvre l'un de ses matériels les plus récents, l'hélicoptère Griffon, qu'elle a l'intention de modifier en le dotant d'un système de surveillance, de reconnaissance et d'acquisition de cible afin de contribuer à cette priorité de l'Armée. Une fois modifié, cet hélicoptère viendra renforcer le parc de véhicules de reconnaissance Coyote et il contribuera davantage aux opérations terrestres⁽⁴⁰⁾.

Les hauts fonctionnaires du ministère ont indiqué que la majeure partie du matériel des Forces canadiennes, qu'il faut carrément remplacer ou sérieusement

(37) Notes: Rapport de visites d'étude à Vancouver, Victoria et Winnipeg, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

(38) *Délibérations*, fascicule 9, 10 décembre 2001.

(39) Ibid., fascicule 1, 18 juillet 2001.

(40) Lieutenant-général Lloyd Campbell, commandant du Commandement aérien et chef d'état-major de la Force aérienne, *délibérations*, fascicule 8, 3 décembre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

moderniser afin d'en rallonger la vie utile, appartient à la Force aérienne. Dans son récent rapport et lors de sa comparution devant le comité, la Vérificatrice générale, Mme Sheila Fraser, n'y est pas allée par quatre chemins. Les statistiques établies lors de sa vérification indiquent que le matériel de l'Armée de terre est en bon état, que la Marine a maintenu son taux d'activité mais qu'elle va faire face à un fort accroissement des travaux de maintenance différés pour la frégate de patrouille, ce qui pourrait, dans l'avenir, occasionner des problèmes de disponibilité, de durée de vie utile prévue et de coûts. Quant au matériel de l'Armée de l'air, il se détériore et il est généralement sur le déclin : le nombre annuel d'heures de vol sur Sea King, Hercules et Aurora n'a cessé de diminuer au cours des cinq dernières années. À l'exception de l'hélicoptère Griffon, la flotte n'est que peu disponible – entre 30 et 60 p. 100 du temps – les choses vont en s'aggravant et le nombre de missions annulées est en augmentation. Le système d'approvisionnement permet rarement de répondre aux demandes urgentes et l'on constate une pénurie de personnel de maintenance. Dans l'ensemble, 13 p. 100 des postes sont vacants et 15 p. 100 sont remplis par du personnel qui ne possède pas les compétences correspondant à leur grade. De plus, ce personnel n'aurait pas suivi près de 40 p. 100 de la formation exigée pour faire partie des unités dont ils sont membres⁽⁴¹⁾.

Selon le lieutenant-général Lloyd Campbell, commandant du Commandement aérien et chef d'état-major de la Force aérienne, à cause du retard mis dans la décision de remplacer les Sea King, il est presque certain qu'il sera nécessaire de maintenir une partie de ces appareils en service au-delà de 2005, limite de leur durée de vie utile. Ainsi, la Force aérienne est en train de réfléchir à ce qu'il lui faudra faire pour prolonger de cinq autres années, soit jusqu'en 2010, l'état de navigabilité et de sécurité de ses appareils⁽⁴²⁾. Un projet de modernisation d'un milliard de dollars permettra d'améliorer 80 des F-18 les plus récents pour leur conférer la même capacité que ceux utilisés par les Américains (Marine et Marines). (Le Canada a commencé à investir dans le remplaçant possible du F-18, qui serait un avion de chasse polyvalent, furtif, à prix abordable, l'« avion de combat interarmées », mis au point dans le cadre d'un projet international.) Les avions de surveillance maritime Aurora seront également soumis à des travaux de modernisation dans les 10 prochaines années afin de les doter d'une nouvelle avionique de bord et de nouveaux systèmes de détection.

(41) *Délibérations*, fascicule 9, 10 décembre 2001.

(42) *Délibérations*, fascicule 8, 3 décembre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Le lieutenant-général Campbell a indiqué au comité que la flotte de Hercules, qui constitue l'épine dorsale de la mobilité aérienne tactique et de la capacité tactique de ravitaillement en vol, ne rajeunit pas mais qu'il n'a pas encore été décidé de la remplacer. Les cinq Polaris, qui sont la version militaire de l'Airbus 310, confèrent une capacité de transport aérien stratégique limitée à la Force aérienne et, quand deux de ces appareils auront été modifiés pour le ravitaillement en vol, ils offriront une nouvelle capacité stratégique sur ce plan aussi. Toutefois, le Polaris n'est pas un véritable avion de transport stratégique capable d'emporter du matériel lourd sur de longues distances, outre qu'il ne peut être exploité qu'à partir et à destination de pistes en dur, bien entretenues. Ce faisant, la Force aérienne a un urgent besoin d'un véritable avion de transport stratégique susceptible de lui permettre d'assurer le déploiement de troupes à l'étranger avec leur équipement, et de répondre à des catastrophes nationales ou à des crises humanitaires⁽⁴³⁾.

Selon un officier supérieur, la Force aérienne est généralement satisfaite des résultats de la formation des pilotes assurée à contrat. La société Bombardier s'occupe de tout, même de la nourriture et du logement, et elle fournit les appareils, les simulateurs et les logiciels. La formation offerte est de classe internationale et de nombreux pilotes des forces de l'OTAN viennent au Canada pour y suivre leur entraînement. Les contrats de service accordés dans le cadre de l'entretien des sites radar semblent également donner de bons résultats.

Il n'en va pas de même des contrats qui concernent l'entretien des aéronefs, la Force aérienne devant pouvoir entretenir et maintenir elle-même ces appareils quand ils sont déployés à l'étranger. Le fait de confier de tels travaux à contrat réduit généralement la souplesse d'opération d'une armée, car on ne peut confier d'autres tâches à des travailleurs ou à des techniciens à contrat, dans les situations d'urgence ou quand ils sont sous-employés, et qu'on ne peut leur demander de faire d'heures supplémentaires que si l'on est prêt à leur payer un supplément exorbitant⁽⁴⁴⁾.

Pour la Vérificatrice générale, « l'affermage » ou le programme de diversification des modes de prestation de services n'a pas donné lieu aux

(43) *Ibid.*

(44) Notes: Rapport de visite d'études à Vancouver, Victoria et Winnipeg, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

économies attendues – de 200 millions de dollars en 2000 – notamment parce que les réductions budgétaires ont occasionné une réduction des dépenses après le milieu des années 90, mais aussi parce que certains contrats étaient inopportuns ou mal conçus. Le MDN espère maintenant économiser 150 millions de dollars d'ici 2004⁽⁴⁵⁾. Il demeure que le recours à contrat devrait permettre d'alléger une partie du fardeau associé à l'entraînement des spécialistes.

Le lieutenant-général Christian Couture, sous-ministre adjoint (Ressources humaines) a déclaré au comité que la formation des militaires est très longue : 18 mois pour une recrue; quatre autres années pour le personnel très spécialisé, comme les spécialistes des systèmes de contrôle de tir, et deux à cinq ans pour les officiers subalternes. Ce faisait, les Forces envisagent de recourir davantage aux établissements d'enseignement civils. Les universités civiles dispensent déjà la plus grande partie de l'éducation que doivent recevoir les officiers subalternes, dans le cadre du Programme de formation des officiers de la Force régulière, du Programme de formation pour les officiers (intégration à la Réserve) et le Programme d'intégration à la Réserve – Officiers. Les FC s'intéressent à présent à la formation technique dispensée par les collèges communautaires, certains diplômés pouvant se faire créditer la majorité de leurs cours et apprendre rapidement la technologie militaire après leur instruction de base. L'Armée envisage également de demander à certains collègues de concevoir et d'offrir des cours techniques à ses recrues ou de fournir les instructeurs pour ses cours militaires.

Les questions de sécurité

8. Les ressources humaines et l'équipement

Le comité a appris qu'à cause des restrictions budgétaires, la GRC et le Service canadien du renseignement de sécurité n'ont pu suivre le pas des changements technologiques. En outre, nombre d'enquêtes ont dû être abandonnées ou n'ont pu être poursuivies avec toute la rigueur voulue à cause d'un manque de personnel formé. Cependant, beaucoup de témoins ont été réticents à donner des détails ou à parler ouvertement de peur d'être reconnus.

(45) *Délibérations*, fascicule 9, 10 décembre 2001. Témoignage de la Vérificatrice générale.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Norman Inkster a déclaré au comité que durant les sept années qu'il avait passées en qualité de commissaire de la GRC, son budget avait été réduit de 400 à 500 millions de dollars et que son personnel était tombé de 21 000 à 20 000 personnes. Depuis, les budgets des effectifs sont revenus à ce qu'ils étaient. Il demeure que, d'après lui, le gouvernement du Canada doit analyser la menace du moment, déterminer les ressources nécessaires pour y faire face de façon que les Canadiens et les Canadiennes soient raisonnablement protégés, puis financer et équiper suffisamment les organismes responsables pour qu'ils puissent faire le travail qu'on leur confie⁽⁴⁶⁾. Lors de leur comparution devant le comité, les policiers en service n'ont admis que très vaguement qu'ils seraient très heureux d'avoir un effectif et un équipement supplémentaires. Pourtant, quand le gouvernement a demandé à la GRC ce dont elle avait besoin pour combattre le terrorisme au lendemain du 11 septembre, elle n'a pas tardé à lui remettre une liste d'équipements se chiffrant à 50 millions de dollars⁽⁴⁷⁾. Le professeur Wesley Wark a déclaré que le Service canadien du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications devaient se doter d'une technologie plus récente et que tous les organismes de sécurité canadiens avaient besoin de fonds supplémentaires⁽⁴⁸⁾.

9. L'accès public aux dispositifs de cryptographie

Des hauts responsables de la sécurité ont déclaré au comité que l'accès public, relativement illimité, au matériel et aux programmes de cryptographie sophistiqués risque de priver les services du renseignement d'une source fondamentale d'informations sur les activités des espions, des terroristes et des criminels. L'utilisation de dispositifs sophistiqués de ce genre par des utilisateurs n'appartenant pas à des services policiers a compliqué, voire entravé les enquêtes, outre qu'elle a obligé les services de police à dépenser énormément dans la mise au point de contre-mesures.

M. D'Avignon, directeur général, Direction générale de la sécurité nationale, a précisé dans son témoignage que la surveillance légale des communications des suspects est un outil essentiel pour combattre le terrorisme et le crime organisé. Il

(46) *Délibérations*, fascicule 3, 1er octobre 2001.

(47) *Délibérations*, fascicule 3, 1^{er} octobre 2001.

(48) *Délibérations*, fascicule 3, 1^{er} octobre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

convient de réaliser un équilibre entre la protection du public contre les actes de terrorisme et les droits des citoyens, dans l'application des méthodes intrusives associées à l'« accès légal »⁽⁴⁹⁾. Cependant, les méthodes employées par la police sont contrecarrées par l'utilisation illégale de moyens technologiques de contre-mesure. L'augmentation rapide du nombre de fournisseurs de service et d'équipement de télécommunication complique la surveillance des communications. Il en est de même de la pratique qui consiste, plutôt que d'utiliser des téléphones classiques, à recourir aux téléphones cellulaires dont on se débarrasse tout de suite après usage.

Le surintendant Pilgrim a indiqué que les nouvelles technologies gênent le travail de surveillance légal de la police. La portabilité des numéros locaux permet aux clients de conserver le même numéro de téléphone quand ils changent d'adresse. Les systèmes de communication personnels (téléphones cellulaires, téleavertisseurs, palm pilots, etc.) sont numériques et beaucoup plus difficiles à pénétrer que les systèmes analogiques. Les communications par satellite couvrent toute la planète. Les criminels se servent beaucoup d'Internet pour leurs communications et ils ont commencé à utiliser des codes cryptographiques qui sont presque impossibles à déchiffrer. Le cyber-terrorisme érode la confiance du public envers les systèmes informatiques et les transactions financières informatisées⁽⁵⁰⁾.

10. Les risques de désastres environnementaux causés par l'être humain

La menace de catastrophe nationale provoquée par des puissances étrangères ou par des terroristes est de plus en plus grande. L'effondrement continu de l'infrastructure industrielle des ex-pays de l'Union soviétique soulève le spectre d'accidents nucléaires causés par la décrépitude des installations, du matériel ou des armes nucléaires. À l'occasion d'une prochaine vague d'attentats en Amérique du Nord, des terroristes pourraient relâcher des agents bactériologiques ou chimiques.

Le surintendant Pilgrim a indiqué au comité que la GRC collabore avec le ministère de la Défense nationale sous la forme d'une équipe conjointe

(49) *Délibérations*, fascicule 2, 19 juillet 2001.

(50) *Ibid.*

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

d'intervention biologique et chimique basée à la BFC Borden, au nord de Toronto. Cette équipe a accès à toutes les ressources de l'Établissement de recherche de la Défense de Suffield, en Alberta. Dans toute la mesure du possible, les artificiers de la GRC s'associent aux équipes spécialisées en matières dangereuses des services incendie locaux⁽⁵¹⁾.

11. La surveillance des ports et des frontières

Les témoins nous ont indiqué que le resserrement des mesures de surveillance, dans les aéroports et les ports maritimes, aux postes frontières et tout le long de la frontière, a revêtu une place importante dans la campagne menée contre le terrorisme international et le crime international. Le comité s'est penché sur la contradiction inhérente qui existe entre la nécessité économique d'assurer la libre circulation des marchandises et des personnes à la frontière et celle de garantir une plus grande sécurité.

Le surintendant Pilgrim n'est pas d'accord avec l'idée que le Canada soit devenu un refuge pour les terroristes et les criminels. La GRC entretient une excellente relation avec ses homologues américains, soit avec le FBI et les autres organismes d'application de la loi à l'échelon fédéral comme à celui des États ou des localités. Elle entretient en outre d'excellentes relations de travail avec les corps policiers du Royaume-Uni et des autres pays européens. Au Canada, la GRC travaille main dans la main avec les corps policiers locaux qui ont compétence sur les ports. En outre, elle effectue des enquêtes criminelles indépendantes.

Le dilemme de la sécurité pour le Canada est le suivant : bien que nous n'intéressions pas autant les terroristes que les États-Unis, si nous n'assurons pas un niveau suffisant de sécurité à notre frontière, nos voisins pourraient adopter des mesures arbitraires en vue d'assurer la sécurité continentale. L'échange d'informations et de renseignements et la participation à des exercices policiers conjoints américano-canadiens nous permettront d'améliorer notre crédibilité à cet égard. En réponse à une question concernant la décision de démembrer la police fédérale qui était chargée de patrouiller les ports au Canada pour confier cette responsabilité à des corps de compétence locale, le surintendant Pilgrim a déclaré

(51) *Délibérations*, fascicule 2, 19 juillet 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

que l'élimination de la police portuaire avait été une décision politique et que la création d'un nouveau régime devrait également être une décision politique⁽⁵²⁾.

À Vancouver et à Halifax, le comité a rencontré les responsables locaux du syndicat des douaniers. Ces derniers estiment que l'Agence des douanes est en sous-effectif et qu'en périodes de pointe, l'été, elle s'en remet beaucoup trop à des étudiants insuffisamment formés. À cause du manque de personnel, le nombre de conteneurs inspectés a été réduit, de même que les effectifs chargés d'interroger les équipages et de conduire les fouilles à bord des navires. Comme un agent seul court plus de risques, le syndicat croit qu'aucune équipe d'inspection de moins de deux personnes ne devrait être envoyée à bord de navires, même pas à bord de bateaux de pêche ni d'embarcation de plaisance.

Les douaniers ont déclaré au comité qu'ils feraient un meilleur travail, plus efficace, s'ils disposaient d'un meilleur équipement. Ils estiment que leur réseau informatique est déficient, parce qu'il ne leur permet pas d'obtenir tous les renseignements nécessaires pour « cibler » leurs inspections ou les passagers. Les agents n'ont pas de terminaux à bord de leurs véhicules et ils doivent rentrer à leur bureau pour obtenir les renseignements nécessaires et faire leur rapport. Ils estiment nécessaire de disposer d'une technologie beaucoup plus moderne pour pouvoir inspecter un plus grand pourcentage de conteneurs et de bagages. Dans certains endroits où ils sont appelés à travailler, les installations des douaniers sont inadéquates, surtout au terminal des navires de croisière de Vancouver.

À l'aéroport de Vancouver, les agents ont de plus en plus l'impression qu'on leur demande d'effectuer un travail dangereux pour lequel ils n'ont été que peu ou aucunement formés, comme les entrevues de passagers pouvant être violents ou la fouille de bagages susceptibles de contenir des explosifs ou des agents chimiques ou bactériologiques. Ils réclament une meilleure formation et un meilleur équipement personnel⁽⁵³⁾.

À Halifax, les représentants du syndicat nous ont déclaré que ni les étudiants d'été ni les employés à contrat ne sont suffisamment formés. Les douaniers doivent au moins réussir un cours exigeant huit semaines et des modules de deux à quatre

(52) *Ibid.*, fascicule 2, 19 juillet 2001.

(53) Notes: Rapport de visites d'étude à Vancouver, Victoria et Winnipeg, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

semaines destinés à leur enseigner une spécialité; il y est question de voyageurs, de courrier et de marchandises commerciales. Or, après une formation de tout juste deux semaines, les étudiants peuvent remplir presque toute la gamme des fonctions d'agent des douanes. Le syndicat estime que la sécurité du pays est également menacée par le manque de formation adéquate dans le domaine de l'immigration. Au Canada, les douaniers font office d'agents de l'immigration en première ligne, quand ils autorisent les voyageurs à franchir la frontière ou les dirigent vers les agents de l'immigration en titre. Mais voilà, un grand nombre de petits postes douaniers éloignés n'ont pas d'agents de l'immigration sur place et se sont les douaniers qui doivent faire tout le travail. Dans son rapport d'avril 2000, la Vérificatrice générale s'alarme du fait que 60 p. 100 des agents des douanes n'ont reçu aucune formation dans le domaine de l'immigration.

Toujours à Halifax, les représentants syndicaux ont indiqué que, depuis 2000, les agents des douanes ont de plus en plus souvent pour mandat d'appliquer certaines dispositions du Code criminel. Par exemple, ils ont pour instruction d'arrêter et de détenir les conducteurs en état d'ébriété, les ravisseurs d'enfants et les personnes interceptées au volant de véhicules volés. Nombre de petits postes frontières éloignés n'ont qu'un seul douanier. À l'autre extrême, la menace de violence est omniprésente aux grands postes frontaliers et dans les aéroports internationaux. Le soutien de la police n'est pas toujours immédiat. Cela étant, les représentants du syndicat réclament qu'une partie au moins des douaniers aient accès à des armes à feu⁽⁵⁴⁾.

Mme Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada, a déclaré au comité qu'au pont Ambassador, à Windsor – que franchissent quotidiennement quelque 6 000 à 7 000 camions – un tiers environ de ces véhicules sont dirigés vers un point d'inspection secondaire situé à environ 2 km de là. Rares sont ceux qui sont escortés. En règle générale, les opérations douanières sont gênées par une mauvaise circulation de l'information et un manque d'informations suffisantes permettant d'évaluer adéquatement le risque que pose un chargement ou un individu⁽⁵⁵⁾.

(54) Notes : Rapport de visites d'étude à Halifax et Fredericton, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

(55) *Délibérations*, fascicule 9, 10 décembre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

12. Les aéroports

A) L'aéroport de Montréal (Dorval)

Le sergent d'état-major, Charles Castonguay, a déclaré au comité que, dans les aéroports, la GRC a essentiellement pour mission de mener des activités contre le crime organisé et de faire appliquer les lois fédérales traitant notamment des aspects suivants : contrebande; drogue; immigration clandestine; agriculture Canada; produits de la criminalité, droit d'auteur et brevets et substances réglementées. Dans tous les grands aéroports internationaux du pays, on trouve des unités de crime organisé de la GRC. Les plus importantes, qui comptent 40 policiers, sont à Toronto et à Montréal, une unité de 20 personnes étant stationnée à Vancouver. Les unités du crime organisé comprennent des fonctionnaires qui appartiennent à d'autres ministères fédéraux. L'unité de Montréal est composée de 40 policiers, d'un analyste du renseignement criminel, d'un procureur, d'un inspecteur des aliments, d'un agent du renseignement des douanes et d'un agent de l'immigration. Point de vue équipement, l'équipe dispose d'un camion de radioscopie et d'un scanner à ions qui permettent d'effectuer la vérification des bagages et des colis sans qu'il soit nécessaire de les ouvrir, afin d'y déceler des produits de contrebande, des explosifs et des drogues⁽⁵⁶⁾.

M. Pierre-Paul Pharand, vice-président intérimaire de l'autorité aéroportuaire, a indiqué dans son témoignage que, malgré le resserrement des mesures de sécurité au lendemain des attentats du 11 septembre aux États-Unis, deux grands problèmes demeurent : le contrôle des laissez-passer donnant accès aux zones réglementées (si les employés devant disposer de tels laissez-passer sont bien soumis à des vérifications d'antécédents, même ceux qui ont un casier judiciaire peuvent en obtenir) et l'inspection des passagers et des bagages.

M. Pharand nous a signalé que l'autorité aéroportuaire est chargée de toutes les mesures de sécurité à l'exception de l'inspection des passagers et des bagages, tâche que les compagnies aériennes ont confié à une entreprise de sécurité contractuelle. La meilleure façon, la plus rapide aussi, d'améliorer la sécurité à l'aéroport consisterait à confier l'inspection à l'autorité aéroportuaire. S'ils relevaient de cette dernière, les agents de sécurité effectueraient l'inspection un

(56) Notes : Rapport de visites d'étude à Montréal, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002..

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

jour, le contrôle de la circulation le lendemain et assureraient d'autres tâches à l'intérieur, le surlendemain. Ce genre de rotation permettrait de s'assurer que le personnel affecté aux tâches d'inspection demeure plus alerte. À Québec, la rémunération des agents de sécurité est de 11 \$/heure, soit considérablement plus que les 7 \$ versés en Ontario. Un travail plus intéressant et mieux payé permettrait aussi de réduire le roulement de personnel.

M. Pharand croit que Transports Canada ne devrait pas être responsable, à la fois, de réglementer la sécurité aérienne et d'assurer l'inspection des passagers et des bagages. Une autorité aéroportuaire aurait beaucoup plus de facilité à discipliner ou à congédier des agents qui ne seraient pas à hauteur de la tâche. Les coûts de la sécurité accrue pourraient être inclus dans le prix des billets d'avion.

Toujours selon M. Pharand, les inspections de sécurité de tous les travailleurs côté piste sont effectuées par la GRC et par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) à la demande de Transports Canada. La GRC et le SCRS font rapport à Transports Canada qui décide de délivrer ou non les laissez-passer demandés. Tous les témoins nous ont déclaré que 40 à 50 personnes s'occupent du contrôle des laissez-passer qui sont de deux types : les bleus qui permettent d'accéder aux zones réglementées à l'intérieur de l'aérogare et les rouges qui permettent d'accéder aux zones de sécurité à l'extérieur. On dénombre en permanence quelque 15 000 à 17 000 laissez-passer en circulation, dont certains peuvent avoir été perdus par des employés ou n'avoir pas été remis par ceux et celles qui ont quitté leur emploi.

Notre interlocuteur a toutefois fait remarquer que les laissez-passer comportent désormais un dispositif de sécurité sous la forme d'une puce électronique grâce à laquelle le détenteur peut déverrouiller les portes munies d'un lecteur spécial. Les employeurs qui connaissent un taux de roulement de personnel élevé ne peuvent obtenir que des laissez-passer à court terme.

M. Pharand estime, par ailleurs, que le contrôle des personnes appelées à travailler à proximité des avions laisse encore à désirer. Les conditions d'émission des laissez-passer devraient être plus strictes. Ce genre de document ne devrait être remis qu'aux travailleurs acceptant de se soumettre à des fouilles aléatoires, à l'entrée ou à la sortie des zones réglementées.

Les représentants de la police urbaine de Montréal et de la Sûreté du Québec se sont félicités du niveau de collaboration et de coordination entre les trois corps

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

policiers. Un groupe de travail mixte de la GRC, chargé d'améliorer la coordination, a déterminé les responsabilités de chacun des trois corps policiers pour les différents incidents et cas d'urgence envisagés.

Le district local de la Police urbaine de Montréal a pris le relais de la GRC, quand elle s'est retirée des aéroports en 1996, pour assurer les patrouilles à l'intérieur et à l'extérieur des aérogares. Ce corps policier applique toutes les lois non fédérales, les infractions les plus fréquentes auxquelles il est confronté étant la possession d'articles interdits et la formulation de menaces. Quant à la Sûreté du Québec, son rôle est plutôt limité. Elle a détaché six agents auprès de l'équipe d'intervention du crime organisé de la GRC aux aéroports de Dorval et de Mirabel ainsi que dans le port de Montréal. Elle patrouille aussi le réseau de routes qui aboutit ou prend naissance aux aéroports et aux quais⁽⁵⁷⁾.

B) L'aéroport de Vancouver

Craig Richmond, vice-président des Opérations portuaires à l'Aéroport international de Vancouver, a indiqué au comité que l'autorité portuaire assume déjà la responsabilité de la plupart des volets de la sécurité aéroportuaire. Elle a retenu les services d'une compagnie contractuelle de sécurité pour patrouiller les secteurs réglementés et en contrôler l'accès. En outre, elle a conclu un contrat avec le détachement de la GRC de Richmond pour réagir en cas d'incident de sécurité et assurer une réaction armée, quand elle s'impose, aux points d'inspection des passagers.

Pour M. Richmond, il n'était que logique et souhaitable que l'autorité aéroportuaire prenne le relais des compagnies aériennes dans le domaine de l'inspection des passagers avant l'embarquement, et qu'elle le fasse en qualité de mandataire du gouvernement du Canada. L'autorité aéroportuaire de Vancouver souhaite la mise sur pied d'une organisation sectorielle gouvernementale nationale, sans but lucratif, qui serait chargée de formuler et de superviser l'application de normes nationales en matière de technologie, de formation et de prestation des services d'inspection des passagers avant l'embarquement. Cette organisation se chargerait également de contrôler l'administration de ce type d'inspection dans les

(57) Notes : Rapport de visites d'étude à Montréal, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

petits aéroports. Pour M. Richmond, une telle structure présenterait les avantages suivants :

- a. unité de commandement pour l'ensemble des responsables et du personnel de la sécurité dans les aéroports – tous relèveraient de l'autorité portuaire à qui ils devraient rendre des comptes;
- b. travail plus diversifié et donc plus intéressant pour le personnel de la sécurité, qui pourrait effectuer des rotations entre les inspections avant l'embarquement, les patrouilles de zone réglementée à l'intérieur et à l'extérieur de l'aérogare et la surveillance des systèmes de télévision en circuit fermé;
- c. meilleure rémunération, meilleurs avantages sociaux et plus de possibilités d'avancement pour le personnel affecté à l'inspection pré-embarquement, car il ferait désormais partie d'un corps intégré de sécurité aéroportuaire qui, proposant des salaires plus élevés, permettrait de réduire le taux de roulement très important caractéristique de cette catégorie de personnel;
- d. reddition de comptes à l'échelle locale dans les limites d'une norme nationale.

La GRC est chargée de faire appliquer la loi fédérale à l'aéroport de Vancouver. Son détachement de Richmond, qui est à contrat, assure la surveillance policière à l'aéroport.

L'inspecteur Jim Begley a présenté la structure et les responsabilités de l'unité du crime organisé de l'aéroport. En 1999, celle-ci a été dotée de 20 nouveaux postes d'agents en uniforme. Elle assure maintenant le travail qui était rempli par différentes sous-unités à l'aéroport. Disposant d'un effectif combiné de 47 personnes, elle a pour mission de faire appliquer les lois fédérales et d'entraver les activités du crime organisé. Dans ses cinq années d'expérience, l'unité s'est concentrée sur la constitution de banques de renseignements et de sources de renseignements concernant les activités du crime organisé à l'aéroport. Elle a lancé une contre-offensive contre le trafic d'êtres humains au Canada, et contre le trafic de drogues passant par l'aéroport. L'aéroport de Vancouver est une plaque tournante entre l'Asie, les États-Unis et les autres parties du Canada tant pour ce qui est de la drogue que pour de grandes quantités de liquide qui sont transférées sans explication licite.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

L'inspecteur Tonia Enger, du détachement de la GRC de Richmond, a renseigné le comité sur les responsabilités de son détachement qui est le corps policier compétent. Travailant à contrat pour l'autorité portuaire, ce détachement assume les tâches générales de police et doit répondre, dans un délai de cinq minutes ou moins, aux éventuels appels émanant des points d'inspection. En leur qualité de membres d'une force policière d'intervention, les agents de Richmond collaborent avec l'unité de la GRC à l'aéroport, sans avoir à lui rendre de comptes⁽⁵⁸⁾.

13. Les ports

A) Le port de Montréal

Un officier supérieur de la GRC (assisté d'officiers du renseignement criminel de la GRC, de douaniers et de policiers de la communauté urbaine de Montréal) nous a donné un exposé sur l'action policière dans le port de Montréal. Selon cet officier, dont le comité a convenu de ne pas dévoiler l'identité, les opérations de police les plus importantes sont accomplies par le groupe d'intervention du crime organisé constitué d'agents de la GRC, de la Sûreté du Québec et de la Police urbaine de Montréal. Hormis cela, très peu est fait pour lutter contre le crime depuis que la section de la police portuaire a été dissoute. Désormais, seuls les douaniers luttent activement contre le crime. Selon cet officier de la GRC, rares sont les entreprises qui signalent à la police les infractions criminelles dont elles sont victimes (vols de conteneurs ou vols de contenus). Les gardes de sécurité, qui travaillent pour des entreprises engagées par l'autorité portuaire, ne sont pas armés. Ils n'ont aucun pouvoir d'arrestation ni aucune capacité de renseignement. Toujours selon cet officier, il est facile pour le crime organisé d'infiltrer ces sociétés de gardiennage. La firme contractuelle précédente avait même des liens avec les Hell's Angels.

Les policiers et d'autres agents nous ont recommandé certaines solutions pour combattre le crime organisé dans le port : a) parvenir à mieux comprendre la façon dont le crime organisé opère dans le port; b) améliorer le système d'échange

(58) Notes : Rapport de visites d'étude à Vancouver, Victoria et Winnipeg, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

de renseignements et d'informations, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale; c) entreprendre une étude poussée du crime dans le port; d) faire enquête sur les chefs des réseaux criminels, dont beaucoup sont des vérificateurs ou des inspecteurs, même dans les services de sécurité portuaire, et les appréhender.

La police estime qu'il faut mettre un terme au contrôle qu'exerce le syndicat sur l'engagement, le congédiement et l'affectation des travailleurs du port (dockers et inspecteurs). Les inspecteurs ne devraient pas avoir à décider du déchargement de tel ou tel conteneur. Le syndicat qui fournit les travailleurs du port est « fermé » aux étrangers, les candidats devant être cooptés par des membres qui sont parfois affiliés à des familles du crime ou qui y ont des amis. Il est dès lors très difficile d'infiltrer ce syndicat. La police estime qu'environ 15 p. 100 des débardeurs ont des casiers judiciaires, comme 36,3 p. 100 des inspecteurs et 54 p. 100 des employés d'une compagnie qui a été engagée à contrat pour ramasser les ordures, effectuer des réparations mineures et exploiter les tenders qui servent les navires ancrés en eau libre.

Il faudrait renforcer les contrôles aux sorties du port. Pour cela, l'autorité portuaire devrait réinstaurer les points de vérification des camions. Les policiers nous ont indiqué qu'il est, pour l'instant, très facile à une bande criminelle dominante sur les quais d'envahir un terminal aux petites heures du matin pour faire écran à une opération de ramassage de produits de contrebande⁽⁵⁹⁾.

B) Le port de Vancouver

Contrairement au port de Montréal, dont les installations font bloc le long du fleuve, le port de Vancouver comporte des emplacements différents : terminaux de fret en vrac; quais pour navires de croisière; secteur pour les porte-conteneurs et ainsi de suite. Bien que la responsabilité de l'action policière dans ce port soit répartie entre différents services de police, c'est la police de la ville de Vancouver qui assume le rôle le plus important. Les représentants de l'autorité portuaire ont indiqué au comité qu'ils n'ont que peu de responsabilités en matière de sécurité. L'autorité aéroportuaire exploite un système de caméras de télévision en circuit fermé qui permet de contrôler les différents secteurs du port, 24 heures sur 24 et

(59) Notes : Rapport de visites d'étude à Montréal, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

sept jours sur sept. L'autorité a acheté un scanner mobile qui permet d'obtenir une image du contenu d'un conteneur de 40 pieds en quelque 40 secondes. Il est donc possible, en théorie, d'examiner ainsi la totalité des conteneurs qui passent par le port. En outre, l'autorité portuaire verse 250 000 \$ par an au titre du renforcement des patrouilles de sécurité dans le périmètre du port.

L'autorité portuaire a mis sur pied une petite unité du renseignement chargée de coordonner le travail des huit corps policiers municipaux ayant compétence sur les terrains du port. En général, les gens sont satisfaits de la situation actuelle qu'ils estiment être une amélioration par rapport au service jadis assuré par la police portuaire, parce que plus d'agents effectuent des patrouilles et que leur mandat s'étend à la périphérie du port.

Les représentants de l'autorité portuaire ont indiqué n'être au courant d'aucune activité criminelle sur place. (Les agents des douanes ont toutefois mentionné au comité qu'ils sont souvent l'objet d'intimidation quand ils inspectent des conteneurs et ils ont précisé que les Hell's Angels sont le groupe criminel dominant dans le port.) L'autorité portuaire soumet tous ses employés à des vérifications de sécurité, mais elle n'en administre que 121 sur les 27 000 qui travaillent dans le port. Les entreprises qui louent une partie des installations portuaires ont le loisir de soumettre ou non leur personnel à des vérifications de sécurité. La British Columbia Marine Employers Association engage et forme les débardeurs, mais c'est un bureau d'embauche syndical qui s'occupe de les affecter. L'autorité portuaire nous a déclaré être en train de collaborer avec les entreprises privées du secteur à l'adoption d'un système de carte d'identité qui sera commun à tous les employés.

Les représentants ont précisé au comité que, les autorités portuaires étant tenues, en vertu de la loi fédérale, de conduire leurs opérations selon des règles strictement commerciales, cette situation risque de porter atteinte à la sécurité publique puisque la vérification systématique des conteneurs et des cargaisons occasionne des retards et irrite les importateurs et les exportateurs. Par ailleurs, comme tout le monde a financièrement intérêt à ce que le trafic soit accéléré, on en vient à juger que la sécurité est coûteuse et qu'elle prend du temps. Nos interlocuteurs n'ont pas tous convenu que le fait de confier la responsabilité de la sécurité portuaire à une seule et même autorité pour l'ensemble du Canada serait une amélioration.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Les membres du comité se sont entretenus des modalités de l'action policière dans le port avec le sous-chef John Unger de la police de Vancouver et l'inspecteur Doug Kilo, directeur des cas majeurs, Division E des opérations criminelles, GRC.

Nombre de municipalités prennent part au travail de police sur les terrains du port, sans parler des détachements de la GRC ainsi que des organismes et ministères fédéraux ou provinciaux et des sociétés contractuelles de sécurité. Cela étant, la répartition des responsabilités est assez mal comprise. Quoi qu'il en soit, les policiers qui se sont adressés au comité se sont dit satisfaits des opérations de police qui sont menées de façon coopérative et efficace essentiellement pour les raisons suivantes :

- a. existence d'équipes de secteur riverain, regroupant les différentes agences et corps policiers qui sont tous des sources d'information et de renseignements contribuant aux efforts conjoints;
- b. la firme contractuelle de sécurité responsable de la surveillance en circuit fermé des installations portuaires sont les «yeux et les oreilles» de ces équipes;
- c. des communications modernes permettent d'unir les divers corps policiers et agences prenant part à la sécurité du port.

Un analyste du renseignement de l'unité de crime organisée de la Colombie-Britannique nous a indiqué que tous les éléments du crime organisé traditionnel ont infiltré le port et qu'on est même en présence des formes de menace les plus modernes comme les triades asiatiques, les gangsters russes et les narco-terroristes. D'après nos interlocuteurs, la gamme des activités criminelles serait à peu près la même que dans le port de Montréal. Les bandes de motards, qui y sont actives et très visibles, établissent un lien entre les activités criminelles dans les ports de l'Est et dans les ports de l'Ouest. Les divers éléments du crime organisé sont plutôt spécialisés, mais tous participent aux opérations d'importation et d'exportation de drogue, qui est leur activité la plus répandue et la plus lucrative. Les gangs asiatiques et russes exportent les voitures de luxe volées. Les gangs russes sont des fournisseurs actifs. Les Mexicains et les Colombiens sont plutôt impliqués dans le narco-terrorisme.

Dans leur témoignage, les policiers ont affirmé que la lutte contre le crime dans le port est compliquée à cause du nombre d'intervenants, mais que la coopération efficace entre les divers services permet de compenser cette

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

fragmentation. Les témoins sont opposés à la constitution d'une seule et unique autorité policière pour tous les ports au Canada, estimant qu'elle ne serait pas assez souple. Près de cinq ministères fédéraux sont responsables de faire appliquer les lois ou les règlements dans les ports. Tous ont affirmé que chaque port est un cas différent et qu'un modèle unique de corps policier, omniprésent, ne conviendrait pas. La participation des différents corps policiers et organismes concernés apporte un plus qui vaut certainement l'effort supplémentaire exigé par la coordination de leurs activités. Nos interlocuteurs estiment que les ports doivent pouvoir compter sur trois niveaux de service de police en fonction des intérêts et des responsabilités des trois paliers de gouvernement intéressés par les opérations portuaires, opérations qui combinent les intérêts et la compétence des divers corps concernés. Les équipes de secteur riverain sont constituées de représentants de tous les corps policiers.

En conclusion, nos interlocuteurs des corps policiers ont indiqué que les dépenses fédérales et provinciales en matière de lutte contre le crime organisé étaient insuffisantes et complètement disproportionnées par rapport aux revenus tirés d'activités criminelles. Les 4 milliards de dollars que le gouvernement dépense n'est rien par rapport aux produits de la criminalité. Nos interlocuteurs sont convaincus que, pour garantir la sécurité nationale, les gouvernements doivent se fixer pour priorité de porter la sécurité dans les ports canadiens au même niveau que celle en vigueur dans les grands aéroports. Il faudrait, pour le moins :

- a. que les employés soient soumis à une vérification de sécurité et que l'on interdise l'accès à ceux qui ont des casiers judiciaires ou une association connue avec le monde interlope;
- b. que les mouvements à l'entrée et à la sortie des ports soient mieux contrôlés;
- c. qu'il soit obligatoire de signaler le vol de tous conteneurs et de leur contenu à une autorité centrale.

C) Le port de Halifax

Des représentants de l'autorité portuaire de Halifax ont déclaré au comité qu'après la dissolution de la police portuaire canadienne, l'autorité portuaire de Halifax a conclu un contrat avec la police régionale de Halifax pour « assurer un

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

service de police amélioré ». Ce contrat prévoit des rondes de sécurité sur les propriétés du port, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept; les patrouilles sont contrôlées par un superviseur à temps plein, bénéficiant de l'assistance d'un officier du renseignement à temps plein également. Ce travail de police renforcé est prolongé par le travail d'une firme contractuelle de sécurité dont le personnel s'occupe des pupitres de sécurité du port en permanence.

Les représentants de l'autorité portuaire ont déclaré au comité qu'ils ont mis en œuvre certaines mesures visant à protéger les cibles « vulnérables » au terrorisme et aux autres éléments criminels. Un plan de mesures d'urgence pour l'ensemble du port, qui a été élaboré en collaboration avec le ministère de la Défense nationale et la Garde côtière canadienne, prévoit la coordination de l'intervention d'urgence dans différentes situations, comme les menaces à la bombe et les autres actes de terrorisme. Ce plan fait l'objet de mises à jour et de réexamens réguliers. Des exercices se déroulent régulièrement pour en assurer la mise en œuvre sans heurt. Parmi les autres mesures préventives, mentionnons : les caméras de surveillance, un plan de sécurité des installations des navires de croisière interdisant tout accès non autorisé; des exercices de sécurité annuels concernant les navires de croisière; les rondes de sécurité, en soirée, du Cruise Pavilion et des secteurs adjacents; des précautions spéciales pour la manutention des marchandises dangereuses et l'installation d'une clôture de sécurité autour des terminaux à conteneurs.

Les représentants de l'autorité portuaire ont annoncé leur intention de mettre en place un système universel de cartes d'identité et d'améliorer le réseau de clôture et le système de caméras du port. Les cartes d'identité proposées ne seront pas électroniques. La Halifax Employers Association applique une procédure de présélection à l'engagement des employés et la police de Halifax va participer aux vérifications de sécurité des employés, ce qui ne réglera toutefois pas le problème des travailleurs en place qui bénéficient d'un droit acquis. Un nouveau comité de travail sur la sécurité vient d'être formé. Les syndicats seront appelés à y contribuer « selon les besoins ». Les entreprises de manutention engagent, forment et affectent les dockers par l'intermédiaire de la Halifax Employers Association. Les affectations se font à partir d'une liste d'un noyau de travailleurs possédant les compétences recherchées. Le bureau d'embauchage syndical ne fait que fournir les travailleurs d'appoint. À l'instar des autorités portuaires de Montréal et de Vancouver, l'autorité portuaire de Halifax nie être au courant d'activités du crime organisé sur ses propriétés.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Dans son exposé au comité, le surintendant en chef de la GRC, Ian Atkins, a indiqué que les terminaux à conteneurs sont les cibles favorites du crime organisé. Selon lui, les conteneurs sont une excellente façon de faire passer des produits de contrebande, car ils transitent souvent par les ports sans être vérifiés par les douaniers. Les principaux secteurs de l'activité criminelle sont les mêmes à Halifax qu'aux ports de Montréal et de Vancouver, soit la drogue, les véhicules volés, le tabac et l'alcool, le vol de conteneurs ou de leur contenu et le trafic d'êtres humains. Un agent de police supérieur a indiqué qu'à Halifax, sur un échantillon de 500 dockers, 196, soit 39 p. 100, ont un casier judiciaire et que 28 sur 51 sont dans la même situation à Charlottetown (soit près de 54 p. 100). Grâce aux bandes de motards, le crime organisé est solidement implanté dans les grands ports du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Les représentants de la GRC nous ont dit qu'ils doivent aussi surveiller les activités illégales dans plusieurs petits ports répartis le long de la côte de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces de l'Atlantique (environ 50 p. 100 de la drogue entre au Canada à bord de petites embarcations qui viennent déverser leur contenu sur des plages isolées). Pour ce faire, la GRC mise sur la veille côtière assurée par des bénévoles qui signalent tout mouvement suspect le long des côtes. Dans l'avenir, la GRC estime qu'elle devra recommencer à patrouiller les côtes, raison pour laquelle un patrouilleur vient juste d'être construit.

Un agent supérieur de la police régionale de Halifax a parlé de la contribution de ses hommes à la sécurité du port. Comme nous l'avons vu, son service a été retenu à contrat par l'autorité portuaire pour assurer un détachement de huit agents, un sergent d'état-major et un officier du renseignement chargés de l'action policière dans le port. Pour pouvoir compter sur 10 agents en permanence, compte tenu des maladies et des congés, il faut en former 20 pour faire ce travail. Il est en outre déterminant de pouvoir s'appuyer sur de bons renseignements afin de savoir quels conteneurs vérifier sur les 250 000 qu'on recense. Selon lui, le port devrait pouvoir compter sur des douaniers mieux équipés pour inspecter les conteneurs. Il lui faudra aussi plus de policiers.

Jack Fagan, directeur régional du renseignement et de la lutte contre la fraude et la contrebande, région de l'Atlantique, s'est livré à un survol du mandat et des responsabilités de son organisation. Étant donné les effectifs limités dont disposent l'Agence des douanes et du revenu et la police, il estime que l'application de la loi doit reposer sur le renseignement, les autorités devant être mises au courant des conteneurs à inspecter. Dans son témoignage, il a indiqué que

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

le port de Halifax se conforme déjà à la norme d'inspection nationale de 3 p. 100. Autrement dit, l'autorité portuaire « dépote » (vide) ou décharge 3 p. 100 des conteneurs qui transitent par le port, à l'exclusion de ceux qui sont soumis à des inspections finales.

Les responsables des services de police dans le port se sont montrés unis dans leur analyse de la situation actuelle en affirmant qu'elle représente une amélioration par rapport à l'ère de la police portuaire. Les différents organismes de police et d'application de la loi ont appris à coopérer entre eux et à échanger des renseignements. Ils « dépotent » un pourcentage plus élevé de conteneurs qu'à Montréal ou à Vancouver ou encore dans les ports de l'est des États-Unis. Ils ont donc pour priorités : d'améliorer le ciblage des conteneurs à inspecter, d'acheter un site de déchargement et de dépotage des conteneurs, et d'accélérer le processus d'inspection⁽⁶⁰⁾.

Les problèmes communs de défense et de sécurité

14. La formulation d'une politique de sécurité nationale

Le comité a découvert que, pour l'instant, le Canada ne dispose pas d'une politique spécifique en matière de sécurité nationale mettant en contexte et regroupant en un seul texte la politique de défense, la politique étrangère et la politique intérieure. Même si la division constitutionnelle des pouvoirs présente un défi, le temps est peut-être venu de formuler et de promouvoir une politique nationale en matière de sécurité, politique à laquelle pourraient adhérer tous les ordres de gouvernement.

M. D'Avignon, directeur général, Sécurité nationale, ministère du Solliciteur général, a indiqué que c'est son ministère qui est responsable en matière de sécurité publique, et qu'il est investi de la responsabilité statutaire d'assurer la sécurité nationale (par le truchement du Service canadien de renseignement de sécurité), les services de police (par la GRC) et l'application de la loi. Le Ministère est aussi chargé de coordonner l'intervention en cas d'incidents terroristes. Il est le principal porte-parole du gouvernement en cas d'incident ou de menace. La Direction générale de la sécurité nationale comprend trois divisions : la Division de

(60) Notes : Rapport de visites d'étude à Halifax et Fredericton, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

la politique en matière de sécurité, la Division de la lutte contre le terrorisme et la Division de l'accès légal⁽⁶¹⁾.

Le brigadier-général (retraité) David Jurkowski, ancien chef d'état-major, Opérations interarmées, a déclaré au comité que le Canada a besoin d'un service de renseignement centralisé qui établisse les priorités en matière de collecte et d'analyse des données à l'échelle nationale, qui dispose des moyens et de la capacité voulue de coordonner les efforts déployés par l'ensemble des organismes de sécurité au Canada et qui défende les besoins de ces derniers. Cet organisme serait chargé de l'archivage central des données du renseignement national axées sur tous les aspects de la sécurité au Canada⁽⁶²⁾.

Le major-général (retraité) Clive Addy, ex-président national de la Fédération des instituts militaires et interarmées du Canada, abonde dans le sens des conclusions du document de la Fédération intitulé, *Canada's Strategic Security 21*, qui soutient que le Canada doit, de toute urgence, se doter d'une stratégie de sécurité. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, la Défense nationale, le Solliciteur général, Justice, Immigration, Finances et d'autres ministères concernés devraient participer à l'élaboration d'un tel texte. La stratégie de sécurité nationale serait en fait formulée par un groupe d'experts indépendants ayant pour mandat de dégager le plus haut degré possible de « convergence » sur les questions essentielles à la sécurité du Canada. Cet aréopage d'experts ferait directement rapport au Parlement. La stratégie permettrait de guider les futures politiques étrangères, de défense et même financières du Canada. Un bureau de sécurité nationale serait mis sur pied pour coordonner la stratégie à l'échelon national⁽⁶³⁾.

Douglas Bland, président du Programme de gestion de la défense à l'école des études politiques de l'Université Queen's, a débuté son exposé en affirmant que l'expression « sécurité nationale » revêt une acceptation tellement large qu'elle en est presque vide de sens. Pour lui, la définition qu'employait le Collège de la Défense nationale de Kingston, maintenant fermé, représente un bon compromis :

(61) *Délibérations*, fascicule 2, 19 juillet 2001.

(62) *Délibérations*, fascicule 3, 1^{er} octobre 2001.

(63) *Ibid.*, fascicule 4, 15 octobre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

« La préservation d'un mode de vie acceptable au peuple canadien et compatible avec les besoins et aspirations légitimes des autres. Elle comprend la protection contre les attaques militaires ou la coercition, contre la subversion interne et contre l'érosion des valeurs politiques, économiques et sociales qui sont essentielles à la qualité de vie. »

Le professeur Bland a précisé qu'une politique de sécurité nationale devait être axée sur les moyens d'atténuer la menace tout en remédiant à nos vulnérabilités. Par définition, une menace est diffuse et elle échappe au contrôle national. Cependant, il est toujours possible de les atténuer en recourant à toute la panoplie des outils diplomatiques habituels, comme les négociations, les traités, le redressement des griefs légitimes et ainsi de suite. En revanche, les vulnérabilités nationales sont beaucoup plus concrètes et plus sujettes à être influencées par les politiques nationales.

Le professeur Bland a mentionné les éléments suivants que devrait contenir la politique de sécurité nationale :

- a. Un énoncé des buts visés, autrement dit une description claire de ce que l'on entend protéger, contre quoi, contre qui, etc.
- b. Un énoncé des responsabilités de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes de même que des divers ordres de gouvernement. On y indiquerait très précisément que l'autorité fédérale relève du Parlement pour ce qui est de l'administration de la sécurité nationale et de l'orientation à lui donner.
- c. Un système de sécurité nationale efficace visant à coordonner l'action des nombreux organismes et ministères fédéraux de même que celle des autres ordres de gouvernement. Ce système aurait pour fonction importante de centraliser la collecte et le traitement de l'information sur le renseignement. Pour reprendre ce qu'a dit le professeur Bland à cet égard : « C'est donc dire qu'il faut que l'information soit recueillie de toutes parts, qu'elle soit analysée centralement, puis qu'on la diffuse rapidement depuis cette source ».
- d. Une description générale des ressources nécessaires à la mise sur pied d'un système de sécurité nationale.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- e. Un énoncé précisant la nécessité de coordonner et de contrôler la planification de la sécurité nationale tant au niveau national qu'au niveau international. Pour pouvoir combattre des organisations terroristes dont les membres sont résolus et qui obéissent à un même commandement, il faut pouvoir compter sur un organisme « agile, dirigé centralement et doté des ressources voulues ».
- f. Un énoncé sur la sécurité continentale et peut-être même un organisme qui s'apparenterait à la Commission permanente mixte de défense Canada-États-Unis où siègent des députés, des sénateurs et des fonctionnaires canadiens et américains pour discuter des besoins de défense.

Toujours selon le professeur Bland, la capacité des Forces armées canadiennes continuera de décliner dans les quatre à cinq prochaines années, en fonction de son état actuel, quels que soient les fonds additionnels qu'on leur accordera. Le matériel militaire arrivera essentiellement à bout de potentiel dans les sept à dix prochaines années. Pour le professeur, « ... le maintien d'une capacité de défense adéquate est une condition essentielle du succès de toute politique de sécurité nationale qui a pour objectif de décourager, de combattre et de convaincre le terrorisme ».

Au Canada, le gouvernement fixe les sommes disponibles pour la défense et dit ensuite aux militaires d'en tirer le meilleur parti. En Australie, le gouvernement et ses experts chipotent sur ce qui est nécessaire et, quand ils sont parvenus à s'entendre, le gouvernement débloque les budgets en conséquence.

S'il estime que le dossier de la sécurité nationale devrait être confié à un ministre, le professeur Bland ne croit pas que cette responsabilité devrait incomber au bureau du Premier ministre, l'actuelle crise terroriste n'ayant pas été « assez grave pour cela ». Il faut gérer d'autres politiques nationales toutes aussi prioritaires et il pourrait être difficile d'« entretenir l'intérêt » de tout le monde à long terme. Il serait donc préférable qu'un ministre « se consacre exclusivement à la mise sur pied d'un système de sécurité nationale ». Il devait rajouter : « À mon avis, nous partons de presque rien. Il nous faudra élaborer la politique, implanter une structure, amener les organismes concernés à travailler de concert, mettre le système à l'essai et travailler pendant des années à essayer de faire fonctionner tout ça. Il nous faut donc un ministre dont ce sera la préoccupation centrale ».

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Pour lui, « la responsabilité de mettre sur pied et de gérer notre système de sécurité nationale et de rendre des comptes à cet égard devrait revenir à la personne qui dispose déjà plus que quiconque des ressources voulues pour ce faire (...) le ministre de la Défense nationale ». Il serait, cependant, indiqué de désigner un ministre associé de la Défense nationale qui serait chargé de la sécurité opérationnelle, ce qui permettrait d'avoir deux voix au Cabinet pour traiter de ces questions⁽⁶⁴⁾.

15. La lutte contre la menace nationale, le terrorisme, la menace asymétrique et la menace informatique

M. D'Avignon, directeur général de la sécurité nationale au ministère du Solliciteur général, est responsable du Plan national de lutte contre le terrorisme qui a été approuvé en 1989. Celui-ci fait l'objet d'exams réguliers, un examen vaste et approfondi, échelonné sur deux ans, ayant abouti en mai 2000. En réponse au rapport de 1999 du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement du sénateur Kelly, sur la sécurité et le renseignement, ce plan parle maintenant de menace nucléaire, bactériologique, chimique et radiologique. La principale menace tient au fait que les nouvelles technologies confèrent aux terroristes des possibilités d'adaptation constituant un réel défi pour les forces de l'ordre qui doivent être « en tout temps, vigilantes et promptes à réagir »⁽⁶⁵⁾. Le surintendant Pilgrim, officier responsable de la Sous-direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale, Direction des renseignements criminels, a déclaré dans son témoignage qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité nationale*, la GRC est responsable des enquêtes criminelles touchant aux infractions à la sécurité nationale, tandis que le Service canadien du renseignement de sécurité est chargé de recueillir des informations et de conseiller le gouvernement relativement aux menaces à la sécurité du Canada. Les deux services sont chargés de prévenir et de décourager les menaces potentielles, et d'enquêter à leur sujet⁽⁶⁶⁾.

Pour le professeur Wesley Wark, le Canada est confronté à une « crise » du renseignement parce qu'il ne dispose pas d'une capacité suffisante de collecte de

(64) *Ibid.*, fascicule 6, 29 octobre 2001.

(65) *Délibérations*, fascicule 2, 19 juillet 2001.

(66) *Ibid.*

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

l'information et d'analyse, outre qu'il est assorti d'un « processus dysfonctionnel de diffusion et d'usage du renseignement aux plus hauts échelons du gouvernement ». La faiblesse sur le plan de l'analyse est particulièrement dangereuse. Le Canada doit sérieusement envisager de créer un poste ministériel spécialisé, chargé de la sécurité nationale et du renseignement de sécurité. Pour l'instant, les coordonnateurs de la sécurité et du renseignement du Bureau du Conseil privé consacrent moins de la moitié de leur temps sur les questions de sécurité et de renseignement, parce qu'ils sont aussi chargés de conseiller le Cabinet⁽⁶⁷⁾.

M. Harlick, sous-ministre adjoint, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, ministère de la Défense nationale, a précisé que son bureau est un organisme civil ayant pour mandat d'assurer le leadership national en matière de gestion de la protection des infrastructures essentielles et de la gestion efficace des situations d'urgence. Il relève de la sous-ministre déléguée au ministre de la Défense nationale, Mme Purdy. Au gré du budget qui lui sera accordé, il sera doté de 180 à 200 postes à temps plein; pour l'instant, il compte 110 à 120 ETP⁽⁶⁸⁾.

M. Harlick a précisé qu'à l'occasion du succès remporté dans la campagne du passage à l'an 2000, le Bureau avait acquis une bien meilleure connaissance des infrastructures essentielles et qu'il avait établi des liens sans précédent avec les provinces, des pays étrangers et le secteur privé, surtout dans le milieu bancaire et dans les secteurs des télécommunications et des transports. Six secteurs critiques avaient alors été désignés : l'énergie et les services publics; le transport; les communications; la sécurité (y compris la sécurité nucléaire ainsi que la recherche et sauvetage); les services essentiels (y compris les services financiers, alimentaires et sanitaires) et le secteur gouvernemental.

Le bureau doit planifier en fonction de tout un ensemble de menaces potentielles, y compris des catastrophes naturelles (comme les tempêtes de verglas et les inondations dues au réchauffement climatique); les menaces pesant sur les technologies de l'information (Internet est décrit comme un instrument qui « manque de maturité, de sécurité et de stabilité », tandis que les logiciels sont vulnérables aux virus, aux trappes troyennes, aux programmes de piratage et

(67) *Ibid.*, fascicule 3, 1^{er} octobre 2001.

(68) *Ibid.*

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

autres); et les menaces traditionnelles (c.-à-d. le crime, l'espionnage et le terrorisme qui a été révolutionné par la technologie). M. Harlick a illustré le problème en rappelant que les attaques délibérées de systèmes et de réseaux ont augmenté de 430 p. 100 entre 1999 et 2000 et qu'elles augmenteront sans doute de 525 p. 100 en 2001. La guerre cyberspace fait déjà partie de la réalité du conflit israélo-palestinien et elle fait partie des méthodes de contestations politiques.

Selon M. Harlick, les menaces pesant contre les infrastructures canadiennes augmenteront au cours du XXI^e siècle. Il attribue cette sombre perspective à la présence de quatre facteurs : la concentration de la richesse dans un nombre limité de zones très vulnérables; le changement climatique; le vieillissement de l'infrastructure et une plus grande dépendance des technologies de l'information.

L'objectif actuel que poursuit son bureau comprend cinq éléments : commencer par faire de l'ordre à l'échelon du gouvernement fédéral en effectuant l'inventaire des infrastructures essentielles; mettre sur pied une capacité de contrôle et de coordination fonctionnant 24 heures sur 24 et sept jours sur sept; instaurer des partenariats novateurs et viables sur la scène internationale, la scène nationale et la scène locale; intensifier l'éducation et la sensibilisation, la recherche et le développement et, enfin, améliorer la capacité opérationnelle nationale.

La réalisation de cet objectif sera complexe et exigera du temps. Aux États-Unis, 90 p. 100 des infrastructures essentielles n'appartiennent pas au gouvernement fédéral. La proportion est sans doute la même au Canada. Il n'y a donc pas de miracle, le travail est permanent.

16. La collaboration entre organismes et les compétences partagées

Le comité a appris que, dans un système fédéral, les difficultés inhérentes à la collaboration internationale et entre organismes sont souvent compliquées par la nécessité d'assurer la collaboration et la coordination dans les domaines de compétences partagées.

S'agissant de coopération avec la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité et le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, M. D'Avignon a confirmé, en réponse à une

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

question d'un membre du comité, qu'il est effectivement convaincu « d'avoir une organisation sans coutures capable de réagir rapidement et de façon cohérente face à une menace terroriste n'importe où au pays ». Le plan contre le terrorisme établit « la structure et le fonctionnement de la réaction du gouvernement en cas d'incident ».

Les provinces doivent assurer la réaction initiale à tout incident, qu'il soit lié au terrorisme ou à des matières dangereuses ou aux deux. Le rôle des provinces a été intégré dans le plan national après consultation avec ces dernières. C'est la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* qui régit les modalités de collaboration entre la GRC et les corps policiers locaux. Des ententes ont été conclues avec toutes les provinces, à l'exception du Québec, mais les modalités en Ontario et en Colombie-Britannique sont en cours d'examen. La loi confère à la GRC la responsabilité d'intervenir en cas d'incident terroriste, même si un corps policier municipal ou provincial intervient en premier lieu⁽⁶⁹⁾.

Mike Theilmann, directeur intérimaire, Division de la lutte contre le terrorisme au ministère du Solliciteur général, a précisé dans son témoignage que le programme de disponibilité opérationnelle destiné à familiariser les corps policiers locaux avec les plans concernant leur champ de compétence, a été renforcé grâce à des séminaires et à des exercices sur maquette de lutte contre le terrorisme, partout au Canada. Le Ministère s'occupe également du volet des cours destinés aux commandants sur le terrain et qui sont offerts au Collège canadien de police. Le ministère de la Défense nationale contribue à définir la menace et le risque, il participe à l'élaboration du plan national contre le terrorisme et siège au groupe consultatif sur la politique interministérielle. Enfin, il prend part à tous les exercices et organise la formation destinée aux premiers intervenants et aux corps policiers provinciaux⁽⁷⁰⁾.

James Corcoran, ancien directeur adjoint des Opérations du Service canadien du renseignement de sécurité, a indiqué au comité que le SCRS est fréquemment appelé à envoyer des agents aux postes frontières pour aider le service de l'immigration à conduire des entrevues. Dans la majorité des cas, cela concerne les grands aéroports ou les grands postes frontières dans le sud-ouest de l'Ontario. En outre, le SCRS dresse des profils de terroriste à l'intention des agents

(69) *Délibérations*, fascicule 2, 19 juillet 2001.

(70) *Ibid.*

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

de l'immigration qui s'en servent dans la conduite d'entrevues dans nos missions à l'étranger. Au besoin, ces agents de liaison basés à l'étranger peuvent réaliser des entrevues de suivi⁽⁷¹⁾.

Le professeur Wark n'est pas d'accord avec le tableau plutôt rose dépeint par les autres témoins quant à la qualité de la coordination et de la coopération entre les divers organismes du renseignement. Il a plutôt comparé le système du renseignement canadien à « un ensemble de silos de renseignements », principalement coordonné par le BPC. Il soutient que le Canada doit se doter d'un « organe plus centralisé »⁽⁷²⁾.

Gary Loeppky, sous-ministre, Opérations à la GRC, a déclaré, dans son témoignage au comité, qu'après le 11 septembre le gouvernement a demandé à la GRC de lui indiquer ce dont elle aurait besoin pour réagir à ce nouveau type de menace. Celle-ci a alors recommandé la constitution d'équipes de sécurité nationale intégrées ainsi que d'équipes de sécurité frontalière intégrées. Toutes devraient être des équipes multidisciplinaires représentant les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux et visant les individus désignés comme étant une menace à la sécurité nationale du fait de leur participation à des activités criminelles, même s'il s'agit de « petite criminalité » n'ayant aucune incidence directe sur la sécurité nationale. Si une telle approche avait été adoptée, celle-ci aurait permis, selon notre interlocuteur, d'arrêter Ressam et certains des terroristes du 11 septembre, parce que nous aurions perturbé leur complot et que nous serions peut-être ainsi parvenus à recueillir davantage de renseignements importants.

Le sous-commissaire Loeppky nous a également indiqué que la GRC a recommandé la formation d'une brigade financière chargée de retracer les flux financiers à destination ou en provenance des organisations terroristes, par l'intermédiaire de particuliers et d'œuvres de charité. Cette fonction est déterminante pour comprendre la façon dont les groupes terroristes sont financés. La criminalisation de ce genre d'activité permettrait d'encourager les poursuites. En outre, cette brigade financière permettrait de faire la part entre les différentes causes soutenues par les collecteurs de fonds.

(71) *Délibérations*, fascicule 3, 1^{er} octobre 2001.

(72) *Ibid.*

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Par ailleurs, le sous-commissaire Loeppky a précisé que la GRC a réclamé des fonds pour financer l'amélioration de la formation, du matériel et des infrastructures. Au lendemain des événements du 11 septembre, « l'action policière fondée sur le renseignement » et les partenariats nationaux et internationaux ont revêtu une importance accrue, une grande partie du terrorisme moderne étant attribuable à des événements survenant dans le pays d'origine des terroristes et non dans leur pays d'adoption. Le gouvernement a consenti 59 millions de dollars supplémentaires à la GRC (somme qui porte le budget global à 576 millions de dollars sur six ans). La quasi-totalité des 50 millions de dollars destinés à du matériel sera effectivement dépensée et l'équipement acheté sera en service à la fin de l'année. Les 9 millions de dollars destinés à recruter du personnel supplémentaire a déjà donné lieu à la formation de nouvelles équipes qui étaient opérationnels bien avant la fin de 2001.

Toujours selon le sous-commissaire Loeppky, la collaboration et l'intégration sont compliquées par l'absence de technologie normalisée. Il arrive fréquemment que les systèmes de communication et les ordinateurs ne puissent se parler entre eux. En outre, pour que la situation s'améliore, il faudrait faire confiance aux partenaires qui détiennent des renseignements délicats. Ces informations émanent en effet de sources étrangères et elles sont souvent fournies en fonction d'accords prévoyant qu'elles ne soient pas communiquées à des tierces parties⁽⁷³⁾.

Richard Fadden, sous-greffier, conseiller juridique coordinateur de la Sécurité et du renseignement au Bureau du Conseil privé, décrit ainsi les quatre « communautés » de la sécurité et du renseignement au Canada :

- a. Le renseignement étranger s'intéresse aux capacités, aux activités et aux intentions des pays, des organisations étrangères et des particuliers à l'étranger qui ont une incidence sur les intérêts vitaux du Canada. Le Centre de la sécurité des télécommunications travaille exclusivement dans le renseignement étranger, mais la Défense nationale, les Affaires étrangères, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et d'autres contribuent à cette forme de collecte du renseignement.

(73) *Délibérations*, fascicule 5, 22 octobre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- b. Le renseignement de sécurité est axé sur les activités susceptibles de constituer une menace à la sécurité canadienne, comme le terrorisme, l'espionnage et autres. Le Solliciteur général, par le truchement du SCRS est le ministère qui assume la plus grande responsabilité dans ce dossier, mais la Défense nationale et les Affaires étrangères jouent également un rôle, tout comme la GRC.
- c. Le renseignement militaire – qui s'intéresse aux capacités tactiques et stratégiques de même qu'aux intentions des États et des organisations étrangères – est la chasse gardée de la Défense nationale et des Forces canadiennes. Toutefois, les Affaires étrangères et le Solliciteur général peuvent aussi contribuer à ce type d'activité.
- d. Le renseignement criminel – qui consiste à recueillir des données sur les criminels et les organisations criminelles, sur la façon dont ils commettent leur crime et les raisons qui les poussent à le faire – incombe au Solliciteur général, par le truchement de la GRC et du SCRS.

Toutes ces catégories de renseignement dépendent de l'échange d'informations à l'échelle internationale, de même que de l'échange de données entre les divers services concernés de même qu'avec les autres autorités fédérales, provinciales et municipales.

Le Premier ministre est celui qui est investi de la responsabilité ultime de la sécurité nationale, raison pour laquelle le coordinateur du renseignement de sécurité se trouve au Bureau du Conseil privé.

À ce titre, Richard Fadden assume quatre grandes responsabilités :

- a. l'analyse des tendances stratégiques, qui vise à chapeauter les différentes analyses effectuées afin d'en dégager les tendances susceptibles d'avoir une incidence négative sur la sécurité du Canada;
- b. la formulation de priorités nationales, qui consiste à présenter aux ministres les priorités dans le domaine du renseignement à l'occasion de la rencontre annuelle des ministres sur la sécurité et le renseignement;
- c. la gestion horizontale des dossiers, qui consiste à rassembler les différents acteurs pour qu'ils échangent leurs idées, les pratiques exemplaires et les problèmes auxquels ils se heurtent;

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- d. la gestion des relations internationales en vue d'entretenir ou d'élaborer des relations essentielles avec les partenaires du Canada dans le domaine du renseignement, soit les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et à cultiver d'autres relations par le truchement des méthodes diplomatiques traditionnelles comme les programmes d'échange, les agents de liaison et autres.

En qualité de coordinateur, M. Fadden dépend du Secrétariat de la sécurité et du renseignement grâce auquel il offre une tribune où les ministères peuvent discuter de leurs problèmes communs et qui lui permet de conseiller le Premier ministre et le Cabinet dans les dossiers de sécurité et de renseignement. Le personnel de ce secrétariat est relativement réduit.

Vingt personnes travaillent à la formulation des politiques et à la coordination au sein de ce Secrétariat de la sécurité et du renseignement. Sept sont affectés aux dossiers du renseignement étranger, sept aux questions de sécurité et six aux dossiers de la sécurité physique. Pour ce qui est de l'évaluation centrale, 29 personnes travaillent au Secrétariat de l'évaluation du renseignement chargé de produire des évaluations quotidiennes à l'intention des décisionnaires de niveau supérieur, de même qu'une évaluation hebdomadaire destinée au BPC et des évaluations régulières adressées au ministère des Affaires étrangères.

M. Fadden a décrit la structure du comité du Cabinet chargé de la sécurité et du renseignement en commençant par le haut de la pyramide :

- a. les réunions ministrielles sur la sécurité et le renseignement, présidées par le Premier ministre, ont lieu une fois par an et sont l'occasion d'établir les priorités;
- b. le comité du Cabinet sur l'union sociale, qui est un comité spécial tout comme le comité spécial des ministres de la Sécurité publique et de la lutte au terrorisme, est habilité à prendre des décisions quand la sécurité et le renseignement concernent des dossiers de politique sociale plus larges;
- c. le comité ministériel spécial sur la sécurité publique et l'anti-terrorisme (SPAT), qui est présidé par le greffier du Conseil privé, regroupe tous les sous-chefs de secteur, de ministère et d'organisme et il constitue la principale tribune décisionnelle chargée d'examiner les grandes questions de politique avant que celles-ci ne soient soumises aux ministres. Son

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

sous-comité exécutif, présidé par le coordinateur, qui est aussi composé des sous-ministres des principaux ministères chargés du renseignement ainsi que du ministère de la Justice, se réunit plus fréquemment;

- d. le groupe de la politique du renseignement, qui se réunit toutes les deux semaines, est présidé par le responsable du Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BPC. Il est composé des sous-ministres adjoints du milieu du renseignement et du ministère de la Justice, et il constitue la principale tribune de coordination de la politique du renseignement.

En réponse à un commentaire selon lequel le Canada serait considéré comme un « pique-assiette » du renseignement par ses plus proches alliés, M. Fadden a répondu que nous avons, certes, connu une période de réductions budgétaires dans le domaine de la sécurité et du renseignement en vue de recueillir les dividendes de la paix et de réduire le déficit. Toutefois, le budget de 2000 a réinjecté 1,5 milliard de dollars dans le renseignement et la plus grande partie des 250 millions de dollars annoncés depuis le 11 septembre ira également à la sécurité et au renseignement : « il ne s'agit pas d'établir comment nous allons réagir à cette crise dans les deux ou trois mois qui viennent, mais quelles mesures nous allons prendre dans les trois ou six prochaines années ». Selon lui, les budgets de sécurité et du renseignement ne devraient pas faire l'objet d'un chèque en blanc, mais il faudrait dégager les vides à combler et les capacités faisant problème et financer les solutions en conséquence. Le 11 septembre a révélé certains aspects problématiques, surtout pour ce qui est de la nécessité d'adopter des procédures de fonctionnement davantage normalisées afin d'accélérer le flot d'information et de renseignement en temps de crise.

Le comité spécial des ministres sur la sécurité publique et l'anti-terrorisme, présidé par l'honorable c.p. John Manley, a notamment pour tâche d'évaluer l'appareil en place ainsi que la loi en vigueur dans le domaine de la sécurité et du renseignement et d'indiquer au Premier ministre si davantage de centralisation s'impose⁽⁷⁴⁾.

(74) *Délibérations*, fascicule 6, 29 octobre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

17. Le mandat du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)

Le comité a appris que le Service canadien du renseignement de sécurité est essentiellement limité à la collecte de renseignements au Canada. À l'exception des enquêtes dans les cas d'immigration, il ne dispose pas des ressources voulues pour établir des opérations régulières en terre étrangère.

James Corcoran, ancien directeur adjoint des Opérations au Service canadien du renseignement de sécurité a indiqué, dans son témoignage, qu'en vertu de la loi actuelle, le SCRS dispose de l'autorité voulue pour être présent dans des pays étrangers afin d'assumer son mandat qui est d'enquêter sur les menaces pesant sur la sécurité du Canada. Son mandat principal est bien sûr purement intérieur. Il serait possible d'établir un service du renseignement étranger, en tant qu'entité distincte au sein du SCRS, en éliminant simplement les termes « au Canada » à l'article 16 de la *Loi sur le Service*. Un ex-commissaire de la GRC est d'accord avec la nécessité de doter le SCRS d'une capacité de renseignement à l'étranger plutôt que de confier ce travail à un autre organisme.

Wesley Wark a soutenu que, même si les remarques de M. Cororan sont justes, le Canada n'a pas vraiment de capacité en matière de service secret agissant à l'étranger, ce qu'il lui faudrait pourtant pour conserver un rôle indépendant dans le milieu mondial du renseignement et pour conserver sa place à la table du renseignement où siègent tous les alliés. Selon lui, au cours des dernières années, le Canada a permis la détérioration de cette capacité de collecte de l'information à l'étranger. Il estime :

- que le centre de la sécurité des télécommunications doit être davantage financé pour lui permettre d'améliorer sa technologie et qu'il doit faire l'objet d'une plus grande attention politique;
- que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a gravement réduit sa capacité de faire rapport sur les politiques des pays étrangers;
- que le ministère de la Défense nationale a besoin de plus de ressources pour le renseignement militaire, surtout sous la forme de spécialistes de l'analyse.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Le témoignage en question a été livré avant l'annonce du déblocage de fonds supplémentaires au titre de la sécurité, dans le dernier budget. Pour M. Wark, « la première ligne de défense contre le terrorisme est le renseignement ». Il estime que des moyens de renseignement améliorés permettraient de nouveau au Canada d'influencer les décisions de ses alliés, comme ce fut le cas lors de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre froide.

En réponse à l'idée voulant que l'on consacre davantage de ressources aux renseignements militaires pour que le Canada demeure membre en bonne et due forme de la communauté alliée du renseignement, le général Jurkowski, qui a récemment pris sa retraite de chef d'état-major des opérations interalliées au sein des Forces armées canadiennes, a reconnu qu'en qualité de membre de la Commission permanente mixte de défense Canada-États-Unis, il a souvent eu l'impression qu'on le considérait comme le « pique-assiette canadien ». Le Canada n'avait pas à proposer à ses homologues de renseignements de valeur équivalente à celle des informations qu'il réclamait.

Pour le professeur Wark, le budget du Service canadien du renseignement de sécurité devrait être augmenté. La mise sur pied d'une capacité de renseignement étranger nécessiterait un très gros apport de fonds supplémentaires et il faudrait attendre des décennies avant d'obtenir des résultats. Selon lui, la réforme des organismes de sécurité et du renseignement devrait être à la fois interne et externe. Cette réforme pourrait être confiée à un comité parlementaire, faire l'objet d'un livre blanc ou de la mise sur pied d'une commission royale. Le processus doit être ouvert et intelligent, et il doit être animé par un premier ministre bien disposé envers de ce genre de démarche pour qu'il y ait vraiment un changement⁽⁷⁵⁾.

Le major-général Maisonneuve, sous-chef d'état-major adjoint, a énoncé les trois priorités à respecter pour renforcer le renseignement militaire :

- a. améliorer les capacités dans le secteur du renseignement humain, plutôt que du renseignement technologique, par la formation d'un plus grand nombre d'agents dans la collecte du renseignement auprès de sources humaines;

(75) *Délibérations*, fascicule 3, 1^{er} octobre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- b. améliorer la capacité d'analyse des forces afin de lui permettre de composer avec le volume croissant d'information; recruter pour cela un plus grand nombre d'analystes et constituer des partenariats avec des experts du milieu culturel, du monde universitaire et autres;
- c. créer un « centre de fusion de l'information » qui sera alimenté par tous les secteurs de collecte et qui pourra analyser l'information⁽⁷⁶⁾.

Gary Loepky, sous-commissaire aux Opérations, GRC, a reconnu qu'il pourrait être utile de se doter d'une capacité de renseignement étranger, car le terrorisme émane de questions « indigènes » d'autres parties du monde. Dans la majorité des cas, cependant, le Canada peut obtenir les renseignements nécessaires par le truchement de ses partenariats avec des organismes étrangers. L'analyse canadienne de l'information recueillie à l'étranger peut être très intéressante⁽⁷⁷⁾.

18. Le voyage d'étude à Washington

Le voyage d'étude à Washington (D.C.), dans la première semaine de février, a permis aux membres de bénéficier d'un accès privilégié aux comités du Congrès ainsi qu'aux fonctionnaires de l'administration qui s'occupent de défense et de sécurité. Il est indéniable que cet accès privilégié est attribuable à l'appui favorable que le Canada a apporté à son voisin au lendemain des attentats du 11 septembre⁽⁷⁸⁾. Les membres de notre comité ont livré un message très appuyé à leurs hôtes américains :

- Tout d'abord, le gouvernement et le peuple du Canada considèrent que les attaques de New York et de Washington sont une agression contre l'Amérique du Nord.
- Deuxièmement, contrairement à ce que certains médias ont pu rapporter et à l'opinion exprimée par certains membres du Congrès, le Canada et la frontière canadienne ne font pas partie du problème de sécurité des États-

(76) *Délibérations*, fascicule 5, 22 octobre 2001.

(77) *Délibérations*, 22 octobre 2001.

(78) Notes : Rapport de visites d'étude à Washington D.C., *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Unis mais de la solution. Bien avant le 11 septembre, la sécurité du côté canadien de la frontière se comparait favorablement à celle assurée du côté américain. Depuis lors, le gouvernement du Canada a investi de nouvelles ressources dans les volets non militaires de la sécurité et il a prouvé sa détermination à intensifier la collaboration transfrontalière, comme l'illustre le plan d'action en 30 points destiné à créer une frontière « intelligente ».

- Troisièmement, le comité a insisté sur la promotion des ressources énergétiques canadiennes que sont le gaz, le pétrole et l'hydroélectricité, en tant qu'éléments importants de la sécurité américaine et nord-américaine.

Il n'est donc pas étonnant que la question de la sécurité américaine et nord-américaine ait dominé nos discussions à Washington. Certes, l'amitié et le soutien du Canada ont valu de nombreux remerciements au comité, mais celui-ci a également entendu moult reproches, généralement adressés aux alliés des États-Unis au sein de l'OTAN, mais surtout au Canada qui n'aurait pas consacré suffisamment de ressources à moderniser ses forces armées.

Nos homologues sénateurs et représentants siégeant aux comités du renseignement et des Forces armées se sont dit très intéressés à instaurer des relations permanentes binationales, de comité à comité, pour contribuer à sensibiliser les comités de chaque pays aux réalités économiques auxquelles ils sont confrontés.

Durant ces discussions, nous avons également jugé nécessaire de communiquer deux messages non équivoques à nos amis américains quant à la campagne commune menée contre le terrorisme.

- Nous avons indiqué que, selon nous, l'opinion publique canadienne ne réagit pas favorablement au traitement apparent que les États-Unis infligent aux prisonniers talibans et d'Al Qaida.
- Deuxièmement, les Canadiens n'ont reçu aucune information sur les raisons qui devraient mener à un élargissement de la guerre aux pays constituant le soi-disant « axe du mal ».

Quand nous avons fait remarquer à nos interlocuteurs que ces questions font l'objet d'un débat politique au Canada, plusieurs sénateurs et membres du Congrès nous ont immédiatement dit comprendre que nos déclarations étaient le reflet de la

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

réalité politique canadienne.

19. Le NORAD et le projet de commandement de la défense intérieure

Le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) joue toujours un rôle essentiel dans pour la défense aérienne du continent et la sécurité de l'espace aérien du Canada et des États-Unis. À l'occasion d'une séance de formation qui a précédé la visite à Washington, le lieutenant-général George Macdonald, vice-chef d'état-major, a indiqué aux membres du comité que, depuis le 11 septembre, les chasseurs du NORAD ont effectué plus de 10 000 missions. Le NORAD a étendu la portée de son action aux activités suspectes survenant dans l'espace aérien du Canada et des États-Unis plutôt que de s'intéresser exclusivement aux appareils approchant l'espace aérien nord-américain. Le NORAD travaille en plus étroite collaboration avec les organisations civiles du contrôle de la circulation aérienne des deux pays pour leur permettre de protéger davantage leur espace aérien respectif⁽⁷⁹⁾.

Le Canada vient tout juste de renouveler ses ententes avec le NORAD, en mai 2001, parce que cette organisation demeure l'un des piliers de la structure de défense Canada-États-Unis. L'organisation comprend un cadre de commandement et de contrôle, un régime d'action coordonnée ainsi qu'un quartier général intégré. Par-dessus tout, il est doté d'une structure de commandement binational qui respecte la souveraineté des deux pays; il fournit donc un régime qui a fait ses preuves pour coordonner les actions envisagées, notamment des plans militaires et des règles d'engagement.

Le département américain de la Défense est en train d'apporter la touche finale à un plan, destiné à l'approbation du président et du Congrès. Il est question d'établir un poste de commandant en chef de la défense intérieure qui viendrait en complément de la structure de défense aérienne civile placée sous la responsabilité du gouverneur Ridge. Cela a soulevé la question délicate de la relation du NORAD avec le projet de commandement de défense intérieure. Selon le général Macdonald, il est essentiel que le NORAD ne devienne pas un commandement subordonné au point d'affaiblir le commandement et le contrôle dont dispose le

(79) *Délibérations*, fascicule 10, 28 janvier 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

chef d'état-major de la Défense au Canada sur les Canadiens et les unités de la Force aérienne canadienne qui sont intégrées à la structure du NORAD⁽⁸⁰⁾.

Lors de son voyage à Washington, au début février, le comité a eu l'occasion de discuter de l'avenir du NORAD et du rôle possible que le Canada pourrait jouer dans le commandement de la défense intérieure, avec les responsables de l'administration américaine et les membres des comités des Forces armées du Sénat et de la Chambre de représentants.

Le Comité du Sénat canadien a ouvert la discussion en demandant qu'on lui fasse une description très claire du commandement de la défense intérieure envisagé. Il a ensuite demandé quelle place le Canada pourrait y occuper. Les membres du Comité du Sénat et de la Chambre des représentants ne disposaient d'aucun détail à propos du commandement du Nord et n'étaient donc pas en mesure de parler du rôle qui incomberait au Canada. Les discussions avec le Secrétaire à la défense Rumsfeld et les fonctionnaires du département d'État, du département de la Défense et du Conseil national de sécurité nous ont apporté un peu plus de détails sur l'architecture du plan.

À chacune de ces réunions, les membres du Sénat canadien ont posé deux questions :

- a. Comment le CINC du Nord va-t-il fonctionner?
- b. Comment nos interlocuteurs envisagent-ils la participation du Canada?

Le Secrétaire Rumsfeld nous a déclaré qu'il envisageait de mettre sur pied le nouveau commandement d'ici le 1^{er} octobre 2002 mais qu'il n'avait pas encore soumis ce plan au président. En outre, une fois celui-ci approuvé, il lui faudrait consulter le Congrès. Ce n'est qu'après qu'il espère pouvoir entreprendre les consultations avec le Canada et le Mexique.

Dans sa description du nouveau commandement, qu'il décrit par le vocable « CINC NORTH », le Secrétaire Rumsfeld a indiqué que cette structure engloberait une région géographique allant du Pôle Nord à Panama, sur 200 milles au large de chaque côté.

(80) *Ibid.*

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Il nous a en outre affirmé qu'aucune décision n'avait été prise quant à l'emplacement du nouveau commandement mais que celui qui en serait chargé (un général quatre étoiles) serait appelé à travailler en étroite collaboration avec le gouverneur Ridge. Le Secrétaire Rumsfeld a précisé que le nouveau commandement comporterait un état-major relativement réduit et quelques actifs permanents, les autres commandements devant fournir les forces nécessaires, selon les besoins.

Quand nous l'avons interrogé sur la participation éventuelle du Canada, le Secrétaire Rumsfeld a indiqué que le NORAD avait déjà sa place. Le traité vient juste d'être renouvelé. Il est au courant de l'importance qu'il y a de maintenir des liens directs entre le commandant du NORAD et la structure de commandement canadienne, de même qu'avec la structure de commandement américaine.

Selon lui, les Américains sont satisfaits de la façon dont le NORAD fonctionne et il suppose que c'est la même chose pour les Canadiens. Il a ensuite indiqué qu'il serait heureux que les Canadiens participent aux éléments maritime et terrestre de ce nouveau commandement, mais qu'il nous appartiendrait de déterminer s'il en va de notre intérêt national de participer à l'un ou aux deux. Il a rappelé que le Canada et les États-Unis ont une longue histoire de coopération et qu'il se satisferait de n'importe quelle décision que pourrait prendre le Canada.

Les fonctionnaires du département d'État, du département de la Défense et du Conseil national de sécurité nous ont essentiellement fourni la même réponse.

Comme aucune proposition concrète n'a encore été soumise au président, les membres du Comité sénatorial canadien n'ont fait part d'aucune remarque, si ce n'est pour dire que le gouvernement du Canada considérerait avec beaucoup d'intérêt les propositions susceptibles de lui être faites.

20. L'élargissement de l'OTAN

L'élargissement de l'OTAN va modifier la nature de l'Alliance et avoir un effet sur la politique de défense et de sécurité du Canada qui n'est pas encore connue. Selon M. Kenneth Calder, sous-ministre adjoint (Politiques) au MDN, l'élargissement de l'OTAN, tout comme l'insistance croissante que l'organisation place sur les opérations de maintien de la paix, prouve sa capacité d'évoluer dans le sens de la situation internationale pour que l'Alliance conserve toute sa

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

pertinente. L'invocation de l'article 5 du traité, au lendemain du 11 septembre, prouve que l'organisation est en mesure de répondre rapidement à une attaque lancée contre l'Amérique du Nord, ce qui ne fait que rappeler qu'elle existe pour défendre tout autant notre continent que le continent européen⁽⁸¹⁾.

Jill Sinclair, directrice générale du Bureau de sécurité internationale du ministère des Affaires étrangères, a indiqué au comité que le Canada a toujours été un fervent défenseur de l'ouverture de l'OTAN, estimant que ce serait la meilleure façon d'étendre la zone de stabilité et de sécurité en Europe. M^{me} Sinclair a ensuite donné la liste des pays qui ont demandé à être admis à l'OTAN : les trois Républiques baltes (la Lettonie, l'Estonie et la Lituanie), les deux anciennes parties de l'ex-Yougoslavie (la Macédoine et la Slovénie) ainsi que l'Albanie, la Roumanie et la Slovaquie.

M^{me} Sinclair a ensuite parlé du plan d'action concernant les adhésions à l'OTAN. Celui-ci énonce les conditions d'admission des nouveaux membres non seulement pour ce qui est de leur capacité militaire, mais aussi pour ce qui est du respect des droits de la personne ainsi que des dimensions politiques, économiques et sociales. En mai prochain, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN recevront des rapports d'étape sur le dossier de chaque pays demandant l'adhésion.

Selon les fonctionnaires du département d'État américain, qui ont informé le comité, le Président Bush est déterminé à étendre « très sérieusement » l'OTAN lors du Sommet de Prague en novembre 2002, dans le cadre de la réforme générale de l'Alliance. L'administration américaine souhaiterait que l'OTAN adopte une position ferme vis-à-vis du terrorisme, faisant remarquer au passage que le système de défense anti-missiles est destiné à protéger les membres européens de l'Alliance, tout autant que l'Amérique du Nord. Le Président Poutine et ses principaux conseillers ne s'objectent plus à l'élargissement de l'OTAN, estimant qu'il est inéluctable et qu'il ne pose pas de menace à la sécurité de la Russie. D'ailleurs, les relations que la Russie entretient avec les trois premiers nouveaux membres de l'OTAN, soit la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, ne cessent de s'améliorer depuis leur admission.

D'un autre côté, les responsables de la Brookings Institution et de la Carnegie Foundation ont déclaré au comité que d'importants éléments de l'état-

(81) *Délibérations*, fascicule 7, 26 novembre 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

major-général russe ainsi que des hauts fonctionnaires se méfient énormément des motifs de l'occident.

M. Crouch, du Bureau du Secrétaire américain à la Défense, nous a indiqué que les premières nouvelles admissions à l'OTAN ont permis d'améliorer la sécurité en Europe centrale. Selon lui, il faut s'attendre à ce qu'il soit plus difficile à réaliser le consensus parmi les membres de l'OTAN au sujet de l'élargissement envisagé. Il existe déjà différents niveaux d'interopérabilité entre les forces de l'OTAN, phénomène que l'élargissement ne ferait qu'exacerber. Avec le temps, le défi consistera à conférer une plus grande interopérabilité à l'alliance et à mieux répartir le fardeau.

21. L'interopérabilité de l'OTAN

L'interopérabilité de l'OTAN, soit la nécessité de veiller à ce que l'entraînement et l'équipement du personnel permettent aux Forces canadiennes de participer pleinement aux opérations de l'OTAN, fait l'objet d'un souci constant. Dans le cadre du NORAD, la Force aérienne canadienne est presque pleinement intégrée avec les forces américaines. À en croire le témoignage d'un grand nombre de témoins, les navires canadiens peuvent être intégrés à un groupe aéronaval américain et participer fréquemment à des missions et à des manœuvres conjointes. Ils sont alors placés sous le commandement du commandant du groupe aéronaval mais appliquent les règles d'engagement établies par le gouvernement du Canada. Le commandant du groupe aéronaval assigne les missions en fonction de la capacité des navires canadiens et des paramètres énoncés par notre gouvernement. Seul le gouvernement du Canada peut modifier les missions et les règles d'engagement. Bien que le niveau d'interopérabilité entre notre Marine et notre Force aérienne, d'un côté, et leurs homologues américains, d'un autre, soit satisfaisant, l'Armée de terre canadienne n'a pas eu l'occasion de s'entraîner souvent avec l'infanterie américaine depuis que le Canada s'est retiré d'Europe.

Les Américains avaient très nettement augmenté leurs dépenses en matière de défense, avant même les attentats du 11 septembre, et ils ont l'intention de les faire passer de 350 milliards de dollars cette année à quelque 450 milliards de dollars US en 2007. Une part de plus en plus importante de ces dépenses sera consacrée à la technologie, à l'heure où les États-Unis rééquipent leurs forces conventionnelles. Inévitablement, cette situation creusera l'écart sur le plan de l'interopérabilité entre les États-Unis et leurs alliés.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

La Defence Advanced Research Projects Agency (DARPA) est un bon exemple de la façon novatrice dont les États-Unis exploitent la technologie à des fins militaires. D'après sa sous-directrice, Jane Alexander, l'agence n'est pas là pour régler les problèmes technologiques de l'heure, mais pour dégager ceux qui pourraient se poser à terme de 10 ou 15 ans. Pour ce faire, l'agence dispose d'un budget annuel de plus de 2 milliards de dollars US qui lui servent à financer des solutions radicales.

Le comité a appris que le Canada et d'autres membres de l'OTAN pourraient se retrouver face à des forces américaines, tellement avancées sur le plan technologique, que l'interopérabilité serait une chose du passé et que les États-Unis fonctionneraient seuls. Le major-général Dunn, du bureau du président de l'instance collégiale des chefs d'état-major, a insisté sur la nécessité d'appliquer des normes communes en matière de communication et d'entraînement et de conduire des manœuvres communes pour parvenir à l'interopérabilité. Cependant, il nous a rappelé sans ambages qu'il faudra prendre pour cela un certain nombre de mesures.

Le comité s'est fait dire poliment, mais de façon non équivoque, que le Canada et d'autres alliés de l'OTAN devront augmenter leur niveau de dépenses militaires. De leur côté, les États-Unis devront transférer leur technologie en offrant davantage d'occasions à leurs alliés de participer à la mise au point de nouveaux systèmes d'armements, comme l'avion de combat interarmées ou le système de défense anti-missiles. Enfin, tous les pays (y compris les États-Unis qui se préparent pour des missions de combat et non de maintien de la paix) devront envisager de spécialiser davantage leurs armées afin de savoir ce qu'ils seront appelés à faire à titre exceptionnel, qu'il s'agisse de fournir une capacité de transport aérien stratégique, des forces de combat, des forces spéciales ou autres.

22. Le système de défense anti-missiles

Les États-Unis envisagent de mettre au point et de déployer ce que les autorités décrivent comme un système anti-missiles limité en vue d'intercepter et de détruire des missiles ennemis. Celui-ci aura un effet profond sur l'avenir de la coopération militaire canado-américaine, surtout dans le cadre du NORAD, de même que sur la défense du Canada et sur notre politique étrangère en général.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Au début des audiences, les représentants du ministère canadien de la Défense nationale ont déclaré au comité que, de l'avis du Ministère, les Américains n'ont pas vraiment besoin de la participation du Canada. Il demeure que le Canada ne dispose pas de suffisamment de données sur l'intention des Américains pour se faire une idée de la position à adopter⁽⁸²⁾.

Avant le départ du comité pour Washington, Jill Sinclair, directrice générale du Bureau de sécurité internationale des Affaires étrangères, a décrit pour le comité cette question qui, pour elle « revêt énormément d'importance pour le Canada et (qui) s'inscrit au cœur d'une vaste gamme d'enjeux en matière de défense et de politique étrangère (...) (c'est) l'une des questions les plus délicates du dossier de la sécurité à l'heure actuelle ».

Elle a présenté plusieurs des sujets qui préoccupent le Canada, notamment : la façon dont le système de défense anti-missiles va s'intégrer au cadre général des relations États-Unis-Canada; quel effet ce système va avoir sur la stabilité stratégique et surtout sur les relations avec la Russie et la Chine; et en quoi il va influer sur la non prolifération des armes, le contrôle des armements et le désarmement dans le monde.

À Washington, les exposés du professeur O'Hanlon, de la Brookings Institution, et de Joseph Cirincione, de la Carnegie Foundation, ont permis au comité de comprendre pourquoi le système de défense anti-missiles est devenu une telle priorité pour les États-Unis et pourquoi, selon nos interlocuteurs, l'administration américaine n'a qu'une foi limitée dans les traités de contrôle des armements.

Face aux états quasi nucléaires (que sont la Corée du Nord, l'Irak et l'Iran, autrement dit ceux qu'on appelle « l'axe du mal »), les États-Unis veulent disposer d'une troisième option entre la réplique nucléaire et l'acquiescement, au cas où l'un de ces pays serait tenté par le chantage nucléaire dans l'avenir. De l'avis du gouvernement américain, il convient d'admettre qu'une attaque par un missile balistique nucléaire a un effet beaucoup plus convaincant que la menace d'un attentat à la valise piégée. L'appui que le Congrès accorde au programme de défense anti-missiles est assez fort pour que celui-ci bénéficie d'une solide augmentation budgétaire dans le courant du présent exercice financier.

(82) *Délibérations*, fascicule 1, 18 juillet 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Dans nos échanges avec les membres du Congrès américain et des fonctionnaires de l'administration, nous n'avons pu nous prononcer quant au bien-fondé du système de défense anti-missiles si ce n'est pour dire que le Canada attend de disposer de renseignements plus précis sur la structure de la proposition avant d'adopter une position.

23. L'axe du mal

Les membres du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se sont fait poser des questions, à trois reprises, sur les pays de « l'axe du mal » que sont l'Iran, l'Irak et la Corée du Nord.

Le Senate Armed Services Committee, le House Select Committee on Intelligence et le House Armed Services Committee ont également voulu savoir si le Canada serait prêt à appuyer les États-Unis dans un conflit armé avec ces pays.

Chaque fois que la question a été soulevée, le comité canadien a répondu qu'il incombe aux Américains de faire la démonstration de la nécessité, pour le Canada, de se joindre à leur effort. Le comité a souligné que les Américains devront défendre ce dossier en public de sorte que les électeurs et le gouvernement canadien soient convaincus que la campagne ira dans l'intérêt national du Canada.

Le comité a souligné que, comme d'habitude, les Canadiens écouteront attentivement le point de vue des Américains avant de prendre une décision. Ils ont également fait remarquer qu'une résolution des Nations unies appuyant les objectifs américains aidera beaucoup le gouvernement du Canada à parvenir à une décision.

Les membres du comité sont repartis de toutes ces réunions avec l'impression que les législateurs américains étaient satisfaits de leurs réponses.

24. Les prisonniers talibans et d'Al Qaida à Guantanamo

À l'occasion de ces rencontres avec plusieurs organisations à Washington, notamment avec les trois comités susmentionnés, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a abordé le dossier des préoccupations canadiennes à propos du traitement apparent des prisonniers de la base militaire de Guantanamo.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Bien que nos interlocuteurs n'aient pas forcément partagé notre avis, ils en ont pris bonne note. Certains groupes ont même mentionné que d'autres pays alliés leur avaient fait part des mêmes préoccupations.

25. Les questions frontalières

Grâce aux exposés dont nous avons bénéficié et à notre voyage à Washington, nous en sommes venu à la conclusion très claire que le Canada et les États-Unis doivent faire davantage pour sécuriser leurs frontières afin d'empêcher le trafic de produits de contrebande ainsi que le passage d'immigrants illégaux et de terroristes. Bien que certains aient remis en question la capacité du Canada d'empêcher que son territoire ne devienne un havre pour ceux qui veulent pénétrer illégalement aux États-Unis ou y faire entrer des produits de contrebande, force est de constater que les États-Unis sont confrontés à des problèmes tout aussi graves.

Certains politiciens américains avec qui nous nous sommes entretenus ont exprimé un vif mécontentement vis-à-vis du sous-financement du service de l'immigration et des garde-côtes américains ainsi que du manque général de ressources américaines le long de leur frontière nord. Le travail du comité et son déplacement à Washington l'ont convaincu que nos deux pays devront intensifier leur collaboration afin de rendre la frontière plus sûre en adoptant des mesures communes visant à faire la part entre le trafic transfrontalier qui pose le moins de risque et celui qui est suspect et qui devrait être soumis à des inspections plus poussées.

Au début des séances, M. D'Avignon, haut fonctionnaire au ministère du Solliciteur général (ministère responsable du SCRS et de la GRC), nous a déclaré que son ministère collabore étroitement avec Citoyenneté et Immigration pour assurer le contrôle des frontières. Les procédures ont été resserrées au lendemain de l'incident Ressam. Le Bureau des passeports dispose maintenant d'un système automatisé qui permet de vérifier les informations auprès d'autres ministères et de déterminer s'il y a ou non matière à inquiétude sur le plan de la sécurité. Un forum sur le crime transfrontalier est en train de chercher des solutions pratiques à la contrebande de drogue et à d'autres problèmes du genre. L'échange d'information

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

entre le Canada et les États-Unis et la collaboration opérationnelle au niveau de travail partout au Canada sont parfaitement établis⁽⁸³⁾.

Le surintendant Pilgrim, officier responsable de la Sous-direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale, Direction des renseignements criminels à la GRC, a déclaré au comité que, depuis 1996, les moyens d'enquête de sécurité nationale dans les grands aéroports internationaux avaient été améliorés. Il y a maintenant des unités à Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal (Dorval) et Halifax. Soixante-cinq ententes traitent des relations entre la GRC et les corps de police locaux ayant compétence sur place. En cas d'incident concernant la sécurité nationale, d'après la définition qu'en donne la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, c'est la GRC qui a compétence, mais celle-ci n'est pas exclusive. Sur la scène internationale, la GRC collabore avec d'autres services à l'échelon de tribunes et de groupes de travail internationaux dont la mission est de combattre le terrorisme. La GRC a signé plusieurs accords bilatéraux, notamment avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Vingt-neuf agents de liaison sont actuellement postés dans 20 pays pour collaborer aux enquêtes criminelles et à l'échange d'information⁽⁸⁴⁾.

Norman Inkster, ex-commissaire de la GRC, a fait état de certains problèmes à la frontière. Le Canada a 9 000 km de frontière commune avec les États-Unis. Une grande partie des douaniers sont de simples étudiants d'université – par exemple, 2 200 d'entre eux ont été engagés au cours de l'été 2001. Pour M. Inkster, cette situation doit nous amener à nous demander s'il y a lieu de recourir davantage aux étudiants et, dans l'affirmative, s'il ne faut pas alors améliorer leur formation.

D'après le témoignage du représentant de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, la proportion que constituent les étudiants et les douaniers à contrat par rapport aux douaniers permanents varie sans doute entre 40 et 50 p. 100 pour ceux à contrat et 60 à 50 p. 100 pour les permanents, partout au Canada, selon la période de l'année. Les étudiants reçoivent tout juste deux semaines de formation. Ils sont

(83) *Délibérations*, fascicule 2, 19 juillet 2001.

(84) *Délibérations*, fascicule 2, 19 juillet 2001.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

ensuite appariés avec un douanier ancien, pendant un mois, avant de travailler seuls, parfois au niveau de l'examen primaire global⁽⁸⁵⁾.

Bien que de nouveaux ordinateurs aient été installés aux postes frontières pour aider les agents à dédouaner les voyageurs, les banques de données auxquelles ils ont accès ne sont pas branchées sur celle de la GRC (criminels ou présumés terroristes). En outre, il n'existe pour l'instant aucune liaison avec les ordinateurs utilisés par les Américains à la frontière⁽⁸⁶⁾.

La visite que nous avons effectuée à Washington nous a permis de confirmer qu'au lendemain du 11 septembre, les États-Unis font bloc dans leur détermination de trouver et de punir les commanditaires de ces attentats et de renforcer considérablement leur défense, surtout à leurs frontières, pour se parer contre toute nouvelle attaque terroriste. Avant de partir pour les États-Unis, le comité a bénéficié d'exposés sur tous les aspects de la sécurité de la frontière canado-américaine, sur les critiques éventuelles dont nous aurions pu faire l'objet en matière de sécurité du côté canadien de la frontière et sur les problèmes qui existent du côté américain.

Il est essentiel, pour le bien-être économique des deux pays, de garantir la libre circulation des biens et des personnes à la frontière canado-américaine, mais il est indéniable que le Canada dépend beaucoup plus des échanges bilatéraux que les États-Unis. Plus de 1,9 milliard de dollars (CDN) en biens et services passent quotidiennement par la frontière. Les exportations canadiennes vers les États-Unis représentent environ 87 p. 100 de ses exportations totales de marchandises et 43 p. 100 de son produit intérieur brut. Les exportations vers le Canada, en revanche, ne représentent que 25 p. 100 de la totalité des exportations américaines et tout juste 25 p. 100 de leur produit intérieur brut. Il demeure que, pour 38 États, le Canada est le plus important partenaire commercial⁽⁸⁷⁾. Soixante-dix-sept pour cent du commerce transfrontalier se fait par camions; ils sont quelque 45 000 à franchir la frontière quotidiennement au quatre ou cinq postes du sud-ouest de l'Ontario. Le commerce bilatéral a doublé depuis 1993 et les volumes de trafic devraient augmenter de 10 p. 100 annuellement au cours des 10 prochaines années. L'enjeu très clair, pour le Canada et les États-Unis, consiste à garantir que la

(85) Notes : Rapport de visites d'étude à Halifax et Fredericton, *Délibérations*, fascicule 12, 18 février 2002.

(86) *Délibérations*, fascicule 3, 1^{er} octobre 2001.

(87) *Délibérations*, fascicule 10, 28 janvier 2002.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

fluidité du commerce transfrontalier soit en rapport avec le volume des échanges entre les deux pays.

Au cours des 10 dernières années, les médias américains et canadiens ont eu de plus en plus l'impression que la frontière entre nos deux pays est perméable. Avant le 11 septembre, beaucoup aux États-Unis en étaient arrivés à la conclusion que contrebandiers, immigrants clandestins, criminels et terroristes franchissaient allègrement la frontière canadienne vers les États-Unis. Malheureusement, cette impression a été accréditée de façon spectaculaire par l'affaire Ressam. Il n'est donc pas étonnant, qu'après cela la presse ait déclaré que nombre de terroristes responsables des attentats aux États-Unis avaient un lien au Canada.

En fait, aucun terroriste ayant participé aux attaques contre les États-Unis n'est passé par le Canada. Tous sont rentrés légalement aux États-Unis. Les membres du Comité sénatorial canadien ont rappelé ces faits aux politiciens et aux fonctionnaires américains chaque fois qu'ils ont laissé entendre qu'il existait un « lien canadien important » dans le cas des attaques.

Quand les membres du Congrès ont soulevé la question, nous leur avons demandé s'ils pouvaient fournir le nom d'une seule personne qui, ayant des liens avec les terroristes, aurait franchi la frontière du nord vers le sud, à l'exception de M. Ressam. Dans la mesure où aucun membre du Congrès n'a pu nous fournir de nom, nous en sommes restés là.

Le 12 décembre 2001, le Canada et les États-Unis ont signé une déclaration portant sur l'établissement d'une « frontière intelligente » entre nos deux pays. Cette déclaration comporte un plan d'action en 30 points qui invite les deux pays à collaborer au recensement et à l'élimination des risques pour la sécurité, de même qu'à l'accélération de la circulation des personnes et des marchandises en situation légale. Le plan prévoit également le renforcement de la coordination entre les forces de l'ordre des deux pays dans la lutte aux menaces communes à la sécurité. Des fonctionnaires canadiens et américains se réuniront au début de 2002 afin de revoir les progrès réalisés dans la mise en œuvre des différents objectifs énoncés dans le plan d'action.

Peu après son arrivée à Washington, le comité a assisté à un exposé de Stephen Flynn, commandant de la garde-côtes américaine et attaché supérieur au programme des études de sécurité nationale du Conseil sur les relations étrangères. Depuis plusieurs années, il s'intéresse beaucoup à l'utilisation que des terroristes

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

pourraient faire des conteneurs maritimes pour se livrer à des attentats. S'il fallait interrompre les mouvements de conteneurs pour tous les soumettre à une inspection, plutôt que de se contenter des 2p. 100 qui font actuellement l'objet d'une vérification sommaire aux États-Unis, le système de transport nord-américain serait immobilisé pendant des mois.

Plus de 12 millions de conteneurs maritimes passent annuellement par le système américain d'inspection des frontières. M. Flynn propose de réformer le système de transport international, à commencer par les sept plus grands ports du monde par lesquels transite la majeure partie du trafic maritime mondial. Si ces ports convenaient de normes communes en matière de sécurité, de comptes rendus et d'échange d'informations relativement aux exploitants, aux moyens de transport et aux frets, ces normes deviendraient très vite universelles. Les conteneurs seraient chargés dans des installations sous haute sécurité après quoi ils seraient équipés de mouchards qui enregistreraient toute tentative d'enlèvement des scellés. Les mouvements de ces conteneurs seraient suivis par un système mondial de localisation. Les déplacements en sécurité des conteneurs seraient prolongés par l'émission de préavis, adressés au port d'arrivée, stipulant leur contenu, les expéditeurs et autres afin de permettre aux autorités de disposer du temps voulu pour évaluer le niveau de risque qu'ils représentent.

La contestation du mythe de la frontière canadienne perméable et la promotion des mesures que le Canada a déjà prises ou entend prendre pour améliorer la sécurité aux postes frontières ont été deux de nos objectifs importants pour notre visite à Washington.

Les membres du comité ont insisté sur le fait que la grande majorité des conteneurs maritimes ne présente que peu de risque. Le recours accru à la technologie et à la biométrie, aux contrôles de sécurité des expéditeurs, des camionneurs et des personnes qui franchissent souvent la frontière, de même que la communication, par avance, de données sur les conteneurs sont autant de mesures qui permettront d'améliorer grandement la sécurité des expéditions transfrontières et d'intensifier la collaboration entre le Canada et les États-Unis sous la forme d'un seul système d'inspection et de patrouille commune aux frontières. Ce ne sont là que quelques idées que nous avons émises lors de nos échanges avec les membres des comités américains sur la question de la sécurité à la frontière. En règle générale, nos interlocuteurs ont fort bien accueilli l'idée de prendre des mesures pour repérer les chargements « à faible risque » de même que le concept de coopération et de mise en commun de ressources limitées.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

PARTIE II

Ce que nous pensons

Dans la partie II du rapport, le Comité expose ses observations et ses conclusions fondées sur les témoignages qu'il a entendus au cours des huit derniers mois et au sujet de ses voyages d'observation dans l'Est et l'Ouest du Canada et dans la capitale américaine. La partie II n'est pas une énumération exhaustive de questions touchant à la sécurité nationale et à la défense. Il s'agit plutôt d'une analyse de quelques questions que le Comité a relevées avec préoccupation pendant qu'il accomplissait sa mission. Certaines des observations et des conclusions exposées ci-dessous sont présentées sous la forme de recommandations et il est indiqué que d'autres nécessitent une étude plus approfondie, soit par le Comité, soit par une autre entité. La première section de la Partie II porte sur les questions touchant à la défense et la seconde porte sur les questions relatives à la sécurité nationale.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

PARTIE II (A)

Ce que nous pensons, en matière de défense

Les prémisses du Comité

- **La première responsabilité de l'État est d'assurer la sécurité de ses citoyens.**
- Pour assurer sa souveraineté et ses valeurs, en tant que nation, le Canada doit entretenir une force militaire prête à combattre et qui puisse travailler avec nos alliés à la défense de nos frontières et de nos intérêts nationaux, face à toutes les menaces, sur le territoire national et à l'étranger.
- Le Parlement a la responsabilité de fournir aux Forces canadiennes du matériel, du personnel et un entraînement suffisants pour leur permettre de s'acquitter des tâches qui leur sont confiées.
- Les Forces canadiennes posent comme conditions d'embauche que les militaires soient disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et acceptent d'être déployés dans des situations mettant leur vie en danger.
- Pour maintenir une capacité militaire efficace, il faut que les militaires jouissent d'une qualité de vie élémentaire qui soit similaire à celle des autres Canadiens et soient raisonnablement rémunérés, en fonction des exigences qui leur sont imposées.
- Les Canadiens sont fiers du travail accompli par les hommes et les femmes des Forces canadiennes pour défendre le Canada et pour soutenir nos valeurs, notamment dans le cadre de la mission en Afghanistan. Les militaires et leurs familles méritent notre respect et notre soutien entier.

Les délibérations et les conclusions du Comité sont fondées sur ces postulats.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

1. Contexte

La chute du mur de Berlin, en 1989, a marqué la fin d'une guerre froide bipolaire qui aura duré 45 ans. Il en émergea un monde changé mais pas nécessairement pacifique. Les conflits au Koweït, au Rwanda, en Bosnie et dans les Balkans, pendant la décennie qui a suivi, sont de tristes exemples des guerres qui se déroulent sur notre planète. Dans chacun de ces cas, les intérêts nationaux du Canada ont été mis en cause, car il ne saurait y avoir de sécurité ni de prospérité pour les Canadiens dans un monde instable. Dans chacun de ces cas, le Canada est intervenu militairement et pour améliorer le sort d'autres personnes et pour défendre ses propres intérêts nationaux.

Les querelles frontalières et de nombreux autres conflits troublient la paix dans de nombreuses régions du monde, notamment au Moyen-Orient, en Asie du Sud, en Afrique, en Europe et dans la péninsule coréenne. Cette grande instabilité nuit gravement à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'à la saine croissance du commerce mondial. Ces questions préoccupent énormément le Canada, qui est une nation pacifique dont le bien-être économique dépend largement des exportations. De plus, le Canada est un pays constitué en grande partie d'immigrants. De nombreux Canadiens ont des intérêts personnels dans les régions du monde troublées par des conflits.

La prolifération mondiale des armes de destruction massive, principalement dans les régimes non démocratiques, inquiète au plus haut point tous les peuples civilisés, y compris les Canadiens. Cette menace a été augmentée, ces derniers temps, par les actions hostiles d'acteurs non étatiques, notamment des groupes de terroristes bien organisés et abondamment financés. Les attaques du 11 septembre 2001 ont montré on ne peut plus clairement à quel point les intérêts nationaux et la sécurité nationale du Canada peuvent être menacés beaucoup plus près du territoire national que ne le pensaient bien des Canadiens.

La menace est maintenant rendue sur notre propre continent, et peut-être même dans notre propre espace aérien, dans nos propres rues. La destruction volontaire d'un grand nombre de vies de Canadiens, à bord du vol d'Air India de Toronto à Londres, en 1985, aurait dû nous servir d'avertissement. Malheureusement, la chute du mur de Berlin a plongé bien des Canadiens dans un confortable optimisme. Notre Comité a tenté de les réveiller. Il faut que les Canadiens soient au fait de l'état de leur armée et du rôle qu'elle pourrait être appelée à jouer, dans leur intérêt, au cours des années à venir.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

2. Le financement de la défense

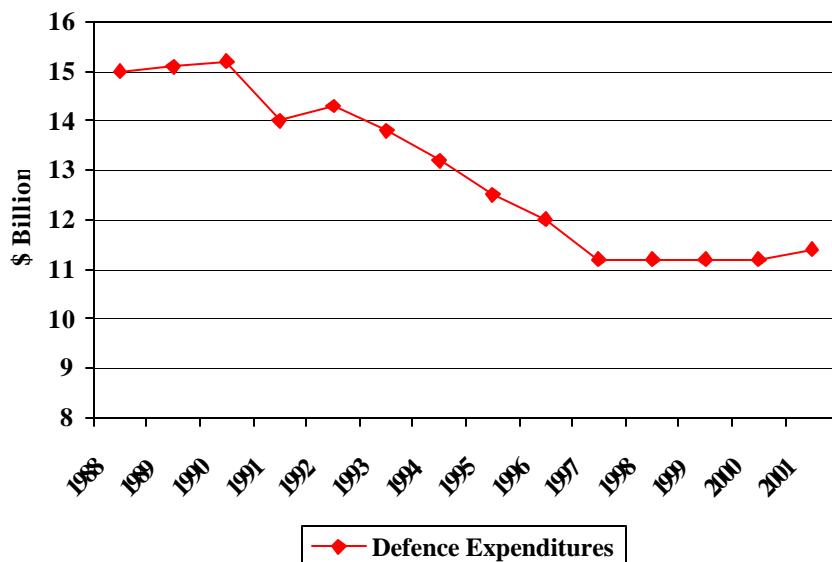
Le Comité a entendu les témoignages experts de hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et d'un certain nombre d'organisations intéressées par la défense. Il s'est également rendu dans plusieurs bases des Forces canadiennes. Le Comité reconnaît que les témoins du gouvernement sont tenus à la politique gouvernementale. Cela explique que le Comité s'est parfois senti frustré dans ses tentatives de prendre le pouls du débat qui a cours au sein du ministère de la Défense nationale quant à l'état des forces armées. En revanche, le Comité a trouvé que les témoins des divers groupes d'intérêts non gouvernementaux, les anciens hauts fonctionnaires et officiers ainsi que les universitaires semblaient moins limités dans leur liberté d'expression et ont pu, dans bien des cas, présenter un tableau plus franc des limites opérationnelles imposées aux Forces canadiennes par les restrictions budgétaires. Certains de ces témoins ont été qualifiés de « généraux de salon » déconnectés de la réalité. Tout au contraire, le Comité a trouvé que ces témoins étaient :

- informés;
- véritablement intéressés à décrire les conséquences du grave sous-financement des Forces canadiennes et de l'alourdissement excessif de leurs tâches;
- désireux d'améliorer les conditions du service et la qualité de vie des militaires;
- désireux d'améliorer les capacités des Forces canadiennes.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

3. Tendances historiques des dépenses militaires – Dollars constants de 2000

Le graphique qui suit montre que le budget des Forces canadiennes a été réduit d'environ **30 pour 100** entre 1988 et 2000.



Source : Compte publics et budgets (Partie III) et modèle économique du MDN.

4. Évaluation du Comité

Se fondant sur les témoignages et sur les observations qu'il a pu faire lors de son passage dans un certain nombre de bases militaires, le Comité conclut que le financement du ministère de la Défense nationale ne lui permet pas d'accomplir bon nombre de tâches qui sont confiées aux militaires. Cette insuffisance de fonds a obligé le MDN à aborder ses opérations, ses acquisitions de matériel et son entraînement selon une démarche limitative fondée sur les coûts, afin de pouvoir continuer de fonctionner avec des moyens réduits. Les Forces canadiennes ont admirablement composé avec les restrictions financières, non toutefois sans de graves et inévitables conséquences. Le résultat final est une détérioration importante du matériel des Forces canadiennes. La maintenance devient

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

extrêmement travaillistique et coûteuse. L'entraînement a été réduit et les militaires sont appelés à travailler à des cadences inacceptables.

La Vérificatrice générale du Canada, le Congrès des associations de la Défense, la Fédération des Instituts militaires et interarmées du Canada et le Conseil pour la sécurité canadienne au 21^e siècle ont tous insisté sur la nécessité d'affecter plus d'argent au MDN. Le montant minimal généralement accepté est une hausse annuelle d'un milliard de dollars, pendant cinq ans.

Comment cet argent serait-il employé? Après analyse de nos capacités militaires et des nombreuses sollicitations dont elles sont l'objet et après avoir observé les problèmes causés par le déploiement récent de militaires canadiens en Afghanistan, le Comité conclut que des ressources additionnelles sont requises pour :

- soutenir les opérations en cours;
- corriger le vieillissement accéléré de l'équipement;
- augmenter le nombre de militaires;
- améliorer l'entraînement et la capacité d'accomplir de nouvelles catégories d'opérations.

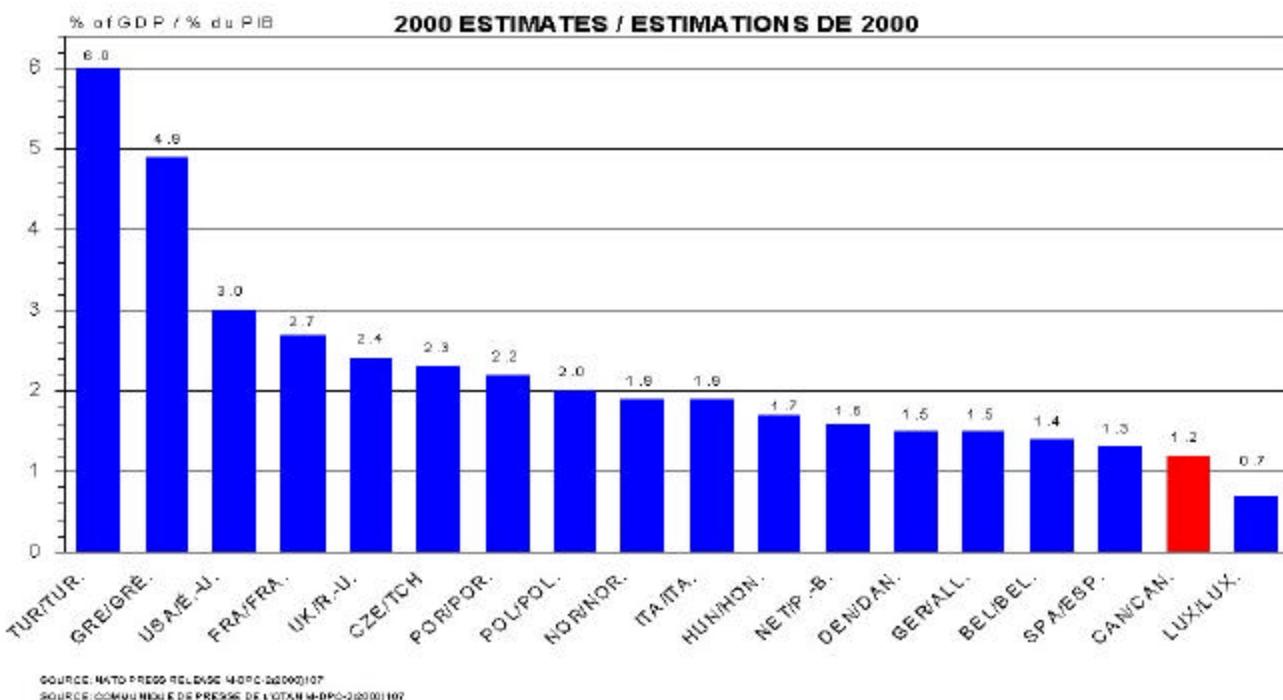
5. La capacité de défense sous-tend la politique étrangère

Le Comité abonde dans le sens du vice-premier ministre Manley quand il affirme qu'une politique étrangère digne de foi doit reposer sur une capacité de défense robuste. Or la capacité de défense canadienne est loin d'être robuste. Le gouvernement du Canada continue de surcharger de travail et de sous-financer le MDN. En 2000, le Canada se plaçait au 17^e rang parmi les 19 pays de l'OTAN en matière de dépenses militaires exprimées en fonction du PIB. Avec 1,2 pour 100, le Canada devançait seulement le Luxembourg, au sein de l'OTAN, et l'Islande, qui n'a pas d'armée. Comme l'a si habilement fait remarquer M. Manley en novembre 2001, vous ne pouvez simplement vous asseoir à la table du G-8 et, quand vient le moment de régler la facture, vous excuser et aller vous laver les mains. Si vous voulez jouer un rôle dans le monde, même à titre de petit membre du G-8, vous devez en payer le prix.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Il convient de souligner que, à ce sujet, pour faire face au nouveau contexte de la sécurité, le président des États-Unis a récemment annoncé une augmentation de 100 milliards de dollars (US) du budget de la défense, qui passera de 350 milliards de dollars à 450 milliards de dollars, d'ici à 2007.

NATO DEFENCE EXPENDITURES AS A PERCENTAGE OF GROSS DOMESTIC PRODUCT / DÉPENSES DE DÉFENSE DE L'OTAN EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



6. Budget de 2001

Le Comité a été déçu par le financement accordé au MDN dans le budget de décembre 2001 destiné à combattre le terrorisme.

Il se peut que le montant ait correspondu à ce que les hauts fonctionnaires du Ministère avaient demandé pour combattre le terrorisme. Quoi qu'il en soit, il est bien inférieur au montant qu'ils auraient dû demander pour combler les graves lacunes qui existent dans d'autres domaines et pour faire face à la nouvelle menace terroriste.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

L'analyse faite par le Comité montre que les fonds affectés au MDN dans le budget de 2001 n'ont pas permis de corriger le sous-financement général des Forces canadiennes. Le budget de base a été augmenté de 119 millions de dollars, sur cinq ans, pour assurer l'expansion de la Force opérationnelle II (FOI II). Un autre montant de 210 millions de dollars a été affecté aux coûts additionnels de l'Opération Apollo (qui n'était pas prévue lorsque le budget a été approuvé par le gouvernement). Un montant de 513 millions de dollars a été affecté à la recherche et au développement dans le domaine de la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Ces fonds sont répartis sur cinq ans et devront être partagés avec un certain nombre d'autres ministères fédéraux. Il faut également noter l'affectation **unique** d'un montant au titre des immobilisations. Soyons francs. Ces augmentations, qui seront certes utiles, ne corrigent pas le sous-financement chronique et critique du MDN.

7. Résultats des témoignages et des visites

Le Comité a particulièrement remarqué ce qui suit.

- a. Les effectifs entraînés des Forces canadiennes sont bien inférieurs aux 60 000 membres actuellement prévus pour accomplir les missions que le gouvernement leur confie (des hauts fonctionnaires du MDN estiment que les effectifs entraînés des Forces canadiennes oscillent aujourd'hui entre 50 000 et 55 000 militaires).
- b. Les Forces canadiennes assument des charges excessives et disposent d'un personnel entraîné insuffisant qui leur interdisent de maintenir l'actuel rythme opérationnel; par exemple;
 - I. la Marine est incapable de maintenir l'actuel engagement de cinq navires dans le golfe Persique; elle devra bientôt réduire cet engagement à trois navires, ce qui constituera une fort modeste contribution à la guerre au terrorisme;
 - II. la carrière des hélicoptères Sea King est manifestement prolongée au-delà des limites; 24 des 37 pilotes opérationnels de Sea King du Canada sont déployés dans le golfe Persique; leurs activités ne pourront être soutenues au-delà de six mois.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- c. La Marine a un certain nombre de navires immobilisés à quai. Elle a été forcée de mettre en place un programme de disponibilité opérationnelle à plusieurs vitesses, ne possédant pas suffisamment de personnel ni de fonds opérationnels pour maintenir sa flotte de navires prêts à l'action.
- d. Beaucoup de militaires canadiens ne reçoivent pas l'entraînement minimal que requièrent leurs affectations opérationnelles, ce qui réduit leur efficacité et met leur vie en péril. Cette remarque a été faite à de nombreuses reprises au Comité au cours de ses visites et a été mise en évidence dans le rapport de décembre 2001 de la Vérificatrice générale du Canada, qui soulignait entre autres choses que beaucoup de soldats affectés à la maintenance ne reçoivent pas la formation requise par les exigences critiques de leur poste.
- e. L'entraînement opérationnel (y compris l'entraînement au niveau de la brigade) a été réduit pour faire en sorte que des équipements et des éléments cruciaux soient disponibles pour des déploiements à l'étranger. Il est évident que le manque d'entraînement réduira pendant longtemps la capacité des forces de faire leur travail efficacement et en toute sécurité.
- f. Les heures de vol de toutes les forces aériennes ont été réduites;
 - les vols d'affirmation de la souveraineté de l'Aurora dans l'Arctique ont été réduits à deux par année;
 - avant le 11 septembre, seulement quatre CF 18 étaient en alerte de défense aérienne pour l'ensemble du Canada (deux dans l'Est et deux dans l'Ouest).
- g. Les Hercule C130 vieillissants du Canada nécessitent une maintenance excessive pour garantir la disponibilité de vol. Il est rare que plus de la moitié de ces avions soient disponibles à tout moment.
- h. Pour répondre aux missions continues au sein de l'OTAN, de l'ONU et des coalitions, les Forces canadiennes auraient besoin de 7 500 militaires de plus.
- i. L'Armée a besoin d'officiers de génie et de spécialistes des communications, pour assurer la durabilité des déploiements.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- j. L'Armée a besoin d'environ 200 gestionnaires de projets, pour les grands projets d'immobilisations du MDN.
- k. Les budgets d'entraînement ont été réduits de manière que les crédits puissent être affectés aux opérations et aux immobilisations. Il en est résulté un alourdissement des charges de travail pour les techniciens et leurs superviseurs, lequel a causé des niveaux de fatigue dangereux et a obligé un certain nombre d'employés techniques de haut niveau à quitter les Forces canadiennes.
- l. Les Forces canadiennes et en particulier la Marine n'ont pas effectué la maintenance nécessaire de leurs grandes pièces d'équipement. Cette réalité est confirmée par la Vérificatrice générale dans son rapport de décembre 2001. Elle a constaté l'existence d'un énorme arriéré de travail, en aval, qui entraînera une augmentation proportionnelle des coûts de maintenance, à court terme.
- m. Le Programme de réduction des effectifs des Forces canadiennes du début des années 1990 a eu trop de succès. Nous faisons aujourd'hui face à une pénurie critique de personnel supérieur expérimenté, ce qui impose aux militaires restants des contraintes additionnelles.
- n. La Réserve de l'Armée canadienne ne dispose pas du matériel voulu pour effectuer un entraînement au niveau compagnie.
- o. Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) ne dispose pas de ressources suffisantes pour jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration de procédures nationales pour faire face à des attaques sur les infrastructures essentielles.
- p. Malgré les affectations budgétaires de 2001, les capacités des Forces canadiennes en matière d'intervention chimique, biologique, radiologique et nucléaire sont faibles. La brigade CBRN n'est pas équipée pour faire face à une crise d'envergure.
- q. Les femmes militaires estiment que leur uniforme n'est pas fonctionnel parce qu'il n'est pas conçu pour leur corps.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- r. Les membres de Forces canadiennes sont contents des récentes augmentations de solde mais leur rémunération demeure inférieure à celle de leurs collègues du domaine civil.
- s. Le nombre croissant de jours passés au loin, soit dans le cadre d'opérations à l'étranger soit à l'entraînement (rythme des opérations) semble être le principal grief relatif à la qualité de la vie pour les membres de forces régulières et de la réserve.

8. Opérations des Forces canadiennes – Faire plus avec moins

Le Comité croit que les Canadiens savent apprécier à leur juste valeur la fierté et la détermination dont les Forces canadiennes continuent de faire preuve dans toutes leurs opérations, en sol canadien et à l'étranger. Où qu'elles soient affectées, les Forces canadiennes font ce qu'elles peuvent pour fournir un service exceptionnel et sont manifestement déterminés à combattre aux côtés des meilleurs, contre les meilleurs. Toutefois, les Forces canadiennes sont sollicitées à la limite de leurs capacités. Des décisions de déployer jusqu'à 4 000 militaires et de les soutenir en permanence nuisent tant au matériel qu'au personnel. Il est découlé de ces décisions une détérioration du matériel, un taux de rotation élevé du personnel, une augmentation des cas de syndrome de stress post-traumatique et d'autres problèmes de santé, des facteurs qui réduisent considérablement le rendement.

9. Mais où sont passées les troupes?

Le Comité note que les Forces canadiennes manquent incontestablement de personnel. **Le Comité recommande au gouvernement de hausser les effectifs entraînés à 75 000, pour que les Forces canadiennes puissent maintenir le niveau d'opérations que l'on a exigé d'elles au cours des huit dernières années.** Une ventilation pratique des Forces canadiennes par élément révèle le besoin de : 14 000 personnes dans la Marine, afin que tous les navires de guerre soient dotés d'équipages complets; 43 500 personnes dans l'Armée, pour ajouter une brigade et doter entièrement en personnel les trois brigades d'armée et pour alimenter le programme de modernisation de l'Armée; 17 500 personnes dans l'Aviation, afin de lui permettre d'élargir ses activités de vol, à hauteur de la mission nationale, et de disposer de personnel de gestion des projets.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

L'estimation du besoin actuel, y compris le personnel, la maintenance, l'entraînement additionnel, les pièces de rechange et les locaux, se chiffre à environ un milliard de dollars par exercice.

10. Vision réductrice du terrorisme

Le Canada a besoin de capacités de combat conventionnel pour répondre à toutes sortes de menaces et pour participer à des opérations de l'OTAN ou dans le cadre de coalitions. Il ne s'agit de faire « la dernière guerre »; il s'agit de faire la guerre dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Il importe que les Forces canadiennes disposent de forces capables de combattre et prêtes à faire partie de coalitions et à faire une contribution significative.

Depuis les attaques effroyables du 11 septembre 2001, le Canada et ses alliés ont mis l'accent sur la guerre au terrorisme. En réaction à cette attaque, le Canada a fourni 3 700 militaires. Les Forces canadiennes ne pourront maintenir cet effort indéfiniment. Il importe que les Canadiens n'adoptent pas une vision réductrice de cette menace. L'instabilité est trop grande sur d'autres fronts. Il faut s'assurer que les Forces canadiennes sont en mesure de tenir les engagements de défense en vertu de la politique de sécurité collective du Canada. Parmi les autres missions réalisées par les Forces canadiennes, on note le maintien de la paix, d'autres opérations de coalitions et des missions de secours en cas de sinistres naturels. Pour maintenir la stabilité mondiale, nous devons être capables de déployer des forces militaires « conventionnelles » mais modernisées au-delà de nos frontières.

11. Nous avons gagné la guerre froide – Conséquences /Mieux vaut prévenir que guérir

Afin d'éviter les coûts astronomiques de la guerre, la politique canadienne traditionnelle a consisté à préconiser le maintien d'alliances et de coalitions, lesquelles constituent un puissant élément de dissuasion au comportement international agressif. Les alliances et les coalitions offrent également l'avantage de maintenir les conflits le plus loin possible du territoire canadien. L'appartenance du Canada à l'OTAN, au NORAD et aux Nations-Unies illustre bien notre conception de la défense collective. Dans le Livre blanc sur la défense de 1994, le gouvernement du Canada s'engageait à maintenir des forces militaires

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

multidisciplinaires, pouvant être déployées dans le monde entier et prêtes au combat et possédant la capacité de combattre aux côtés des meilleurs, contre les meilleurs. Mais la guerre froide a pris fin et la notion romantique d'un dividende sous la forme de la paix a fait son chemin. Dans la réalité, il faut continuellement payer une prime militaire, non pas pour des motifs belliqueux mais bien pour maintenir la paix.

Les coûts humains et économiques d'un conflit armé sont gigantesques. Au XX^e siècle, le Canada a été appelé à participer à deux guerres mondiales et à la guerre de Corée, ce qui a occasionné des pertes et des privations considérables. Nous ne voulons pas d'une autre guerre d'envergure. Les coûts humains et financiers de la guerre dépassent de beaucoup ce qu'il peut en coûter de faire notre possible pour l'éviter.

Au cours des huit dernières années, le budget du ministère de la Défense nationale a été réduit d'environ 30 pour 100, en termes réels. Malheureusement, les exigences légitimes en matière de missions à l'intérieur et à l'étranger n'ont pas été réduites.

Ironiquement, la paix a imposé de plus grandes contraintes aux Forces canadiennes. Le face à face entre les États-Unis et l'URSS était certes terrifiant mais néanmoins relativement stable. Le monde de l'après guerre froide est devenu plus instable, à l'échelle régionale.

Depuis le milieu des années 1990, les missions des Forces canadiennes se sont succédées à un rythme accéléré qui n'a pas été atteint depuis la guerre de Corée.

L'augmentation des missions avec des budgets réduits a privé les services des acquisitions et de la maintenance de précieux fonds, dans un monde où la complexité technique de la guerre augmente à la vitesse grand V. Nous tirons de l'arrière sur nos ennemis et nos amis, pour ce qui touche au matériel et au renseignement.

12. Composer avec un budget réduit de 30 pour 100

Les retards pris à remplacer du matériel désuet et détérioré ont réduit les capacités opérationnelles et imposé aux Forces canadiennes une augmentation considérable des coûts de maintenance de ce matériel vétuste. Par exemple, les

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

retards dans le programme d'acquisition d'hélicoptères maritimes ont forcé le MDN à projeter d'exploiter les hélicoptères Sea King, vieux de plus de 40 ans, au moins jusqu'en 2010. Cette décision draine des fonds et des énergies, qui doivent être affectées à l'exploitation sûre des hélicoptères et à l'amélioration de la capacité opérationnelle. Les Forces canadiennes ont besoin de matériel radio et d'équipements de guerre électronique plus moderne qui garantira que ces aéronefs répondent aux contraintes opérationnelles et peuvent être exploités efficacement dans le cadre de missions de l'ONU ou de coalitions.

Le Comité salue l'acquisition faite par le MDN de matériel comme le véhicule blindé léger, les frégates canadiennes de patrouille, pour la Marine, et la capacité de ravitaillement aérien stratégique, annoncée pour bientôt. Toutefois, comme le fait remarquer la Vérificatrice générale, les crédits affectés aux immobilisations se tarissent rapidement.

13. Qualité de la vie

Le Comité a été heureux de noter que le MDN continue de s'attaquer aux questions soulevées par le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de la Chambre des communes dans son rapport de 1999 et que des mesures sont prises pour donner suite aux recommandations qu'il contient.

Toutefois, lors des visites qu'a faites le Comité sur les bases militaires, les militaires ont continué de signaler des éléments irritants qui sapent ce qui devrait être un niveau de vie acceptable offrant des conditions susceptibles de permettre une vie de famille.

Le rythme opérationnel extrême exigé des militaires et la rémunération insuffisante, surtout au niveau supérieur des militaires du rang, sont les griefs qui reviennent dans chaque unité. Suit une liste des autres sujets de préoccupation fréquemment exprimés.

14. Services de santé

Les services de santé continuent de préoccuper un grand nombre de militaires, surtout les aspects indiqués ci-dessous.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- a. Traitement du syndrome de stress post-traumatique, comme en témoigne le rapport de l'Ombudsman des Forces canadiennes publié le 5 février 2002.
- b. Traitement des militaires blessés en service opérationnel.
- c. Traitement des militaires qui souffrent de dépression et de fatigue extrême.
- d. Absence d'un régime amélioré pour traiter le problème de la violence familiale.
- e. Pénuries de personnel dans les Centres de soutien pour trauma et stress opérationnels (CSTSO).
- f. Absence de programme de soutien pour les familles de militaires souffrant du syndrome de stress post-traumatique, de dépression et de fatigue ou qui sont violents avec leur famille.

Le Comité a noté une pénurie de médecins dans bien des régions du Canada. Cette situation est particulièrement grave dans les petites localités isolées. Il en résulte que, si les Forces canadiennes offrent des soins médicaux aux militaires, les membres de leur famille éprouvent de sérieuses difficultés à trouver un médecin de famille dans la localité.

Le Comité a également appris qu'il est extrêmement difficile d'avoir les services d'un médecin francophone dans la région du camp de Gagetown. On déplore également une pénurie similaire de spécialistes pour répondre aux besoins particuliers de certaines familles.

15. Rémunération et avantages

Malgré la récente hausse de la solde, les membres des forces régulières et de la réserve continuent de croire que la rémunération des militaires ne permet pas d'attirer et de garder les bons éléments et est inférieure aux salaires accordés pour des emplois similaires dans le civil.

La situation toucherait tout particulièrement les militaires du rang et les officiers subalternes. Au cours des derniers mois, les militaires ont bénéficié de

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

beaucoup d'appuis au Parlement, mais les paroles ne se sont pas encore traduites dans les faits par l'amélioration de la rémunération là où elle serait nécessaire. On dénombre encore des personnes relativement mal payées qui accomplissent un travail très stressant comportant des risques élevés.

Voici quelques-unes des principales doléances entendues par le Comité au cours de ses visites dans des bases, au sujet de la rémunération :

- a. Nécessité de hausser la solde des militaires du rang.
- b. Nécessité d'éliminer l'effet de compression⁽⁸⁸⁾ chez les sous-officiers supérieurs.
- c. Nécessité d'harmoniser la rémunération avec le domaine civil ou les corps de police, pour des postes équivalents.
- d. Nécessité d'instaurer une forme d'avantage, de prime ou de rémunération additionnelle pour récompenser les affectations de responsabilités (tant pour les officiers commissionnés que pour les sous-officiers).
- e. Que soit reflétée dans la rémunération de base des employés des Forces canadiennes l'exigence d'être en service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sans rémunération d'attente ou de surtemps.
- f. Que soit mis en place un programme efficace de prime destiné à attirer et à garder les bons éléments, compte tenu de considérations fiscales.
- g. Que soient élargies les catégories de spécialistes admissibles à la rémunération pour compétences particulières.
- h. Nécessité d'un régime de pensions à l'intention des membres de la réserve.

(88) Effet de compression: phénomène selon lequel l'écart de rémunération diminue, d'un grade au suivant, à mesure que l'on monte dans la hiérarchie.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

16. Vêtements et équipement personnel

Le Comité a conclu que les membres des Forces canadiennes, et en particulier les femmes, ne sont pas satisfaits de la conception ni de la coupe de leur uniforme. Les préoccupations suivantes ont été exprimées au Comité.

- a. Les vêtements conçus pour les femmes ou convenant à leur taille manquent (p. ex., des chaussures et des pantalons seyants). Apparemment, l'attitude découlant du système d'offre consiste à utiliser tous les vieux vêtements mal seyants et mal conçus avant de commander les vêtements de nouvelle conception pour les femmes.
- b. Les gilets de protection fournis aux femmes sont mal conçus, inconfortables et encombrants.

Il faudrait également fournir aux membres de Forces canadiennes des vêtements efficaces, du point de vue opérationnel, et confortables, convenant à tous les théâtres d'opérations éventuels.

17. Autres questions touchant au moral

On sent beaucoup de frustration chez les membres affectés à la maintenance des hélicoptères Sea King; cette frustration est causée par les reports répétés du programme d'acquisition d'hélicoptères maritimes et aussi par les reportages alarmistes des médias sur la sécurité de l'appareil.

Les pénuries de personnel dans des domaines cruciaux comme celui-là nuisent autant aux opérations qu'au moral.

18. Recrutement et conservation

Le récent programme dynamique de recrutement des Forces canadiennes semble donner de bons résultats mais le Comité a noté un certain nombre de points qui nuisent au maintien d'un sain niveau de recrutement et de conservation des effectifs. On trouve parmi ceux-ci :

- a. Des retards bureaucratiques inacceptables au niveau du traitement des recrues éventuelles. Le Comité a entendu à plusieurs occasions le triste

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

récit de recrues éventuelles à qui on avait dit de revenir six mois plus tard pour le traitement de leur demande.

- b. On informe les réservistes qu'il faut du temps pour l'extraction de leur dossier et l'évaluation de leurs compétences par les organismes centraux, ce qui entraîne des délais interminables.
- c. Le processus de recrutement est inacceptable dans le cas des particuliers ayant déjà une expérience dans l'armée. Voici seulement un exemple : d'anciens pilotes des Forces canadiennes qui ont été mis à pied lorsque Canada 3000 a cessé ses activités ont été informés que le processus de réintégration serait aussi long ou plus long que pour une première recrue parce qu'il fallait obtenir leurs « anciens dossiers des Forces canadiennes » auprès d'un organisme central sous-équipé qui ne dispose pas de systèmes informatisés de gestion des documents.
- d. Le matériel publicitaire et les campagnes de recrutement des Forces canadiennes devraient être plus largement axés sur tous les Canadiens, et ils doivent susciter l'intérêt des minorités.
- e. Le rythme extrêmement rapide des opérations et la très grande pression exercée constituent une source d'insatisfaction et aucune augmentation de salaire ne pourra régler ce problème.
- f. Il faut déployer des efforts accrus pour conserver le personnel compétent actuellement en poste. Dans la marine, la pénurie d'officiers dans les secteurs des opérations et du génie impose une charge de travail inacceptable aux officiers des grades intermédiaires.
- g. Les navires de défense côtière opérés par la réserve navale manquent d'effectifs, et cette situation a comme effet de décourager les mutations de la réserve navale aux forces régulières.
- h. De nombreux militaires du rang faisant partie de la réserve aimeraient que soit adoptée une loi garantissant la sécurité d'emploi de façon à ce que leur emploi dans le civil soit garanti pendant qu'ils servent dans les Forces canadiennes. (Le Comité a entendu des opinions divergentes sur ce point et il est d'avis que la question doit être examinée de plus près.)

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

19. Le projet sous-marin

Les membres du Comité ont eu l'occasion de visiter les plus récents sous-marins des Forces canadiennes lors de leur passage à Halifax et ils ont été informés de l'important retard que ce projet accuse. D'autres travaux de maintenance sont nécessaires pour que les sous-marins satisfassent aux « normes d'exécution du marché ». La durée de l'entraînement a été deux fois plus longue que prévu. L'adaptation du premier navire submersible aux systèmes de communication et d'armes canadiens a pris presque trois fois plus de temps que prévu.

De plus, les effectifs retenus pour l'entraînement initial ont été choisis parmi des listes des membres du personnel des Forces canadiennes qui avaient déjà de l'expérience dans le secteur des sous-marins. Par conséquent, la majorité des membres de ce groupe initial sont plus âgés que la moyenne du personnel de la marine et ils prendront leur retraite avant que les navires ne deviennent opérationnels. Pour cette raison, il y aura une pénurie de personnel compétent lorsque les navires seront pleinement opérationnels.

20. Rémunération en fonction des compétences / rémunération des spécialistes

Le Comité a appris que les pénuries de techniciens compétents sont attribuables en grande partie au fait que les employeurs de l'extérieur offrent de meilleurs salaires et une meilleure qualité de vie. Le Comité croit que les Forces canadiennes devraient envisager la mise en place d'un programme élargi de « rémunération en fonction des compétences ».

De plus, les Forces canadiennes devraient envisager l'imposition du service obligatoire aux personnes ayant reçu une formation davantage « spécialisée ». Le Comité est d'avis que, dans une certaine mesure, une augmentation de la rémunération des spécialistes est moins coûteuse que l'entraînement de nouveaux effectifs.

Le ministère de la Défense nationale offre depuis peu un nombre limité de primes de spécialiste, mais la politique actuelle est extrêmement lente à démarrer et son application cesse très rapidement lorsque la situation revient à la normale. Le Comité recommande que cette pratique soit renversée, ou du moins qu'elle soit plus équitable.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

21. Les réserves

Les membres du Comité ont eu l'occasion de visiter un certain nombre d'unités de la réserve et ils ont constaté que, en règle générale, le moral était bon chez ces Canadiens et des Canadiennes dévoués. L'escadron de la force totale de la force aérienne à Winnipeg (qui est composé de membres de la force régulière et de la réserve) semblait bien fonctionner, et une mission de la réserve y fournit un soutien à l'entraînement des navigateurs aériens. L'emploi de réservistes dans le milieu de l'aviation tactique s'est révélé tout aussi efficace. Les effectifs étaient enthousiastes vis-à-vis de leur rôle de soutien des hélicoptères Griffon du Canada.

Les membres de la réserve navale en poste sur des navires de défense côtière croient qu'ils contribuent largement à la mission navale. Les membres du Comité n'ont pas pu étudier la question en profondeur mais ils s'interrogent sur la possibilité d'utiliser plus souvent les navires de défense côtière pour patrouiller en haute mer jusqu'aux limites mêmes des eaux territoriales canadiennes.

La milice du Canada, tout en fournissant un excellent soutien aux déploiements outre-mer de l'armée, semblait encore préoccupée par une mission « nationale ». Comme indiqué ci-dessus dans le présent rapport, le Comité est d'avis qu'une partie des membres de la réserve militaire devraient être employés partout au pays à titre de spécialistes en chimie, biologie, radiologie et nucléaire (CBRN) pour aider les agents de secours d'urgence locaux lorsque des situations d'urgence du genre se présentent. Cette mission permettrait de renforcer encore les liens étroits qui unissent la milice aux collectivités locales.

Le Comité est heureux de noter que les Forces canadiennes ont annoncé récemment qu'elles étaient mieux en mesure de faire face aux situations d'urgence chimique, biologique, radiologique et nucléaire; cependant, nous croyons que les forces régulières ne pourront pas fournir les services d'équipes régionales en cas de problème. Il faudrait envisager de confier ce rôle à des réservistes de même qu'aux ressources spécialisées en chimie, biologie, radiologie et nucléaire à l'échelon régional.

22. Hausse requise de 4 milliards de dollars du budget de base

Le présent rapport donne un aperçu des nombreuses pénuries et lacunes au niveau des biens d'équipement, du personnel et des opérations et de la

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

maintenance. **Le Comité recommande donc une hausse immédiate de 4 milliards de dollars du budget de base du ministère de la Défense nationale.**

Ce montant correspond à la hausse totale recommandée par d'autres organisations canadiennes qui ont étudié la question en profondeur. Celles-ci ont proposé d'échelonner la hausse sur plusieurs années mais nous savons par expérience qu'un éventail de contraintes gouvernementales peuvent entrer en jeu et limiter ou renverser des décisions qui engagent plusieurs années. Le Comité croit que la situation des Forces canadiennes est telle qu'elle justifie que la hausse totale demandée soit accordée **immédiatement**.

Le Comité note que, à la suite de cette augmentation, le budget correspondrait à environ 1,69 pour 100 du PIB canadien tandis que le niveau actuel est de 1,2 pour 100. Le Canada, qui se situe actuellement au 17^e rang parmi les 19 pays de l'OTAN, se placerait ainsi au 12^e rang et notre pays se trouverait au moins au même niveau que les Pays-Bas et la Hongrie, mais il serait encore derrière des pays comme le Portugal, la Pologne, la Norvège et la République tchèque.

Pour répondre à ceux qui pourraient faire valoir qu'une augmentation aussi importante du budget ne peut être absorbée facilement ou efficacement en une seule fois, nous aimerais faire remarquer que le ministère de la Défense nationale a déjà, par le passé, été en mesure de gérer des augmentations budgétaires importantes lorsque le besoin s'est fait sentir.

Le Comité n'a pas l'intention de donner des directives au gouvernement ou au Ministère sur la façon d'affecter les 4 milliards de dollars initiaux, mais les exemples suivants visent à illustrer une répartition juste des fonds. Il existe d'autres approches tout aussi valables.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Exemple d'une répartition possible des dépenses

		En millions	En milliards
Opérations	Entraînement collectif Hausse des niveaux de dotation Augmentation des heures de vol Augmentation des jours de navigation	\$700	
Maintenance à l'appui des opérations	Entretien courant Maintenance additionnelle aux 2e et 3e échelons Rechanges additionnels	\$300	
Total Opérations et maintenance			\$1.0 (25%)
Personnel	Selective pay raise for military (weighted to the lower ranks level); retention and expanded specialist bonuses	\$150	
	Programme qualité de vie (personnel, entraînement, traitement du syndrome du stress post-traumatique, logement et autres dépenses d'infrastructure)	\$150	
	Augmentation des effectifs : 75 000 membres	\$375	
Total Personnel			\$0.675 (16.9%)
Biens d'équipement	Programme maritime et hélicoptère	\$200	
	Technologie de l'information ministérielle	\$300	

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

	Transport aérien stratégique	\$700	
	Armes Aurora	\$75	
	Armes intelligentes CF 18	\$200	
	Télécommunications par satellite	\$40	
	Renseignement, surveillance et reconnaissance FC	\$150	
	Mise à niveau artillerie M109	\$35	
	Soutien logistique en mer et transport maritime	\$150	
	Projet spatial international (Surveillance spatiale bidirectionnelle)	\$100	
	CBRN Entraînement et équipement	\$100	
	Mise à niveau véhicules militaires	\$100	
	Recherche et développement	\$125	
	Diverses dépenses	\$50-	
Total Équipement			\$2.325 (58.1%)
Total-global		- Opérations et maintenance - Personnel - Équipement	\$1 \$0.675 <u>\$2.325</u> \$4 milliards (100%)

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Cette hausse importante (un peu plus de 30 pour 100) du budget de base de la Défense nationale est nécessaire au maintien de Forces canadiennes efficaces. Le Canada doit rattraper les autres, et vite. Il ne faut pas permettre que le Canada soit incapable de remplir ses engagements en matière de sécurité nationale. **Par conséquent, le Comité recommande des augmentations budgétaires annuelles futures qui sont réalistes, axées sur des objectifs et fonction de l'inflation.**

23. Exigences à court terme

Cette augmentation budgétaire pourrait permettre au ministère de la Défense nationale de commencer à financer les activités suivantes des Forces canadiennes en vue de satisfaire aux exigences de l'attribution des missions gouvernementales actuelles. Il faut comprendre que la plupart de ces projets se trouvent déjà dans le plan des acquisitions de défense mais qu'ils ont été retardés à cause des limites financières du budget actuel.

- a. Procéder rapidement à l'achat de 28 hélicoptères modernes dans le cadre du programme maritime et hélicoptère.
- b. Se procurer des moyens de transport stratégique pour le déploiement opportun des Forces canadiennes, à savoir :
 - I. acheter huit avions lourds stratégiques pour le déploiement de « fret hors dimensions normales » et
 - II. acheter quatre navires rouliers pour le transport maritime et le soutien logistique en mer.
- c. Ajouter un groupe-brigade mécanisé additionnel (équivalent à la première brigade stationnée à Edmonton) et combler les lacunes dans les effectifs des trois brigades actuelles pour un total de quatre brigades à effectif complet.
- d. Améliorer la technologie de l'information militaire nécessaire pour établir des liens avec d'autres organismes de sécurité et de défense et les partenaires de la coalition au moyen du financement du projet de Système militaire canadien de télécommunications par satellite.
- e. Remplacer les véhicules logistiques moyens à roues.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- f. Effectuer une révision de mi-vie exhaustive des frégates pour prolonger la durée de vie des navires.
- g. Acheter des armes intelligentes pour les avions CF18 et Aurora.
- h. Accroître les capacités des Forces canadiennes dans les domaines du renseignement, de la surveillance et de l'acquisition d'objectif et de la reconnaissance au moyen de la réalisation d'un certain nombre de projets.
- i. Améliorer la capacité des Forces canadiennes de réagir en cas d'incidents chimiques, radiologiques, biologiques et (ou) nucléaires (CBRN).
- j. Donner à l'armée un appui-feu indirect au moyen de la mise à niveau du système M109 actuel, soit un système intégré et automatisé de commande de tir sur des canons de 155 mm (calibre 52).
- k. Fournir des fonds pour le programme spatial international des Forces canadiennes pour assurer des télécommunications civiles et militaires en continu et maintenir des capacités de surveillance bidirectionnelle, par exemple le satellite RADARSAT II qui a aidé les autorités à intervenir lors des inondations au Manitoba en 1997.
- l. Fournir, au besoin, à tous les membres des Forces armées canadiennes des vêtements efficaces dans la pratique et confortables convenant à tous les sites géographiques possibles où les Forces canadiennes sont appelées à évoluer.
- m. Mettre sur pied une « équipe d'analyse stratégique » composée de représentants d'établissements d'enseignement supérieur, de planificateurs stratégiques et de spécialistes du milieu de la recherche et du développement qui aurait pour tâche d'offrir une vision « différente » en ce qui concerne les futures technologies et les changements possibles au niveau de l'équipement, des tactiques et des stratégies.

24. Interopérabilité

Le Comité a examiné la question de « l'interopérabilité » avec ses homologues à Washington. Le Canada, les États-Unis et nos alliés de l'OTAN

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

continuent de suivre les mêmes procédures de commandement et de contrôle, mais on s'est dit préoccupé par le rythme des progrès technologiques au sein des forces aux États-Unis. Il est évident que, dans un proche avenir, les États-Unis appliqueront une doctrine et utiliseront des communications et des systèmes d'armes supérieurs sur le plan technologique qui dépasseront de beaucoup le potentiel de leurs alliés.

Le Comité est d'avis que, malgré les défis posés, il faudrait que le Canada s'efforce autant que possible d'assurer l'interopérabilité avec ses alliés.

Étant donné le coût sans cesse croissant du potentiel militaire de haute technologie, on a attiré l'attention du Comité sur la possibilité, pour les Forces canadiennes, de se spécialiser dans certains secteurs du potentiel militaire qui seraient complémentaires aux capacités des alliés du Canada.

25. L'élargissement de l'OTAN

Le Comité a reçu le témoignage du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international avant d'examiner cette question avec ses homologues à Washington au cours de la visite d'information. Le Comité appuie la position du Canada selon laquelle l'élargissement de l'OTAN est une mesure appropriée qui devrait contribuer au maintien de la stabilité et de la sécurité dans le monde.

Compte tenu du grand nombre de pays dont la candidature est actuellement à l'examen pour la deuxième onde d'élargissement de l'OTAN, dans le cadre du plan d'action des membres de l'OTAN (la Lettonie, l'Estonie, la Lituanie, la Macédoine, la Slovénie, l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie), le Comité est préoccupé par l'impact d'un élargissement aussi important sur les exigences de financement et la gouvernance de l'OTAN.

Notamment, le Comité a pris note du fait que les décisions de l'OTAN doivent faire consensus (l'unanimité) et il craint qu'une augmentation importante du nombre des membres, par rapport aux 19 membres actuels, entraîne inévitablement un ralentissement du processus décisionnel.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

26. Commandement du Nord

Heureusement pour le Canada, nous travaillons depuis longtemps avec les forces armées des États-Unis. Nous sommes membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et, plus important encore, nous partageons la défense aérienne du continent nord-américain avec les États-Unis dans le cadre de l'Accord du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) depuis 1958. En vertu de l'accord du NORAD, le commandant en chef du NORAD est nommé par le président des États-Unis et par le premier ministre du Canada auxquels il est directement comptable.

Après le 11 septembre 2001, les États-Unis ont entrepris de créer une organisation civile pour la défense de la patrie, sous la direction du gouverneur Ridge. L'armée américaine travaille actuellement à la mise sur pied d'une organisation pour la défense de la patrie réunissant le potentiel aérien, naval et terrestre.

La structure finale de cette nouvelle organisation militaire n'est pas encore établie mais le Comité a reçu de l'information sur un certain nombre d'options possibles au cours d'une visite effectuée à Washington au début de février 2002.

Le Comité a rencontré le secrétaire de la défense, M. Rumsfeld, D^r Mason de la Commission permanente mixte de défense, des planificateurs militaires américains et D^r Miller du Conseil national de sécurité des États-Unis. Tous ces interlocuteurs ont indiqué que les États-Unis prévoyaient d'établir ce commandement d'ici octobre 2002.

Le concept se fonde sur l'actuel plan de commandement unifié des commandants en chef des États-Unis. L'objectif est de mettre en place un commandement assez petit, y compris un quartier général et du personnel de soutien. Les forces armées seraient affectées au commandement par d'autres organismes en fonction des besoins. Un certain nombre d'agents responsables américains ont informé le Comité que le Canada sera invité à participer à la nouvelle organisation.

Tous les agents responsables américains qui ont parlé aux membres du Comité du nouveau commandement du Nord proposé ont indiqué que le modèle du NORAD retenait particulièrement l'attention. Si le modèle du NORAD était

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

adopté, la souveraineté et la sécurité nationale du Canada seraient maintenues et les Forces canadiennes ne seraient pas utilisées sans l'autorisation expresse du premier ministre.

27. Politique de défense

Au cours des témoignages devant le Comité et dans le cadre des discussions avec le personnel militaire pendant les visites dans les unités opérationnelles, le Comité a souvent reçu des plaintes concernant l'insuffisance des ressources, la vétusté de l'équipement et la pertinence de la politique de défense actuelle.

Le Comité note que tous les principaux alliés du Canada ont effectué récemment, sous une forme ou une autre, un examen de leur défense. Parmi les exemples d'examens de la défense effectués avant le 11 septembre 2001 donnés au Comité, on trouve l'examen de la défense quadriennal fait aux États-Unis de même que des examens similaires effectués au Royaume-Uni et en Australie.

Les particuliers et les organisations de l'extérieur du ministère de la Défense nationale s'accordaient à dire à l'unanimité que le Livre blanc sur la défense de 1994 est désuet et n'a plus sa place au 21^e siècle.

Notamment, la Conférence des associations de la défense, dans l'ouvrage intitulé *Coincé entre les deux*, le Conseil pour la sécurité canadienne au 21^e siècle, dans la publication intitulée *Pour assurer la sécurité d'une nation*, et la Fédération des instituts militaires et interarmées du Canada dans le document paru en février 2001 portant sur la stratégie pour la sécurité du Canada, insistent tous sur le fait que la politique aurait dû être actualisée depuis longtemps.

Compte tenu de ces informations et d'autres témoignages, auxquels s'ajoute l'expérience acquise au cours des visites d'information, le Comité est d'avis que :

- a. les Forces canadiennes ne peuvent s'acquitter pleinement des rôles et des missions qui leur sont actuellement confiés à cause des niveaux actuels de financement et des effectifs;
- b. le Livre blanc sur la défense de 1994 a dépassé sa vie utile. Notamment, la politique de défense actuelle est devenue désuète en cette ère nouvelle marquée par le terrorisme et les menaces asymétriques; et

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- c. il faut actualiser la politique de défense dans un proche avenir afin de donner au Canada et aux Forces canadiennes une politique de défense appropriée pour la première partie du 21^e siècle.

«Le Comité croit que la politique étrangère devrait orienter la politique de défense et qu'il faudrait actualiser la politique étrangère avant de procéder à l'actualisation de la politique de défense».

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Notes :

Le Comité croit que, si les mesures suivantes étaient prises, son travail et ses relations avec le ministère de la Défense nationale s'en trouveraient facilitées :

- a. le MDN informerait le Comité des annonces stratégiques importantes et des déploiements de troupes en même temps que les médias;
- b. le MDN affecterait au Comité, à temps partiel, un officier d'expérience comme celui mis à la disposition du Comité durant les déplacements effectués en vue de la production de ce rapport.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

PARTIE II (B)

Ce que nous pensons, en matière de sécurité nationale

Les prémisses du Comité

- Assurer la sécurité de la population constitue l'une des obligations fondamentales de tout gouvernement en poste au palier national.
- Le terrorisme a pris énormément d'ampleur à l'échelle internationale. Il ne se limite plus dorénavant aux activités d'individus ou de petits groupes.
- La menace que représentent des réseaux terroristes bien structurés et financièrement solides exigera de nouvelles réponses du gouvernement canadien, d'où la nécessité de ressources supplémentaires.
- On ne peut pas tout protéger en tout temps.
- Une utilisation efficace des renseignements de sécurité peut permettre de réduire les risques pour la société.
- Plus on peut déceler les menaces rapidement, meilleures sont nos chances de les éliminer.
- Les ressources limitées dont on dispose nous obligent à privilégier la coopération à l'interne comme à l'externe.
- Le recours à la technologie peut accroître de manière exponentielle l'efficacité des mesures de sécurité.
- Il faut absolument garantir la sécurité des ports canadiens pour en assurer la viabilité économique.
- Le crime organisé offre un terrain fertile pour les terroristes.

Les délibérations et conclusions du Comité sont fondées sur ces prémisses.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Introduction

Le Comité s'est concentré sur les activités terroristes potentielles, examinant les secteurs les plus susceptibles de poser des menaces asymétriques⁽⁸⁹⁾.

Le Comité a entendu tout un éventail de témoins à Ottawa et ailleurs. Il a visité les grands aéroports internationaux de Montréal (Dorval) et de Vancouver de même que les ports maritimes d'Halifax et Vancouver et le port fluvial de Montréal. Il a ainsi pu interroger les représentants de ces organisations qui sont responsables des différents aspects de la sécurité à ces endroits.

Le Comité a examiné les capacités et plans de sécurité de ces organisations, et exploré les éléments plus vulnérables dont pourraient tirer partie des terroristes.

Le présent rapport traitera donc des points suivants :

- a. La sécurité dans les ports maritimes et les aéroports;
- b. Les questions frontalières;
- c. Les interventions d'urgence et la coordination des services de renseignement au Canada;
- d. La nécessité d'une politique nationale sur la sécurité.

Il est clair que d'autres travaux doivent être menés, mais les efforts déployés par le Comité ont déjà donné suffisamment de résultats pour soulever des questions et tirer certaines conclusions sur l'état de la sécurité au Canada à la suite des événements du 11 septembre 2001.

1. La sécurité dans les ports maritimes

Le Comité a émergé de ses audiences préoccupé par toute une gamme de questions de sécurité qui sont liées aux activités du crime organisé dans les ports canadiens, activités qui augmentent la vulnérabilité de notre pays face à des actes terroristes.

(89) Il s'agit de menaces venant d'acteurs non étatiques, comme des terroristes, à l'aide de toute une gamme de moyens pouvant inclure les armes chimiques et biologiques.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

A) Les préoccupations des administrations portuaires

Il est naturel que les administrations portuaires se préoccupent avant tout de la viabilité économique des ports. Des représentants des administrations portuaires de Montréal, d'Halifax et de Vancouver nous ont souligné l'importance que revêtait ces ports pour les économies locales, régionales et nationale. Tous nous ont précisé qu'une proportion importante des conteneurs déchargés dans leurs ports étaient en transit vers les États-Unis. Ainsi, plus de 60 % des conteneurs débarqués au port d'Halifax sont destinés aux États de la Nouvelle-Angleterre et du Midwest.

Ces représentants des administrations portuaires ont en outre indiqué que leur responsabilité était relativement limitée en matière de sécurité. Les questions de sécurité relèvent principalement d'entreprises louant des installations dans les ports et ayant souvent recours à des agences privées de sécurité qui sont appuyées par les services policiers municipaux. Dans certains ports, il existe des groupes de travail mixtes sur le crime qui comptent des représentants des Douanes et du Revenu, de l'Immigration, des services policiers municipaux et provinciaux (au Québec) de même que de la GRC. Le Comité a constaté que ces groupes de travail constituaient une source utile de renseignements sur l'infiltration des ports par le crime organisé.

Le Comité a ainsi appris que les organisations du crime organisé étaient généralement actives dans les ports. Les forces de l'ordre nous ont fait part de leurs préoccupations concernant le degré d'infiltration des ports par ces organisations. Ni la police ni les administrations portuaires n'ont pu fournir au Comité des statistiques sur la valeur des conteneurs et des marchandises volées dans ces ports. Des réclamations sont présentées à des centaines de compagnies d'assurance, mais ces vols ne sont souvent signalés à aucune agence policière centralisée qui pourrait ainsi tracer un portrait statistique précis de l'ampleur du problème. Les services policiers du port de Vancouver estimaient que la somme de 4 millions de dollars dépensée chaque année en services policiers et de sécurité à ce port ne représente qu'une fraction de 1 % des fruits de la criminalité. Ses représentants ont souligné les énormes pertes qui sont donc enregistrées au chapitre des recettes fiscales.

Des agents des douanes nous ont affirmé que des criminels peuvent faire disparaître des conteneurs en entier lorsqu'ils sont débarqués des navires, soit en les faisant sortir clandestinement du port, soit en les cachant dans le port même pour les dérober ultérieurement. Des témoins ont déclaré que les inspecteurs travaillent rarement seuls en raison des dangers qu'ils courent. Des conteneurs

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

auraient ainsi été suspendus au-dessus de leurs véhicules durant une inspection et ensuite échappés « accidentellement » près d'eux, un avertissement brutal que leur vie est en danger.

Les statistiques présentées au Comité démontrent qu'un pourcentage extraordinairement élevé des employés des ports ont un casier judiciaire. Des policiers et d'autres intervenants se sont inquiétés que ces gens aient choisi de travailler dans les ports parce qu'un tel emploi leur permet de poursuivre leurs activités criminelles.

Les conséquences de cette absence de contrôle des activités criminelles menées dans les ports canadiens sont claires. Le Comité en conclut que le crime organisé est florissant dans certains ports parce que ces activités ne sont pas surveillées par les autorités portuaires.

Cette absence de surveillance crée certainement un terrain fertile pour les activités terroristes, notamment l'immigration clandestine et peut-être aussi l'importation et l'expédition secrètes d'armes et d'autres outils de destruction massive.

On a présenté au Comité des preuves de manquements flagrants en matière de sécurité comme des clôtures insuffisantes, un système de contrôle inefficace des laissez-passer ou des vérification incomplètes des antécédents des gens qui travaillent dans les ports canadiens ou qui y ont accès.

Le Comité conclut que ces lacunes créent des problèmes de sécurité nationale et doivent être corrigées tant pour garantir la viabilité économique des ports eux-mêmes que pour assurer la sécurité des Canadiens et de nos voisins nord-américains.

Le Comité s'inquiète avant tout de la sécurité des Canadiens. Il craint également que les autorités frontalières américaines en viennent à conclure que les ports canadiens ne sont pas sécuritaires et que cela ait inévitablement un impact économique négatif sur nos ports. Le gouvernement américain limitera probablement la circulation des conteneurs en provenance de ports ayant la réputation de permettre des activités criminelles et qui pourraient donc entraîner de sérieuses infractions à la sécurité. Lorsque nous avons soulevé cette question avec des membres du Congrès américain, ils ont admis qu'un grand nombre de leurs ports éprouvaient également des problèmes sérieux avec le crime organisé et qu'ils leur fallaient les régler.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Il est évident que les attaques du 11 septembre ont entraîné une réévaluation majeure de la vulnérabilité des ports d'entrée aux États-Unis et partout au monde. Le Comité croit qu'une amélioration significative de la sécurité dans les ports du Canada est non seulement nécessaire, mais inévitable et que plus ce processus sera lancé tôt, mieux ce sera pour l'économie et la sécurité du Canada.

Les ports qui réussiront les premiers à améliorer leur sécurité détiendront un avantage par rapport aux autres.

« Le Comité est d'avis que les ports canadiens pourraient améliorer leur compétitivité à l'échelle de l'Amérique du Nord en prenant immédiatement des mesures afin d'améliorer de manière significative leur sécurité ».

B) Clôtures et laissez-passer

Le Comité n'est pas du tout convaincu qu'un système satisfaisant a été mis en place pour vérifier les entrées et sorties dans les ports maritimes que nous avons visités. Nous estimons que le périmètre des ports doit être clôturé de manière sécuritaire, que les entrées et sorties doivent être contrôlées étroitement 24 heures par jour, 365 jours par année. Dans les ports mêmes, des zones névralgiques devraient être interdites aux personnes qui ne disposent pas de l'autorisation de sécurité voulue.

L'accès aux zones interdites du port et les déplacements dans l'ensemble du port devraient être contrôlés par un système de laissez-passer électroniques permettant d'identifier le titulaire du laissez-passer et de l'autoriser à n'avoir accès qu'aux zones voulues. Ces laissez-passer électroniques constituent un exemple parfait de la façon dont la technologie peut être utilisée pour accroître l'efficacité de la sécurité.

Le recours à un tel système électronique plutôt qu'à une simple carte d'identité avec photo permettrait de moduler les mesures de sécurité en fonction des tâches et de l'autorisation de sécurité du titulaire du laissez-passer. Les laissez-passer électroniques ne sont pas à toute épreuve, mais ils peuvent être automatiquement désactivés lorsque leur titulaire quitte son emploi. Pour qu'un système se révèle efficace, il faut bien sûr signaler rapidement toute perte d'un laissez-passer.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

« Le Comité recommande une étude complète des clôtures et systèmes de contrôle des entrées et sorties actuellement en place dans les principaux ports au Canada afin de déterminer si ces mesures de sécurité sont suffisantes. Cette étude devrait également permettre d'envisager l'adoption de normes nationales sur les systèmes de sécurité utilisés dans les ports ».

C) Un système national de vérifications des antécédents

Les laissez-passer électroniques doivent être renforcés par la mise en place d'un système de contrôle approprié pour les employés des ports qui comprendrait des vérifications des antécédents et la consultation des services policiers. Des agents des douanes canadiennes ont indiqué que des débardeurs tentaient parfois de les intimider durant leurs patrouilles ou lorsqu'ils procédaient à des fouilles.

La fréquence des vols de conteneurs et le nombre d'effractions dans les ports constituent des indicateurs troublants de l'intensité des activités criminelles qui s'y déroulent. Le Comité a été surpris d'apprendre de policiers qu'un pourcentage important des débardeurs avaient un casier judiciaire et que la plupart des employeurs et administrations portuaires ne semblaient pas s'en inquiéter.

Au port de Montréal, on nous a précisé qu'à peu près 15 % des débardeurs et 36 % des pointeurs avaient un casier judiciaire chargé. Au port d'Halifax, les services policiers nous ont souligné que 187 des 500 employés (39 %) dont les antécédents ont été vérifiés par la police avaient un casier judiciaire chargé. Au port de Charlottetown, cette proportion se chiffrait à 54 % (28 sur 51).

Le Comité se préoccupe certainement du pourcentage élevé d'employés ayant un casier judiciaire, mais il croit également que les criminels sont peu susceptibles de vouloir à tout prix contrer des activités terroristes et peuvent consciemment ou inconsciemment poser des actes qui aident les terroristes. À eux seuls, les efforts que ces criminels déploient continuellement pour empêcher les administrations portuaires d'exercer un contrôle sur les activités qui se déroulent dans les ports de manière à ce qu'il puissent s'adonner librement à leurs activités illégales fait le jeu des terroristes en puissance qui pourraient être découragés par une surveillance plus étroite.

Tous les membres sont donc d'avis qu'une vérification plus poussée des antécédents criminels ou autres des employés portuaires est essentielle pour

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

rassurer les Canadiens et les partenaires commerciaux de notre pays et leur confirmer que nos ports ne représentent pas un danger pour leur bien-être.

La police s'est inquiétée que les syndicats exercent toujours un contrôle excessif sur le fonctionnement des ports.

Pour s'en convaincre, il suffit de mentionner qu'on y observe toujours le vieux modèle du bureau de placement syndical en vertu duquel les employeurs précisent le nombre d'employés dont ils ont besoin et le syndicat détermine les heureux élus et où ils travailleront.

« Le Comité recommande la mise en place d'un système obligatoire de vérification des antécédents dans les ports nationaux afin d'identifier les employés ou candidats ayant des antécédents criminels ou présentant un risque pour la sécurité selon le Service canadien du renseignement de sécurité ».

D) Questions relatives au commerce maritime

Le Comité est d'avis qu'on ne comprend pas bien la complexité et les coûts de la prestation de services de sécurité suffisants dans les ports maritimes et fluviaux du Canada. Les organismes responsables de la sécurité dans les ports canadiens (Agence des douanes du Canada, Immigration Canada, GRC et police municipale) ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour combattre efficacement les activités criminelles ou d'éventuels actes terroristes.

L'Agence des douanes du Canada et la GRC utilisent beaucoup, pour cibler leurs interventions, des renseignements fournis par des informateurs et des agents se trouvant à l'étranger, de même que des analyses statistiques des problèmes antérieurs. Leurs représentants nous ont expliqué que compte tenu qu'ils ne disposaient pas des ressources voulues pour inspecter tous les conteneurs — des centaines de milliers d'entre eux arrivant dans des ports canadiens et franchissant nos frontières chaque année — il est essentiel qu'ils possèdent de renseignements à ce sujet.

Des représentants de l'Agence des douanes et du revenu du Canada nous ont déclaré que 3 % des conteneurs sont habituellement fouillés. Le Comité a appris que ce pourcentage n'est fondé sur aucune étude ou donnée complexe quant au taux optimal d'inspection susceptible de procurer une conformité et une sécurité

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

suffisantes. Ce pourcentage est plutôt fondé sur les ressources financières dont on dispose pour embaucher des inspecteurs et les équiper. Il faut signaler que le taux d'inspection au Canada est deux fois plus élevé que la moyenne observée dans les ports américains, mais ce fait ne démontre aucunement qu'il est suffisant pour empêcher un contournement général des règles.

La technologie offre pourtant une nouvelle méthode d'inspection du contenu d'un conteneur plus perfectionnée que la simple ouverture de celui-ci afin de jeter un coup d'œil à l'intérieur, et cette méthode exige beaucoup moins de main-d'œuvre que pour son déchargement complet.

Des fonctionnaires des douanes du port de Vancouver nous ont montré une machine portative capable d'inspecter par rayons X un conteneur à la vitesse d'un pied par seconde. En une minute, les agents des douanes peuvent « voir » l'intérieur d'un conteneur et donc décider s'il devrait être « ciblé » pour inspection complète. C'est là un autre exemple de la façon dont la technologie peut accroître l'efficacité des mesures de sécurité. Les États-Unis adoptent rapidement ce genre de technologie.

« Le Comité recommande que dans les ports canadiens, l'Agence des douanes et du revenu :

- a. procède à une analyse de sensibilité afin de déterminer quel taux d'examen des conteneurs fournira une sécurité réelle;
- b. reçoivent les crédits nécessaires pour équiper les principaux ports et postes frontaliers de machines à rayons X permettant d'inspecter les conteneurs présentant des risques élevés ».

E) Une stratégie nationale sur la sécurité dans les ports

Le Comité doute que les divers organismes chargés de faire respecter la loi soient en mesure de garantir la sécurité globale dans les ports maritimes et d'y éliminer les risques liés au crime organisé. Cette incapacité d'assurer un contrôle de sécurité efficace du commerce dans les ports pourrait avoir un effet dévastateur sur leur viabilité économique.

« Le Comité recommande qu'on invoque la Loi sur les enquêtes afin de mener une enquête publique sur les grands ports canadiens qui prévoirait entre autres :

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- a. une étude approfondie de la sécurité dans les ports et l'élaboration d'une stratégie nationale de recrutement, de formation et de conservation du personnel de sécurité;**
- b. une étude du contrôle que le crime organisé exerce sur les activités dans les ports maritimes canadiens de même que des liens possibles entre ce contrôle et les menaces à la sécurité nationale;**
- c. une évaluation des possibilités d'utilisation des ports canadiens à des fins terroristes;**
- d. une étude complète des ressources requises par les ports en matière de douanes, de services policiers et de sécurité, y compris du rôle des agences de sécurité privées;**
- e. une étude de l'efficacité des inspections des navires et cargos arrivant dans des ports canadiens qui sont menées par les services des douanes;**
- f. une étude des méthodes d'embauche utilisées dans les ports canadiens ».**

F) Des normes de sécurité universelles

Plus les menaces à la sécurité pourront être décelées rapidement et plus elles pourront l'être loin des côtes canadiennes, meilleures seront nos chances de les éliminer.

À Washington, le Comité a pu participer à une séance d'information donnée par le commandant Stephen Flynn, un représentant de la Garde côtière américaine et attaché supérieur de recherches au Programme des études sur la sécurité nationale, au Council of Foreign Relations, concernant les réformes qu'il propose d'apporter au système de transport international pour atteindre cet objectif. Ces réformes seraient tout d'abord entreprises dans les sept plus grands ports du monde par où transite la plus grande partie de la circulation maritime mondiale. Si ces sept ports acceptent ces réformes, les autres devraient suivre rapidement afin de demeurer compétitifs.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Ces ports seraient donc persuadés d'adopter des normes de sécurité universelles et efficaces en retour de quoi ils bénéficieraient d'un accès préférentiel aux États-Unis.

Les conteneurs seraient chargés dans des installations inspectées et bien surveillées qui seraient jugées sécuritaires en vertu de ces normes universelles. Une fois chargés, ces conteneurs seraient munis de détecteurs qui enregistreraient toute tentative de rupture du plomb de scellement. Les déplacements des conteneurs seraient ensuite surveillés grâce à un système mondial de localisation.

Des membres du Congrès et d'autres fonctionnaires qui ont rencontré le Comité appuyaient cette proposition.

« Le Comité recommande que le modèle préparé par le commandant Flynn afin d'améliorer la sécurité des ports en leur accordant un accès préférentiel soit surveillé attentivement et examiné plus à fond ».

G) Petits ports et havres

Bien sûr, il ne suffit pas d'accroître la sécurité dans les grands ports. Le Canada compte des milliers de kilomètres de côte et des centaines de havres et de petits ports où les mesures de sécurité sont pratiquement inexistantes. Sur la côte Est, une surveillance volontaire est exercée dans certains havres et petits ports. La GRC possède un nombre limité de petits bateaux qui peuvent servir pour des patrouilles. Toujours sur la côte Est, la GRC a un navire capable de patrouiller en haute mer et en a commandé un second.

Parfois, un avion Aurora est utilisé pour des vols de surveillance et la marine a prévu consacrer un certain nombre de jours à aider Pêches et Océans et la GRC. Malgré cela, des policiers et des représentants des douanes ont déclaré au Comité que le Canada ne disposait d'aucun système efficace pour surveiller les navires étrangers accostant ailleurs que dans les grands ports.

« Le Comité recommande que la question de la sécurité des côtes canadiennes soit examinée et qu'un plan soit élaboré pour l'améliorer et la resserrer ».

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

2. La sécurité dans les aéroports

A) Les laissez-passer

Le Comité a visité des aéroports internationaux de Vancouver et de Montréal (Dorval). Au cours de ses visites, des témoins l'ont entretenu des divers types de laissez-passer et de systèmes de sécurité. Aucun des témoins entendus n'a pu préciser aux membres combien de laissez-passer sont en circulation dans tout le pays, mais tous estimaient qu'il devait y en avoir des dizaines de milliers.

Comme on l'a déjà mentionné dans la partie sur la sécurité dans les ports maritimes, le Comité croit que l'utilisation de laissez-passer électroniques permettra aux administrations aéroportuaires d'améliorer énormément l'efficacité de la sécurité prises dans les aéroports, et ce, à un coût relativement très bas.

Les laissez-passer pouvaient être des cartes avec photo, de différentes couleurs pour les diverses zones, tout comme des laissez-passer électroniques avec de l'information encodée sur le titulaire. Ces derniers peuvent être programmés de manière à empêcher le titulaire d'entrer dans certaines zones. Il est également possible de les désactiver au besoin.

Le fait que les titulaires des laissez-passer travaillent pour toute une gamme de compagnies différentes complique leur contrôle. Les antécédents des nouveaux employés sont vérifiés par la GRC et le Service canadien du renseignement de sécurité, mais personne ne nous a parlé d'une enquête de suivi sur les candidats rejetés ou fourni quelque renseignement que ce soit sur le nombre d'employés auxquels on avait refusé un laissez-passer. On ne sait pas trop non plus dans quelles circonstances on pourrait demander à un employé d'accepter une enquête de sécurité supplémentaire.

Le Comité a aussi appris qu'on ne peut rendre compte de milliers de laissez-passer parmi les dizaines de milliers qui sont actuellement en circulation, notamment des laissez-passer délivrés aux employés de la défunte société Canada 3000 et d'autres qui ont été perdus, volés ou conservés par des employés qui ont quitté leur emploi sans préavis.

Le Comité a été surpris de constater à quel point les employés muni d'un laissez-passer côté piste pouvaient se déplacer librement, même dans les zones à accès restreint des aéroports.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

« Le Comité recommande pour les aéroports :

- a. qu'un système national d'identification électronique (laissez-passer intelligents) soit mis en place afin de contrôler les déplacements dans les zones à risque élevé;**
- b. qu'une étude soit menée sur les systèmes de contrôle des entrées et sorties qui permettent de surveiller les déplacements dans les zones sécuritaires des terminaux et dans le périmètre de l'aéroport;**
- c. que des vérifications sécuritaires et policières plus rigoureuses soient menées pour tous les demandeurs de laissez-passer ».**

B) Inspection des passagers et des bagages

Le Comité a appris qu'on inspecte les passagers afin de déterminer s'ils ne sont pas porteurs d'objets de métal pouvant être utilisés comme armes, mais qu'il n'y a aucune inspection approfondie pour les explosifs.

Les bagages enregistrés sont beaucoup moins inspectés que les bagages à main même si on s'efforce toujours de s'assurer qu'il y a un passager pour chaque bagage à bord d'un appareil.

Étant donné que de nombreux terroristes sont prêts à se suicider pour parvenir à leurs fins, il est clair qu'il faut procéder à une inspection plus rigoureuse tant des passagers que de leurs bagages.

La technologie et l'équipement nécessaires existent déjà pour améliorer grandement l'efficacité des mesures de contrôle et donc la sécurité des Canadiens. Tout ce qu'il reste à faire, c'est de l'acquérir et de montrer au personnel comment s'en servir.

« Le Comité recommande que l'équipement voulu soit installé dans tous les aéroports désignés par Transports Canada afin de veiller à ce que les passagers comme leurs bagages soient inspectés pour s'assurer qu'ils ne sont pas porteurs d'armes et d'explosifs et qu'on procède également à l'installation d'appareils capables de détecter la présence d'agents chimiques, biologiques

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

ou bactériologiques quand des appareils fiables pour ce faire seront disponibles⁽⁹⁰⁾ ».

C) Agences privées de sécurité

Le Comité a en outre été informé de la rémunération peu élevée et du haut taux de roulement des employés des agences de sécurité qui inspectent actuellement les passagers dans les aéroports. Les autorités aéroportuaires ont souligné l'importance de ce travail, les problèmes liés à sa nature répétitive, la formation insuffisante fournie aux responsables de cette inspection, et le fait que ces agences privées de sécurité avaient de la difficulté à conserver leur personnel expérimenté. Le Comité a également noté que les normes d'inspection variaient d'un aéroport à l'autre.

Nous avons enfin constaté que beaucoup de gens étaient mécontents que cette tâche soit habituellement confiée en sous-traitance au plus bas soumissionnaire et qu'il y a peu de chances que cette situation change.

« Le Comité recommande que soit créé un organisme fédéral chargé de la sélection, de la formation et de la supervision du personnel responsable de l'inspection des passagers et de leurs bagages dans le aéroports ainsi que du choix et de la surveillance des systèmes nécessaires, et que cet organisme relève de la GRC⁽⁹¹⁾ ».

D) Courrier et marchandises

Le Comité n'a pas eu l'occasion d'évaluer les mesures de sécurité en place pour garantir la sécurité des millions de lettres et de colis qui transitent quotidiennement par les aéroports. Les délais de livraison garantis pour les colis et le courrier expédiés par messageries présentent des défis sur le plan de la sécurité. Comme ces délais de livraison sont serrés, on ne dispose pas du temps voulu pour procéder à une inspection de sécurité. Cette question est particulièrement inquiétante étant donné le très grand nombre de colis traités par des messageries

(90) Le dernier budget fédéral prévoyait des crédits pour mettre en œuvre cette recommandation.

(91) Le dernier budget fédéral prévoyait des crédits pour mettre en œuvre cette recommandation. Le Comité recommande une stratégie différente pour les ports maritimes et les aéroports parce que les premiers sont surtout utilisés pour les marchandises et les seconds pour les passagers.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

commerciales et la Société canadienne des postes et transitant par des aéroports canadiens.

Nous soulignons que la technologie devrait probablement permettre d'accroître l'efficacité de la sécurité dans ce domaine aussi.

« Le Comité recommande qu'on examine les déplacements de courrier et de colis dans les aéroports afin de s'assurer qu'ils sont inspectés suffisamment sur le plan de la sécurité ».

3. Les questions frontalières

A) Les questions commerciales

Des témoins canadiens et américains ont indiqué au Comité qu'il était absolument prioritaire sur le plan économique de s'assurer que les biens peuvent franchir rapidement la frontière. Le volume énorme du commerce frontalier — des biens et services d'une valeur approximative de 1,9 milliard de dollars (CAN) par jour — constitue un élément vital pour l'économie de notre pays. Des procédures de prédé douanement doivent être établies pour garantir le franchissement rapide de la frontière dans le cas des expéditions *à faible risque*.

Il est essentiel qu'un système soit élaboré afin de créer une « frontière intelligente » grâce à la technologie et à une application concertée de la loi. Les systèmes frontaliers intelligents et sophistiqués ont montré qu'ils pouvaient assurer de manière fiable le transit rapide des marchandises et personnes clairement identifiées comme présentant peu de risques pour la sécurité.

La décision qu'on a prise immédiatement après les attaques du 11 septembre de resserrer la sécurité et d'imposer des inspections plus rigoureuses à la frontière canado-américaine a créé des retards énormes dans les expéditions normales. Les voyageurs et transporteurs habitués à franchir la frontière en l'espace de quelques minutes étaient souvent forcés d'attendre des heures. Les files de camions s'étiraient sur des kilomètres, les moteurs en marche et les conducteurs incapables de dormir parce qu'il leur fallait continuer à garder leur place dans la file. Cette situation a eu un impact important sur les déplacements de biens périssables de même que sur les délais de livraison des marchandises.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Le Comité appuie le plan d'action en 30 points inclus dans la déclaration sur la frontière intelligente signée par le Canada et les États-Unis le 12 décembre 2001. Ce plan n'a pas encore été ratifié, mais les fonctionnaires des deux pays espèrent le mettre en œuvre d'ici le mois de juin. Ce plan mettrait à profit des technologies existantes et éprouvées qui ont démontré qu'elles pouvaient offrir à la fois un franchissement rapide de la frontière pour les biens et personnes à faible risque et une frontière réellement sécuritaire. Ce plan reconnaît également que les deux pays ne disposent pas de ressources infinies et qu'il est essentiel de coopérer étroitement.

Les délais d'attente aux postes frontaliers canado-américains ne sont actuellement pas beaucoup plus longs qu'ils ne l'étaient avant le 11 septembre, mais cette amélioration de la situation s'explique en partie par une réduction significative de la circulation. Cette réduction de la circulation se traduit par une baisse du tourisme et un ralentissement de l'activité économique dépendante des importations et des exportations. Chacun des deux pays reconnaît l'importance de maximaliser le débit de circulation à la frontière tout en réduisant le plus possible les risques pour la sécurité, et les projets pilotes utilisant des systèmes intelligents ont prouvé que cet objectif était réalisable.

B) Le personnel de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et ses conditions de travail

Durant les voyages d'étude du Comité sur les côtes Ouest et Est, tant les représentants syndicaux que les gestionnaires de l'Agence des douanes du Canada nous ont déclaré que cet organisme manquait de personnel. Selon le syndicat, il s'ensuit que durant la journée, un trop grand nombre de postes frontaliers ne comptent qu'un seul agent des douanes et que celui-ci ne peut compter sur le soutien immédiat d'agents de l'immigration ou de policiers.

Des inspecteurs des douanes ont aussi déclaré au Comité que les employés de trois des quatre agences travaillant à la frontière canado-américaine étaient autorisés à porter des armes, mais qu'ils ne le faisaient pas. Ces inspecteurs croyaient que les armes étaient nécessaires pour renforcer leur autorité et empêcher des franchissements illégaux de la frontière et ils ont fourni au Comité un certain nombre d'exemples où ils n'avaient pu s'acquitter de cette tâche.

Le syndicat représentant les inspecteurs des douanes a souligné que des étudiants travaillant à temps partiel assument pratiquement les mêmes tâches que

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

les agents des douanes permanents, mais qu'ils ne reçoivent que deux ou trois semaines de formation plutôt que les huit à dix semaines requises des agents permanents.

« Le Comité recommande :

- a. que l'Agence des douanes et du revenu du Canada s'assure que tous les employés affectés à la ligne d'inspection primaire reçoivent la meilleure formation possible;**
- b. que l'Agence des douanes et du revenu du Canada s'assure qu'aucun agent des douanes ne travaille seul à un poste frontalier ».**

« Le Comité n'a pas été convaincu que les agents des douanes devraient être armés ».

À Washington, le Comité a écouté les membres du Congrès se plaindre des ressources insuffisantes que le gouvernement américain consacre à ces questions de leur côté de la frontière, y compris du manque de personnel aux postes frontaliers. Comme le Comité ne croit pas que les postes frontaliers canadiens devraient être dotés d'un seul agent des douanes, l'établissement d'un seul poste frontalier pour les deux pays pourrait bien se révéler la solution optimale à de nombreux endroits.

La frontière canado-américaine est déjà considérée comme l'un des meilleurs exemples au monde de la façon dont deux pays peuvent éviter les deux extrêmes, d'un côté, la frontière étanche habituelle et sa bureaucratie paralysante, et de l'autre, l'union douanière complète et la réduction de l'autonomie politique de chaque pays qui en résulte. L'entente signée par nos deux pays afin de travailler à la création d'une « frontière intelligente » devrait permettre de répondre aux besoins économiques et politiques de nos deux pays en établissant une frontière qui est sécuritaire, mais qui encourage du même coup la libre circulation des personnes et des biens.

4. Un défi fondamental pour la GRC et les SCRS

Le Comité a appris que tant la GRC que le SCRS éprouvaient de la difficulté à recruter des analystes et des agents ayant les profils linguistique, religieux et culturel nécessaires pour les aider à remplir des missions compliquées. La collecte

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

de renseignements constitue une tâche fastidieuse et complexe, mais il s'agit peut-être d'un élément primordial pour contrer efficacement les activités secrètes des terroristes.

« Selon le Comité, ce problème constituera un test pour le leadership du Commissaire de la GRC et du Directeur du SCRS ».

5. Service canadien du renseignement de sécurité

Après avoir entendu plusieurs témoins, le Comité en est venu à la conclusion que les crédits actuels du SCRS ne lui permettent pas de recueillir des quantités importantes de renseignements touchant l'étranger à l'extérieur du Canada, même s'il dispose des pouvoirs légaux et parlementaires voulus pour travailler à l'extérieur des frontières canadiennes. Le Comité croit qu'on doit demander au SCRS d'accroître sa capacité de collecte de renseignements touchant l'étranger.

Une fois de plus, plus nous décèleront les menaces vite et loin des frontières canadiennes, meilleures seront nos chances de les éliminer. La collecte de renseignements touchant l'étranger peut contribuer à réduire les risques de terrorisme tant pour les Canadiens que pour nos voisins. Le Canada ne constitue pas un pays suffisamment important pour acquérir une puissance militaire semblable à celle des États-Unis ou de certains pays européens. La force du Canada dans le combat contre le terrorisme devrait être le renseignement, mais notre pays ne consacre pas actuellement suffisamment d'argent à ce secteur d'activité.

Un ancien directeur adjoint du SCRS et un ancien commissaire de la GRC ont convenu qu'il faudrait prioritairement développer nos moyens de collecte de renseignements à l'étranger. Le Comité est tout à fait d'accord avec l'expert qui a affirmé ce qui suit : « Le renseignement de sécurité est le premier moyen de défense pour se prémunir contre le terrorisme. ».

Le Comité a appris que les agents de liaison du SCRS sont débordés par le nombre de vérifications qu'ils doivent effectuer à l'étranger concernant des demandeurs du statut de réfugié ou d'immigrant. À la suite de restrictions budgétaires, le SCRS doit dorénavant s'acquitter d'un plus grand volume de travail à l'aide de ressources réduites.

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Dans son rapport pour l'exercice 2000-2001, le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité (CSARS) précisait que le SCRS avait mené 125 928 vérifications des antécédents pour des candidats à l'immigration et au statut de réfugié au Canada et étudié 161 895 demandes de citoyenneté.

Le personnel du SCRS croule sous l'arriéré de travail. Les délais de traitement des demandes ne cessent de s'allonger. Le rapport du CSARS précise que le SCRS prend en moyenne deux ans pour faire rapport à Citoyenneté et Immigration Canada sur les dossiers préoccupants sur le plan de la sécurité.

« Le Comité recommande :

- a. qu'étant donné que les délais de traitement des demandes présentées par Citoyenneté et Immigration Canada au Service canadien du renseignement de sécurité sont inacceptables, des ressources suffisantes soient accordées pour réduire ces délais.**
- b. qu'on demande au SCRS d'élargir ses activités de collecte de renseignements à l'étranger».**

6. Les mécanismes de surveillance nécessaires

Seul le Service canadien du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications disposent d'un organisme de surveillance officiel. Le Comité souligne cependant que les ministères et organismes suivants participent à la collecte de renseignements :

- le ministère du Solliciteur général (Plan national de lutte contre le terrorisme);
- la Gendarmerie royale du Canada (Direction des renseignements criminels);
- le ministère de la Défense nationale (directeur général, division du renseignement);
- le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (partage de renseignements avec les milieux de la sécurité et du renseignement);

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Direction générale de la sécurité et du renseignement);
- Citoyenneté et Immigration Canada;
- l'Agence des douanes et du revenu du Canada;
- le Bureau du Conseil privé (Sécurité et renseignement et Secrétariat de l'évaluation du renseignement).

Le Comité souligne que seulement deux de ces dix organisations oeuvrant dans ce secteur très sérieux et crucial sont assujetties à un processus d'examen externe.

« Le Comité recommande qu'une étude soit menée pour déterminer si des organismes de surveillance devraient être établis pour d'autres ministères ou organismes gouvernementaux que le Service du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications ».

7. La nécessité d'une politique nationale sur la sécurité

Au fur et à mesure de nos discussions, de nos audiences et de nos visites sur le terrain, il est devenu de plus en plus évident qu'il faudrait centraliser la direction et la coordination des activités rendues nécessaires pour faire face à des catastrophes nationales, qu'elles relèvent de la nature (tempête de verglas, inondation, tremblement de terre), d'un accident (déraillement d'un train transportant des produits toxiques, important déversement de pétrole), ou d'actes terroristes prémedités (appareil d'Air India, événements du 11 septembre).

En effet, il n'existe aucune politique nationale sur la sécurité qui précisera la procédure normalisée ou la marche à suivre pour les organismes de tous les paliers de gouvernement. Les organigrammes nous montrent que la responsabilité des grandes catastrophes est fragmentée entre différents ministères.

Ainsi, le Solliciteur général est responsable des questions de sécurité nationale tandis que le ministère de la Défense nationale s'occupe de la participation des militaires et des désastres naturels. Toute une gamme d'autres ministères jouent un rôle dans la gestion des catastrophes. Chaque situation est habituellement traitée de manière circonstancielle, ce qui exige que les intervenants de tous les niveaux (souvent différents à chaque fois) réapprennent les leçons du

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

passé.

Certaines questions se posent quant à la coordination des mesures prises par les nombreux ministères et organismes s'occupant de collecter et d'analyser des renseignements. Chacune de ces organisations recueille, collige, analyse et diffuse des renseignements d'une manière différente. Certaines le font strictement pour leurs propres besoins internes tandis que d'autres transmettent une partie de leurs renseignements à une section en manque de personnel du Bureau du Conseil privé pour intégration à un ensemble qui servira à guider des hauts fonctionnaires.

Le Comité a reçu un mémoire écrit du médecin-hygiéniste de la ville de Toronto, un « intervenant de première ligne » dans les catastrophes, qui était clairement découragée du manque de coordination et de planification dans ce secteur : « Il faut absolument établir une meilleure coordination entre les intervenants de première ligne locaux, les fournisseurs de services de santé de tous les paliers et les divers ministères provinciaux et fédéraux dans les secteurs suivants :

- a. Partage des plans, ressources et renseignements;
- b. Planification des mesures d'urgence au moyen de scénarios;
- c. Exercices et formation à l'aide de simulations sur maquette;
- d. Gestion, distribution et déploiement du matériel;
- e. Critères et procédures pour l'évaluation des menaces/risques et les mesures de protection connexes pour les travailleurs et le grand public⁽⁹²⁾ ».

Le Comité était un peu mal à l'aise d'entendre le témoignage des représentants du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) du MDN. Ce Bureau en est bien sûr encore aux premières étapes de l'élaboration de son mandat, mais ses représentants ne semblaient pas avoir une bonne idée de la façon dont leur mandat devrait permettre de protéger les infrastructures essentielles de notre pays. Depuis le 11 septembre,

(92) Voir l'annexe pour la lettre du Dr Basrur

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

le rôle de cet organisme est devenu bien sûr plus crucial et l'organisation a reçu des fonds supplémentaires.

Ce Bureau devrait devenir un « facilitateur » clé pour les divers organismes municipaux, provinciaux et fédéraux. Il est essentiel qu'il assure un leadership national et qu'il élabore des procédures de commandement claires pour faire face à tous les types de situations d'urgence.

« Compte tenu de l'importance que revêtent les questions relatives à la sécurité nationale et de la nécessité de mettre en place des procédures et politiques avant que ne surviennent des catastrophes, le Comité recommande qu'une étude soit entreprise afin d'élaborer une politique nationale sur la sécurité qui établira les responsabilités de tous les paliers de gouvernement ».

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Le Comité formule les recommandations suivantes :

DÉFENSE

- 1. Le Comité recommande au gouvernement de hausser les effectifs entraînés à 75 000, pour que les Forces canadiennes puissent maintenir le niveau d'opérations que l'on a exigé d'elles au cours des huit dernières années.**
(p. 96, partie II A)
- 2. Le Comité recommande donc une hausse immédiate de 4 milliards de dollars du budget de base du ministère de la Défense nationale.**
(p. 106, partie II A)
- 3. Par conséquent, le Comité recommande des augmentations budgétaires annuelles futures qui sont réalistes, axées sur des objectifs et fonction de l'inflation.**
(p. 110, partie II A)
- 4. Le Comité croit que la politique étrangère devrait orienter la politique de défense et qu'il faudrait actualiser la politique étrangère avant de procéder à l'actualisation de la politique de défense.**
(p. 115, partie II A)

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

SÉCURITÉ NATIONALE

5. **Le Comité recommande une étude complète des clôtures et systèmes de contrôle des entrées et sorties actuellement en place dans les principaux ports au Canada afin de déterminer si ces mesures de sécurité sont suffisantes. Cette étude devrait également permettre d'envisager l'adoption de normes nationales sur les systèmes de sécurité utilisés dans les ports.**

(p. 122, partie II B)
6. **Le Comité recommande la mise en place d'un système obligatoire de vérification des antécédents dans les ports nationaux afin d'identifier les employés ou candidats ayant des antécédents criminels ou présentant un risque pour la sécurité selon le Service canadien du renseignement de sécurité.**

(p. 123, partie II B)
7. **Le Comité recommande que dans les ports canadiens, l'Agence des douanes et du revenu :**
 - a. procède à une analyse de sensibilité afin de déterminer quel taux d'examen des conteneurs fournira une sécurité réelle;
 - b. reçoivent les crédits nécessaires pour équiper les principaux ports et postes frontaliers de machines à rayons X permettant d'inspecter les conteneurs présentant des risques élevés

(p. 124, partie II B)
8. **Le Comité recommande qu'on invoque la Loi sur les enquêtes afin de mener une enquête publique sur les grands ports canadiens qui prévoirait entre autres :**
 - a. une étude approfondie de la sécurité dans les ports et l'élaboration d'une stratégie nationale de recrutement, de formation et de conservation du personnel de sécurité;

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

- b. une étude du contrôle que le crime organisé exerce sur les activités dans les ports maritimes canadiens de même que des liens possibles entre ce contrôle et les menaces à la sécurité nationale;**
 - c. une évaluation des possibilités d'utilisation des ports canadiens à des fins terroristes;**
 - d. une étude complète des ressources requises par les ports en matière de douanes, de services policiers et de sécurité, y compris du rôle des agences de sécurité privées;**
 - e. une étude de l'efficacité des inspections des navires et cargos arrivant dans des ports canadiens qui sont menées par les services des douanes;**
 - f. une étude des méthodes d'embauche utilisées dans les ports canadiens.**
- (p. 124, partie II B)
- 9. Le Comité recommande que le modèle préparé par le commandant Flynn afin d'améliorer la sécurité des ports en leur accordant un accès préférentiel soit surveillé attentivement et examiné plus à fond.**
- (p. 126, partie II B)
- 10. Le Comité recommande que la question de la sécurité des côtes canadiennes soit examinée et qu'un plan soit élaboré pour l'améliorer et la resserrer.**
- (p. 126, partie II B)
- 11. Le Comité recommande pour les aéroports :**
- a. qu'un système national d'identification électronique (laissez-passer intelligents) soit mis en place afin de contrôler les déplacements dans les zones à risque élevé;**
 - b. qu'une étude soit menée sur les systèmes de contrôle des entrées et sorties qui permettent de surveiller les déplacements dans les**

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

zones sécuritaires des terminaux et dans le périmètre de l'aéroport;

- c. que des vérifications sécuritaires et policières plus rigoureuses soient menées pour tous les demandeurs de laissez-passer.

(p. 128, partie II B)

12. **Le Comité recommande que l'équipement voulu soit installé dans tous les aéroports désignés par Transports Canada afin de veiller à ce que les passagers comme leurs bagages soient inspectés pour s'assurer qu'ils ne sont pas porteurs d'armes et d'explosifs et qu'on procède également à l'installation d'appareils capables de détecter la présence d'agents chimiques, biologiques ou bactériologiques quand des appareils fiables pour ce faire seront disponibles.**

(p. 128, partie II B)

13. **Le Comité recommande que soit créé un organisme fédéral chargé de la sélection, de la formation et de la supervision du personnel responsable de l'inspection des passagers et de leurs bagages dans les aéroports ainsi que du choix et de la surveillance des systèmes nécessaires, et que cet organisme relève de la GRC.**

(p. 129, partie II B)

14. **Le Comité recommande qu'on examine les déplacements de courrier et de colis dans les aéroports afin de s'assurer qu'ils sont inspectés suffisamment sur le plan de la sécurité.**

(p. 130, partie II B)

15. **Le Comité recommande :**

- a. que l'Agence des douanes et du revenu du Canada s'assure que tous les employés affectés à la ligne d'inspection primaire reçoivent la meilleure formation possible;
- b. que l'Agence des douanes et du revenu du Canada s'assure qu'aucun agent des douanes ne travaille seul à un poste frontalier.

(p. 132, partie II B)

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

16. Le Comité n'a pas été convaincu que les agents des douanes devraient être armés.

(p.132, partie II B)

17. Le Comité recommande :

- a. qu'étant donné que les délais de traitement des demandes présentées par Citoyenneté et Immigration Canada au Service canadien du renseignement de sécurité sont inacceptables, des ressources suffisantes soient accordées pour réduire ces délais.
- b. qu'on demande au SCRS d'élargir ses activités de collecte de renseignements à l'étranger.

(p. 134, partie II B)

18. Le Comité recommande qu'une étude soit menée pour déterminer si des organismes de surveillance devraient être établis pour d'autres ministères ou organismes gouvernementaux que le Service du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications.

(p. 135, partie II B)

19. Compte tenu de l'importance que revêtent les questions relatives à la sécurité nationale et de la nécessité de mettre en place des procédures et politiques avant que ne surviennent des catastrophes, le Comité recommande qu'une étude soit entreprise afin d'élaborer une politique nationale sur la sécurité qui établira les responsabilités de tous les paliers de gouvernement.

(p. 137, partie II B)

L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU CANADA SUR LES PLANS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

Partie III

Ordre de renvoi proposé

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à mener une étude et à faire rapport sur la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada. Le Comité sera en particulier autorisé à examiner :

- a. la capacité du ministère de la Défense nationale de défendre et de protéger les intérêts, la population et le territoire du Canada et sa capacité de réagir à une urgence nationale ou à une attaque ou de prévenir ces situations;
- b. les relations de travail entre les divers organismes participant à la collecte de renseignements, comment ils recueillent, colligent, analysent et diffusent ces renseignements, et comment ces fonctions pourraient être améliorées;
- c. les mécanismes d'examen de la performance et des activités des divers organismes participant à la collecte de renseignements;
- d. la sécurité de nos frontières;

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 30 juin 2003 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions jusqu'au 30 juillet 2003;

Que le Comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer son rapport auprès du Greffier du Sénat, si le Sénat ne siège pas, et que ce rapport soit alors réputé avoir été déposé au Sénat.

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

PRINCIPALES QUESTIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

Aux étapes initiales de son travail d'organisation, le Comité a délimité les questions qu'il voulait étudier conformément à l'ordre de renvoi que lui a donné le Sénat. Cette liste de questions lui a permis d'orienter ses travaux et de dresser son programme d'activités, notamment l'invitation de témoins à des audiences à Ottawa, l'organisation de rencontres avec des particuliers et des groupes à différents endroits au Canada et la planification de visites d'étude. Un compte rendu a été fait de toutes les questions discutées à chaque visite et rencontre, comme l'indique le relevé ci-dessous.

Défense

Question	Date de la visite d'étude ou de la séance du Comité à Ottawa (Le numéro du fascicule est indiqué.)
Élaborer une vision stratégique pour le XXIe siècle. Nombreux sont ceux qui soutiennent que les coupures budgétaires et les événements ont rejoint le Livre blanc de 1994. L'examen du Livre blanc permettrait d'établir les principes directeurs de l'évolution des Forces canadiennes au XXIe siècle. Quel rôle joueront les opérations de lutte contre le terrorisme au XXIe siècle? Les Forces canadiennes sont-elles bien organisées, bien équipées et bien entraînées pour entreprendre de telles opérations?	18 juillet 2001 (No 1) 15 octobre 2001 (No 4) 3 décembre 2001 (No 8)

ANNEXE I

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

<p>Examen des services de santé des Forces canadiennes. Même avant les attaques contre les États-Unis, un examen s'imposait concernant les soins et les traitements médicaux prodigues au personnel au retour de missions de l'ONU et concernant les services offerts à leurs familles. Quel que soit le niveau de participation dans les opérations contre des bases terroristes à l'étranger, la pression sur les services médicaux et dentaires s'intensifiera et il sera de plus en plus difficile de maintenir un effectif médical qualifié.</p>	Voyage dans l'Ouest (nov. 2001) Voyage dans l'est (jan. 2002) 18 juillet 2001 (No 1) 10 décembre 2001 (No 9)
<p>Qualité de vie. L'examen devrait comprendre une étude du niveau de vie actuel des caporaux et des soldats des Forces canadiennes et une évaluation de la capacité du programme d'améliorer la qualité de vie des militaires, hommes et femmes, et de leurs familles. Un élément critique à analyser serait la question de la violence dans les familles de militaire.</p>	Voyage dans l'Ouest (nov. 2001) Voyage dans l'est (jan. 2002) 18 juillet 2001 (No 1) 3 décembre 2001 (No 8) 10 décembre 2001 (No 9)

ANNEXE I

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

Recrutement et maintien de l'effectif. Depuis quelques années, il est devenu de plus en plus difficile de recruter du nouveau personnel dans l'ensemble des services et des corps de métier et de maintenir un effectif de spécialistes qui sont convoités par ailleurs par des employeurs civils. Quelles sont les exigences actuelles et futures des Forces canadiennes en matière de ressources humaines et quels corps de métier faudra-t-il développer pour soutenir la révolution dans les affaires militaires au XXI ^e siècle? Quels corps de métier devraient participer à des opérations anti-terroristes? Dans quelle mesure les Forces canadiennes ont-elles l'intention d'exploiter la présente récession économique dans une campagne dynamique visant à recruter du personnel nouveau et hautement qualifié? Quelles formules de rémunération et d'avantages sociaux permettront de retenir le personnel spécialisé actuel dans les Forces canadiennes?	Voyage à Montréal (nov. 2001) Voyage dans l'Ouest (nov. 2001) Voyage dans l'est (jan. 2002) 18 juillet 2001 (No 1) 15 octobre 2001 (No 4) 3 décembre 2001 (No 8) 10 décembre 2001 (No 9)
--	--

ANNEXE I

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

<p>Cadence des opérations. La cadence des opérations s'entend du nombre total de missions entreprises par les Forces canadiennes en un temps donné. Ces missions comprennent : les engagements en vertu de traités, l'aide aux autorités civiles, l'entraînement et les exercices d'entraînement, etc., ainsi que les missions de maintien de la paix. Déjà très sollicitées, voire débordées, les Forces canadiennes viennent de se voir confier une nouvelle mission — aider les États-Unis dans la « guerre » contre le terrorisme international.</p>	<p>Voyage à Montréal (nov. 2001) Voyage dans l'Ouest (nov. 2001) Voyage dans l'est (jan. 2002) 18 juillet 2001 (No 1) 19 juillet 2001 (No 2) 1er octobre 2001 (No 3) 26 novembre 2001 (No 7) 3 décembre 2001 (No 8)</p>
<p>Les Réserves doivent constituer la base de l'effectif à mobiliser pour l'effort de guerre. Elles comprennent : la Réserve supplémentaire, composée des membres retraités (en deçà de l'âge limite) de la Force régulière et de réserve; les Rangers canadiens (affectés dans le Nord proche et dans le Grand Nord); le Cadre des instructeurs de cadets; la Réserve navale; la Réserve des communications; la Réserve aérienne; et la Milice ou Réserve de la force terrestre. La Réserve de la force terrestre (Milice) a été restructurée, mais, contrairement à la Réserve navale, à la Réserve des communications, etc., son rôle au sein de la Force totale n'a pas été précisé.</p>	<p>Voyage à Montréal (nov. 2001) Voyage dans l'Ouest (nov. 2001) Voyage dans l'est (jan. 2002) 18 juillet 2001 (No 1) 19 juillet 2001 (No 2) 15 octobre 2001 (No 4) 26 novembre 2001 (No 7) 3 décembre 2001 (No 8) 10 décembre 2001 (No 9)</p>

ANNEXE I

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

Matériel, acquisition et impartition. Une partie du matériel des Forces canadiennes a atteint la fin de sa vie utile, mais, à cause des coupures budgétaires, on en a retardé le remplacement et on a réduit la quantité de matériel qui sera remplacé. Certains, à l'intérieur et à l'extérieur des Forces, ont dénoncé le fait que, pour des raisons politiques, le processus d'acquisition a été indûment perturbé.	Voyage à Montréal (nov. 2001) Voyage dans l'Ouest (nov. 2001) Voyage dans l'est (jan. 2002) Voyage à Washington (fév. 2002) 18 juillet 2001 (No 1) 15 octobre 2001 (No 4) 22 octobre 2001 (No 5) 3 décembre 2001 (No 8) 10 décembre 2001 (No 9)
---	---

Sécurité

Question	Date de la visite d'étude ou de la séance du Comité à Ottawa (<i>Le numéro du fascicule est indiqué.</i>)
Ressources humaines et matériel : maintenir une capacité des plus modernes. Les réductions budgétaires ont compromis la capacité de la GRC et du Service du renseignement de sécurité de se maintenir à la fine pointe du changement technologique. Bien des enquêtes sont abandonnées ou progressent mollement à cause de la pénurie de personnel bien formé.	1er octobre 2001 (No 3) 15 octobre 2001 (No 4) 22 octobre 2001 (No 5) 29 octobre 2001 (No 6) 29 janvier 2002 (No 11)

ANNEXE I

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

Accès au matériel de chiffrage et de cryptographie. La vente plus ou moins libre de matériel et de logiciels de chiffrement et de cryptographie perfectionnés risque de faire disparaître une source essentielle de renseignements sur les activités des espions, des terroristes et des criminels. Cela a compliqué et parfois paralysé des enquêtes, et entraîné d'énormes dépenses pour la mise au point de contre-mesures.	18 juillet 2001 (No 1) 19 juillet 2001 (No 2) 1er octobre 2001 (No 3) 15 octobre 2001 (No 4)
Risque de catastrophes environnementales causées par l'homme. Une catastrophe nationale pourrait être causée, soit accidentellement, soit intentionnellement, par une puissance étrangère ou par des terroristes. L'effondrement de l'infrastructure industrielle qui se poursuit dans les pays de l'ex-Union soviétique ramène le spectre d'un autre « accident » nucléaire causé par le « vieillissement » des installations, du matériel et des armes nucléaires. Une autre vague d'attentats terroristes en Amérique du Nord pourrait faire intervenir des agents bactériologiques ou chimiques toxiques qu'on relâcherait dans l'atmosphère.	19 juillet 2001 (No 2) 1er octobre 2001 (No 3) 29 octobre 2001 (No 6)

ANNEXE I

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

<p>Contrôle des ports, des aéroports et des frontières. La campagne de lutte contre le terrorisme international et le crime international exige qu'on exerce un contrôle plus serré sur les ports et aéroports, ainsi qu'aux frontières et sur ceux et celles qui les traversent. Le Comité pourrait aussi se pencher sur la contradiction inhérente qui existe entre la nécessité économique d'une libre circulation des personnes et des biens d'une part, et le besoin d'accroître la sécurité d'autre part.</p>	<p>Voyage à Montréal (nov. 2001) Voyage dans l'Ouest (nov. 2001) Voyage dans l'est (jan. 2002) Voyage à Washington (fév. 2002) 18 juillet 2001 (No 1) 19 juillet 2001 (No 2) 1er octobre 2001 (No 3) 29 octobre 2001 (No 6) 28 janvier 2002 (No 10) 29 janvier 2002 (No 11)</p>
<p>Le crime international et le crime cyberspatial. Comme les entreprises légitimes, le crime a atteint une envergure internationale et mondiale et peut faire intervenir la technologie plus perfectionnée. Cela a un impact énorme sur les opérations de police et la coopération entre les forces policières tant internationales que locales.</p>	<p>18 juillet 2001 (No 1) 19 juillet 2001 (No 2) 1er octobre 2001 (No 3) 15 octobre 2001 (No 4)</p>

ANNEXE I

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

Questions mixtes

Question	Date de la visite d'étude ou de la séance du Comité à Ottawa (Le numéro du fascicule est indiqué.)
Élaboration d'une politique nationale en matière de sécurité. À l'heure actuelle, le Canada n'a pas de politique nationale précise en matière de sécurité, qui permettrait de situer dans le contexte les questions de politique de défense, de politique étrangère et de sécurité intérieure, et de faire le lien entre elles. La division des pouvoirs en vertu de la Constitution constitue un défi à relever, mais le temps est peut-être venu d'élaborer et de promouvoir une politique nationale en matière de sécurité dont pourraient convenir tous les niveaux de gouvernement.	1er octobre 2001 (No 3) 15 octobre 2001 (No 4) 29 octobre 2001 (No 6) 26 novembre 2001 (No 7) 3 décembre 2001 (No 8) 29 janvier 2002 (No 11)

ANNEXE I

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

<p>Lutte contre les menaces nationales, le terrorisme, les menaces asymétriques et les menaces cybernétiques. Le comité devrait examiner et évaluer l'importance relative des menaces que font peser sur le Canada et ses alliés : les gouvernements étrangers hostiles; les menaces asymétriques des gouvernements et des groupes terroristes; et le cyber-terrorisme — effort visant à compromettre ou à paralyser les systèmes d'information qui constituent le fondement des économies modernes.</p>	<p>Voyage à Montréal (nov. 2001) Voyage dans l'Ouest (nov. 2001) Voyage dans l'est (jan. 2002) Voyage à Washington (fév. 2002) 18 juillet 2001 (No 1) 19 juillet 2001 (No 2) 1er octobre 2001 (No 3) 22 octobre 2001 (No 5) 29 octobre 2001 (No 6) 26 novembre 2001 (No 7) 10 décembre 2001 (No 9) 28 janvier 2002 (No 10) 29 janvier 2002 (No 11)</p>
<p>Coopération inter-organisations / Compétences partagées. Dans un système fédéral, où les compétences sont partagées, la coopération et la coordination internationale et inter-organisations sont plus difficiles. Le Comité devrait étudier dans quelle mesure les divers organismes de sécurité fédéraux réussissent à coopérer entre eux et à coordonner leurs activités, et dans quelle mesure ils réussissent à coopérer avec des organismes semblables à l'échelle tant internationale que provinciale et territoriale.</p>	<p>Voyage à Montréal (nov. 2001) Voyage dans l'Ouest (nov. 2001) Voyage dans l'est (jan. 2002) Voyage à Washington (fév. 2002) 18 juillet 2001 (N° 1) 19 juillet 2001 (N° 2) 1^{er} octobre 2001 (N° 3) 15 octobre 2001 (N° 4) 22 octobre 2001 (N° 5) 29 octobre 2001 (N° 6) 26 novembre 2001 (N° 7) 3 décembre 2001 (N° 8) 10 décembre 2001 (N° 9) 28 janvier 2002 (N° 10) 29 janvier 2002 (N° 11)</p>

ANNEXE I

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

Questions internationales

Question	Date de la visite d'étude ou de la séance du Comité à Ottawa (Le numéro du fascicule est indiqué.)
<p>NORAD continue de jouer un rôle important pour la défense aérienne en Amérique du Nord et pour la sécurité des espaces aériens canadien et américain;</p> <p>L'élargissement de l'OTAN aux pays de l'Est et la création d'une Identité européenne de sécurité et de défense distincte, en sus de l'alliance traditionnelle de l'Atlantique Nord, modifieront la nature de l'alliance et auront sur la politique canadienne en matière de défense et de sécurité un impact qui reste à déterminer;</p> <p>L'interopérabilité de l'OTAN qui consiste à assurer que la formation et le matériel des Forces canadiennes permettra leur pleine participation dans les opérations de l'OTAN, est une question toujours préoccupante qui doit être examinée;</p>	Voyage à Washington (fév. 2002) 18 juillet 2001 (N° 1) 15 octobre 2001 (N° 4) 3 décembre 2001 (N° 8) 28 janvier 2002 (N° 10)

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

<p>Le Système national de défense antimissile, projet des États-Unis visant à déployer un système antimissile limité pour intercepter et détruire les missiles balistiques dirigés contre eux, aura des répercussions profondes sur l'avenir de la coopération militaire canado-américaine, notamment au sein de NORAD, et sur la politique étrangère et de la défense du Canada en général;</p>	
<p>La défense de l'Amérique du Nord. La défense nationale est aussi importante pour les États-Unis que pour Canada. Le temps est venu de discuter de l'expansion possible du plan fondamental de défense entre le Canada et les États-Unis pour y inclure un commandement de défense nord-américaine mixte s'inspirant du modèle NORAD.</p>	
<p>Questions frontalières — La capacité du Canada d'empêcher que son territoire devienne un havre pour quiconque projette d'entrer aux États-Unis illégalement ou de faire passer du matériel de contrebande aux États-Unis a été remise en question tout comme sa capacité de contrôler son espace aérien et ses eaux littorales.</p>	<p>Voyage à Montréal (nov. 2001) Voyage dans l'Ouest (nov. 2001) Voyage dans l'est (jan. 2002) Voyage à Washington (fév. 2002)</p> <p>18 juillet 2001 (N° 1) 19 juillet 2001 (N° 2) 1^{er} octobre 2001 (N° 3) 29 octobre 2001 (N° 6) 28 janvier 2002 (N° 10) 29 janvier 2002 (N° 11)</p>

ANNEXE I

PRINCIPALES QUESTIONS MISES EN LUMIÈRE PAR LE COMITÉ

<p>Le SCRS a essentiellement pour mandat de recueillir des renseignements au Canada et ne peut intervenir à l'étranger. Comment le SCRS a-t-il pu fonctionner dans les limites de ce mandat? Cela a-t-il limité sa capacité de fournir au gouvernement des renseignements exacts et à jour sur les menaces pour la sécurité du pays? Si le Canada décidait qu'il serait dans son plus grand intérêt que des renseignements soient recueillis à l'étranger, cette responsabilité devrait-elle être confiée au SCRS ou à une entité distincte?</p>	<p>1er octobre 2001 (No 3) 22 octobre 2001 (No 5) 29 octobre 2001 (No 6) 28 janvier 2002 (No 10) 29 janvier 2002 (No 11)</p>
---	--

LETTRE DU MÉDECIN HYGIÉNISTE POUR LA VILLE DE TORONTO

Le 29 janvier 2002

Madame Barbara Reynolds
Greffière
Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense
Sénat du Canada
Cité parlementaire
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Objet : État de préparation en cas d'urgence des services de santé publique

Madame,

À titre de médecin hygiéniste pour la ville de Toronto, je désire porter à l'attention du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense certains problèmes auxquels sont confrontés les agents de santé publique de la plus grande ville canadienne.

Comme vous le savez, toute intervention consécutive à une situation d'urgence, peu importe son ampleur, commence à l'échelle locale. Puisqu'ils sont les premiers sur les lieux, les intervenants de première ligne assument d'énormes responsabilités, notamment à titre de responsable et de porte-parole sur les lieux de l'accident, tout en subissant la pression des médias dès les tous débuts. Pourtant, les intervenants de première ligne locaux ont tendance à se trouver en marge de la planification des mesures d'intervention fédérales, laquelle n'est réalisée qu'en collaboration avec les provinces et les territoires. De la même façon, les plans locaux d'intervention sont élaborés et mis à l'essai sans que l'on fasse régulièrement appel aux représentants fédéraux et à leurs connaissances spécialisées. Cette situation a pour effet de réduire considérablement notre capacité collective à nous préparer à faire face à une urgence grave survenant au Canada. Le manque de coordination entre les autorités fédérales, provinciales et locales de planification des mesures d'urgence constitue une lacune majeure qu'il faut éliminer, en particulier dans les grands centres urbains comme Toronto.

En Ontario, la planification d'urgence est depuis de nombreuses années une responsabilité de compétence provinciale régie par la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* et la *Loi sur les mesures d'urgence*. En général, la planification est axée sur la prévention et le contrôle des situations qui peuvent présenter un risque pour la santé publique. Ainsi, nous exploitons un vaste réseau de contacts comprenant d'autres intervenants de première ligne, des hôpitaux, des établissements de soins de longue durée, des médecins, des laboratoires et des organismes communautaires de soins et de services sociaux.

En cas d'urgences environnementales (y compris les attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), notre rôle consiste à protéger l'approvisionnement en eau et en nourriture, évaluer les risques pour la santé et conseiller la population sur les façons d'empêcher

ANNEXE II

LETTRE DU MÉDECIN HYGIÉNISTE POUR LA VILLE DE TORONTO

ou de réduire les effets nuisibles sur la santé. Sur le plan opérationnel, le service de santé publique apporte son appui à la police, au service des incendies, aux services d'ambulance et au ministère ontarien de l'Environnement.

Par contre, le service de santé publique constitue l'organisme responsable en cas d'urgence associée à des agents biologiques, lorsqu'il s'agit par exemple d'enquêter sur des éclosions et des épidémies et de les enrayer. Dans ces cas particuliers, nous sommes chargés d'assurer la surveillance des maladies dans les hôpitaux et les laboratoires, d'enquêter et de fournir des conseils sur les cas et les contacts et d'assurer la mise en œuvre de mesures de lutte contre la maladie, notamment des mesures d'immunisation. En général, les intervenants de première ligne ne se voient pas confier de telles responsabilités opérationnelles dans ce genre de situations.

En revanche, dans le cas de situations d'urgence reliées au terrorisme biologique (qu'il s'agisse d'une série de menaces clairement identifiées ou d'une éclosion potentiellement importante d'origine inconnue), le rôle du service de santé publique comme chef de file pour enquêter et freiner la propagation des maladies infectieuses risque d'entrer en conflit avec les responsabilités opérationnelles d'autres intervenants de première ligne. Les récents événements reliés à la maladie du charbon ont clairement démontré la nécessité de mieux coordonner les efforts des premiers intervenants locaux, des organismes de soins de santé à tous les niveaux et des divers ministères fédéraux et provinciaux. Cette collaboration accrue devrait toucher les secteurs suivants :

- échange d'information en matière de plans, de ressources et de renseignements de sécurité;
- planification des mesures d'urgence fondée sur des scénarios;
- exercices sur maquette, formation et simulations;
- gestion, distribution et répartition des stocks;
- critères et marches à suivre en matière d'évaluation des menaces et des risques et mesures de protection connexes destinées aux travailleurs et au grand public.

Il est impératif que l'on dispose de protocoles généraux et fondés sur des scénarios précis, qui soient axés sur la coordination des communications et des mesures d'intervention entre tous les services concernés. Par exemple, les enquêtes et la collecte d'éléments de preuve sur place par les corps policiers doivent être effectuées de manière à faciliter la communication des renseignements pertinents aux autorités de la santé publique et vice versa. Ainsi, les deux parties tireront profit des renseignements recueillis dans le cadre de leur enquête respective. En outre, l'utilisation d'un cadre commun de planification (comme le *Incident Command System*, aux États-Unis) nous permettrait également d'accroître considérablement notre efficacité d'ensemble pendant les étapes de préparation, d'intervention et de rétablissement relatives aux situations d'urgence.

Publié en janvier 1999, le rapport du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignements jette un éclairage intéressant sur certaines de ces lacunes. La partie qui porte sur les attentats aux armes nucléaires, biologiques et chimiques ne fait aucunement mention des organismes de santé publique et de leurs besoins, et l'expression « intervenants de première

LETTRE DU MÉDECIN HYGIÉNISTE POUR LA VILLE DE TORONTO

ligne » qu'elle utilise désigne avant tout les services de police, d'ambulances et de lutte contre les incendies. Les recommandations du rapport qui concernent les intervenants de première ligne visent aussi à répondre à certains besoins des organismes de santé publique. En autres, certaines recommandations précisent que le gouvernement fédéral devrait :

- contribuer à la formation des intervenants de première ligne partout au Canada, de sorte qu'ils soient aptes à reconnaître un incident nucléaire, biologique ou chimique et à intervenir en conséquence;
- veiller à fournir aux intervenants de première ligne le matériel de protection et de diagnostic nécessaire pour faire face à un tel incident;
- établir un inventaire national du matériel d'intervention et des autres actifs utilisables en cas d'incident nucléaire, biologique ou chimique;
- organiser des exercices périodiques conjoints pour le personnel de la Défense nationale et de la GRC et les intervenants de première ligne de partout au pays;
- promouvoir le modèle utilisé par les intervenants de la capitale nationale ou une version améliorée pour former et équiper les intervenants de première ligne.

Malheureusement, du point de vue local, il semble que ces recommandations n'aient été réalisées qu'en partie. Les plans et les politiques du Comité des intervenants de première ligne de la capitale nationale n'ont pas été consignés ni communiqués de façon à permettre à d'autres municipalités d'en tirer profit. Bien que les récents budgets fédéral et provinciaux prévoyaient des mesures pour améliorer la préparation aux situations d'urgence, ces deux ordres de gouvernement ne fournissent toujours pas aux intervenants de première ligne œuvrant au niveau municipal un accès suffisant aux ressources, à la formation et à l'appui technique qui leur permette d'intervenir efficacement en cas d'attaque nucléaire, biologique ou chimique. En outre, l'échange de renseignements entre les niveaux de gouvernement et les divers ministères demeure très limité.

Il semble également nécessaire que l'on dispose de moyens accrus en matière de santé publique sur le plan national, notamment :

- systèmes de surveillance médicale en temps réel en milieu hospitalier pour assurer la détection rapide des signes de morbidité inhabituels;
- tenue rapide d'études épidémiologiques sur des incidents biologiques ou autres pour évaluer les effets d'un risque pour la santé reconnu et établir et mesurer l'efficacité des mesures de réduction des risques;
- installations de laboratoire (y compris des consignes de confinement, des réactifs et de la formation) permettant une analyse rapide des colis et échantillons suspects qui pourraient présenter des risques biologiques élevés;
- réserves de vaccins, d'agents antimicrobiens, d'équipement de protection individuelle et de matériel connexe;
- envoi dans les régions des stocks de matériel et d'équipement d'urgence du gouvernement fédéral pour appuyer la mise en œuvre des plans d'urgence élaborés à partir de scénarios prévisibles, notamment par la création et la mise à l'essai de trousse « push pack »,

ANNEXE II

LETTRE DU MÉDECIN HYGIÉNISTE POUR LA VILLE DE TORONTO

concept qui connaît du succès aux États-Unis;

- information et connaissances spécialisées sur les méthodes de décontamination, l'évaluation des risques pour la santé à la suite d'une exposition soutenue à des substances présentes dans l'environnement et d'autres aspects de la gestion des conséquences;
- services d'appui pour la gestion du stress consécutif à un incident critique, la communication des risques et la santé mentale, à l'intention des intervenants de première ligne, des autres personnes concernées et du grand public;
- examen des lois fédérales et provinciales actuelles pour vérifier que les mesures de lutte contre la maladie nécessitant la mise en quarantaine, la limitation des déplacements des personnes exposées ou l'utilisation d'édifices publics ou privés à des fins d'isolement peuvent être prises rapidement, de façon efficace et en vertu d'une autorisation légale clairement établie.

Bien que le Plan national de lutte contre le terrorisme précise le rôle des organismes responsables à l'échelle nationale de même que la nature des relations fédérales-provinciales, il omet toutefois de définir adéquatement le rôle des intervenants de première ligne en cas d'incident terroriste. Au Canada, il semble que les discussions portant sur la sécurité nationale et la planification des mesures d'urgence soient surtout menées par le biais de processus fédéraux-provinciaux-territoriaux auxquels ne participent aucun représentant local. La tenue récente d'une consultation nationale par le solliciteur général du Canada sur les besoins et les lacunes en matière de planification des mesures d'urgence constitue un exemple qui illustre bien cette situation. En effet, le choix des participants à cette consultation a été laissé à l'entière discrétion des provinces; c'est par hasard que le service de santé publique de la ville de Toronto a pris connaissance de ce processus et ce, après la publication du rapport final.

Au Canada, toute municipalité peut demander à son gouvernement provincial de l'aide supplémentaire pour faire face à une situation d'urgence et, au besoin, au gouvernement fédéral. Avant et pendant les situations d'urgence, le gouvernement fédéral apporte son soutien aux provinces et n'a pas de lien direct avec les municipalités en cause, sauf par le biais de la province concernée. La planification et la préparation des mesures d'urgence à partir de plans fédéraux-provinciaux types a empêché l'élaboration d'une stratégie nationale qui tienne compte des intervenants de première ligne locaux, y compris les services de santé publique. La stratégie d'intervention canadienne de type ascendante, sous contrôle provincial, contraste avec le système en vigueur aux États-Unis, où les interventions d'urgence font clairement partie d'un processus descendant. À la suite d'un accident, le gouvernement américain intervient directement sur les lieux et fournit de la formation et des ressources aux organismes locaux d'intervention d'urgence tout en se conformant à des normes nationales. De la même façon, il est

ANNEXE II

LETTRE DU MÉDECIN HYGIÉNISTE POUR LA VILLE DE TORONTO

clair que le gouvernement du Canada doit jouer un rôle plus important à ce chapitre et assurer une plus grande présence à l'échelle locale.

Les villes sont importantes sur le plan stratégique en raison des infrastructures critiques qu'elles abritent, des grandes agglomérations qu'elles constituent et des cibles qu'elles représentent pour les terroristes. En revanche, les villes peuvent constituer une ressource précieuse pour les autres niveaux de gouvernement et les municipalités plus petites. Le fait de disposer de solides capacités locales pour prévenir, contrôler et réduire les impacts d'une situation d'urgence a un effet direct sur les responsabilités et la prestation de ressources qui incombent normalement aux gouvernements fédéral et provinciaux. Il faut que les grandes villes canadiennes participent concrètement au processus d'envergure nationale que constitue la planification des mesures d'urgence, car notre rôle ne peut plus être laissé à la seule discrétion des provinces.

En somme, un appui accru du gouvernement fédéral aux premiers intervenants locaux, y compris les services de santé publique, permettra à tous les ordres de gouvernement de mieux s'acquitter de leurs responsabilités et se traduira par des économies pour tous les Canadiens. Il faut d'ailleurs reconnaître et appuyer les efforts prometteurs déployés à ce chapitre par Santé Canada et le solliciteur général du Canada. Néanmoins, les divergences en matière de champs de compétence représentent un obstacle majeur à l'échange proactif de renseignements et de ressources et ce, même si les principaux acteurs font preuve actuellement d'une plus grande volonté politique de travailler en étroite collaboration. Les besoins des intervenants de première ligne de même que les connaissances et les compétences qu'ils possèdent doivent être davantage reconnus. Il faut également élaborer des moyens pour assurer leur participation concrète aux futures activités de planification à l'échelle fédérale.

J'ai bon espoir que la présente lettre sera utile et qu'elle aidera le Comité à mieux répondre à nos besoins et je me ferai un plaisir de prendre connaissance de votre rapport final.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

D^r Sheela V. Basrur
Médecin hygiéniste

c. c. Scott Dudgeon, directeur administratif du Toronto District Health Council

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Addy, Major-général (retraité),
Clive
Ex-président national
Fédération des instituts militaires
et interarmées du Canada
15 oct. 2001

Allard, L'honorable, Wayne
Membre supérieur (républicain -
Virginie)
Comité du Sénat sur les services
armés (États-Unis)
05 fév. 2002

Amos, Adjudant-chef, Bruce
423e Escadron d'hélicoptères
maritimes
12e Escadre Shearwater
22-24 janv. 2002

Atkins, Surintendant principal,
Ian
Agent de la police criminelle,
Division H
Gendarmerie royale du Canada
22-24 janv. 2002

Badger, Capitaine, Chris J.
Vice-président responsable des
opérations
Administration portuaire de
Vancouver
18-22 nov. 2001

Alexander, Dr , Jane
Directrice adjointe
U.S. Defence Advanced Research
Projects Agency (DARPA)
04 fév. 2002

Allen, M., Jon
Directeur général, Direction générale
de l'Amérique du Nord
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international
28 janv. 2002

Andrash, Sergent, P. (Duke)
Division des opérations, Équipe du
secteur riverain, District2
Police de Vancouver
18-22 nov. 2001

Atkinson, Mme, Joan
Sous-ministre adjointe,
Développement des politiques et
programmes
Ministère de la Citoyenneté et de
l'Immigration
28 janv. 2002

Barrett, Major, Roger R.
Officier opérationnel, 2 RCR
BFC Gagetown
22-24 janv. 2002

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Bartley, M., Alan
Directeur général, Opérations,
Bureau de la protection des
infrastructures essentielles et de la
protection civile
Ministère de la Défense nationale
19 juillet 2001

Bastien, Commandant, Yves
Officier d'administration
(formation)
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

Bell, M., Peter
Analyste du renseignement,
Organized Crime Agency of
British Columbia
18-22 nov. 2001

Bishop, Jr., L'honorable, Sanford
D.
(démocrate - Géorgie)
Comité spécial de la Chambre sur
le renseignement (États-Unis)
05 fév. 2002

Bland, M., Douglas
Président, Programme de gestion
de la défense
École des études politiques
Université Queen
29 oct. 2001

Bastien, Major-général, Richard
Commandant adjoint du
Commandement aérien, chef d'état-
major adjoint de la Force aérienne
Ministère de la Défense nationale
03 déc. 2001

Begley, Inspecteur, J.J. (Jim)
Police fédérale
Gendarmerie royale du Canada
18-22 nov. 2001

Belzile, Lieutenant-général (retraité),
Charles
Président,
Conférence des associations de la
défense
15 oct. 2001
Black, Lieutenant colonel, Dean C.
Commandant, 403e Escadron
BFC Gagetown
22-24 janv. 2002

Boisjoli, Lieutenant-commandant,
André
Commandant, NCSM Glace Bay
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Bolton, Lieutenant-colonel,
Bruce D.
Commandant
Black Watch,
5-6 nov. 2001

Bradley, , John
Technicien à l'imagerie, 17e
Escadre, Historien associé des
forces aériennes
18-22 nov. 2001

Buck, Vice-amiral, Ron
Chef d'état-major de la Force
maritime
Ministère de la Défense nationale
03 déc. 2001

Burke, M., Sean
Adjoint de recherche,
National Security Studies
Council on Foreign Relations
04 fév. 2002

Calder, M., Kenneth
Sous-ministre adjoint, Politiques
Ministère de la Défense nationale
26 nov. 2001

Bon, M., Daniel
Directeur général, Planification des
politiques, sous-ministre adjo int,
Politiques
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Bramah, M., Brian
Directeur régional
Transports Canada
18-22 nov. 2001

Bullock, Mme, Margaret
Directrice, Sensibilisation à la sécurité,
Politiques et Règlements, Sécurité
organisationnelle
Air Canada
18-22 nov. 2001

Burke, Capitaine (M), Greg
Commandant par intérim
Forces maritimes de l'Atlantique
Ministère de la Défense nationale
22-24 janv. 2002

Cameron, Colonel, Scott
Directeur de la Politique de santé
auprès de l'État-major du directeur
général -- Service de santé (DGSS)
Ministère de la Défense nationale
10 déc. 2001

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Campbell, Lieutenant-général,
Lloyd
Commandant du Commandement
aérien et chef d'état-major de la
Force aérienne
Ministère de la Défense nationale
03 déc. 2001

Charette, M., Serge
Président national
Customs Excise Union Douanes
Accise (CEUDA)
22-24 janv. 2002

Cirincione, M., Joseph
Directeur principal, Projet de non-
prolifération
The Carnegie Foundation
05 fév. 2002

Coble, L'honorable, Howard
Membre supérieur (républicain --
Caroline du Nord)
Comité judiciaire de la Chambre
(États-Unis)
07 fév. 2002

Corcoran, M., James
Ancien directeur adjoint,
Opérations
Service canadien du
renseignement de sécurité
01 oct. 2001

Castonguay, Sergent d'état-major,
Charles
Commandant d'unité
Gendarmerie royale du Canada
5-6 nov. 2001

Chartrant, Lieutenant-commandant,
Yves
Commandant intérimaire, NCSM
Huron
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

Clapham, Surintendant, Ward D.
Gendarmerie royale du Canada
18-22 nov. 2001

Conyers, Jr., L'honorable, John
Membre supérieur (démocrate -
Michigan)
Comité judiciaire de la Chambre
(États-Unis)
07 fév. 2002

Cormier, Capitaine, Michael P.
Maître de port adjoint
Administration portuaire de
Vancouver
18-22 nov. 2001

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Côté, M., Bertin
Chef de mission adjoint
Ambassade du Canada
(Washington)
04-07 fev. 2002

Couture, Lieutenant-général,
Christian
Sous-ministre adjoint (Ressources
humaines -- militaires)
Ministère de la Défense nationale
10 déc. 2001

Crouch, Dr , Jack Dyer
Secrétaire-adjoint de la Défense,
Politique en matière de sécurité
internationale
Bureau du Secrétaire de la
défense (Etats-Unis)
06 fév. 2002

D'Avignon, M., Michel
Directeur général, Sécurité
nationale, Secteur de la police et
de la sécurité
Ministère du Solliciteur général
19 juillet 2001

Dawe, M., Dick
Directeur, Programmes de soutien
du personnel
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

Côté, M., Yvan
Enquêteur,
Unité mixte des enquêtes sur le crime
organisé,
Service de police de la Communauté
urbaine de Montréal
5-6 nov. 2001

Creamer, M., Dennis
Vice-président, Finances et
Administration
Administration portuaire de Halifax
22-24 janv. 2002

Davies, Mme, Krystam
Spécialiste en analyse du
renseignement
KPMG Investigation and Security Inc.
01 oct. 2001

Davis, Cadet-premier maître 1ère
classe, Kim
Cadet-premier maître 1ère classe,
Formation
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

De Riggi, M., Angelo
Agent de renseignements
Unité mixte des enquêtes sur le crime
organisé,
Gendarmerie royale du Canada
5-6 nov. 2001

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

DeCuir, Brigadier-général, Mike
Commandant régional adjoint
Région canadienne du NORAD
18-22 nov. 2001

Dickensom, M., Lawrence T.
Secrétaire adjoint du Cabinet,
Sécurité et renseignement
Bureau du Conseil privé
29 oct. 2001

Ditchfield, M., Peter
Sous -chef
Organized Crime Agency of
British Columbia
18-22 nov. 2001

Doyle, Lieutenant-colonel, Bert
Commandant, 402e escadron
17e escadre, Winnipeg
18-22 nov. 2001

Duguay, M., Yves
Directeur principal, Gestion des
risques - sécurité
organisationnelle
Air Canada
18-22 nov. 2001

Enger, Inspecteur, T.G. (Tonia)
Division des opérations
Gendarmerie royale du Canada
18-22 nov. 2001

Devlin, M., W.A. (Bill)
Directeur, Développement de
l'aéroport en tant que plaque tournante
Aéroport international de Vancouver
Air Canada
18-22 nov. 2001

Dietrich, Adjudant-chef, Dan
Adjudant-chef
1ère Division aérienne du Canada
18-22 nov. 2001

Dowler, Premier maître 1ère classe,
George
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

Droz, M., Pierre
Surintendant adjoint, Police criminelle
Gendarmerie royale du Canada
5-6 nov. 2001

Dunn, Major-général, Michael
Directeur adjoint, Plans et politique
stratégique
Le Pentagone, (États-Unis)
06 fév. 2002

Evans, Mme, Daniela
Chef, Opérations maritimes
Agence des douanes et du revenu du
Canada
18-22 nov. 2001

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Fadden, M., Richard
Sous -greffier, conseiller juridique
et coordonnateur, Sécurité et
renseignement
Bureau du Conseil privé
29 janv. 2002

Falconer, Capitaine, Vic
Coordonnateur de l'éducation sur
la drogue, Services de santé --
Formation (Pacifique)
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

Ferguson, M., Brian
Sous -ministre adjoint, Services
aux anciens combattants
Anciens combattants Canada
22-24 janv. 2002

Flynn, Commandant, Steven
Garde côtière américaine et
attaché supérieur de recherche
Études sur la sécurité nationale,
Council on Foreign Relations
04 fév. 2002

Forgie, M., John
Superviseur de l'exécution de la
loi, Vancouver
Citoyenneté et Immigration
Canada
18-22 nov. 2001

Fagan, M., John
Directeur, Renseignements et
contrebande, Région de l'Atlantique
Agence des douanes et du revenu du
Canada
22-24 janv. 2002

Falkenrath, M., Richard
Directeur principal
Sécurité nationale (États-Unis)
07 fév. 2002

Flagel, M., Brian
Directeur, Services frontaliers
des douanes
Agence des douanes et du revenu
du Canada
18-22 nov. 2001

Forcier, Commodore, Jean-Yves
Chef d'état-major J3, sous -chef
d'état-major de la Défense
Ministère de la Défense
nationale
18 juillet 2001

Fraser, Contre-amiral, Jamie D.
Commandant
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Fraser, Mme, Sheila
Vérificatrice générale du Canada
Bureau du Vérificateur général du
Canada
10 déc. 2001

Giasson, M., Daniel
Directeur des opérations, Sécurité
et renseignement
Bureau du Conseil privé
29 janv. 2002

Gilbert, Adjudant chef, Daniel
Ministère de la Défense nationale
03 déc. 2001

Goss, L'honorable, Porter
Président (républicain - Floride)
Comité spécial de la Chambre sur
le renseignement (Etats-Unis)
06 fév. 2002

Goupil, Inspecteur, Pierre
Commandant, Direction de la
protection du territoire, Unité
d'urgence, Région Ouest
Sûreté du Québec
5-6 nov. 2001

Gauvin, Commodore, Jacques J.
Chef d'état-major adjoint par
intérim de la Force maritime
Ministère de la Défense
nationale
3 déc. 2001

Gibbons, L'honorable, Jim
Membre (républicain - Nevada)
Comité spécial de la Chambre
sur le renseignement (États-
Unis)
06 fev. 2002

Goatbe, M., Greg
Directeur général, Direction
stratégique des programmes
Agence des douanes et du revenu
du Canada
28 janv. 2002

Gotell, Adjudant-chef, Peter
Opérations
12e Escadre Shearwater
22-24 janv. 2002

Grandy, M., Brian
Directeur régional intérimaire,
Région de l'Atlantique
Agence des douanes et du revenu
du Canada
22-24 janv. 2002

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Guindon, Capitaine (M), Paul
Division des sous-marins
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

Harlick, M., James
Sous-ministre adjoint, Bureau de
la protection des infrastructures
essentielles et la protection civile
Ministère de la Défense nationale
19 juillet 2001

Hatton, Commandant, Gary
Commandant, NCSM Montréal
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

Hearn, Brigadier-général, T.M.
Directeur général, Politiques et
planification en ressources
humaines (militaires)
Ministère de la Défense nationale
10 déc. 2001

Henneberry, Lieutenant-
commandant, C.J.
Commandant,
Commandement de la force
aérienne du Pacifique
18-22 nov. 2001

Haeck, Lieutenant colonel, Ken
F.
Commandant, École d'artillerie
IFT
BFC Gagetown
22-24 janv. 2002

Harrison, Capitaine (N), R.P.
(Richard)
Sous -chef d'état major,
responsable des opérations
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

Hazelton, Lieutenant Colonel,
Spike C.M.
Commandant, École de l'Armée
blindée
BFC Gagetown
22-24 janv. 2002

Henault, Général, Raymond R.
Chef d'état-major de la Défense
Ministère de la Défense
nationale
03 déc. 2001

Herbert, M., Ron
Directeur général des opérations
nationales
Anciens combattants Canada
22-24 janv. 2002

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Hincke, Colonel, Joe
Commandant
12e Escadre Shearwater
22-24 janv. 2002

Hines, Colonel, Glynne
Directeur, Gestion de
l'information (Air), chef d'état-
major de la Force aérienne
Ministère de la Défense
nationale
18 juillet 2001

Hornbarger, M., Chris
Directeur
Sécurité nationale (États-Unis)
07 fév. 2002

Hunter, L'honorable, Duncan
Membre supérieur (républicain -
Californie)
Sous-comité sur les
approvisionnements militaires,
Comité de la Chambre sur le
service armé, (Etats-Unis)
06 fév. 2002

Inkster, M., Norman
Président, KPMG Investigation
and Security Inc.
Ancien commissaire de la
Gendarmerie royale du Canada
01 oct. 2001

Issacs, Sergent, Tony
Technicien en recherche et
sauvetage
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

Jackson, Mme, Gaynor
Directrice, Centre de ressources
pour les familles des militaires
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

Jeffery, Lieutenant-général,
M.K.
Chef d'état-major de l'Armée de
terre
Ministère de la Défense
nationale
03 déc. 2001

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Joncas, Premier maître de première classe, Serge
Premier maître du Commandement maritime
Ministère de la Défense nationale
03 déc 2001

Kasurak, M., Peter
Directeur principal
Bureau du Vérificateur général du Canada
10 déc. 2001

Kee, M., Graham
Chef de la sécurité portuaire
Administration portuaire de Vancouver
18-22 nov. 2001

Kennedy, M., Paul
Sous-solliciteur général adjoint principal
Ministère du Solliciteur général du Canada
28 janv. 2002

Kiloh, Inspecteur, D.W. (Doug)
Chef des cas majeurs
Gendarmerie royale du Canada
18-22 nov. 2001

Jurkowski, Brigadier-général (retraité), David
Ancien chef d'état-major, Opérations interarmées
Ministère de la Défense nationale
01 oct. 2001

Keane, M., John
Secrétaire adjoint délégué,
Bureau des affaires de l'hémisphère occidental
Département d'État (Etats-Unis)
06 fév. 2002

Kelly, Lieutenant colonel, W.J.
Planification des Forces et coordination du programme, vice-chef d'état-major de la Défense
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Khokhar, M., Jamal
Ministre-conseiller (affaires du Congrès)
Ambassade du Canada (Washington)
04 fév. 2002

Krause, Lieutenant-colonel, Wayne
Commandant, 423e Escadron d'hélicoptères maritimes
12e Escadre Shearwater`
22-24 janv. 2002

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Kurzynski, Major, Perry
Officier responsable, Centre
d'opérations de recherche et
sauvetage
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

Laing, Capitaine de vaisseau,
Kevin
Directeur, Stratégie maritime,
chef d'état-major des Forces
maritimes
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Lenton, Sous-commissaire,
William
Gendarmerie royale du Canada
28 janv. 2002

Levy, M., Bruce
Directeur, Direction des relations
transfrontalières avec les États-
Unis
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
28 janv. 2002

Lucas, Major-général, Steve
Commandant, 1ère Division
aérienne du Canada
Région canadienne du NORAD
18-22 nov. 2001

LaFrance, M., Albert
Directeur, Douanes, district du
nord du Nouveau-Brunswick
Agence des douanes et du revenu
du Canada
22-24 janv. 2002

Leblanc, Mme, Annie
Directrice intérimaire, Division
de la technologie et de l'accès
légal
Ministère du Solliciteur général
du Canada
19 juillet 2001

Lerhe, Commodore, E.J. (Eric)
Commandant, Flotte canadienne
du Pacifique
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

Loeppky, Sous-commissaire,
Garry
Opérations
Gendarmerie royale du Canada
22 oct. 2001

Lupien, Premier maître de
première classe, R.M.
Adjudant chef des Forces
canadiennes
Ministère de la Défense
ationale
03 déc. 2001

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Macdonald, Lieutenant général,
George
Vice-chef d'état-major de la
Défense
Ministère de la Défense nationale
28 janv. 2002

MacLeod, Colonel, Barry W.
Commandant, 3e Groupe de
soutien de secteur
BFC Gagetown
22-24 janv. 2002

Maisonneuve, major-général,
J.O. Michel
Sous -chef d'état-major adjoint
Ministère de la Défense nationale
22 oct. 2001

Mason, M., Dwight
Président, Commission
permanente mixte de défense
(États-Unis)
Le Pentagone
06 fév. 2002

Mason, Lieutenant-colonel, Dave
Commandant, 12e Escadron de
maintenance (Air)
12e Escadre Shearwater
22-24 janv. 2002

Mack, Contre-amiral, Ian
Attaché militaire
Ambassade du Canada
(Washington)
04 fév. 2002

Maher, Lieutenant, Earl
4 ESR
BFC Gagetown
22-24 janv. 2002

Malec, M., George
Capitaine adjoint de port sur la
sécurité portuaire
Administration portuaire de
Halifax
22-24 janv. 2002

Mason, Mme, Nancy
Directrice, Bureau des affaires
canadiennes, Bureau des affaires
de l'hémisphère occidental
Département d'État (Etats-Unis)
06 fév. 2002

Massicotte, Mme, Olga
Directrice générale, région de
l'Atlantique
Anciens combattants Canada
22-24 janv. 2002

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Mattie, Adjudant-chef, Fred
12e Escadron de maintenance
(Air)
12e Escadre Shearwater
22-24 janv. 2002

McKinnon, Chef, David P.
Chef de police
Service de police régional de
Halifax
22-24 janv. 2002

McNeil, Commodore, Daniel
Directeur, Planification des
Forces et coordination du
programme, vice-chef d'état-
major de la Défense
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Miller, M., Frank
Directeur principal, conseiller
militaire du Président
Conseil national de sécurité
américain
07 fév. 2002

Mitchell, M., Barry
Directeur, Région de la Nouvelle-
Écosse
Agence des douanes et du revenu
du Canada
22-24 janv. 2002

McIlhenny, M., Bill
Directeur pour le Canada et le
Mexique
Conseil national de sécurité
(États-Unis)
07 fév. 2002

McManus, Lieutenant-colonel ,
J.J. (John)
commandant, 443e escadron
(MH)
Commandement de la force
aérienne du Pacifique
18-22 nov. 2001

Mercer, M., Wayne
Vice-président intérimaire,
Région de la Nouvelle-Écosse
Customs Excise union Douanes
Accise (CEUDA)
22-24 janv. 2002

Minto, M., Shahid
Vérificateur général adjoint
Bureau du Vérificateur général
du Canada
10 déc. 2001

Mitchell, Brigadier-général,
Greg
Commandant
Secteur de l'Atlantique de la
Force terrestre
22-24 janv. 2002

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Mogan, M., Darragh
Directeur général des politiques
en matière de programmes et de
services, Services des Anciens
Combattants
Anciens combattants Canada
22-24 janv. 2002

Munger, Adjudant chef, JER
Adjudant chef du commandant de
la Force terrestre
Ministère de la Défense nationale
03 déc. 2001

Murray, Mme, Anne C.
Vice-présidente, Affaires
communautaires et
environnementales
Aéroport international de
Vancouver
18-22 nov. 2001

Narayan, M., Francis
Service de chiens détecteurs
Agence des douanes et du revenu
du Canada
18-22 nov. 2001

Neville, Lieutenant-colonel,
Shirley
Officier d'administration de
l'escadre et commandant
intérimaire de l'escadre
17e escadre
18-22 nov. 2001

Morris, Mme, Linda
Directrice, Affaires publiques
Administration portuaire de
Vancouver
18-22 nov. 2001

Murphy, Capitaine (M), R.D.
(Dan)
Commandant adjoint, Flotte
canadienne du Pacifique
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

Murray, M., Larry
Sous-ministre
Services des anciens combattants
22-24 janv. 2002

Neuman, , Susanne M.
Division de la vérification
Agence des douanes et du revenu
du Canada
18-22 nov. 2001

Newberry, M., Robert J.
Directeur principal, Sécurité du
territoire
Le Pentagone
06 fév. 2002

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Newton, Capitaine, John F.
Officier supérieur d'état-major,
Opérations
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

O'Bright, M., Gary
Directeur général, Opérations,
Bureau de la protection des
infrastructures essentielles et de la
protection civile
Ministère de la Défense nationale
19 juillet 2001

Ortiz, L'honorable, Solomon P.
Membre supérieur (démocrate -
Texas)
Sous-comité sur l'état de
préparation militaire, Comité de
la chambre sur le service armé
(États-Unis)
06 fév. 2002

Paulson, Capitaine (M), Gary
Commandant, NCSM Algonquin
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

Pearson, Lieutenant colonel,
Michael J.
Commandant, École d'infanterie
SAT
BFC Gagetown
22-24 janv. 2002

Nymark, Mme, Christine
Sous-ministre adjointe déléguée
Transports Canada
28 janv. 2002

O'Hanlon, M., Michael
Attaché supérieur de recherche,
Étude des politiques étrangères
The Brookins Institution
05 fév. 2002

O'Shea, M., Kevin
Directeur, Direction des relations
générales avec les États-Unis
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international
28 janv. 2002

Payne, Capitaine (M), Richard
Commandant, Installation de
maintenance de la flotte de Cape Scott
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

Pellerin, Colonel (retraité),
Alain
Directeur exécutif
Conférence des associations de
la défense
15 oct. 2001

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Peters, Colonel, William
Directeur, Planification
stratégique) Opérations
terrestres), chef d'état-major de
l'Armée de terre
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Pichette, M., Pierre-Paul
Assistant-directeur,
Service de la police de la
Communauté urbaine de Montréal
5-6 nov. 2001

Pile, Capitaine (M), T.H.W.
(Tyron)
Commandant, groupe 4,
Opérations maritimes
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

Pitman, Sergent, B.R. (Brian)
Forces conjointes du secteur
riverain, Vancouver
Gendarmerie royale du Canada
18-22 nov. 2001

Primeau, M., Pierre
Enquêteur
Unité mixte des enquêtes sur le
crime organisé, Gendarmerie
royale du Canada
5-6 nov. 2001

Pharand, M., Pierre
Directeur, Protection
aéroportuaire
Aéroport de Montréal
05-06 nov. 2001

Pigeon, M., Jean François
Directeur intérimaire, Sécurité
Aéroports de Montréal
05-06 nov. 2001

Pilgrim, Surintendant, J. Wayne
Officier responsable de la Sous-
direction des enquêtes relatives à la
sécurité nationale
Gendarmerie royale du Canada
19 juillet 2001

Preece, Capitaine (M), Christian
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

Proulx, Commissaire adjoint,
Richard
Direction des renseignements
criminels
Gendarmerie royale du Canada
22 oct. 2001

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Reed, L'honorable, Jack
Président (démocrate - Rhode Island)
Comité du Sénat sur les services armés (États-Unis)
05 fév. 2002

Richmond, M., Craig
Vice-président, Opérations aéroportuaires
Aéroport international de Vancouver
18-22 nov. 2001

Ross, Major général, H. Cameron
Directeur général, Politique de la sécurité internationale
Ministère de la Défense nationale
28 janv. 2002

Salesses, Lieutenant-colonel, Bob
Direction de la logistique,
Sécurité nationale (Etats-Unis)
Le Pentagone
06 fév. 2002

Sensenbrenner, Jr., L'honorable, F. James
Président (républicain - Wisconsin)
Comité judiciaire de la Chambre (États-Unis)
07 fév. 2002

Reid, Lieutenant-colonel, Gord
Commandant, École de navigation aérienne des Forces canadiennes
17e escadre
18-22 nov. 2001

Rose, M., Frank
Adjoint, Politique de défense antimissiles
Le Pentagone
06 fév. 2002

Rumsfeld, L'honorable, Donald
secrétaire de la Défense (États-Unis)
06 fév. 2002

Samson, Brigadier-général, P.M.
Directeur général -- renseignement
Ministère de la Défense
22 oct. 2001

Shapardanov, M., Chris
Conseiller politique
Ambassade du Canada (Washington)
04 fév. 2002

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Simmons, M., Robert
Directeur adjoint, Office of European Security and Political Affairs, Bureau of European and Eurasian Affairs
Département d'État (Etats-Unis)
06 fév. 2002

Skelton, L'honorable, Ike
Membre supérieur (démocrate - Missouri)
Comité de la Chambre sur les services armés (États-Unis)
06 fév. 2002

Starck, Me, Richard
Avocat-conseil, Service fédéral des poursuites, Bureau régional du Québec
Ministère de la justice
5-6 nov. 2001

Stewart, M., James
Ressources humaines civiles
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

Stump, L'honorable, Bob
Président (républicain - Arizona)
Comité de la Chambre sur les services armés (États-Unis)
06 fév. 2002

Sinclair, Mme, Jill
Directrice générale, Direction générale de la sécurité internationale
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
28 janv. 2002

Slater, , Scenery C.
Agent des programmes, District du Vancouver métropolitain
Agence des douanes et du revenu du Canada
18-22 nov. 2001

Stark, Lieutenant-commandant, Gary
Commandant, NCSM Whitehorse
Forces maritimes du Pacifique
18-22 nov. 2001

St-Pierre, M., Jacquelin
Commandant, chef du poste de quartier 5
Service de police de la Communauté urbaine de Montréal
5-6 nov. 2001

Szczerbaniwicz, Lieutenant-colonel, Gary
Commandant, 407e escadron
Commandement de la force aérienne du Pacifique
18-22 nov. 2001

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Taylor, L'honorable, Gene
Membre supérieur (démocrate - Mississippi)
Sous-comité sur les approvisionnements militaires, Comité de la Chambre sur le service armé (États-Unis)
06 fév. 2002

Theilmann, M., Mike
Directeur intérimaire, Division de la lutte contre le terrorisme
Ministère du Solliciteur général
19 juillet 2001

Verga, M., Peter F.
Adjoint spécial, Sécurité nationale (États-Unis)
Le Pentagone
06 fév. 2002

Ward, Colonel, Mike J.
Commandant, Centre d'instruction au combat
BFC Gagetown
22-24 janv. 2002

Taylor, M., Robert
Inspecteur
Police de Vancouver
18-22 nov. 2001

Tulenko, M., Timothy
Agent politique et militaire,
Bureau des affaires canadiennes,
Bureau des affaires de l'hémisphère occidental
Département d'État américain (Etats-Unis)
06 fév. 2002

Wamback, Lieutenant-commandant, Arthur
Commandant, NCSM Windsor
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

Wark, M., Wesley K.
Professeur agrégé, Département d'histoire
TrinityCollege, Université de Toronto
01 oct. 2001

ANNEXE III
PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Warner, L'honorable, John
Membre supérieur (républicain - Virginie)
membre supérieur, Comité du Sénat sur les services armés (États-Unis)
05 fév. 2002

Weldon, L'honorable, Curt
Président (républicain - Pennsylvanie)
Sous-Comité sur les approvisionnements militaires, Comité de la Chambre sur le service armé (États-Unis)
06 fév. 2002

Woodburn, Commandant, William
Commandant, Division des sous-marins
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janv. 2002

Watts, Adjudant-chef, Ernest
3e Groupe de soutien de secteur
BFC Gagetown
22-24 janv. 2002

Whitburn, Lieutenant-colonel, Tom
435e escadron
17e escadre
18-22 nov. 2001

Zoom, ,
Chien détecteur
Agence des douanes et du revenu du Canada
18-22 nov. 2001

ANNEXE IV

ORGANISATIONS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

1ère Division aérienne du Canada
12e Escadre Shearwater
17e escadre
Administration de l'aéroport international de Vancouver
Administration portuaire de Halifax
Administration portuaire de Vancouver
Aéroport international de Vancouver
Aéroports de Montréal
Air Canada
Agence des douanes et du revenu du Canada
Ambassade du Canada (Washington)
Anciens combattants Canada
BFC Gagetown
Black Watch
Brookins Institution (The)
Bureau du Conseil privé
Bureau du Secrétaire de la défense (Etats-Unis)
Bureau du Vérificateur général du Canada
Carnegie Foundation (The)
Comité de la Chambre sur les services armés (États-Unis)
Comité judiciaire de la Chambre (États-Unis)
Comité du Sénat sur les services armés (États-Unis)
Comité spécial de la Chambre sur le renseignement (États-Unis)
Commandement de la force aérienne du Pacifique
Conférence des associations de la défense
Conseil national de la sécurité (Etats-Unis)
Customs Excise Union Douanes Accise (CEUDA)
Département de Richmond
Département d'État américain
École des études politiques, Université Queen
Études sur la sécurité nationale, Council on Foreign Relations
Fédération des instituts militaires et interarmées du Canada
Forces maritimes de l'Atlantique
Forces maritimes du Pacifique
Gendarmerie royale du Canada
KPMG Investigation and Security Inc.
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

ANNEXE IV

ORGANISATIONS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Ministère de la Défense nationale
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
Ministère de la Justice
Ministère du Solliciteur général du Canada
Organized Crime Agency of British Columbia
Le Pentagone
Police de Vancouver
Région canadienne du NORAD
Secrétaire de la Défense (États-Unis)
Secteur de l'Atlantique de la Force terrestre
Sécurité nationale (États-Unis)
Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
Service de police régional de Halifax
Service de police de la Communauté urbaine de Montréal
Sûreté du Québec
Transports Canada
Trinity College
Unité mixte des enquêtes sur le crime organisé, Gendarmerie royale du Canada
Université de Toronto
U.S. Defence Advanced Research Projects Agency (DARPA)

ANNEXE V

STATISTIQUES SUR LES ACTIVITÉES DU COMITÉ

Nombre de personnes qui ont comparu devant le Comité	Nombre d'organisations qui ont comparu devant le Comité	Nombre d'heures
204	57	173.5

ANNEXE VI LISTES DES PIÈCES

- Pièce #1 : Conférence des associations de la défense
(26 novembre 2001, fascicule n° 7)
- Pièce #2 : La Royal Canadian Military Institute
(26 novembre 2001, fascicule n° 7)
- Pièce #3 : Le Conseil pour la sécurité canadienne au XXIe siècle du Centre d'études militaire et stratégique
(26 novembre 2001, fascicule n° 7)
- Pièce #4 : Bibliothèque du Parlement – le sujet du projet de loi C-36
(26 novembre 2001, fascicule n° 7)
- Pièce #5 : Ministère de la Défense nationale – les Forces maritimes du Pacifique
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)
- Pièce #6 : Le port de Vancouver
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)
- Pièce #7 : Service de la police de la Ville de Vancouver
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)
- Pièce #8 : Transports Canada
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)
- Pièce #9 : Aéroport international de Vancouver
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)
- Pièce #10 : Gendarmerie royale du Canada (GRC)
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)
- Pièce #11 : Immigration Canada
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)
- Pièce #12 : Douanes Canada
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)

ANNEXE VI

LISTES DES PIÈCES

- Pièce #13 : La Première division aérienne du Canada
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)
- Pièce #14 : Ministère de la Défense nationale – la 17^e Escadre
Winnipeg
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)
- Pièce #15 : Air Canada
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)
- Pièce #16 : Ministère de la Défense nationale – BFC Gagetown
(10 décembre 2001, fascicule n° 9)
- Pièce #17 : Autorité portuaire de Halifax
(11 février 2002, fascicule n° 12)
- Pièce #18 : Gendarmerie royale du Canada
(11 février 2002, fascicule n° 12)
- Pièce #19 : Anciens combattants Canada
(11 février 2002, fascicule n° 12)
- Pièce #20 : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(11 février 2002, fascicule n° 12)

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur Atkins)

SÉNATEUR NORMAN K. ATKINS, D.D.C.

Nommé au Sénat du Canada le 2 juillet 1986, Norman Atkins a travaillé pendant plus de 27 ans dans le domaine des communications avant de devenir membre de la Chambre haute du Parlement.

Le sénateur Atkins est un ancien président de Camp Associates Advertising Limited, une agence de publicité à service complet entièrement canadienne, faisant affaire avec des clients des secteurs public et privé au pays et à l'étranger. Il est entré au service de l'agence en 1959 et y a occupé diverses fonctions avant d'en devenir président en 1968. Le sénateur Atkins a aussi joué un rôle actif dans l'industrie de la publicité et occupé les fonctions d'administrateur à l'Institut de la publicité canadienne entre 1982 et 1985.

Le sénateur Atkins est un ancien président et un administrateur honoraire du Albany Club de Toronto, et il a été président coordonnateur de Diabète Canada, de 1982 à 1987. Il a aussi été administrateur à la Fondation du diabète juvénile, au Dellcrest Children's Centre et à l'Institut d'engagement politique, ainsi que président de la campagne de financement du Camp Trillium-Rainbow Lake.

Le sénateur Atkins s'intéresse à la vie politique depuis longtemps, ayant consacré temps et énergie à œuvrer au sein du Parti progressiste-conservateur aux niveaux national et provincial pendant plus de 30 ans. Il a assumé des responsabilités de premier plan au cours d'un certain nombre de campagnes électorales et il a exercé les fonctions de conseiller auprès du premier ministre, le très hon. Brian Mulroney, du très hon. Robert L. Stanfield, ancien chef du Parti progressiste-conservateur du Canada et de l'hon. William G. Davis, ancien premier ministre de l'Ontario.

Lors des élections fédérales de 1984, le sénateur Atkins a été président de la campagne nationale qui a fait élire le gouvernement progressiste-conservateur et, le 1er août 1986, il a été nommé président national de l'Organisation du Parti progressiste-conservateur du Canada par le très hon. Brian Mulroney.

Par la suite, le sénateur Atkins a occupé le poste de président national de la Campagne électorale fédérale de 1988 qui s'est terminée par l'élection historique d'un deuxième gouvernement progressiste-conservateur majoritaire.

Le sénateur Atkins est actuellement président du caucus progressiste-conservateur du Sénat, après avoir été président du caucus national de 1993 à 1997. Il est

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénateur Atkins)

également vice-président du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration, membre du Comité de la sécurité nationale et de la défense, et membre du Sous-comité des anciens combattants.

Depuis 1988, le sénateur Atkins collabore à un certain nombre de projets spéciaux et d'activités communautaires, et plus particulièrement à l'élaboration et à la mise en œuvre du Front commun pour la santé en Ontario ainsi que de la campagne Partenairesanté dans la fonction publique fédérale.

Le sénateur Atkins est né à Glen Ridge, au New Jersey. Sa famille est originaire de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, où il a passé beaucoup de temps au cours des années. Il a fait ses études au collège Appleby à Oakville, en Ontario, et à l'Université Acadia à Wolfville, en Nouvelle-Écosse, où il a obtenu un baccalauréat ès art en 1957. Le sénateur Atkins a ensuite reçu un doctorat honorifique en droit civil en 2000 de l'Université Acadia.

Au cours des années, le sénateur Atkins a joué un rôle sur la scène politique, dans le milieu communautaire et auprès des œuvres de bienfaisance, comme organisateur et participant de certains nombreux d'activités importantes.

- 1997-1999 Président de la campagne de financement du camp Trillium-Rainbow Lake
- 1997* Président du caucus PC du Sénat
- 1993-1997 Président du caucus PC national
- 1992 Administrateur et membre du Comité directeur des appels d'offres, Société Expo 98 de la Ville de Toronto
- 1990 Membre du comité directeur des appels d'offres, Expo 2000 de la Ville de Toronto
- 1988 Campagne électorale fédérale (président national)
- 1986 Nommé président national de l'Organisation du Parti PC du Canada
- 1985 Course à la direction du parti en Ontario (président de campagne de Larry Grossman)
- 1985 Course à la direction du parti en Ontario (président de campagne de

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur Atkins)

	Roy McMurtry)
1984	Campagne électorale fédérale (président national)
1983	Élections générales des Bermudes (conseiller principal du United Bermuda Party)
1982	Campagne électorale provinciale au Nouveau-Brunswick (coordonnateur des communications et conseiller à l'organisation)
1982	Campagne électorale provinciale à Terre-Neuve (conseiller aux communications)
1981	Campagne électorale provinciale en Ontario (président de campagne)
1979	Campagne électorale provinciale à Terre-Neuve (coordonnateur des communications et conseiller à l'organisation)
1978	Campagne électorale provinciale au Nouveau-Brunswick (conseiller aux communications et à l'organisation)
1977	Campagne électorale provinciale en Ontario (coprésident de campagne)
1975	Campagne électorale provinciale en Ontario (directeur de campagne)
1974	Campagne électorale fédérale (directeur des opérations)
1974	Campagne électorale provinciale au Nouveau-Brunswick (conseiller en communication et à l'organisation)
1972	Campagne électorale fédérale (coordonnateur des communications)
1971	Campagne électorale provinciale en Ontario (directeur de campagne)
1971	Course à la direction du parti en Ontario (président de campagne d'Allan Lawrence)
1970	Campagne électorale provinciale à l'Île-du-Prince-Édouard (conseiller aux communications et à l'organisation)
1970	Campagne électorale provinciale en Nouvelle-Écosse (coordonnateur

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénateur Atkins)

	des communications)
1970	Campagne électorale provinciale au Nouveau-Brunswick (conseiller en organisation)
1968	Campagne électorale fédérale (directeur de campagne de D.K. Camp dans la circonscription de Don Valley)
1967	Campagne électorale provinciale en Nouvelle-Écosse (coordonnateur des communications/conseiller en organisation)
1967	Course à la direction du parti fédéral (coprésident du congrès d'investiture pour R. L. Stanfield)
1966	Campagne pour le président national (directeur de campagne de D.K. Camp)
1965	Élections fédérales (directeur de campagne de D.K. Camp dans la circonscription d'Eglinton)
1964	Conférence sur la politique fédérale – « Conférence nationale sur les objectifs canadiens » (membre du comité de planification et organisateur sur place)
1964	Campagne pour le président national (directeur de campagne de D.K. Camp)
1963	Campagne électorale provinciale en Nouvelle-Écosse (coordonnateur des communications et de la production)
1963	Campagne électorale fédérale (coordonnateur de la production)
1962	Campagne électorale provinciale au Manitoba (coordonnateur des communications et de la production)
1962	Campagne électorale fédérale (coordonnateur de la production)
1960	Campagne électorale provinciale au Nouveau-Brunswick (coordonnateur des communications et de la production)
1960	Campagne électorale provinciale en Nouvelle-Écosse (coordonnateur

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur Atkins)

des communications et de la production)

- 1957 Campagne électorale fédérale (adjoint du coordonnateur de campagne pour le Canada atlantique)
- 1956 Campagne provinciale en Nouvelle-Écosse (élève organisateur)
- 1956 Campagne provinciale au Nouveau-Brunswick (adjoint du coordonnateur de campagne et personne à tout faire)
- 1952 Campagne provinciale au Nouveau-Brunswick (adjoint du coordonnateur de campagne et personne à tout faire)

*Actuellement président

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénateur Banks)



**Tommy Banks - Parti libéral
du Canada**

Province: Alberta

**Division
sénatoriale:** Edmonton

Nommé(e) par: Chrétien (L)

Bureau: 408, Édifice
Victoria

Téléphone: (613) 995-1889

Biographie

Date de naissance: Le 17 décembre 1936

M. Tommy Banks est reconnu au Canada comme étant l'un de nos artistes les plus accomplis et les plus polyvalents. Il contribue en outre au rayonnement de la culture canadienne dans le monde.

De 1968 à 1983, l'actuel propriétaire de la compagnie Tommy Banks Music Ltd. a animé The Tommy Banks Show. M. Banks s'est vu décerner un prix Gémeaux pour sa prestation dans une émission de variétés à la télévision.

Musicien lauréat d'un prix Juno, M. Banks s'est fait connaître sur la scène nationale et internationale à titre de chef d'orchestre ou de directeur musical de divers événements marquants tels une représentation de gala en présence de la Reine en 1978; les Jeux du Commonwealth de 1978; les Jeux mondiaux universitaires de 1983; et les cérémonies inaugurales d'EXPO 1986 et des XVe Jeux olympiques d'hiver en 1988. Il a aussi été le chef d'orchestre invité d'orchestres symphoniques partout au Canada et aux États-Unis.

En qualité de président fondateur de la Alberta Foundation for the Performing Arts, M. Banks s'est dévoué sans compter afin que d'autres musiciens et artistes de talent puissent obtenir la reconnaissance qu'ils méritent dans toutes les régions du pays.

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur Banks)

En 1979, M. Banks a reçu un diplôme honorifique en musique du Collège Grant MacEwan. La même année, il a remporté le prix Juno et le Grand Prix du Disque-Canada. En 1987, l'Université de l'Alberta lui a conféré un doctorat honorifique en droit. En 1990, le prix Sir Frederick Haultain lui a été attribué.

En 1991, M. Banks a été reçu Officier de l'Ordre du Canada, puis il a été décoré de l'Ordre de l'excellence de l'Alberta en 1993.

Le 9 mai 2001, le sénateur Tommy Banks a été nommé vice-président du Groupe de travail libéral du Premier ministre sur les questions urbaines, qui explorera de concert avec les citoyens, les experts et d'autres instances publiques les façons de mieux collaborer, à l'intérieur de la sphère de compétence fédérale, en vue de rehausser la qualité de vie dans nos grands centres urbains.

M. Banks habite à Edmonton.

Membre actuel du/des comité(s) du Sénat suivant(s):

Banques et commerce
Énergie, environnement et Ressources naturelles
Finances nationales
Le Comité spécial sur les drogues illicites
Sécurité nationale et de la défense

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénateur Cordy)

CORDY, hon. Jane M.

Division sénatoriale : Nouvelle-Écosse

Adresse au Parlement : édifice Victoria, pièce 314

Tél. : (613) 995-8409; Fax : (613) 995-8432

Courriel : cordyj@sen.parl.gc.ca

Date de nomination : 9 juin 2000 Retraite : 2 juillet 2025

Date de naissance : 2 juillet 1950

Études : Nova Scotia Teachers College

Mount Saint Vincent University

Activités publiques :

Vice-présidente, Halifax-Dartmouth Port Development Commission

Présidente du conseil d'arbitrage, Développement des ressources humaines Canada, région de Halifax

Membre du conseil d'administration de Phoenix House

Membre du jury, Dartmouth Book Awards, 1993-1995 et 1999-2000

Membre du comité de planification stratégique, Colby Village Elementary School

Bénévole et lectrice, programme d'instruction religieuse, église St. Clement, Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

Antécédents professionnels :

Enseignante :

Commission scolaire de Sydney

Commission scolaire d'Halifax

Commission scolaire de New Glasgow

Commission scolaire régionale d'Halifax

Domaines d'intérêt et spécialités :

Éducation, services aux enfants, affaires sociales, soins de santé.

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur Cordy)

Membre des comités sénatoriaux suivants :

Comité sénatorial spécial chargé d'étudier le projet de loi C-20 (2000)
Comité sénatorial permanent des transports et des communications (2000)
Comité sénatorial permanent des peuples autochtones
Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie
Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement
Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité

Associations parlementaires et groupes d'amitié

Association parlementaire Canada-Europe
Groupe interparlementaire Canada-États-Unis
Association parlementaire du Commonwealth, section canadienne
Union interparlementaire, section canadienne
Association parlementaire canadienne de l'OTAN
Parlementaires canadiens pour une action mondiale (2000)
Groupe d'amitié Canada-Allemagne
Groupe d'amitié Canada-Israel
Groupe d'amitié Canada-Italie

État civil :

Mariée à Bob Cordy; deux filles, Alison et Michelle

Adresse sur la colline :

Sénat du Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0A4

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénateur Day)



Joseph A. Day - Parti libéral du Canada

Province: N.B. /N.-B.
Division sénatoriale: Saint John-Kennebecasis, Nouveau-Brunswick
Nommé(e) par: Chrétien (L)
Bureau: 620, Édifice Victoria
Téléphone: (613) 992-0833

Biographie

Date de naissance: Le 24 janvier 1945

Lieu de naissance: Saint John, N.B.

Nomination : 24 octobre 2001 , **Retraite :** 2020

Études :

Baccalauréat en génie, Collège militaire royal du Canada

Baccalauréat en droit, Université Queen

Maîtrise en droit commercial (Osgoode Hall Law School)

Carrière publique :

Candidat défait du Parti libéral du Canada, 1978, 1979, 1980

Candidat défait à la course à la chefferie du Parti libéral du Nouveau-Brunswick, 1982

Candidat défait du Parti libéral du Nouveau-Brunswick à Saint John nord, 1982

Carrière privée :

Exercice du droit à Toronto, Saint John, Ottawa et Kitchener-Waterloo

Droit commercial - Agent des brevets et des marques

Questions de droit touchant l'arbitrage commercial international et la technologie

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur Day)

Conseiller juridique d'une entreprise privée diversifiée
Président et directeur général de la N.B. Forest Product Association

Activités actuelles au Sénat :

Comité de l'agriculture et des forêts
Comité des finances nationales (formule de péréquation)
Comité de la sécurité nationale et de la défense

Champs d'intérêts et spécialisations :

Sciences et technologie
Défense
Commerce international
Droits de la personne au niveau international
Patrimoine et alphabétisation

Groupes parlementaires :

Association législative Canada-Chine
Association parlementaire Canada-Europe
Association interparlementaire Canada-France
Groupe interparlementaire Canada-Japon
Association interparlementaire Canada-Royaume-Uni
Groupe interparlementaire Canada-États-Unis
Association parlementaire canadienne de l'OTAN
Association parlementaire du Commonwealth
Union interparlementaire
Assemblée parlementaire de la francophonie
Groupe d'amitié Canada-Allemagne
Groupe d'amitié Canada-Irlande
Groupe d'amitié Canada-Israël
Groupe d'amitié Canada-Italie

Titres honorifiques :

Membre honoraire à vie du Royal Military Colleges Club of Canada Foundation Inc.
Membre du conseil d'administration du Corps canadien des commissionnaires
Membre de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénateur Day)

Famille :

Conjointe : Georgie Fraser Day

Enfants : Emilie, Université Mount Allison et Fraser Day, école secondaire
Hampton

Religion : Église unie du Canada

Langues parlées : Anglais et français

Adresse de courriel: dayja@sen.parl.gc.ca

Membre actuel du/des comité(s) du Sénat suivant(s):

Agriculture et forêts

Sécurité nationale et de la défense

Sous-comité Anciens combattants

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur Forrestall)

HONORABLE J. MICHAEL FORRESTALL

L'honorable J. Michael Forrestall est né à Deep Brook (Nouvelle-Écosse) le 23 septembre 1932. Avant de se lancer en politique, il occupe un poste de journaliste au *Chronicle Herald* puis se joint à l'équipe de direction d'une compagnie aérienne. Il est élu pour la première fois à la Chambre des communes à l'élection générale de 1965.

Il est réélu en 1968, 1972, 1974, 1979, 1980 et 1984. En 1966, il prend les fonctions de porte-parole de l'opposition officielle en matière de défense et conteste la position du gouvernement du premier ministre Pearson concernant l'unification des Forces canadiennes. De 1966 à 1979, il exerce les fonctions de porte-parole en matière de défense et siège au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants de la Chambre des communes.

De 1979 à 1984, M. Forrestall est membre ou membre suppléant de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Il occupe également le poste de rapporteur général du Comité militaire de l'Assemblée et présente le rapport du Comité intitulé Sécurité de l'Alliance dans les années 1980. En novembre 1984, il dirige la délégation canadienne à la 30e Session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

En 1984, M. Forrestall est nommé secrétaire parlementaire du ministre des Transports et en 1986, il exerce ces fonctions auprès du ministre de l'Expansion industrielle régionale et du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il est défait à l'élection générale de 1988. En 1989, il est nommé au conseil d'administration de Marine atlantique et en 1990, au Tribunal d'appel des anciens combattants.

Le 27 septembre 1990, M. Forrestall est nommé au Sénat du Canada. En 1993-1994, il siège au Comité parlementaire mixte de la politique canadienne de défense et il continue d'exercer les fonctions de porte-parole du Sénat en matière de défense et de transport. Il est actuellement vice-président du Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, vice-président du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, et membre du Comité permanent de la régie interne. Il a en outre fait partie du Comité sénatorial permanent sur le Régiment aéroporté du Canada en Somalie, du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, et du Sous-comité sénatorial sur les affaires des anciens combattants. À la dernière session parlementaire, il a posé plus de 180 questions

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénateur Forrestall)

sur des dossiers relatifs à la défense et la politique étrangère.

M. Forrestall est actuellement membre de l'Association parlementaire de l'OTAN, de l'Union interparlementaire, de l'Association parlementaire du Commonwealth, du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis et de la Légion royale canadienne.

Son bureau est situé à la pièce 363-S de l'édifice du Centre, Sénat du Canada, Ottawa (Ontario) K1A OA4, (613) 943-1442, fax (613) 943-1795.

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur Kenny)

L'honorable Colin Kenny, sénateur

Profil de carrière

L'honorable Colin Kenny a prêté serment le 29 juin 1984 à titre de représentant de la province de l'Ontario. Il a débuté sa carrière politique en 1968 en occupant le poste de directeur exécutif du Parti libéral de l'Ontario. De 1970 à 1979, il a exercé au bureau du premier ministre les fonctions d'adjoint spécial, de directeur des opérations et de conseiller en politique. Il a aussi été adjoint au secrétaire principal du premier ministre, le très honorable Pierre Trudeau.

Rôle au sein de comités

Au cours de sa carrière au Parlement, le sénateur Kenny a siégé à de nombreux comités, dont le Comité spécial sur le terrorisme et la sécurité (1986-1988 et 1989-1991), le Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada (1994), le Comité permanent des banques et du commerce, le Comité permanent des finances nationales et le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Il est actuellement président du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense et vice-président du Comité spécial sur les drogues illicites. Il siège aussi au Comité directeur du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Questions de défense

Le sénateur Kenny a été élu rapporteur du Comité de la défense et de la sécurité de l'Association parlementaire de l'OTAN. Il occupait auparavant les postes de président de la sous-commission de l'avenir de la sécurité et de la capacité de défense et de vice-président de la sous-commission sur l'avenir des forces armées de l'Association parlementaire de l'OTAN.

EMAIL: kennyco@sen.parl.gc.ca

Website: <http://sen.parl.gc.ca/ckenny>

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénateur LaPierre)



**Laurier L. LaPierre - Parti libéral
du Canada**

Province: Ontario

**Division
sénatoriale:** Ontario

Nommé(e) par: Chrétien (L)

Bureau: 343, édifice de
l'Est

Téléphone: (613) 992-0081

Biographie

Date de naissance: Le 21 novembre 1929

Nomination : Juin 2001

M. Laurier LaPierre est bien connu et très respecté dans tout le Canada pour ses réalisations extraordinaires en tant qu'auteur, journaliste, commentateur et éducateur. de 1997 au 2000.

M. LaPierre a obtenu un baccalauréat, une maîtrise ainsi qu'un doctorat en histoire de l'Université de Toronto, un doctorat honorifique en droit de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et un doctorat en lettres (*honoris causa*) de l'Université Brock. De 1959 à 1978, il a enseigné à l'Université Western Ontario, au Collège Loyola et à l'Université McGill. En 1993-1994, il a été professeur de journalisme invité à la Chaire Max Bell de l'Université de Regina.

Il a acquis une réputation nationale pour son travail à la CBC entre 1962 et 1978 à titre d'animateur et rédacteur d'émissions comme *This Hour Has Seven Days*, *Inquiry* et *Midnight*. Au fil des ans, il a aussi été un animateur et un commentateur de radio et de télévision très recherché. Au moment de sa nomination, il était président de Téléfilm Canada. Il est actuellement le président honoraire de la Célébration du patrimoine Historica.

Autorité reconnue en matière d'histoire du Canada et d'affaires publiques,

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur LaPierre)

M. LaPierre a écrit une foule de livres et d'articles ou en a dirigé la publication. La liste comprend : *Quebec: A Tale of Love*; *Sir Wilfrid Laurier and the Romance of Canada*; *1759: The Battle for Canada*; *Québec hier et aujourd'hui*; et *The Apprenticeship of Canada, 1876-1914*. Il a collaboré entre autres au *Financial Post*, à la *International Review*, au *Canadian Forum* et à l'encyclopédie *Britannica*. À la fin des années 70, il a siégé à la Commission d'enquête sur l'éducation des jeunes enfants et, à partir de 1990-1991, il a animé les assemblées électroniques tenues dans le cadre du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada. Il était membre du Comité de surveillance des changements du Ministre sur la mise en oeuvre du changement au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes de 1997 au 2000.

M. LaPierre a été reçu Officier de l'Ordre du Canada en 1994.

Activités au Sénat :

Membre du Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité (2001-).

Membre du Comité sénatorial des transports et des communications (2001-)

Membre du Comité mixte permanent des langues officielles (2001-)

Membre actuel du/des comité(s) du Sénat suivant(s):

Sécurité nationale et de la défense

Transports et communications

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénateur Meighen)

L' HONORABLE MICHAEL ARTHUR MEIGHEN, C.R., B.A., LL.L., LL.D.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Né le 25 mars 1939 à Montréal (Québec)
Épouse: Kelly Elizabeth Meighen (née Dillon)
Trois fils: Theodore Richard (Ted), Hugh Arthur Kennedy, Max Talbot de Lancey

ÉTUDES

Primaire et secondaire: Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario
Université de Genève, Certificat d'études françaises, 1957
Université McGill, Baccalauréat ès arts, 1960
Université Laval, LL.L. (avec distinction), 1963

HONORIFIQUE

Mount Allison University, Sackville, N-B, LL.D.
(honoris causa)

LANGUES

Anglais et français

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis 1990 Avocat conseil, Meighen Demers, Toronto (Ontario)

1990 Nommé membre du Sénat du Canada

Membre de comités: Comité sénatorial permanent des banques et du commerce; Comité sénatorial permanent des pêches; Sous-comité des anciens combattants (président); Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada (1994); Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada (1991-92).

1985-87 Conseiller juridique, Commission d'enquête sur les criminels de guerre (Deschênes)

1981-90 Partenaire du cabinet McMaster Meighen (plus tard Meighen Demers), Toronto (Ontario), spécialisé dans la pratique du droit administratif et commercial

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur Meighen)

1983	Nommé Conseiller de la Reine
1981	Admis au Barreau du Haut-Canada
1978-80	Vice-président, Directeur du marketing, TV Guide Inc., Toronto (Ontario)
1974-77	Élu Président national de l'Association progressiste conservatrice du Canada
1972, 1974	Élections fédérales, candidat officiel pour la circonscription de St-Henri-Westmount pour le Parti progressiste conservateur
1971	Président, Assemblée générale annuelle, Association progressiste conservatrice du Canada
1968-71	Élu Secrétaire national, Association progressiste conservatrice du Canada
1964-78	Associé, puis partenaire du cabinet McMaster Meighen, Montréal (Québec), spécialisé dans la pratique des litiges et du droit commercial
1964	Admis au Barreau de la province de Québec
MEMBRE	Sénat du Canada Barreau du Québec Association du Barreau canadien Barreau du Haut-Canada

ADMINISTRATEUR

Cundill Funds, Vancouver (Colombie Britannique), (Président du Conseil des gouverneurs)
Deutsche Bank Canada, Toronto (Ontario), (Président du Comité de révision et membre
du Comité de vérification)
Paribas Participations Limited, Toronto (Ontario)
CamVec Corporation, Toronto (Ontario), (Président, Comités de la Régie de l'entreprise
et Ressources humaines)
Cisco Systems Inc., Toronto (Ontario), (Membre, Comité consultatif)
J.C. Clark Ltd., Toronto (Ontario), (administrateur non membre de la profession)

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénateur Meighen)

ADMINISTRATEUR (ANTÉRIEUR)

Donahue Inc., Montréal (Québec)

Canadian General Investments Ltd., Toronto (Ontario) (Président du Conseil)

Third Canadian General Investment Trust, Toronto (Ontario)

Conwest Exploration Co. Ltd., Toronto (Ontario)

Groupe La Laurentienne Inc., Montréal (Québec)

Merchant Private Ltd., Toronto (Ontario)

Sodarcan Inc., Montréal (Québec)

BEP International Corp., Montréal (Québec)

UAP Inc., Montréal (Québec)

Connor Clark & Company Ltd., Toronto (Ontario)

Albany Club of Toronto, Toronto (Ontario)

Connor Clark Private Trust, Toronto (Ontario)

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Festival de Stratford du Canada (Président de la Fondation)

Toronto & Western Hospital Foundation (Administrateur)

Institut Loeb de recherche en santé (Administrateur)

Centre for Cultural Management, University of Waterloo (Président)

La Fondation de l'Université Laval (Administrateur et membre du Comité exécutif)

Trinity College School, Port Hope (Ontario), (Conseiller à vie)

Le Fonds PC du Canada (Administrateur et ancien président 1995-96)

Fonds d'apprentissage du Collège Frontières (Administrateur honoraire)

Fédération du saumon Atlantique - Canada (Vice-président)

Conseil consultatif de l'Armée du salut du grand Toronto (Président)

La Fondation T.R. Meighen, oeuvre de bienfaisance accréditée, St-Andrews, N.B.

(Président et administrateur)

University of King's College, Halifax, N.-É, (Chancelier élu)

Fondation de recherche canadienne du cancer de la prostate (Administrateur)

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES (ANTÉRIEURES)

Festival de Stratford du Canada, 1995-97 (Président) 1986-98 (Administrateur)

Stratford Festival Theatre Renewal Campaign, 1995-97 (Président)

Président du financement en Ontario pour la campagne de Jean Charest à la direction du Parti progressiste conservateur, 1993

Campagne de financement de l'Université Laval, 1985-87 (Coprésident, Comité des dons exceptionnels)

Campagne Défi, Université Laval, 1996-98 (Membre, Cabinet de la campagne)

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur Meighen)

Cancer Care International, 1995-98 (Administrateur)
Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer,
1982-93 (Président du conseil)
Ontario Cancer Institute / Princess Margaret Hospital, 1982-93 (Administrateur)
Ballet national du Canada, 1986-92 (Administrateur) 1990-91 (Président de la
campagne de sollicitation)
Musée des beaux-arts de Montréal, 1988-93 (Coprésident national, Campagne de
mobilisation de fonds)
Fonds McGill pour le XXIe siècle (Solliciteur bénévole, Comité de division
principal)
Conseil pour l'unité canadienne (Ancien président du conseil et membre à vie)

LOISIRS Pêche, golf, ski

Résidences: 4, avenue Lampert
Toronto, Ontario
M4W 1S6

201 Joe's Point Road
St. Andrews, N-B E5B 2J7

Bureau: Meighen Demers LLP
200, rue King ouest, 11ème étage
Toronto, Ontario M5H 3T4
Téléphone (416) 340-6016
Télécopieur (416) 977-5239
Courriel: mmeighen@meighen.com

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénatrice Pépin)

L'honorable sénatrice Lucie Pépin

Notes biographiques :

Née à Saint-Jean d'Iberville, Lucie Pépin a fait des études en sciences infirmières au cours desquelles elle s'est spécialisée en obstétrique et en gynécologie. Au début de sa vie active, elle s'est concentrée principalement sur la santé des femmes, ce qui l'a amenée à s'employer, tout au long de sa carrière, à promouvoir la justice sociale et les droits de la personne, en particulier ceux des femmes et des enfants.

Fertilité, contraception et reproduction

Madame Pépin a été l'une des pionnières de la planification des naissances. En 1966, elle collabore en effet à la mise sur pied du premier centre de planification des naissances au Québec et, peu après, à la création d'un réseau de cliniques dans l'ensemble des provinces du Canada.

De 1971 à 1979, elle exerce les fonctions de coordonnatrice nationale du Comité canadien de recherche en fertilité, organisme de recherche clinique en reproduction humaine. Elle agit également comme coordonnatrice auprès de plusieurs organismes internationaux dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Population Council, les Fondations Ford & Rockefeller de New York.

Au long des années 70, Madame Pépin donne des cours sur la contraception et la sexualité à la Faculté de médecine et aux départements de sciences infirmières et de sociologie de l'Université de Montréal. En 1975, elle est nommée coordonnatrice nationale de la Commission Badgley sur la justice et la santé chargée d'étudier l'application des dispositions législatives de la Loi sur l'avortement.

Droits des femmes

L'intérêt de Madame Pépin à l'égard de la santé des femmes l'amènera très vite à militer publiquement en faveur de leurs droits dans une perspective plus vaste. Elle joue un rôle important dans la coordination des actions menées à l'échelle nationale pour faire adopter une loi garantissant le droit des femmes à la contraception et à l'avortement et pour faire adopter une loi provinciale au Québec garantissant le droit des femmes de signer leurs propres autorisations médicales.

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénatrice Pépin)

Madame Pépin a aussi contribué à faire encaisser les droits des femmes dans la Constitution canadienne.

L'ardeur qu'elle met à faire évoluer la situation de la femme sera reconnue par le gouvernement canadien qui, en 1979, la nomme à la vice-présidence du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme et, l'année suivante, à la présidence de ce Conseil. Sous sa houlette, le Conseil mène des études et fournit au gouvernement fédéral des avis sur un vaste éventail de sujets, en particulier l'équité en matière d'emploi, la garde des enfants, la violence à l'endroit des femmes, la réforme des pensions, les droits des femmes et la Constitution ainsi que la réforme de la Loi sur le divorce. Au cours de son mandat, elle consulte régulièrement les représentantes des groupes de femmes des différentes régions du pays, ce qui lui permet de définir pour l'organisation une stratégie et de grandes orientations nationales.

En 1984, Madame Pépin est élue députée libérale d'Outremont au Parlement canadien. De 1985 à 1988, elle exerce les fonctions de porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine et siège aux comités parlementaires chargés d'étudier les projets de loi sur la garde des enfants, le divorce, la pornographie, l'immigration, la prostitution, les allocations familiales et l'équité en matière d'emploi. Elle assure en outre la présidence du caucus du Québec ainsi que la vice-présidence du Comité des politiques de son parti.

En 1989, elle est nommée commissaire de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. Seule femme membre de cette commission, elle souhaitait que des amendements soient apportés à la Loi électorale du Canada afin de faciliter l'entrée en politique fédérale des femmes et d'autres groupes sous-représentés.

En l'an 2000, elle devient membre du Comité honorifique pour les célébrations du 125^{ième} anniversaire du YWCA; 125 années de services aidant les femmes à gagner leur indépendance économique.

Les enfants et les adolescents

Dès le début de sa carrière, Lucie Pépin accorde une grande importance à la sensibilisation des jeunes aux questions telles la sexualité, la maternité, la contraception et l'interruption de grossesse. En raison de l'intérêt qu'elle porte aux jeunes, elle est invitée à participer, en tant que personne-ressource, à divers forums

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénatrice Pépin)

Au Sénat

Depuis sa nomination au Sénat en 1997, Madame Pépin a continué son travail dans le domaine des droits de la personne et de la justice sociale. Elle a été membre du Comité mixte spécial sur les droits de garde et de visite des enfants et coprésidente du Comité mixte spécial pour modifier l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 concernant le système scolaire au Québec (1997). Elle a fait partie du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignements et a été whip adjoint en 1998 à juin 2001. Madame Pépin a fait partie du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles où, en 1998, elle a parrainé le projet de loi C-57, modifiant la Loi sur le Nunavut relativement à la Cour de Justice du Nunavut. Elle a été membre du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie et du Sous-comité de mise à jour de «De la vie et de la mort» (Rapport sur les soins palliatifs). Elle a aussi joint le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles où elle a parrainé le projet de loi C-23, visant à moderniser le régime d'avantages et d'obligations dans les Lois du Canada. À l'automne 2000, elle s'est jointe aux membres du Comité spécial sur les drogues illicites et du Sous-comité des anciens combattants. En 2001, elle devenait membre du Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité . Elle a également été déléguée par l'honorable Art Eggleton, Ministre de la Défense nationale, pour participer aux travaux du plan d'action préparé par les militaires devant remédier aux difficultés familiales au sein des Forces armées. De plus, en juin 2001, elle a joint, en tant que représentante sénatoriale et parlementaire, le nouveau Comité de sélection des artistes des Forces armées canadiennes, sous le patronage du Ministère de la Défense nationale.

Elle siège présentement à titre de membre du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie ainsi que du sous-comité des anciens combattants.

ANNEXE VII
BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ
(Sénateur Wiebe)

WIEBE, hon. John E.N.

Division sénatoriale : Saskatchewan

Adresse au Sénat : Édifice Victoria, pièce 414

Tél. : (613) 995-1800 Fax : (613) 995-1861

Courriel : jwiebe@sen.parl.gc.ca

Date de nomination : 7 avril 2000 Retraite : 31 mai 2011

Date de naissance : 31 mai 1936

Études : Luther College, Regina

Université de la Saskatchewan

Carrière dans le secteur public :

Lieutenant-gouverneur, province de la Saskatchewan, mai 1994 – février 2000

Président, Section de la Saskatchewan, Conseil de liaison des Forces canadiennes, 1998-2000

Directeur, VIA Rail Canada Inc., 1979-1983

Député à l'Assemblée législative de la Saskatchewan, 1971-1979

Directeur, Saskatchewan Power Corporation, 1967-1971

Membre de la délégation commerciale envoyée en Chine par le ministère canadien de l'Agriculture

Membre de la délégation commerciale envoyée au Brésil par la Commission canadienne du blé

Membre, Saskatchewan Co-operative Advisory Board

Carrière dans le secteur privé :

Président et propriétaire de L & W Feeders Limited, 1970-1985

Président, Main Centre Wheat Pool Committee, Herbert Co-op

Membre du conseil d'administration, Herbert Credit Union

Membre fondateur et secrétaire-trésorier du parc régional Herbert Ferry

Prix et distinctions :

Chevalier, Order of St. John of Jerusalem, 21 octobre 1994

Membre honoraire, Royal Regina Golf Club

Membre honoraire, Saskatchewan Curling Association

Membre honoraire, Saskatchewan Commissionaries

Prix Master Farm Family

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ

(Sénateur Wiebe)

Activités au sein d'associations :

Ancien président, Club Lions de Herbert
Membre, Northwest Mounted Police Masonic Lodge
Membre, Swift Current Shrine
Saskatchewan Stock Growers Association (MEMBRE À VIE)
Saskatchewan Wheat Pool
Entraîneur principal et arbitre de hockey
Directeur, club 4-H de Rush Lake
Élève-officier, Royal Regina Rifles, 1957-1959

Domaines d'intérêt et spécialités :

Agriculture, commerce international, Forces canadiennes, environnement, développement économique régional, énergie, éducation, services à la jeunesse, culture.

Fonctions actuelles au sein de comités sénatoriaux :

Vice-président, Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (37^e législature)
Comité sénatorial permanent des banques et du commerce (37^e législature)
Comité de la défense et de la sécurité (37^e législature)

Groupes parlementaires :

Association parlementaire canadienne de l'OTAN
Union parlementaire du Commonwealth
UNESCO

Groupes d'amitié :

Groupe d'amitié Canada-Allemagne

Statut civil :

Marié à Ann Lewis; trois enfants et quatre petits-enfants

Adresse sur la colline : Sénat du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0A4

ROY V. BERLINQUETTE
CONSULTANT**ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS**

Roy Berlinquette, consultant dans le domaine policier et de la sécurité publique, occupait encore tout récemment le poste de sous-commissaire à la Gendarmerie royale du Canada, région du Nord-Ouest, Regina (Sask). Il vient de prendre sa retraite après une carrière bien remplie de 36 ans à la GRC où il a occupé plusieurs postes de direction. La région du Nord-Ouest comprend les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le territoire du Nunavut.

Avant d'être nommé sous-commissaire, il était commandant divisionnaire de la division « J », qui exécute le contrat fédéral, provincial et municipal de la GRC pour la province du Nouveau-Brunswick.

Il a occupé divers postes de direction aux opérations de sécurité, notamment pour le gouverneur général du Canada, le premier ministre et sa famille, et les chefs d'état et dignitaires en visite. Il a été chargé de la protection et de la sécurité de l'aéroport international Pearson et de tous les consulats étrangers situés dans la région métropolitaine de Toronto.

Il a été directeur des langues officielles pendant deux ans et commandant en second auprès du commissaire de la GRC pendant trois ans. Il a été détaché un an au Conseil privé du Canada à titre d'agent de liaison entre le bureau du premier ministre et la GRC.

Il a aussi travaillé pendant 12 ans au Service de sécurité de la GRC à Montréal (Québec) et a participé directement aux enquêtes qui ont entouré les célèbres cas de terrorisme au début des années 1970, notamment l'enlèvement de Cross et de Laporte. Il a occupé plusieurs postes dans le domaine du renseignement de sécurité et il connaît à fond les rouages de la collecte d'information.

En tant que sous-commissaire de la région du Nord-Ouest, il était directement responsable d'un budget de dépenses de plus de 500 millions de dollars et de recettes de 340 millions de dollars. L'effectif de la région du Nord-Ouest se chiffre à plus de 5 500 agents et fonctionnaires.

ANNEXE VIII

BIOGRAPHIES DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ

(Sous-commissaire (retraité) Berlinquette)

EXPÉRIENCE ET CAPACITÉS

Roy Berlinquette possède une vaste expérience en tant qu’instaurateur et utilisateur des systèmes communautaires de maintien de l’ordre. Il a contribué à l’adoption du nouveau modèle de district policier à la GRC, en étant le fer de lance de son utilisation à la division « J » de la GRC au Nouveau-Brunswick. La description et l’enseignement des principes et des méthodes du concept communautaire du maintien de l’ordre est un atout important, qui exige un sens élevé de l’innovation et de la gestion du risque. Il a aussi participé aux pourparlers qui ont mené à la création de la division « V » de la GRC dans le nouveau territoire canadien du Nunavut. Il a la réputation d’avoir une vision tournée vers l’avenir et il possède la connaissance de la culture organisationnelle nécessaire pour s’adapter aux nouvelles réalités.

Roy Berlinquette a fait de nombreux exposés sur le leadership policier, la vision, la mission et les valeurs du maintien de l’ordre, les service de la police en milieu autochtone, et la sécurité routière en général.

Il a été directeur pour le Canada de l’Association internationale des chefs de police (IACP), division des États et des provinces. Il a été vice-président du comité sur la sécurité routière de l’Association canadienne des chefs de police de 1997 à 2000. Il a travaillé au sein de grands organismes caritatifs et récemment était membre fondateur et directeur de la Saskatchewan Prairie Action Foundation, créée pour amasser un fonds de 5 millions de dollars qui serviront à financer des études avancées et des recherches sur les causes de la violence conjugale et familiale. Il est actuellement membre exécutif du National Heritage Center Building Committee de la GRC, un projet voué à la construction d’un musée doté d’un centre interactif de 26 millions de dollars à Regina (Sask).

Dernièrement, il s’est joint à la firme BMCI Consulting, à Ottawa, et a exécuté des contrats dans des domaines comme la fonction de contrôleur moderne à la GRC. Il fait aussi partie du Northern Ireland Oversight Committee on Police Services en Irlande du Nord.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Roy Berlinquette est diplômé de l’Université de Montréal, campus Loyola, où il a obtenu un B.A. spécialisé en science politique et sociologie. Il a assisté à de

ANNEXE VIII
BIOGRAPHIES DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ
(Sous-commissaire (retraité) Berlinquette)

nombreux cours spécialisés tout au long de sa carrière et est diplômé du cours de formation des cadres donné par le Collège canadien de police, ainsi que du Centre canadien de gestion du gouvernement fédéral. Il est membre à vie de l'Association internationale des chefs de police et de l'Association canadienne des chefs de police.

Il a reçu plusieurs prix et récompenses au cours de sa carrière. Récemment, on lui a décerné le Prix national de sécurité routière. Il est lauréat de la médaille commémorative du 125^e anniversaire de la Confédération, ainsi que de la médaille d'ancienneté de service et de bonne conduite de la GRC avec agrafe dorée.

ANNEXE VIII

BIOGRAPHIES DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ

(Adjudant chef (retraité) Dessureault)

**Adjudant-chef
J.J.L.M. Dessureault,
OMM, CD**

**Adjudant-chef des
des Forces
canadiennes**



Né à Shawinigan (Québec) le 2 novembre 1945, l'adjudant-chef Dessureault s'enrôle dans l'Armée canadienne le 26 mars 1964 et poursuit son entraînement au dépôt du Royal 22^e Régiment alors cantonné à Valcartier (Québec). En septembre de la même année, il est affecté au 2^e bataillon du Royal 22^e Régiment à Valcartier.

En juillet 1965, il accompagne l'unité à Werl dans le nord de l'Allemagne pour une période de quatre années. De retour au Canada en novembre 1969, il occupe divers postes au sein du 3e Bataillon jusqu'en juin 1971, date où il rejoint de nouveau le 1er Bataillon, installé depuis peu à Lahr dans le sud de l'Allemagne. Il est promu caporal-chef en avril 1972.

Au mois d'août 1974, à son retour au Canada, il est promu au grade de sergent et occupe successivement les fonctions de commandant de section et d'adjoint de peloton d'infanterie au 3e Bataillon. En août 1976 il est affecté au 1er Bataillon en Europe pour une durée de cinq ans. Au cours de cette mutation il obtiendra deux promotions.

En juin 1983, il est de retour au Canada pour y remplir la fonction d'adjudant-maître à la section d'entraînement de l'exercice militaire (drill) au Collège militaire royal de Saint-Jean. Il effectue un retour au 2e Bataillon en juin 1986 et accompagne l'unité à Chypre en février 1987. Promu au grade d'adjudant-chef pendant cette mission, en juin de la même année, il sera muté au Quartier général du Secteur de l'Est à Montréal.

Au terme d'une mutation de trois années, il est nommé au poste de sergent-major régimentaire du 1^{er} Bataillon du Royal 22^e Régiment en juin 1990. Il accompagne l'unité en ex-Yougoslavie le 8 avril 1992 dans le cadre d'une mission de paix sous

ANNEXE VIII
BIOGRAPHIES DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ
(Adjudant chef (retraité) Dessureault)

l'égide des Nations Unies. Il sera ainsi le premier sergent-major régimentaire à être déployé au sein d'un groupe de bataille depuis les opérations de Corée. De retour au Canada en juin 1993, il occupe la fonction d'adjudant-chef du Secteur du

En novembre 1994, il a été décoré de l'Ordre du Mérite militaire, à titre de membre et élevé au rang d'Officier de l'Ordre du mérite militaire en janvier 2000.

L'adjudant-chef Dessureault est marié à Marianne Claassen, originaire des Pays-Bas; ils ont une fille, Désirée.

ANNEXE VIII

BIOGRAPHIES DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ

(Major-général (retraité) McDonald)



LE MAJOR-GÉNÉRAL (Ret.) G. Keith MCDONALD

Le major-général McDonald a grandi à Edmonton. Il a fait ses études au Collège militaire royal de Saint-Jean et au Royal Military College (RMC) de Kingston, où il a obtenu son diplôme en 1966 et été reçu pilote en 1967.

Il a été instructeur de vol sur le T-33 à la base des Forces canadiennes (BFC) de Moose Jaw, en Saskatchewan. En 1970, il a été détaché au RMC à titre de commandant d'escadron et, ensuite, de directeur adjoint des élèves-officiers.

En 1973, il est revenu à l'instruction sur les CF5 et CF104. En 1974, il a été pilote du 439^e Escadron à la BFC de Baden-Soellingen, pilotant le CF104 pendant les attaques au sol. Promu major en 1977, il est devenu officier du Groupe d'évaluation tactique en 1978.

En 1980, le major-général McDonald s'est inscrit au Royal Air Force Staff College de Bracknell, en Angleterre. Promu lieutenant-colonel en janvier 1981, il est retourné au Quartier général de la Défense nationale (QGDN) où il a été responsable de la planification des besoins opérationnels et des achats d'équipement pour le CF18. En 1982, il a été muté au bureau d'administration du projet CF18 en tant que gestionnaire des besoins opérationnels.

Le major-général McDonald a terminé son instruction sur le CF18 à la BFC de Cold Lake, et est ensuite retourné à la BFC de Baden-Soellingen en 1985 en tant que premier commandant du 439^e Escadron d'appui tactique. En juillet 1987, il a été promu colonel et a été détaché au QGDN en tant que directeur de la formation professionnelle et du perfectionnement. En juillet 1989, il a assuré le

ANNEXE VIII
BIOGRAPHIES DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ
(Major-général (retraité) McDonald)

commandement de la BFC et de la 4^e Escadre de Baden-Soellingen. Dans le cadre de ses fonctions de commandant de l'escadre et de la base, il a supervisé la création du groupe opérationnel aérien du CF18 dans la guerre du Golfe et a amorcé la fermeture de Baden. En 1992, il est revenu au QGDN à titre d'adjoint spécial du Sous-ministre adjoint (Personnel) et, en juillet 1993, il a occupé le nouveau poste d'adjoint spécial du Vice-chef d'état-major de la Défense (VECMD) et de directeur du Secrétariat du QGDN.

En juin 1994, le général McDonald a été promu brigadier général et a assumé les fonctions de directeur général du développement (Aérospatiale) au QGDN. Il a été promu major-général en 1996, occupant le poste de directeur des opérations au QG du NORAD à Colorado Springs, aux États-Unis. Il a occupé ces fonctions jusqu'à sa retraite des Forces canadiennes en 1998, après avoir passé 37 années dans les Forces.

Le général McDonald a accumulé plus de 4 000 heures de vol à titre de pilote commandant de bord, surtout à bord de CF18, de CF104, de CF5 et de T-33. Il possède un B.A. en sciences politiques et en économie, a suivi des cours au RAF Staff College, des cours de niveau supérieur en administration des affaires à l'Université Queen's, ainsi que des cours en matière de sécurité nationale et de gestion.

Après avoir quitté l'armée en 1998, le général McDonald a dû attendre la fin de la période réglementaire avant de se joindre à la firme BMCI Consulting en tant qu'expert-conseil principal à la Division de l'aérospatiale et de la défense.

Le général McDonald est marié à Catherine Grunder de Kincardine (Ontario) et il a deux filles, Jocelyn et Amy.

ANNEXE VIII

BIOGRAPHIES DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ

(Grant Purves – Barbara Reynolds)

Grant Purves

Grant Purves exerce les fonctions d’attaché de recherche principal. Il est entré à la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement en 1974. Depuis, il a aidé de nombreux comités parlementaires à préparer des études approfondies. En 2001, il a été affecté au Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité.

M. Purves possède une formation solide en histoire militaire et en histoire de l’Europe de l’Est.

Barbara Reynolds

Barbara Reynolds travaille avec des parlementaires canadiens à divers titres depuis 28 ans. Formée comme sociologue, elle a travaillé pendant 10 ans comme attachée de recherche à la Bibliothèque du Parlement, pour les comités étudiant des questions sociales. Ainsi, elle a été pendant trois ans directrice de recherche au Comité (Chambre des communes) concernant les invalides et les handicapés qui a produit le rapport-clé intitulé *Obstacles*.

Elle a été, pendant 15 ans, collaboratrice au Centre parlementaire où elle a organisé des visites pour les législateurs entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu’avec des pays d’Afrique et du Sud-Est asiatique. Elle a coordonné des programmes de perfectionnement professionnel pour les législateurs et leur personnel; elle a aussi rédigé des études sur le fonctionnement des bureaux des parlementaires à Ottawa et dans les bureaux de circonscription. De plus, elle a été directrice du programme *Fonds pour le Parlement, le monde du travail et des affaires*, un programme qui permet aux législateurs de passer jusqu’à une semaine avec des grandes entreprises et des syndicats.

De 1985 à 2000, elle a aussi été conseillère du Groupe canadien de l’Union interparlementaire, un organisme mondial de législateurs qui agit comme volet parlementaire pour les Nations Unies.

En avril 1998, elle s’est jointe à la Direction des comités du Sénat en qualité de greffière de comité, où elle a notamment été affectée aux études suivantes : sécurité et renseignement; forêts boréales; pêches; sécurité des transports; anciens combattants; sécurité nationale et défense.

ANNEXE IX

ACTIVITÉS DES MÉDIAS

Veronica Morris

Veronica Morris s'est jointe au bureau de l'honorable Colin Kenny en novembre 1999, à titre d'adjointe spéciale attribuée au projet de loi sur le tabac parrainé par le sénateur. En juin 2001, M^{me} Morris a été chargée des relations avec les médias au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, lequel mène une étude préliminaire sur diverses questions touchant la sécurité nationale.

Les séances du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense sont ouvertes aux représentants des médias, sauf lorsque le Comité rédige des rapports, traite de questions personnelles ou lorsqu'un invité demande que les délibérations se tiennent à huis clos.

Lorsque le Comité est à Ottawa, ses séances sont diffusées sur la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC), sur le site Internet du Sénat (audio et vidéo), sur le réseau de télévision parlementaire et sur le réseau audio du Sénat, fréquences (MH) : parquet : 94.7, anglais : 95.5, français : 95.1.

Les personnes intéressées aux activités du Comité peuvent s'inscrire à un service d'envoi afin d'être avisées des dates et lieux des séances et des témoins qui comparaîtront.

Des renseignements sur le Comité sont donnés sur le site
www.parl.gc.ca/defence.asp.

Prière d'adresser vos questions au numéro suivant :
Sans frais : 1-800-267-7362

Ou d'envoyer un courriel à l'adresse suivante :
Greffier du Comité : defence@sen.parl.gc.ca
Président du Comité : kennyco@sen.parl.gc.ca

Les demandes d'information des médias doivent être envoyées à
ckres2@sen.parl.gc.ca.

ANNEXE IX

ACTIVITÉS DES MÉDIAS

Depuis sa formation, le Comité sénatorial permanent de la sécurité national et de la défense a fait l'objet de plus de 160 articles (imprimés et électroniques).

ANNEXE X
INDEX DES FASCICULES 1 À 12

SÉNAT DU CANADA

Sécurité nationale et défense,

Comité sénatorial permanent

1re session, 37e législature, 2001-2002

INDEX

(Fascicules 1-12 inclusivement)

COMITÉ

Sécurité nationale et défense, Comité sénatorial permanent

Motions et conventions

Affaires des anciens combattants, sous-comité

Formation, 1:6

Membres, 2:4

Soins de santé offerts aux anciens combattants, étude, 4:3,45

Témoins, invitation, production de documents et dossiers, 3:3

Budget 2001-2002, 1:7

Nom du comité, modification, 1:7

Pratt, David et David Price, autorisation de siéger au Comité et
d'interroger les témoins, 3:4

Rapports déposés auprès de la greffière du comité

Aéroport international de Vancouver, 9:4,58

Agence des douanes et du revenu du Canada, 9:4,58

Air Canada, 9:4,58

Caught in the Middle, Conférence des associations de la défense, 7:3,
29

17^e Escadre Winnipeg, 9:4,58

Forces maritimes du Pacifique, 9:3,58

Gendarmerie royale du Canada, 9:4,58

Immigration, ministère, 9:4,58

Le Comité sénatorial spécial sur le projet de loi C-36

« Témoignages », Bibliothèque du Parlement, 7:4,29

Port de Vancouver, 9:3,58

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Pour assurer la sécurité d'une nation, Conseil pour la sécurité canadienne au XXI^e siècle, du Centre d'études militaires et stratégiques, University of Calgary, 7:3,29
Première division aérienne du Canada, 9:4,58
Service de police de la ville de Vancouver, 9:4,58
Transports, ministère, 9:4,58
Un appel aux réalités pour le Canada, Royal Canadian Military Institute, 7:3,29
Réunion d'organisation, 1:4-7,24-6
Ordre de renvoi, 1:3
Rapport au Sénat
Avocats, conseillers juridiques et autre personnel, voyages, budget, 1: 10,17-23

PARLEMENTAIRES

DÉPUTÉS

Pratt, David

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, 3: 32-3,35

Price, David

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, 3: 31,38

SÉNATEURS

Atkins, honorable Norman K.

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, 1: 113-4,128-30,134-5; 2:14-6,41-3,46-7,57,64-5; 3:49; 4:14-5,17-9,25, 35-9,41; 5:18-21,31-2; 8:18-9,87-9,105-10; 9:10-4,55-7; 10:23-7, 48-51,82-8; 11:22-6,32,46,48-51

Réunion d'organisation, 1:24

Soins de santé offerts aux anciens combattants, étude, 4:45

ANNEXE X
INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Banks, honorable Tommy

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **1**:
36-7,51,62-3,87-8,108-11,115,131,133,141-3,152; **2**:18-21,32-5,
59-61; **3**:26-30,54-7; **6**:14-8,39-41,47,50-1,54; **7**:11-3,23-4; **8**:10-2,
25-6,30,57-60,70-5,81; **9**:18-22,31,33-4,43-6,50; **10**:17-21,30-1,36-9,
51,57-8,83,89-90,93-8,100-1,103-4; **11**:12-5,17,26-7,49-50,52-3

Cochrane, honorable Ethel M.

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **3**:
26

Cordy, honorable Jane Marie

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **1**:
60-1,111,148; **2**:17-8,35-6; **4**:19-22,38-40; **7**:14-6; **9**:14-8,37-9,41-2;
10:21-2,52-3,64-8; **11**:9-12,44

Réunion d'organisation, **1**:26

Day, honorable Joseph A.

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **5**:
26-9; **6**:43-4; **7**:18-21; **8**:15-7,30-1,34-41,80-5,103,110-3; **9**:22-5,
51-5,57; **10**:10-3,38-44,58-60,71-5,77-9,81,85,89,97; **11**:16-22,45-7

Forrestall, honorable J. Michael, vice-président du Comité

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **1**:
32-4,44,54-7,85-6,99-103,128,134-6,144-6; **2**:11-2,24-5,38-41,47,63,
66-9; **3**:29-32,52-4; **5**:24,29-31; **6**:19-24,45-6,51; **7**:9-10,25-8; **8**:
13-5,27-9,45-6,48-52,75-80

Réunion d'organisation, **1**:24-6

Hubley, honorable Elizabeth

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **6**:
27-8,46

Réunion d'organisation, **1**:26

Kenny, honorable Colin, président du Comité

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **1**:
27-8,35,44-5,50,53,60,62,65,110,114-5,128,134-5,142,149-50; **2**:
22-4,26,44-6,69-70; **3**:35,58-9; **4**:22-7,43-5; **6**:31-2,48-50,52,55-6; **7**:
13,21-3,28; **8**:12-3,17-8,22,24-5,29-30,45,82-3,89,103-5,110,114; **9**:

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

10-1,14,22,24-5,31-2,42,46,55,57; **10**:27,29-30,51,53-7,68,76,81,90,
97,104; **11**:22,32-5,43-4,47-8

Réunion d'organisation, **1**:24-6

Soins de santé offerts aux anciens combattants, étude, **4**:45

LaPierre, honorable Laurier L.

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **3**:
24-6; **4**:9-14,25-6,40-3; **5**:15-8,22; **8**:22-4,86-7; **9**:25-31,57

Meighen, honorable Michael Arthur

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **1**:
40-2,49,52,61-2,82-3,106-8,115,130,135,147-8,151-2; **2**:12-4; **3**:
20-3,48,50-1; **5**:12-5,21,28,32; **8**:19-22,53-7,75,98-103,111-2; **10**:13,
15-7,45-8,69,71,79,91-2,98-9,101-3; **11**:13,24,27-32,41-3

Réunion d'organisation, **1**:24,26

Nolin, honorable Pierre Claude

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **6**:
18,30

Pépin, honorable Lucie

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **1**:
35-6,52,76-7,79,88-9,112,146-7; **2**:21-2,43-4,65

Rompkey, honorable William

Réunion d'organisation, **1**:25-6

Stollery, honorable Peter

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **1**:
53-4,98-9,124; **3**:26,36-8; **6**:28-30

Stratton, honorable Terrance R.

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **2**:
56,58-9,64

Wiebe, honorable John (Jack)

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité, **1**:
37-40,58-9,79-82,103-6,131-3,143-4; **2**:17,36-8,61-4; **3**:16-9,57-8; **5**:
22,24-5; **6**:25,27,42; **7**:17-8; **8**:8-10,26-7,42,44,52; **9**:46-50,57

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

SUJETS

Forces armées canadiennes

Budget, gestion et planification, **1:44-6,47-8,52-3,62-3,73; 7:8; 9:20-1, 44-5**

Augmentation, besoin, **1:31,35-6,46,48-50,51-2,55,111-2; 4:7-9,11, 21-2,30,32-3,41; 6:50-2; 7:24-5; 8:30-1,97-8,103-4,114; 9:11-3, 18-21,30-1,33-4,43-5; 12:119**

Réduction, impact, **1:28,30-1,32-5,37-8,40-1,43-4,54-5,56-7,97; 4:7, 8; 8:7; 9:12-3**

Déploiement, capacité opérationnelle versus pénurie de personnel, **1:28, 29-30,32-5,36,40-2,48,56,61-2,68,70-3,87-8,93,94-108,111,135, 140-3,144-6,148-50; 2:64; 3:54; 4:7-15,19-20,23,27-9,31-2,34-5, 39-40,41,42-3; 5:5; 6:47-8,50-2,56; 7:12-4,25-8; 8:24-7,92-3,96-8, 100-1,103-6**

Capacité collective, importance, **1:67-8,72-4,75-6,92-3,105,127; 4:7; 8:95-7,104-5**

Parachutistes, **1:100-1,113; 4:20,22**

Rapport officiers-soldats, **1:108-10**

Recherche et sauvetage, secours d'urgence et rôle constabulaire, **1:33, 66,67,69-70,71,72,76-7,79-80,83-5,117,118-23,124-5,139-40,150-1; 2:22-3; 4:12; 10:43; 11:32; 12:71-2,73,77**

Rythme opérationnel, **1:114-5,146-7; 4:19; 8:9,20-1,24,43,58-9,69, 98-100,105,114; 9:49-50; 12:70,74,75,76,96,101,103,109**

Spécialisation, **3:50-1; 4:10-2,17-8,33-4,40,41-2**

Équipements et technologies, disponibilité opérationnelle, **1:30-1,33-4, 42,48,49-51,55-7,58-60,105; 4:10-1,15,20; 5:15; 8:94-6,101,104; 9:6-8,10-3,17-8,21-2,29-33**

Équipement terrestre, **1:105,114,135; 4:8,39-40; 7:17-8; 8:34-6,47-8, 56-7; 9:7**

Flotte aérienne, **1:33,50,72,86-7,119-24,125-31,133-4,135-6,152; 4:22-3,24,37-8; 7:8,26-7; 8:15,18,29-30,65-6,67,76-80,83-4,88-9, 95,104-5; 12:71,72,74,77-8,95,103-4,110**

Flotte maritime, **1:33,34,50-1,56-7,60,70-6,84-5,86-8,139,152; 4:10, 20; 8:6-7,12-9,22,27,30; 9:7,17; 12:70,71,72,73-4,77-8,101,103-4**

Nouvelles technologies, utilisation, influence, **1:95-6,112-3,126-7; 8:95-6; 9:18-9**

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Ravitaillement, capacité, amélioration, besoin, **1:31,134; 9:17-9,25-7; 12:75,96**
États-Unis, participation et relation, **5:5; 7:11,21-3; 12:117**
Bouclier anti-missiles, **1:35,37; 10:8,22-3,33-4,49; 12:113,116,120**
Entraînement, relations et échange, **1:113-4,131-2**
NORAD versus projet de commandement de la défense intérieure, **10:34-8,41-6,50-60; 12:116,117,118,119-20**
Femmes, intégration, **8:22-3; 9:25,38-9; 12:73,102**
Force aérienne, structure, rôle et engagement, **1:116-7,118; 8:86-7; 12:94-5**
Conflits futurs, changements technologiques, influence, **1:126-7**
Déploiement, capacité et répartition opérationnelle, **1:117-25; 3:54-5; 7:14; 8:73,81-3,86-7,105-6; 12:96**
Effectif, formation et rétention, **1:120,126,129-30,131-3,134-5; 8:67-71,73-6,79-81,84-6,88; 9:7-8; 12:95-9,101-3**
Plan stratégique, **8:62-72**
Force maritime, rôles, raison d'être et portée, **1:63-5,68-9; 12:70-1**
Effectifs, recrutement, rétention, répartition et conditions de travail, **1:70,72,75,80-3,87,88-9; 8:7-10,13,18-20,22-3,25-6,43-5; 12:70, 71,72,73,101-3**
Entraînement et restrictions budgétaires, impact, **1:77-9; 8:7,10-5,17**
Jours de navigation, normes, **8:10-2,21; 12:101**
Rayon d'action et zones littorales, limites, **1:65-8**
Rôle constabulaire, **1:33,66,67,69-70,71,72,76-7,79-80,83-5; 8:27; 12:71-2,73,77**
Force terrestre, rôle, fonctions et contribution, **1:90-1; 8:32-4,55-8**
Base Gagetown, **12:108-10**
Conflits futurs, changements technologiques, influence, **1:95-6,112-3; 8:33-4**
Déploiement et capacité opérationnelle, **1:91-3,94,95,99-101; 7:13; 8:6-7,11,41-4,46-53,55-60**
Effectif, recrutement, rétention et répartition, **1:91,93-5,96-9,101-11, 113-4; 8:22-4,33,38-45,46-9,52-5,94; 12:67-8**
Entraînement et restrictions budgétaires, impact, **1:111-2; 8:37-43, 49-53; 9:12-3; 12:109-10**
Plan de restructuration, **8:32-4,40-1,46-9,52-3**
OTAN, Nations Unies et maintien de la paix, engagement, **1:29,30,44-5,**

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

53-4,110-1,136-7; **4**:33,42; **7**:10-1,14-7,22-5; **8**:63,81-3,91;
10:39-41,46-7; **12**:118-9
Afrique, **1**:138,150,151
Balkans, **1**:138,141,143-5,147-8,149,151-2; **3**:55
Campagne contre le terrorisme, **3**:54-5; **4**:5,6,31-2,33-4; **7**:9-10,12,13,
15-6,22-3,25; **8**:63-4,90-2,104-8; **10**:7-8,10-1,20-1; **11**:37,46;
12:72,103,119
Effectif, demande, **1**:95-6,114-5,137-9,140-2,144-5,149-50; **4**:12
Force et équipement aérien, participation, exemples, **1**:123-5
Force et équipement terrestre, **7**:17-8
Moyen Orient, Golfe arabo-persique, **1**:138-9
OTAN, élargissement et interopérabilité, **10**:32-3,40-1,47-9,52-3;
12:112-3,114,118-9,120
Programme européen de sécurité et de défense, **7**:16
Règles d'engagement, souplesse, besoin, **1**:143-4
Unité médicale, **1**:147-8
Politique de défense, pertinence, débat, **1**:28-44; **7**:5-28; **8**:32-4,
40-1,46-9,52-3,62-72,92,103,110
Obligations, respect, **9**:10-2,19
Stratégie 2020, plan de restructuration, **1**:31-2,46-7; **7**:20-1
Recrutement, rétention et conditions de travail, **1**:35-6,60-1,75,80-1,
88-9,91,93-5,96-9,101-2; **4**:15-7,18; **8**:93-4,98-101,108-10; **9**:13,
30-3,36-9,43-6,51-3,57; **12**:67-8,73,101-2
Entraînement, formation, **7**:18; **8**:98-9,109-10; **9**:29-33,36-7,41-9,
52-3,57; **12**:95,97,98-9,103,109,110
Orientation sexuelle ou religieuse, non-discrimination, **8**:22-4
Pilotes, manque et formation, **1**:120,126,129-30,131-3,134-5,149;
8:67-9,73-6,79-80,84-6,88; **9**:7-8; **12**:95-9
Rythme opérationnel, influence, **1**:114-5,146-7; **4**:19; b:9,20-1,24,
43,58-9,69,98-100,105,114; **9**:49-50; **12**:70,74,75,76,96,101,103,
109
Services de santé et soins médicaux, **1**:102-3,112,143,146-8,149; **8**:22;
9:37,39-42,44,49-51,56-7; **12**:97,109
Soutien au personnel et logement, **8**:17,20-1,27-9; **9**:53-5; **12**:76,102,
109
Relations publiques et visibilité, **1**:39,41,42,61,83-5,97; **3**:57; **4**:9,13-5,
18-9,20-2,25-6,29-30,42-3

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Attentat terroriste, 11 septembre 2001, influence, **4**:23-5,27-8,39; **5**:5
Programme de communication avec les parlementaires, **8**:110-1
Renseignements de sécurité, collecte et échanges, **3**:11,40,46,57; **4**:32,
38; **5**:5-8,26; **6**:6,8
Crises, détection, délais, **1**:85-6; **3**:50-1,53-4
ISTAR, système de renseignement, **8**:34-6
Réserve, force, **1**:30,38-40; **2**:64; **4**:12-3,15,20,31; **7**:18; **8**:101,110;
9:46-9,51-2,57
Force aérienne, intégration, **1**:132-3; **8**:69-71,75,80-1; **12**:99
Force maritime, intégration, **1**:80-3; **8**:9-10,19-20,43-5; **12**:75-6
Force terrestre, intégration, restructuration, **1**:57,58,94,102-3,105-7;
8:33,38-45,48-50,52-5,94; **9**:47-8; **12**:67-8,109,110
Vérificateur général, rapport, **9**:6-8,10-3,17-22,25-7,29-34

Rapport de visites d'études: 5-6 novembre 2001, Montréal

Texte, **12**:60-8

Rapport de visites d'études: 19-22 novembre 2001, Vancouver, Victoria et Winnipeg

Texte, **12**:69-99

Rapport de visites d'études: 21-24 janvier 2002, Halifax et à Gagetown

Texte, **12**:100-10

Rapport de visites d'études: 4-7 février 2002, Washington, D.C.

Texte, **12**:111-22

Terrorisme, lutte

Aéroports, sécurité, responsabilité partagée, **2**:27; **3**:13,20; **5**:10,24-5
Aéroport Dorval de Montréal, **12**:61-5
Aéroport international de Vancouver, **12**:86-94
Courrier et colis, livraison, inspections, **12**:91
Employés, laissez-passer, inspection et vérification, **12**:62-3,87-8,92,
93
Passagers et bagages, inspections et examen, **10**:24-5,27,93,101-2;
11:33-4,39,49; **12**:62,86,87,89,91,93,94,121-2
Policiers des airs, **10**:78-9,82-4; **11**:23-4,28,32-3; **12**:93
Attentat terroriste, 11 septembre 2001, information, **3**:17,26,27-8,37-8,
57; **5**:9-10; **6**:30

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Canada et États-Unis, relation, frontière, coopération, **1**:85-6; **2**:43, 45-6; **10**:6-7,10-1,13-4,18-9,27-32,60-2,71-3,81-2; **11**:38-9,51-2; **12**:112-3,117-8
Accord sur les tiers pays sûrs, immigration, **10**:64-5,71-2,74-5,80-2, 85-93; **11**:9-10; **12**:122
Axe du mal, **12**:116-7,121
Bouclier anti-missiles, **1**:35,37; **10**:8,22-3,33-4,49,57; **12**:113,116,120
Criminalité transfrontalière, armes à feu, drogues et explosifs, **10**:43, 75-8,82,94-6,100-1; **11**:6-8,9-10,19-20,22-3,25-7,29-30,34-5,39
Déclaration sur la frontière intelligente, **10**:10,15-6,21,25-6,63-4,65, 78-82; **11**:38,40,48-9,52; **12**:105
Désarmement, négociations, **10**:8,23,34,49-50; **12**:116
Douaniers, mandat et déploiement, **3**:9,10; **9**:8-9,14-6,22-3; **10**:84-7, 93-4,97-101; **11**:21,25; **12**:83,84-6,91-2,93,104-5
Échanges commerciaux, exportations, ALÉNA, inspections, **9**:8-9,16, 23-5,28; **10**:7,9,11-4,18-9,23-4,28,30-1,62,71,72-4,78,79,84-5,97, 102,103-4; **12**:112,113-4,115
Environnement et énergie, **10**:9-10,17,19; **12**:112
Équipes de sécurité frontalière intégrées, **5**:10-2,14-5,24-5; **11**:8,9,11, 20,25,34-5; **12**:119
Installations conjointes versus souveraineté, craintes, **10**:67-71; **11**:49
Intégration, besoin, **11**:14-6,21-2,25-6
NEXUS, programme de laissez-passer pour les habitués, **10**:66-7,98, 102-3; **12**:119
NORAD versus projet de commandement de la défense intérieure, **10**:34-8,41-6,50-60; **12**:116,117,118,119-20
Périmètre de sécurité commun, souveraineté, craintes, **3**:36-7,51; **6**:39; **10**:21-2,37-8,43,46; **11**:21-2
Pré-dédouanement, **10**:25-6,27,64,68,69
Prisonniers talibans et d'Al Qaida, traitement, **10**:20-1; **12**:116,117,121
Relation de comité à comité, **12**:118
Renseignements et informations, partage, **1**:86; **2**:9,13-4,15-6,24-5,28, 40,44-5; **3**:9-10,13,14,18,24,26-7,28; **5**:5,19-20,28,30-1; **6**:39; **7**:11; **9**:8-9,14,15,27-9; **10**:8,21,64-5,73,87,88,90-3; **11**:5-6,8-11, 14-6,20-1,25,30-2,39,41-3,46-7,49-50,52-3; **12**:114-5,119,120-1
Ressources, augmentation, **10**:8,15,16-7,63,65-6,86; **11**:39-40,45-6, 50-1

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Sortie, contrôle, manque, **10:97-101**
Cité parlementaire, menace et cible, évaluation, **6:24-5**
Financement du terrorisme, contrôle, besoin, **6:45-6**
Organismes de façade, collecte de fonds, **2:10,16-7,28-9,35-6; 5:10, 11; 6:45-6; 11:12-3,22**
Forces policières, collaboration nationale-provinciale-locale, **2:8-9,10, 12,17-8,23-4,27-30; 3:11,15,17,19-20; 4:19; 11:10-1,16-7**
Courrier, ouverture et écoute électronique, **2:19-22,30,34-5,42; 3:56-7; 10:72**
Forces armées canadiennes, rôle constabulaire, **1:33,66,67,69-70,71, 72,76-7,79-80,83-6,117,118-23,124-5,139-40,150-1; 2:22-3; 3:11; 4:12; 11:32; 12:71-2,73,77**
Formation et compétence, importance, **2:32,40,42-3; 3:20,21**
Policiers des airs, **10:78-9,82-4; 11:23-4,28,32-4; 12:93**
Territoire Akwesasne, **2:45-6; 11:35**
Versus confidentialité, **2:43-4**
Immigration, resserrement, **3:13,16,17,24-6; 5:30; 10:22,85-7**
Enquête, renseignements, partage, accords, **3:10,29-30; 10:64-5,87,88, 90-1,92-3**
États-Unis, système, comparaison, **10:64-5,71-2,74-5,88-90; 12:83,121**
Inadmissibilité, arrestation, renvois et expulsion, **3:18-9; 10:88,90, 90-2; 11:16**
Réfugiés clandestins, **11:9-10; 12:83**
Sortie, contrôle, manque, **10:97-101**
Législation, changements, examen, **2:29; 3:11,13,16,17-8,35; 5:11, 18-9,20**
Mesures d'urgence et protection civile, collaboration provinciale-nationale, **2:10,12-3,22,23-4,48-50,53-6,67-9; 12:120**
Catastrophes naturelles et accidents, gestion, **2:50-1,52-3,56-9,62-3, 64-5,69-70; 6:48-9**
Dépendance informatique, attaques cybernétiques, vulnérabilité, **2:49, 50,51-3,61-2,63,65-6,70-1**
Forces armées canadiennes, recours, **1:93,95,139-40,150-1; 2:64, 69-70; 4:12,27**
Sécurité nucléaire, risque, **2:59-61,65; 6:16-8**
Simulation et exercices, **6:18-9,31**
Système d'alerte radiophonique, exemple, **2:25-6,59**

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Opinion publique, sensibilisation, besoin, **3**:41,42-3,46,48,57-8; **4**:29-30
Ports, sécurité, responsabilité partagée, **2**:14-5,17,18,41,46-7,67;
5:25; **9**:23-5; **10**:85-6,97; **11**:25-8,34-5,40; **12**:106-8,117
Canada, littoral, surveillance, **11**:24-5,27-8,32; **12**:106
Clôtures et laissez-passer, système électronique, besoin, **12**:107,108
Conteneurs, inspections, **12**:66-7,79,82,83,84,105,106,107,113-4,122
Employés, inspection et vérification, manque, **12**:66,79-80,83,106,108
Navires, fouille et inspections, **12**:84-5
Normes universelles, modèle Flynn, **12**:113-4
Port de Halifax, **12**:106-8,117
Port de Montréal, **12**:65-7
Port de Vancouver, **12**:78-85
Renseignement de sécurité, collecte, échange et diffusion, **3**:6-9; **6**:4;
8:111-4
Attentat terroriste, 11 septembre 2001, influence, **3**:7,8-9,12,14,16-7,
18,20,26,27-8,37-8,39,42,57; **4**:34; **5**:5,9-10,14,29; **6**:5,10-1,13,14,
20-1,32-3
Coordination, liaison, services responsables, **3**:8,9,10-6,19-22,23-4,
31-3,34-6,40,43-5,48,49-51; **4**:30,43-5; **5**:5-12,21-5,28-30; **6**:5-6,
7-14,17-24,28,32-3; **8**:36,112-4; **11**:18-9,35-6,46-8
Formation et compétences, **3**:20,21,52; **5**:15-6
Infiltration humaine versus technologie, **3**:27-9; **5**:7-8
Intégration, besoin, **3**:8,41-3,44-5,48-9,50,58; **4**:35-7,38-9; **5**:8,10-2,
13-5,16-8,20-7; **6**:33,37-9,43-5,48-50,52-6,57; **11**:14-5,47
Parlementaires, cote de sécurité, information, accès, **3**:48,50; **5**:12-3;
8:111-2
Renseignements, nature, **3**:23,39-40,47-8; **6**:6-7,31-2
Renseignements étrangers et agences internationales, **3**:12,14-5,22-3,
32-8,45-6; **5**:27-8,30-3; **6**:8-9,11,14-5,16,22-3,27-8,30,41;
10:19-20,39,81-2; **11**:30-1,41-2,52-3
Ressources, allocation, **3**:40-1,42,45,46,47-8,52,55-6; **4**:32-3; **5**:10,
11,19,20; **6**:15-6,22,28-30,32,56; **11**:47-8,50
Terroristes, passeports canadiens, **2**:9,14,21,32-4,38-9,40-1; **3**:10,12,
13,14,26,29; **5**:10-1; **6**:27,41; **10**:92-3; **11**:31; **12**:115
Versus droits de la personne et vie privée, **2**:19-22; **3**:16,17-9,24-5,
29-30,56-7; **11**:11
Sécurité nationale, notion, définition et politique, **6**:33-7,42-3,45-6;

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

- 8:103; 11:38**
Menaces, prévision, **3:16-7,18,57; 4:34; 5:9; 6:35-6,39-42,46-9; 7:21-2,25; 11:14-6,37**
Services responsables, coordination, importance, **3:40,43-5,48,49-51; 4:30,43-5; 5:21-5; 6:5-6,7-14,28,48; 7:19-20; 8:36,102-3,112-4; 10:26-7,41-2,43,61,62; 11:37-8,43-5; 12:63-5,66**
Agence des douanes et du revenu du Canada, gestion du risque, **9:8-29; 10:65-9,74,78-9,85-7,93-4,97-104; 12:83,84-6,91-2,93,104-5**
Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la Protection civile, rôle, mandat et partenariat, **2:48-71; 3:41; 6:8**
Bureau du Conseil privé, rôle, **5:29-30; 6:5,6,9-33; 11:37-53**
Centralisation, demande, **3:8,41-3,44-5,48-9,50,58; 4:35-7,38-9; 5:8, 10-2,13-5,16-8,20-7; 6:33,37-9,43-5,48-50,52-6,57; 8:18; 11:14-5, 43-4**
Gendarmerie royale du Canada, rôle et mandat partagés, **2:26-47; 3:8, 9,10,11-3,15; 5:8-12,14-5,17-33; 6:8; 10:70-1,77-8,81-3,98,100-1; 11:5-36; 12:61-2,86,88,89,90-1**
Service canadien du renseignement de sécurité, rôle et mandat, **3:8,9, 11-36,46,55-6; 5:9; 6:7-8**
Solliciteur général, rôle, responsabilités partagées, **2:5-26,31,49-50; 6:6,7,23; 11:18**
Vérificateur général, rapport, **9:8-9,14-6,22-5,27-9**
Technologies, utilisation criminelle, menace, expansion, **1:95-6,112-3, 126-7; 2:8-9,10,12,24,29,31-2,35,37-8,39-40,44; 3:27-9; 4:34**
Attaque cybersécuritaire et piratage informatique, **2:49-53,61-2,63,65-6, 70-1**
Télémarketing, **11:11-2,13-4,16**
Tribunes internationales, participation canadienne, **2:9-11,13-4,21-2,28, 41; 3:42,46-7,48,51-2; 6:8-9,11,27-8; 7:10-1**

ANNEXE X
INDEX DES FASCICULES 1 À 12

TÉMOINS ET CONSEILLERS

Addy, Clive, major-général (retraité), président national sortant,
Fédération des instituts militaires et interarmées du Canada
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
4 :27-45

Allen, Jon, directeur général, Direction générale de l'Amérique du Nord,
ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
10:6-31,60-4,68,71-4,77,80-1,83-5,88-9,92-3,98

Atkinson, Joan, sous-ministre adjointe, Développement des politiques et
programmes, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
10:64-7,74-5,79-92

Bartley, Alan, directeur général, Planification des politiques et
disponibilité opérationnelle, Bureau de la protection des infrastructures
essentielles et de la protection civile, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
2:57-9

Bastien, Richard, major-général, commandant adjoint du Commandement
aérien, chef d'état-major adjoint de la Force aérienne, ministère de la
Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
8:74

Belzile, Charles, lieutenant-général (retraité), président, Conférence des
associations de la défense
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
4:6-26

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Bland, Douglas, président, Programme de gestion de la défense, École des études politiques, Queen's University at Kingston (présentation personnelle)

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
6:33-57

Bon, Daniel, directeur général, Planification des politiques, sous-ministre adjoint, Politiques, ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
1:28-42

Buck, Ron, vice-amiral, chef d'état-major de la Force maritime, ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
8:6-31

Calder, Kenneth J., sous-ministre adjoint, Politiques, ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
7:5-28

Cameron, Scott, colonel, directeur de la Politique de santé auprès de l'état-major du directeur général, Service de santé (DGSS), ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
9:42,49-50,56

Campbell, Lloyd, lieutenant-général, commandant du Commandement aérien et chef d'état-major de la Force aérienne au Quartier général de la Défense nationale, ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
8:62-89

ANNEXE X INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Corcoran, James, ancien directeur adjoint des Opérations, Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) (présentation personnelle)

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
3:13-6,18-36,38

Couture, Christian, lieutenant-général, sous-ministre adjoint (Ressources humaines – militaires), ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
9:36-57

D'Avignon, Michel, directeur général, Sécurité nationale, Secteur de la police et de la sécurité, ministère du Solliciteur général

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
2:5-18,21-6

Davies, Krysta M., spécialiste en analyse du renseignement, KPMG Investigation and Security Inc.

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
3:32,37-8

Dickenson, Lawrence T., secrétaire adjoint du Cabinet, Sécurité et renseignement, Bureau du Conseil privé

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
6:18-20,23

Fadden, Richard, sous-greffier, conseiller juridique et coordonnateur, Sécurité et renseignement, Bureau du Conseil privé

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
6:5-33; 11:37-53

Forcier, Jean-Yves, commodore, Chef d'état-major J3, sous-chef d'état-major de la Défense, ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
1:136-52

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

- Fraser, Sheila**, vérificatrice générale du Canada
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
9:6-16,19,21-2,24-31,33-4
- Gauvin, Jacques J.**, commodore, chef d'état-major adjoint par intérim de la Force maritime, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
8:23,28
- Goatbe, Greg**, directeur général, Direction stratégique des programmes, Agence des douanes et du revenu du Canada
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
10:65-9,74,78-9,85-7,93-4,97-104
- Harlick, James**, sous-ministre adjoint, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
2:48-57,59-71
- Hearn, T. M.**, brigadier-général, OMM, CD, directeur général, Politique et planification en ressources humaines (militaires), ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
9:39,47,49,52-3
- Henault, Raymond R.**, général, chef d'état-major de la Défense, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
8:90-114
- Hines, Glynne**, colonel, directeur, Gestion de l'information (Air), chef d'état-major de la Force aérienne, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
1:116-36

ANNEXE X
INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Inkster, Norman D., ancien commissaire de la GRC, président, KPMG Investigation and Security Inc.

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
3:7-13,17-21,25,28-9,34-7

Jeffery, M. K., lieutenant-général, chef d'état-major de l'Armée de terre, ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
8:31-60

Joncas, Serge, premier maître de première classe, premier maître du Commandement maritime, ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
8:28

Jurkowski, David, brigadier-général (retraité), ancien chef d'état-major, Opérations interarmées, Forces armées canadiennes (présentation personnelle)

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
3:39-48,50-5

Kasurak, Peter, directeur principal, Bureau du vérificateur général du Canada

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
9:11-3,17-22,25-7,31-4

Kelly, W.J., lieutenant-colonel, Planification des Forces et coordination du programme, vice-chef d'état-major de la Défense, ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
1:52,61-2

Kennedy, Paul, sous-solliciteur général adjoint principal, ministère du Solliciteur général du Canada

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
10:69-70,72-3,75-7,80,82,87-8,91-6,103

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Laing, Kevin, capitaine de vaisseau, directeur, Stratégie maritime, chef d'état-major des Forces maritimes, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
1:63-89

Leblanc, Annie, directrice intérimaire, Division de la technologie et de l'accès légal, ministère du Solliciteur général
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
2:19-20,25

Lenton, William, sous-commissaire, Gendarmerie royale du Canada
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
10:70-1,77-8,81-3,98,100-1

Levy, Bruce, directeur, Direction des relations transfrontalières avec les États-Unis, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
10:16-9,24-7

Loeppky, Gary, sous-commissaire, Opérations, Gendarmerie royale du Canada
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
5:8-12,14-5,17-33; 11:5-36

Lupien, R. M., premier maître de première classe, adjudant chef des Forces canadiennes, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
8:109

Macdonald, George, lieutenant-général, vice-chef d'état-major de la Défense, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
10:34-8,42-6,50-60

Maisonneuve, J.O. Michel, major-général, sous-chef d'état-major adjoint, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
5:5-8,13-4,16-9,22-3

ANNEXE X INDEX DES FASCICULES 1 À 12

- McNeil, Daniel**, commodore, directeur, Planification des Forces et coordination du programme, vice-chef d'état-major de la Défense, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
1:43-63
- Minto, Shahid**, vérificateur général adjoint, Bureau du vérificateur général du Canada
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
9:14-5,23-4,28-9
- Nymark, Christine**, sous-ministre adjointe déléguée, ministère des Transports
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
10:69,78-9,83,87,93,99,101,103
- O'Bright, Gary**, directeur général, Opérations, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
2:67-8
- O'Shea, Kevin**, directeur, Direction des relations générales avec les États-Unis, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
10:12-3,16,18-20,24,28-31
- Pellerin, Alain**, colonel (retraité), directeur exécutif, Conférence des associations de la défense
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
4:11-2,14,17-20,22-3
- Peters, William**, colonel, directeur, Planification stratégique (Opérations terrestres), chef d'état-major de l'Armée de terre, ministère de la Défense nationale
Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
1:90-115

ANNEXE X

INDEX DES FASCICULES 1 À 12

Pilgrim, J. Wayne, surintendant, officier responsable, Sous-direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale, Direction des renseignements criminels, Gendarmerie royale du Canada

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
2:26-47

Proulx, Richard, commissaire adjoint, Direction des renseignements criminels, Gendarmerie royale du Canada

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
5:14-5,21,25-30

Reynolds, Barbara, greffière du Comité

Réunion d'organisation, **1:24,26**

Ross, H. Cameron, major général, directeur général, Politique de la sécurité internationale, ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
10:38,40-4,46-9,56

Samson, P. M., brigadier-général, directeur général, Opérations, ministère de la Défense nationale

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
5:15-6,19-20,23

Sinclair, Jill, directrice générale, Direction générale de la sécurité internationale, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
10:32-4,37-40,42,46-50,52-8

Theilmann, Mike, directeur intérimaire, Division de la lutte contre le terrorisme, ministère du Solliciteur général

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
2:18,23-6

Wark, Wesley K., professeur agrégé au Département d'histoire, Munk Centre for International Studies, University of Toronto

Étude préliminaire des principales questions de défense et de sécurité,
3:49-52,54-8

ANNEXE XI

INDEX DU RAPPORT

SÉNAT DU CANADA

Sécurité nationale et défense,

Comité sénatorial permanent

1re session, 37e législature

INDEX

*L'État de préparation du Canada sur les
plans de la sécurité et de la défense :
rapport, février 2002*

Forces armées canadiennes

Budget, gestion et planification, **p:10,17**

Augmentation, besoin et recommandation, **p:16,91-3,105-10,139**

Réduction, impact, **p:16,89-91,98-9**

Déploiement, capacité opérationnelle versus pénurie de personnel,
p:15-6,17,57,93,94-7

Rythme opérationnel, **p:20-1,25,26-8,93-4,96,98,99,103**

Équipements et technologies, disponibilité opérationnelle, **p:24,27,32-7,**
57,93,94,95,98-9,104,110-1

Force aérienne, **p:17,27-8,31-2**

Force maritime, **p:17,24,27-30,103,104**

Force terrestre, **p:17,28,30**

Base de Gagetown, **p:10,22,24**

OTAN, Nations Unies et maintien de la paix, engagement, **p:12,70,**
76,88,91-2,94,97-8,106

Campagne contre le terrorisme, **p:9,26-7,74,97**

OTAN, élargissement et intéropérabilité, **p:73-6,111-2**

Politique de défense, pertinence, débat, **p:9,15-7,28,33,87,97-8,114-5**

Politique étrangère, lien, recommandation, **p:91,115,139**

Recrutement, rétention et conditions de travail, **p:9-10,23-6,31,96-7,**
102-3,139

Formation, **p:24,25,36,37,94,95**

Pilotes, formation et pénurie, **p:36**

Rémunération et avantages, **p:25,96,100-1,104**

ANNEXE XI

INDEX DU RAPPORT

Rythme opérationnel, **p:20-1,25,26-8,93-4,96,98,99,103**
Services de santé et soins médicaux, **p:18-20,22-3,24,96,99-100**
Soutien au personnel et logement, **p:20,21-2**
Relations publiques et visibilité, **p:116**
Renseignements de sécurité, **p:34,64,68-9,111**
Réserve, force, **p:25,28-32,101,103,105**

Sécurité nationale et défense, Comité sénatorial permanent

Recommandations, **p:106,110,115,121,123,124-5,126,128-9,130,132,133,134,135,137,139-43**
Travaux et témoignages, **p:7-13,85,89**

Terrorisme, lutte

Aéroports, sécurité, responsabilité partagée, **p:40,80**
Aéroport Dorval de Montréal, **p:43-5**
Aéroport international de Vancouver, **p:45-7**
Courrier et colis, livraison, inspections, **p:129-30,142**
Employés, laissez-passer, inspection et vérification, **p:43,44,127-8,129,141-2**
Passagers et bagages, inspection et vérification, **p:41,43-4,45-6,128-9,142**
Recommandations, **p:128-9,130,141-2**
Canada et États-Unis, relation et frontière, **p:11-2,40,62,69-70**
Axe du mal, **p:70,77,78**
Bouclier anti-missiles, **p:76-8**
Criminalité transfrontalière, **p:79-80,82**
Déclaration sur la frontière intelligente, **p:70,82,130-1,132**
Douaniers, mandat et déploiement, **p:41-2,80,131-2,142-3**
Échanges commerciaux et exportations, **p:12,42,70,81-3,130-1**
NORAD versus projet de commandement de la défense intérieure, **p:11,12,71-3,76,113-4**
Prisonniers talibans et d'Al Qaida, traitement, **p:70,78-9**
Recommandations, **p:132**
Relation de comité à comité, **p:13,70**
Renseignements de sécurité, échange, **p:12,40**
Ressources, besoin, **p:79**
Forces policières, collaboration, **p:37-9,60-4**
Immigrants, antécédents, vérification, recommandation, **p:133-4,143**

ANNEXE XI

INDEX DU RAPPORT

Mesures d'urgence et protection civile, **p:58,59,95,135-7,143**
Dépendance informatique, vulnérabilité, **p:39-40,59-60**
Ports, sécurité, responsabilité partagée, **p:40-1,118-20**
Canada, littoral, surveillance, **p:53,126,141**
Clôtures et laissez-passer, système électronique, besoin, **p:48-9,52,120,121-2,140**
Conteneurs, inspections, **p:41,48,49,53-4,82-3,119-20,123-4,125-6,140,141**
Employés, inspection et vérification, manque, **p:48,51,52,53,120,122-3,140,141**
Enquête publique recommandée, **p:124-5,140-1**
Normes universelles, modèle Flynn, **p:82-3,120-1,125-6,141**
Port de Halifax, **p:51-4**
Port de Montréal, **p:47-8**
Port de Vancouver, **p:48-51**
Recommandations, **p:121,123,124-5,140-1**
Renseignement de sécurité, collecte, échange et diffusion, **p:40,55,56**
Attentat terroriste, 11 septembre 2001, influence, **p:7-8**
Coordination, liaison, services responsables, **p:63-6**
Renseignements étrangers, responsabilité partagée, **p:61-2,63,65,67-9,132-4**
Ressources, allocation, **p:62-3,66,68**
Sécurité nationale, politique, **p:54-6,57-8,117,135-8,145**
Menaces, prédictions, **p:56-7,88,118**
Recommandation, **p:137**
Services responsables, coordination, importance, **p:54-5,58-9,60-6**
Agence des douanes et du revenu du Canada, risque, gestion, **p:10,41-2,80-1,123-4,131-2,134,140,142-3**
Centralisation et mécanismes de surveillance, **p:56-8,59,60-1,62,133,134-7,143**
Gendarmerie royale du Canada, **p:37-8,45,46-7,62-3,80**
Service canadien du renseignement de sécurité, **p:67-9,133-4,143**
Technologies, utilisation criminelle, expansion, **p:38-9**
Attaque cybersécuritaire et piratage informatique, **p:58-60**